



**Programme gestion durable des déchets
et de l'assainissement urbain**



Déchets D08

Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale : Municipalité de Mopti (Mali) et Circonscription Urbaine de Porto Novo (Bénin)

VOLUME II

Gestion des déchets et assainissement urbain à Mopti (Mali).

**Elisabeth Dorier-Apprill
Cécilia Meynet
Modibo Kiré
Cécile Van den Avenne**

Responsable de l'Action de recherche : Claude de Miras

Version septembre 2002

	<p>UMR "Population Environnement Développement"</p> <p>Institut de Recherche pour le Développement – Université de Provence Centre Saint Charles – Case 10. Marseille 13331 cedex 3 Tél 00 33 (0) 4 91 10 85 18 Fax 00 33 (0) 4 91 08 30 36</p>	
--	--	--

LA QUESTION DES DECHETS URBAINS A MOPTI¹

CHAPITRE 1. LE CONTEXTE DE LA GESTION URBAINE A MOPTI4

1- PRESENTATION DE LA VILLE	4
1-1 Site, situation.....	4
1-2 Démographie	12
1-3 Profil socio-économique de la population.....	19
2-UNE DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE.....	19
1-1 Les étapes de la municipalisation au Mali.....	20
1-2 Enjeux et échéances politiques actuels.....	20
3-QUELLE DECENTRALISATION DE LA GESTION URBAINE ?.....	21
2-1 Les grands programmes urbains nationaux et leurs acteurs	21
2-2 Le dispositif national d'appui aux collectivités territoriales	23
2-3 La municipalisation à Mopti.....	25
2-4 Chefferie coutumière et autochtonie dans la vie politique à Mopti	26

CHAPITRE 2. MOPTI ET SON ASSAINISSEMENT, UNE PROBLEMATIQUE PARTICULIERE29

1. LA QUESTION DES DECHETS, STRUCTURANTE DE L'URBANITE MOPTICIENNE.	29
2-1 les ordures domestiques au centre de la production du sol et de certains rapports sociaux.....	29
2-2 La technique traditionnelle de remblaiement associe déchets et argile.....	32
2-MOPTI , ARCHETYPE DE LA VILLE SALE ? L'AMBIVALENCE DES MOTS ET DISCOURS : UNE ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE	33
3-1 Entre gêne et habitude : la ville et la saleté au quotidien	39
3-2 Les causes perçues de la saleté	40
3- PROBLEMES ET DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT.....	43
4-1 Evaluer la quantité d'ordures produites.....	43
4-2 Evacuation des eaux pluviales.....	44
4-3 Evacuation des eaux usées	49
4-4 Excrétas	51

CHAPITRE 3. ANALYSE DES STRATEGIES ET DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT A MOPTI.....57

1- ANALYSE RETROSPECTIVE DES PLANS D'ASSAINISSEMENT CONCERNANT LA VILLE DE MOPTI.....	57
1-1 Le Rapport sur l'Aménagement Général de la ville de Mopti	57
1-2 Le premier " Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Mopti "	57
2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT	59
2-1 la définition d'une stratégie régionale sur la question des déchets solides en Afrique de l'ouest : la déclaration d'Abidjan et le " réseau africain des professionnels de la gestion des déchets solides " (ou <i>waste net</i>).....	59
2-2 Volet infrastructures et décentralisation du 3ème Projet urbain du Mali.....	60
MONTANT.....	63
2-3 Le rôle local direct de la coopération décentralisée	63
2-4 Des projets communaux stimulés par les échéances électorales.....	65
2-5 L'efficacité des mobilisations conjoncturelles : l'exemple de la CAN 2002.....	68
3 QUATRE EXEMPLES ET LEUR RISQUE DE DERIVE	70
3-1 Le grand collecteur de Toguel.....	70
3-2 Les caissons.....	71
3-3 La question du compostage	72
3-4 Etude détaillée des projets de gestion des excréta.....	73

¹ Rapport rédigé par E.Dorier-Apprill et C.Meynet.

CHAPITRE 476

OPERATEURS DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT A MOPTI.....76

1 LES SERVICES PUBLICS.....76
3-1 les Services Techniques Municipaux76
3-2 Les moyens d'actions de la commune.....78
3-2 Améliorer le recouvrement fiscal par une participation de la société civile ? Le lent démarrage des comités de quartier.....80
2-L'IMPORTANCE DE L'ARTISANAT INFORMEL ET DU TRAVAIL DOMESTIQUE81
1-1 Le travail familial et domestique.....81
1-2 les tâcherons informels.....83
1-3 Quelle prise en compte des Bellas ?.....84
1-4 Les initiatives de particuliers : Un potentiel d'initiative locale ?.....84
3 LES OPERATEURS FORMELS PRIVES86
2-1- L'émergence des opérateurs formels, associatifs privés (Associations et GIE)87
2-2 Les opérateurs sous contrat95
2-3 Les opérateurs de collecte domiciliaire (tableau 5).....98
2-4 Les acteurs " symboliques " de l'assainissement107
2-5 La mise en place d'une Coordination des associations et GIE à Mopti113
4 GESTION PARTAGEE OU DISPUTE ?116
4-1 Conflits et concurrences entre opérateurs116
4-2 Tensions entre institutions locales.....118
4-3 Fragilité des GIE119
4-4 Interprétation spatiale de ce « partage »120

CONCLUSION126

1 - LA QUESTION FONCIERE ET LE REMBLAIEMENT126
2 - DES PRIORITES DISCUTABLES126
2-1 En terme de domaine d'intervention :126
2-2 En terme d'espaces d'intervention :127
2-3 Espaces sensibles de l'assainissement à Mopti127
3 - SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS :.....128

BIBLIOGRAPHIE131

INDEX CARTESERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INDEX TABLEAUXERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE 1. LE CONTEXTE DE LA GESTION URBAINE A MOPTI

1- PRESENTATION DE LA VILLE

1-1 Site, situation

Mopti, 4ème ville du Mali, capitale de la cinquième région, est située à 650 km au nord-est de Bamako. Cette commune doit son développement à une remarquable situation à la confluence Niger-Bani à proximité de l'axe routier qui relie la capitale au nord-est du pays et au plateau de Bandiagara. C'est une ville portuaire et marchande active, animée par de riches commerçants ; c'est aussi un pôle de migrations saisonnières de populations rurales et de nomades. Porte du delta intérieur, c'est une ville-refuge, où se sont fixées des populations démunies du Nord aride, affectées par les épisodes de sécheresses de ces dernières décennies.

Mopti présente une concentration du bâti inhabituelle en Afrique sahélienne et des densités humaines exceptionnelles (localement supérieures à 800 hab/ha) car elle se développe sur un site étroit et artificiel. Il s'agit d'un polder arrimé sur des buttes alluviales du delta, encerclé par des digues de protection, et bloqué à l'est par l'extrémité de la plaine inondable aménagée en vastes casiers rizicoles.

Le périmètre urbain est physiquement limité par l'eau : la construction du sol urbanisé s'est réalisée par un travail de remblaiement considérable le long de digues fixées sur cinq petites buttes échelonnées sur une levée alluviale naturelle du Bani. Les quartiers ont été remblayés et construits les uns après les autres, à partir de 1910, en s'appuyant sur les tertres où se trouvaient des campements de pêcheurs. Lorsque l'administration coloniale, puis des commerçants français s'y implantent, les indigènes sont déplacés, d'abord vers l'actuel quartier commercial. Ensuite ils sont réquisitionnés pour construire les digues qui enserrèrent les zones à remblayer, où des lots leur sont attribués. La carte 2 présentent les étapes de l'urbanisation de Mopti.

Aujourd'hui l'espace bâti couvre un peu plus de 3 km². L'extension urbaine par dépôts d'ordures se réalise encore de manière active sur les marges humides de la ville : berges du Bani et surtout celles des bas-fonds inondables qui bordent la ville.

Les contraintes du site bloqué freinent l'extension spatiale de la ville. La morphologie urbaine est représentative de cette situation, l'habitat est très dense, souvent à étages, caractéristiques que l'on ne retrouve nulle part ailleurs si ce n'est à Djenné qui est implantée dans un site inondable identique.

Les rues sont également étroites, il n'existe qu'un axe principal, "le goudron", relativement large (environ 20 mètres) sur lequel se concentre la majorité des trafics routier et piéton, et qui est rejoint par de nombreuses petites rues perpendiculaires, dont la largeur n'atteint pas 5 mètres parfois et est rarement régulière d'un bout à l'autre de la rue. De plus, on assiste à une vaste occupation de l'espace public, pour diverses activités de petits commerces par exemple, mais aussi occupation de la rue comme un prolongement de l'espace d'habitation réduit : lessive, vaisselle, petits parcs à bétail, lieu de convivialité (discussion autour des trois thés). A Mopti ville les cours intérieures sont réduites, or c'est dans cet espace qu'a lieu la plupart des activités "familiales" quotidiennes. Par ailleurs, de nombreux locataires sont logés à l'étage, ce qui explique l'importante occupation et utilisation de l'espace public à titre privé.

Sévaré, située en zone sèche, a été conçue pour désengorger Mopti à partir d'un noyau villageois ancien. Elle a été rattachée à la commune de Mopti à l'époque du maire Barema Bocoum² présente un visage très différent (nous pouvons voir la situation d'ensemble de la commune sur la carte 1). Avec une morphologie urbaine plus "classique", représentative des autres centres urbains du pays et de la sous région, trame orthogonale de larges voies et d'îlots aux vastes parcelles, elle se caractérise par la présence de vastes terrains disponibles. Aujourd'hui, l'espace bâti de Sévaré couvre un peu plus de 5 km². L'occupation de l'espace public est moins importante car les cours y sont beaucoup plus vastes et même si les rues sont des lieux d'installation de petites activités diverses, celles-ci ne gênent pas la circulation au vue de la largeur de rues (10, 20 ou 40 mètres). Cependant il existe à Sévaré de gros problèmes d'évacuation des eaux de pluie, dus en partie à une situation de cuvette à laquelle s'ajoute un important

² homme politique né à Mopti qui fut à la fois maire de Mopti, député, et ministre des affaires étrangères de la première république malienne.

déficit en infrastructure d'évacuation des eaux.

Les cartes 3 et 4 présentent Mopti et Sévaré dans leur environnement.

Les cartes 5 et 6 illustrent la question d'accessibilité du réseau dans les deux villes. Ces deux cartes représentent les obstacles (surtout à Mopti) à l'accessibilité des rues. Ces informations et leur représentation spatiale est intéressante car elle permet de repérer des chemins d'accès pour différents types de véhicules, charrettes, camions... en fonction de la densité d'occupation et de la largeur des rues.

CARTE 1 : LA COMMUNE DE MOPTI

CARTE 2 : LES ETAPES DE L'URBANISATION DE MOPTI

CARTE 3 PRESENTATION DE MOPTI

CARTE 4 : PRESENTATION DE SEVARE

CARTE 5 : L'OCCUPATION DES RUES A MOPTI

CARTE 6 : L'OCCUPATION DES RUES A SEVARE

1-2 Démographie

a) Une croissance urbaine inférieure aux prévisions

Au dernier recensement de 1998³, la commune Mopti/Sévaré compte 80 472 habitants, dont 28 852 à Sévaré et près de 6000 à Médina Coura. Ces chiffres sont très en deçà des projections qui avaient été faites dans le Troisième Projet Urbain du Mali datant de 1996 : la population de Mopti Sévaré y était en effet estimée à “*près de 100 000 habitants en 1995*” (mais sans préciser la méthode de projection). Dans le *Plan Stratégique d’Assainissement de Mopti-Sévaré* (de 1996 également), la projection avait été faite à partir du taux de croissance entre les deux recensements précédents (1976 et 1987), et les prévisions obtenues étaient de 83 591 habitants en 1994 ; 91 215 en 2000 et 98 095 en 2005.

Ces deux exemples montrent les difficultés d’évaluation de la population et posent la question de la fiabilité des données des recensements. Nous sommes tentés de penser que les résultats du recensement sous-estiment la réalité car, d’une part, il est difficile d’obtenir le nombre réel d’enfants et de “logés” dans un ménage, et d’autre part, les “populations flottantes” sont nombreuses à Mopti.

Parmi ces populations se trouvent un grand nombre de migrants saisonniers qui se déplacent en fonction de leurs activités, très étroitement liées au rythme de l’eau. En effet, la ville est constamment soumise aux variations du niveau du fleuve ce qui entraîne des changements au niveau du paysage, mais aussi au niveau de la composition urbaine. Les saisonniers sont plus nombreux pendant la saison sèche, période de sous-activité agricole, les migrants se rendent en ville pour y effectuer des petits travaux de manœuvre tels le transport de matériaux, la vidange des fosses ou encore le ramassage des ordures.

b) Répartition de la population :

Tableau 1 : Données du recensement 1998

quartiers	nb concessions	nb ménages	pop tot	hommes	femmes	superficie ha	densité hab/ha
Komoguel 2	633	901	3309	3156	2259	204,65	16,17
Komoguel 1	677	1293	7203	3451	3752	16,48	437,08
Gangal	435	934	5114	2469	2635	13,07	391,28
Toguel	571	1310	6506	3221	3385	14,98	434,31
Mossinkoré	632	1501	8696	4296	4400	22,11	393,31
Bougoufié	752	1831	10114	4986	5128	29,33	344,83
Taikiri	316	591	3584	1812	1772	25,85	138,65
Total Mopti	4016	8361	44526	23391	23331	326,47	136,39
secteur 1	1115	1991	14500	7144	7356	206,26	70,30
secteur 2	527	959	5524	2791	2733	145,53	37,96
secteur 3	880	1474	8832	4585	4247	160,94	54,88
Total Sévaré	2522	4424	28856	14520	14336	512,73	56,28
Médina Coura	635	954	5953	2965	2988	72,3	82,33
Total commune	7173	13739	79335	40876	40655	911,5	87

Sources : RGPH avril 1998, les superficies et densités ont été calculées avec le logiciel Mapinfo, sauf pour Médina Coura (source PDC, 2001).

Les données du dernier recensement permettent d’analyser la répartition de la population à deux échelles différentes : par quartiers et par secteurs d’énumération⁴.

Les quartiers les plus peuplés à Mopti sont Bougoufié avec un peu plus de 10 000 habitants et Mossinkoré avec près de 8 700 habitants. Les moins peuplés sont Komoguel 2 et Taikiri. Le faible peuplement de

³ Ministère de l’économie et des finances, Direction nationale de la statistique et de l’informatique, “ Répertoire des localités ”, Recensement Général de la Population et de l’Habitat d’avril 1998, résultats définitifs, janvier 2001.

⁴ Les SE résultent d’un découpage des quartiers pour les enquêtes du recensement, ils comptent à priori le même nombre d’habitant (1000), mais tel n’est pas le cas dans la réalité.

Komoguel 2 trouve une explication dans la fonction même du quartier, avant tout commerciale et administrative. A Taïkiri, la question de l'espace disponible est déterminante du peuplement ; en effet, Taikiri est composé de deux parties : le village⁵ densément peuplé et le nouveau lotissement (aux alentours du nouveau stade) qui était encore peu construit et occupé lors du recensement de 1998.

A Sévaré, le secteur 1 regroupe le plus grand nombre d'habitants avec 14 500 individus, le secteur 2 est le moins peuplé avec seulement un peu plus de 5500 habitants.

L'analyse des densités nous renseigne davantage sur la distribution de la population dans la commune, car nous pouvons voir sur les cartes 7 à 10 que les quartiers, comme les secteurs d'énumération ont des tailles extrêmement variées. Les densités sont globalement très élevées à Mopti alors qu'elles sont relativement faibles à Sévaré.

A l'échelle des quartiers (cartes 7 et 8), Komoguel 1 et Toguel arrivent en tête à Mopti avec des densités supérieures à 400 hab/ha, ils sont suivis de près par Gangal, Mossinkoré et Bougoufié qui ont des densités proches de 350 hab/ha.

Les espaces les moins densément occupés sont donc les trois quartiers de Sévaré (entre 35 et 70 hab/ha) et Komoguel 2 à Mopti (quartier non résidentiel). Ces variations de densité confirment la distinction et le déséquilibre existant entre Mopti et Sévaré, deux espaces "opposés" en terme de morphologie et de peuplement.

⁵ Un des îlots exondés à l'origine de la création de la ville

CARTE 7 : DENSITES PAR QUARTIERS A MOPTIErreur ! Source du renvoi introuvable.

CARTE 8 : DENSITES PAR QUARTIERS A SEVARE

L'analyse à l'échelle des secteurs d'énumération (cartes 9 et 10) précise davantage les distorsions de peuplement et permet de distinguer des espaces plus réduits. A cette échelle, les maxima sont plus élevés : la densité est proche de 800 hab/ha dans le secteur 009 à Komoguel 1, elle dépasse 500 hab/ha dans une dizaine de secteurs. Ces densités très élevées s'expliquent par le site bloqué de la ville, la dynamique démo-spatiale se fait essentiellement par densification du bâti existant (construction de niveaux supplémentaires, division des chambres). Les hautes densités se répartissent également sur l'ensemble de l'espace résidentiel.

Les densités sont également plus élevées si l'on observe Sévaré par secteur d'énumération, mais dans une moindre mesure : la densité ne dépasse 200 hab/ha que dans un secteur et quatre secteurs ont des densités supérieures à 100 hab/ha. Les espaces les moins denses restent les mêmes à Mopti et à Sévaré : il s'agit des secteurs les plus récemment lotis, situés de part et d'autre de la route nationale menant à Bamako, tels le quartier " Million kin ".

CARTE 9 : DENSITES PAR SECTEURS D'ENUMERATION A MOPTI

CARTE 10 : DENSITES PAR SECTEURS D'ENUMERATION A SEVARE

1-3 Profil socio-économique de la population

La commune de Mopti présente dans un premier temps une diversité très visible entre Mopti-ville et Sévaré, par contre les quartiers de Mopti-ville n'offrent pas de différence remarquable ni dans la morphologie, ni dans leur profil socio-économique. S'il on considère les secteurs d'activité des chefs de ménages, sur l'ensemble de la commune, la grande majorité se déclare du secteur tertiaire - 49,87 %⁶-, vient ensuite le secteur primaire avec 16,25 %, le secondaire est le moins représenté avec seulement 9,53 % ; il est important de considérer les chefs de ménages qui n'ont pas répondu à la question concernant leur activité économique car ils représentent près du quart de l'échantillon (24,36 %).

Dans tous les quartiers, cette proportion est la même, ceci peut s'expliquer d'abord par le caractère dominant du commerce dans l'économie de la ville, à Mopti comme à Sévaré. Cependant, quelques différences peuvent être soulignées à l'échelle des quartiers : deux quartiers de Mopti-ville ont une proportion de chef de ménages dans le secteur tertiaire inférieur aux autres quartiers, avec la part du secteur primaire plus importante : Komoguel 2 et Taikiri. Ces deux quartiers ont également des densités plus faibles, ces indicateurs permettent de confirmer le caractère encore rural de ces deux quartiers, en effet Komoguel 2, outre les quartiers administratif et commercial, abrite les villages insulaires de la commune (Djeneka Daga, Kakolo Daga, Baricon Daga, et Burkina situé dans le Bas fond) et Taikiri qui est composé du village et du nouveau lotissement aux alentours du stade, mais au moment du recensement le lotissement était encore peu occupé.

L'accès à l'électricité peut également être considéré comme un bon indicateur du niveau de vie. Sur l'ensemble de la commune, environ 30 % des ménages s'éclairent avec l'électricité, le reste de la population utilise majoritairement des lampes à pétrole. Ces chiffres cachent des disparités importantes, encore une fois les deux quartiers à caractère rural cités précédemment sont ceux dont les taux d'accès à l'électricité sont les plus faibles avec un peu moins de 10 % pour Komoguel 2 et seulement 1.5 % pour Taikiri. Sévaré est bien moins desservi par le réseau que Mopti, les trois quartiers ont des taux situés entre 17 et 21 % alors qu'à Mopti dans les cinq quartiers résidentiels, les ménages sont raccordés à l'électricité entre 40 et 50 %. Ces variations peuvent s'expliquer par un réseau incomplet qui ne concerne pas tous les espaces habités.

Globalement, il est difficile de percevoir de véritables disparités dans la ville, mis à part les deux quartiers qui se démarquent par leur dominante rurale. En effet, à Mopti les différentes couches sociales se côtoient à l'intérieur d'un même quartier, les riches et les pauvres sont des voisins, ceci est particulièrement remarquable dans le quartier de Bougoufié dont la partie sud est une zone en transformation, des nouvelles constructions en dur de grands commerçants voient le jour régulièrement à côté des huttes de migrants saisonniers et permanents. Le même type de situation se retrouve dans le premier quartier, lieu d'implantation des autochtones et notables locaux, leurs maisons côtoient des espaces occupés par des populations pauvres (petite construction précaire en banco et en paille).

2-UNE DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

Cette étude s'est déroulée à Mopti dans un contexte de transition institutionnelle et d'évolution rapide des modalités de la gestion urbaine :

- Premier mandat municipal (juin 98-juin 2003) dans le cadre des nouvelles lois sur la décentralisation, après une longue période de « Délégation spéciale » qui avait redonné aux institutions d'Etat un pouvoir accru sur l'échelon communal.
- Création d'une Direction des Services Techniques municipaux, en remplacement du service de voirie (délesté d'une partie de son personnel).
- Nomination à la tête de la DST d'un cadre contractuel pour la planification, la programmation et le suivi technique des travaux urbains.
- Mise en œuvre du PDUD (Programme de Développement Urbain et Décentralisation) financé par

⁶ Tous les chiffres sont extraits du dernier recensement, 1998.

la Banque mondiale (IAD) et piloté par une agence autonome, l'AGETIPE.

- Application systématique de la procédure de gestion déléguée à des GIE sous contrat avec l'AGETIPE pour l'entretien des espaces et infrastructures publics.

Dans ce contexte de changement, les pouvoirs et attributions des divers acteurs locaux et nationaux, publics et privés s'ajustent progressivement, mais non sans difficultés. Nous avons pu observer, par exemple, certaines tensions et contradictions entre les principes de la municipalisation et les grands projets urbains nationaux de financement international, le renforcement des services techniques municipaux et l'injonction de délégation de la gestion courante à des opérateurs privés.

1-1 Les étapes de la municipalisation au Mali

Le Mali peut être considéré comme un "bon élève" de la région ouest-africaine du point de vue du processus de démocratisation (mené depuis 1991), de décentralisation et de municipalisation (création d'une mission de décentralisation en 1993, lois de décentralisation en 1996, élections en 1998)⁷.

Le principe de la libre administration des collectivités territoriales par des conseils élus est affirmé dans la constitution de la III^{ème} République du 12 janvier 1992 (art. 97 et 98). La décentralisation, stipulée par la loi n° 93-008 du 11 février 1993, (Conditions de la libre administration des collectivités territoriales) et le Code des collectivités territoriales du 27 janvier 1995 au Mali, a entraîné de nombreux changements dans le domaine législatif et institutionnel : un arsenal juridique adopté le 10 octobre 1996 est venu compléter cette loi, en prévision des élections locales. Il s'agit notamment de la loi 96-050 sur la constitution et la gestion du domaine des collectivités; la loi 96-051 déterminant les ressources fiscales des communes ; la loi 96-059 portant création des communes.

Une structure parapublique appelée **Mission de décentralisation** (MDD) qui deviendra plus tard, en 1998, Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles (MDRI) est créée dès 1993 afin d'appuyer le processus en cours avec comme mission principale d'aider à la compréhension et à l'appropriation par toutes les composantes de la population de cette nouvelle forme d'administration.. Elle a pu obtenir l'appui d'un grand nombre de partenaires techniques extérieurs (PNUD, FED, Coopération Française, CFD, GTZ, USAID). Sa mission consistait à permettre la tenue des élections municipales en 1996. Celles-ci n'auront lieu que le 21 juin 1998 pour les 19 communes urbaines. A la fin de son mandat, en 2001, la MDRI a été transformée en Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).

Cependant le transfert effectif des pouvoirs vers le niveau local, celui des municipalités s'est réalisé après une période de transition ou "délégation spéciale" qui a précédé l'organisation des élections municipales, plusieurs fois retardées, finalement organisées en juin 1998. Pendant cette période transitoire (du 1-8-97 au 24-7-98), les premiers adjoints du commandant de cercle, fonctionnaires nommés par l'Etat, ont dirigé temporairement les communes urbaines du Mali.

Depuis juillet 1998 les conseils municipaux élus sont entrés en fonction dans la totalité des communes urbaines et rurales (les maires sont élus au suffrage indirect).

La décentralisation a pour objectif la gestion rapprochée des affaires de la cité. Des domaines relevant de la compétence des Collectivités territoriales ont été clairement définis, parmi lesquels l'assainissement, l'éducation, l'habitat pour ne citer que ceux-là. Comme dans les autres pays de la sous-région, une réforme des modes de gestion locale des villes se met en place, simultanément à ce processus de changement politique, sous l'influence directe de la Banque mondiale et des agences qui lui sont liées (ici, l'Agétipe, dont l'unique agence hors Bamako est celle de Mopti-Sévaré). Elle suscite l'émergence de nouveaux acteurs ou la modification des responsabilités des acteurs existants.

1-2 Enjeux et échéances politiques actuels

L'année 2002 présente des enjeux importants pour le pays, qui ont leur part d'impact sur la question de la gestion de l'assainissement urbain. En janvier et février 2002, le Mali a accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN). Conçue non seulement comme une manifestation sportive internationale et comme l'occasion de valoriser l'image du Mali aux yeux de l'étranger, la CAN 2002 est une

⁷ *Etat de la décentralisation au Mali*, PDM, mai 2000, 8p.

manifestation très populaire, conçue par l'Etat comme le moyen d'accélérer les changements, et de promouvoir des opérations d'aménagement local. L'effervescence est perceptible dans tout le pays : construction de stades mais aussi de routes, projets d'assainissement, etc.. Cet événement populaire sera-t-il l'occasion, enfin, d'accélérer la résolution des problèmes d'assainissement de Mopti ?

Enfin, quelques semaines après le tournoi ont eu lieu les élections présidentielles, programmées le 28 avril et 12 mai 2002⁸, qui ont vu l'élection de ATT, suivies par les législatives qui ont eu lieu les 14 et 28 juillet 2002. Ce double événement politique place le Mali dans un contexte particulier de dénonciation des dysfonctionnements passés (par exemple la corruption et les dérives dans la passation des marchés publics)⁹ et d'aspiration au renouveau, les campagnes des candidats à la présidence sont comme partout dans le monde, faites de promesses de changements et d'évolution.

Les prochaines élections municipales urbaines, initialement programmées pour la mi 2003, devraient être repoussées afin de les faire coïncider avec le calendrier électoral des communes rurales (courant 2004). En attendant, une *Délégation spéciale* de quelques mois devrait être instituée à partir de juin 2003 (dissolution des conseils municipaux élus en 98, nomination de hauts fonctionnaires territoriaux à la tête des communes).

A Mopti, ces différents éléments de la conjoncture se croisent et créent une nouvelle dynamique dans la mise en place de projets et la réalisation d'infrastructures que l'on détaillera plus loin. Le contexte global place ainsi l'assainissement urbain, longtemps délaissé, au cœur d'enjeux nouveaux.

3-QUELLE DECENTRALISATION DE LA GESTION URBAINE ?

La décentralisation au Mali est en marche même si les projets urbains sont nationaux. Les municipalités peuvent prendre une certaine autonomie, par le biais de la coopération décentralisée ou du montage de projets et de la recherche de financement ; cela est fonction du dynamisme du personnel municipal.

2-1 Les grands programmes urbains nationaux et leurs acteurs

2-1-1 Bref rappel chronologique

1979-86 1^{er} projet urbain du Mali
1986-94 2nd projet urbain
1992 création de l'AGETIPE
1993 création de la mission de décentralisation
1996-2002 3^{ème} projet urbain du Mali (PDUD)

Trois **projets urbains** ont été élaborés au Mali depuis la fin des années 70. Le premier projet est lancé en 1979 par le gouvernement malien avec le concours de la Banque Mondiale, il a une durée de vie de 7 ans (1979 – 1986). Ce premier projet avait pour objectif de permettre au gouvernement malien d'offrir à la population la plus démunie des services urbains à un prix abordable. Le second projet a été mis en place en 1986, pour une durée de 8 ans (1986 – 1994), il était composé de deux volets principaux qui portaient sur les infrastructures et équipements de terrains et sur un renforcement institutionnel. Les années 1996-97 sont la période d'études et de démarrage du 3^{ème} projet urbain du Mali, financé par la Banque mondiale et intitulé significativement PDUD (voir infra), qui met l'accent sur les capitales régionales, dont fait partie la commune de Mopti.

2-1-2 Le troisième projet urbain du Mali ou Projet de Développement Urbain Décentralisé (17 juin 1997-31 décembre 2003)

Il est en principe basé sur une politique de décentralisation progressive, visant notamment à réaliser des

⁸ L'enjeu de l'élection est la succession du président Alpha Oumar Konaré, qui achève son deuxième et dernier mandat de cinq ans. Parmi les candidats les plus connus figurent l'ancien chef d'Etat Amadou Toumani Touré, deux anciens Premiers ministres, Ibrahim Boubacar Kéita et Mandé Sidibé, ainsi que l'ancien ministre Soumaïla Cissé, candidat officiel de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA, au pouvoir). On dénombre 24 candidats. (source AFP)

⁹ Présidence de la République Secrétariat Général de la Présidence, Banque Mondiale, bureau du Mali, *Rapport final sur les recommandations visant à renforcer le programme anti-corruption*, Bamako, le 4 avril 2002.

investissements dans le secteur urbain des huit capitales régionales.

Les cinq composantes du troisième projet urbain sont les suivantes : le développement des capacités de gestion des municipalités et de suivi du gouvernement (adressage, fiscalité locale) ; les infrastructures de base dont un volet est spécifiquement consacré à des études et des actions pilotes d'assainissement à Mopti Sévaré ; la sauvegarde et valorisation des cités et monuments historiques ; l'alimentation en eau potable à Bamako et Mopti ; la viabilisation de terrains pour l'habitat à Bamako.

Ce projet est sous tutelle du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme (MEATEU). Le coût total du projet s'élève à 154 millions \$ EU (soit 92,4 milliards de F cfa), le principal bailleur est la Banque mondiale (IDA, 80 millions \$ EU soit 48 milliards de F cfa), des coopérations bilatérales sont impliquées (FAC, AFD, KFW (Allemagne), ICROM) ainsi que des partenaires locaux : cofinancements du Gouvernement du Mali, des Municipalités, EDM (Energie du Mali), ACI (Agence de cession immobilière) et l'ACDI (Agence Canadienne de Développement International). Ce projet a une durée limitée, il a débuté en juin 1997 et devrait prendre fin en 2003. C'est dans le cadre de ce projet que de nombreuses actions d'assainissement ont été réalisées, ou programmées à Mopti-Sévaré (réhabilitation de caniveaux, projets pilotes de tout à l'égout à Mopti).

2-1-3 Le rôle central de l'AGETIPE, agence liée à la Banque mondiale

Créée en 1992, dans le contexte de la décentralisation pour “ *stimuler l'emploi, faciliter les procédures de passation et d'administrations des marchés et dynamiser le secteur privé dans la conception, l'exécution et la supervision de travaux publics* ”, l'AGETIPE (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi) est un nouvel acteur qui occupe une place centrale dans l'élaboration et la mise en place de la plupart des projets, et notamment du PDUD ; elle est basée à Bamako avec une seule antenne régionale à Sévaré.

Cet acteur nouveau est étroitement lié à la Banque Mondiale, par lequel transite l'ensemble des crédits alloués. Comme dans les pays voisins où des structures équivalentes existent, c'est une agence, essentiellement financée par l'IDA (*International Development Association* de la Banque mondiale), elle a “ *le statut d'association reconnue d'utilité publique et intervient en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat comme des collectivités territoriales* ”¹⁰. Cette agence occupe à la fois un rôle de conception et de supervision des projets mis en place par la Banque Mondiale. Elle a pour mission d'appuyer techniquement les communes pour la conception, l'exécution et le contrôle de leurs travaux. Son quasi monopole de la gestion des projets entraîne leur uniformité, les mêmes types de projets sont mis en place dans toutes les villes avec quelques rares adaptations au terrain.

Dans le domaine de l'assainissement, elle joue un rôle d'intermédiaire entre les communes et les GIE dans la délégation des marchés publics auprès des opérateurs privés, telles des activités de nettoyage. Dès 1992, elle passe ses premiers contrats avec des GIE pour des travaux d'assainissement à Bamako. Depuis 1997, l'Agétipe agit et perçoit ses fonds dans le cadre du PDUD et non plus en relation directe avec l'IDA.

La structure a vu ses activités se modifier et se diversifier à travers le processus de décentralisation qui élève les collectivités territoriales au rang de maître d'ouvrage délégué par la signature de conventions. Elle est aujourd'hui chargée de nombreux travaux, pas seulement ceux à “ *haute intensité de main d'œuvre* ”. Deux antennes de l'Agétipe existent au Mali, celle de Bamako qui gère les travaux des régions du Sud, Ségou, Sikasso, Kayes et Bamako et l'agence de Mopti, qui a été créée en 1995, pour s'occuper des régions du Nord, Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti.

Le monopole dévolu à l'Agetipe traduit une méfiance évidente des acteurs internationaux à l'égard des municipalités et du système administratif malien, dans un contexte marqué par la généralisation de la corruption à tous les niveaux de la gestion urbaine. “ *Le Gouvernement a utilisé le mécanisme AGETIPE pour la gestion de certains prêts auprès de la Banque Mondiale au profit des communes en estimant que les capacités de celles-ci ne leur permettaient pas de gérer efficacement les fonds empruntés* ” (Diossely Koné, 1999, Synopsis de dix meilleures pratiques dans le cadre de la réforme du service public malien, Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles, Bamako)¹¹.

¹⁰ Groupe Huit, 1996, Troisième Projet Urbain du Mali, (p. 145)

¹¹ Politique Africaine n°83, 2001, La corruption au quotidien.

2-2 Le dispositif national d'appui aux collectivités territoriales¹²

C'est un programme d'accompagnement initié par l'État, mais dont la mise en œuvre n'est encore que très partielle, quatre ans après les élections municipales (seul le volet formation a vraiment commencé). Il vise à optimiser les conditions d'une mise en œuvre réussie de la décentralisation. L'objectif principal recherché est le développement des capacités des collectivités territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage et de mobilisation de ressources financières, à travers des actions de formations des élus et du personnel communal, l'assistance et le contrôle exercé par l'État à travers ses représentants sur les collectivités locales.

2-2-1 L'appui technique et la formation

Après la mise en place des Communes en 1999, le premier défi à relever était la formation des élus et des agents communaux à la gestion décentralisée des affaires. La MDRI a donc lancé des **programmes régionaux de formation en décentralisation (PREFOD)**, confiés à des ONG locales, avec un bilan plutôt mitigé. La dernière grande action de formation (elle a couvert l'ensemble du pays) a eu lieu en septembre 2001. Elle a été confiée, à la suite d'un appel d'offres avec termes de référence précis, à une ONG de la place : le Centre de promotion de la citoyenneté pour le développement durable à la base (CEPROCIDE).

Dans le cadre du PDUD un appui technique à la gestion urbaine a été fourni dans le cadre du PACUM (Projet d'appui aux communes urbaines du Mali), projet financé par la coopération française (1998-2002). Cet appui concerne la conception et la mise en place d'outils de gestion (réalisation de l'adressage de Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao et de bases de données « finances locales » - TDRL¹³ et équipements marchands, informatisation des bureaux d'Etat civil), la dotation d'équipements informatique, la formation du personnel municipal concerné.

Les opérations d'indexation et d'adressage des rues, ainsi que la confection de la base de données fiscale sur la TDRL ont été assurées par la cellule technique d'appui aux Communes (CTAC) du district de Bamako. C'est le cas de l'opération d'adressage des rues de Mopti-Sévaré qui, malheureusement pour nos recherches, n'a été achevée qu'en décembre 2001. La base de données fiscales correspondante (contenant les noms, adresse et taille des ménages assujettis à la TDRL et l'état actuel de leur contribution) devrait être mise à la disposition de la municipalité en mars 2003¹⁴.

Assuré jusqu'aujourd'hui par diverses agences ou cellules, l'appui technique doit être réorganisé de manière plus systématique autour d'un réseau de centres de conseils communaux (CCC) qui commencent à se mettre en place pour les communes rurales. Les CCC seraient situés à l'échelle des cercles. L'adhésion d'une commune au CCC est libre et volontaire. Elle nécessite une demande, l'existence d'un plan de développement triennal et le paiement d'une cotisation annuelle de 50 000 FCFA. Alors, le CCC assistera la commune dans ces programmes de développement à travers les services techniques de l'État à hauteur de 80% des coûts. Prévu pour une durée de trois ans (mais pas encore lancé), ce dispositif vise aussi une meilleure coordination des actions des collectivités territoriales, sous la forme de syndicats intercommunaux.

Dans cette logique et dans cette perspective, Mopti s'est dotée, en février 2002) d'un plan de développement communal, et la mise en place d'un syndicat intercommunal regroupant aussi des communes rurales du cercle, est à l'étude.

2-2-2 L'appui financier

Il se met en place un cadre institutionnel nouveau : l'**Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT)** qui a pour mission de :

- recevoir et allouer aux collectivités territoriales des subventions destinées à la réalisation des investissements sous maîtrise d'ouvrage en tenant compte de leur degré de développement ;

¹² *L'information de la décision municipale. Contextes urbains maliens et béninois.* Rapport à mi-parcours élaboré par Claude de Miras et Amadou Ballo, en collaboration avec Balla Diarra, Moïse Ballo et Yaranga Coulibaly, IRD-CODESRIA, janvier 2002.

¹³ Taxe de Développement Local et Régional. A propos des problèmes de recouvrement de la TDRL, voir chapitre 4, 3-2.

¹⁴ Le retard pris par cette opération (2 à 3 ans par rapport à Bamako, Ségou, Sikasso) nous a obligé à utiliser pour nos enquêtes et cartes des numéros de rues provisoires ; la réalisation de l'index des rues nous obligera à corriger notre base de données.

- aider les collectivités territoriales à développer les services de proximité rendus à leurs administrés pour la réalisation d'équipement ;
- garantir les prêts contractés par les collectivités territoriales pour le financement de leurs investissements ;
- assurer la péréquation entre les différents budgets des communes.

L'agence est un établissement public à caractère administratif géré par un conseil composé en majorité de représentants des collectivités territoriales, et présent sur tout le territoire national sous forme d'antennes régionales. L'accès au financement de l'ANICT est subordonné à la mobilisation d'une contrepartie financière par les collectivités. Cette contrepartie est fixée à 20% de la subvention demandée.

Enfin, les différents domaines de la gestion urbaine, devenue communale, étaient réglementés et le sont encore aujourd'hui, par des documents produits par les services techniques compétents relevant de l'Etat. C'est pourquoi des directions techniques nationales se sont également délocalisées au niveau régional, comme les **Directions Régionales de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DRACPN)**, créées dans toutes les régions du Mali, par le décret 371 du 28 novembre 1998. A Mopti, la DRACPN est mise en place en 1999. Ces directions techniques dépendent directement du Ministère de l'Environnement, elles sont chargées de coordonner l'ensemble des programmes d'assainissement de contrôle des pollutions et des nuisances dans les régions ; elles visent à la diffusion et à l'application dans toutes la région des lois et règlements en vigueur dans le domaine.

2-2-3 Mise en place de la Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DRACPN) à Mopti

Les directions régionales ont été créées à la fin de l'année 1998. Leur mise en place effective sur le terrain s'est faite un peu plus tard, à Mopti le premier directeur est arrivé le 14 avril 1999. Ces directions dépendent d'abord de la direction nationale qui est elle-même sous la tutelle du ministère de l'environnement. Leur rôle est dans un premier temps de faire respecter au niveau régional les lois et règlements nationaux en matière d'assainissement ; *“ On est chargé de traduire sous forme de programme les politiques et les stratégies en matière d'assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances ”*¹⁵ Il existe des relais au niveau des cercles, il est dit dans le décret 371 qu'au niveau de chaque cercle et de chaque commune doit être créé un service ou une antenne d'assainissement.

La direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances marque la volonté d'organiser le secteur car auparavant plusieurs structures s'intéressaient à l'environnement et à l'assainissement (ministère de la santé, de l'hydraulique) sans être en la matière entièrement responsabilisées ; suivant le principe de décentralisation, les directions régionales ont vu le jour. Les municipalités dans lesquelles elles s'installent ont déjà leur propre répartition des tâches, la gestion de l'assainissement se partage entre plusieurs services municipaux, la voirie, le service d'hygiène ; la DRACPN éprouve des difficultés à trouver sa place au sein de cette organisation, il est nécessaire de procéder à un nouveau partage des responsabilités. Mais des difficultés de distribution et de coordination des rôles se posent, *“ entre la mairie et nous il n'y a pas de cadre de concertation bien établi ”*¹⁶ ; ces difficultés sont détaillées ultérieurement.

¹⁵ Entretien avec O. Camara, premier directeur DRACPN, juillet 2000, C. Meynet.

¹⁶ Entretien avec A. Camara, chef du secteur assainissement DRACPN, décembre 2001, C. Meynet.

Profil du chef de la division assainissement pour la direction régionale de l'assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances.

Amadou Camara est le chef de la division assainissement pour la direction régionale de l'assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances.

Il est ingénieur en génie civil, il a eu plusieurs expériences à l'étranger lors de ses différentes formations.

"D'abord j'ai une formation en génie civil, j'ai fait l'école polytechnique de Thiès au Sénégal, ensuite je suis parti au Burkina pour faire une formation en génie sanitaire, donc j'ai un DESS en génie sanitaire. Là j'ai fait deux années de recherche à Ouaga, ensuite je suis parti en Suisse, à l'IPFR pour faire un master en ingénierie de l'environnement. C'est en 1998 que je suis revenu au Mali, là il y avait un besoin qui se faisait ressentir au niveau de la direction régionale qu'on venait de créer, j'ai été recruté comme ça, c'est mon premier poste au Mali au niveau de la fonction publique.

J'ai un peu travaillé dans le privé avant d'arriver là. Dans le privé, d'abord directement après ma formation en ingénieur génie civil, j'ai travaillé dans quelques petites entreprises, d'abord une entreprise qui appartenait à un ancien lié au premier régime, une entreprise de travaux publics, j'ai fait à peu près une année là-bas, mais avec les événements de mars 1991, la boîte a été fermée. De 1991 à 92 j'ai un peu travaillé de façon informelle, c'est-à-dire avec des particuliers surtout. Et en 92, avec quatre camarades nous avons monté un GIE, dans le domaine du génie civil. Donc entre 92 et 94 nous avons eu à faire des travaux de l'hôpital de Kati, nous avons fait un grand collecteur à Kati aussi.

C'est en 94 que de façon tout à fait fortuite, je suis tombé sur le concours d'entrée à l'école inter-états de Ouagadougou, où il y a des formations post universitaires. J'ai postulé, j'ai été admis et là je suis parti faire ma formation en génie sanitaire. La formation recrute 12 personnes pour faire la formation et on retient 2 personnes pour poursuivre, aller jusqu'au doctorat ou autre, donc moi après la formation j'ai été retenu comme assistant de recherche, j'ai travaillé sur un projet sur l'impact sanitaire des eaux usées en zone maraîchère à Ouagadougou. J'ai été assistant du chef de programme pendant une année, la deuxième année ils m'ont envoyé en Suisse, pour aller faire une formation en environnement, c'est là que j'ai fait le troisième cycle. Je suis revenu, j'avais toujours le même statut d'assistant de recherche, j'ai quitté un peu L'EIR car il n'y avait pas tellement d'accord sur la forme de contrat qui nous liait ; j'ai également pesé le pour et le contre, si je venais au Mali, je voudrais m'installer à mon propre compte, comme j'avais déjà l'expérience d'un GIE, venir faire un bureau d'étude éventuellement, c'était mon objectif principal. Mais je suis venu, j'ai travaillé avec le bureau d'études Mético, quand je suis venu ils étaient en train de faire le schéma directeur de l'Office du Niger à Ségou, donc je suis tombé sur ça ; ils voulaient quelqu'un qui maîtrise un peu le logiciel Mapinfo, j'étais là-bas avec un français, moi j'étais son assistant. Au bout de quinze jours le français est rentré carrément et moi j'ai piloté tout le reste de la base de données à l'Office du Niger, on a mis en place une base de données pour gérer l'ensemble des données au niveau de l'Office.

C'est quand j'étais sur ce schéma directeur, en fin 1999 qu'il y a eu des recrutements au niveau de la fonction publique. J'ai fait parvenir mon dossier, j'ai même demandé au niveau de la direction quand même de me laisser un peu de temps pour le schéma pour que je puisse quand même un peu finalisé la base, ça c'était jusqu'en mars 2000. Ça correspondait avec la fin de la deuxième phase du projet. C'est en avril que je suis arrivé à Mopti, en même temps je suis quand même reparti à Ségou pour intervenir sur la base de données, on avait besoin de mettre certaines données à jour et faire des cartes thématiques aussi. En tout cas jusqu'à présent le bureau d'études continue à me faire appel, mais pour la mise en place du schéma on a eu à faire des formations pour des cadres de l'Office du Niger, y'a un ingénieur en génie civil, mais jusqu'à présent il ne semble pas trop maîtriser à fond le logiciel Mapinfo, il se débrouille un peu, mais il ne peut pas travailler à fond sur la base."¹⁷

2-3 La municipalisation à Mopti

- La commune de Mopti a été créée en 1953. Elle devient commune de plein exercice en 1955 par application de la loi du " 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique et Madagascar " et modifié par celle du " 10 novembre 1956 ".

¹⁷ entretien avec A. Camara, le 03/12/01, C. Meynet.

- Le coup d'état de 1968 met fin à l'évolution de la commune de Mopti. Le conseil municipal fut remplacé par une délégation spéciale de 1969 à 1978.
- De 1978 à 1991, la commune de Mopti fut dirigée par un conseil municipal UDPM- parti unique au pouvoir.
- De 1991 à 1992, sous le gouvernement de la transition, le conseil fut remplacé une fois de plus par une délégation spéciale.
- Depuis fin 1992, avec l'avènement du multipartisme intégral, la commune de Mopti est dirigée par un conseil à majorité ADEMA parti au pouvoir.
- 1992 : première élection de Me A. K. Cissé
- 1996 – 1998 : délégation spéciale
- 1998 : réélection de Me A. K. Cissé - mi- 2003 : prochaines élections municipales

- le maire

Le maire de la commune est un avocat de la place. Il est Peuhl originaire de Ouromodi, un village situé à environ 10 km de la ville de Mopti. Il appartient au parti ADEMA, parti majoritaire au pouvoir de 1992 à 2002. Il fut l'un des rares maires à briguer 2 mandats depuis l'avènement de la démocratie au Mali. Il a été élu pour la première fois en 1992, sa seconde élection a eu lieu en 1998. Il est le président de l'Association des Maires de la région de Mopti. Il est également membre de l'AIMF- association internationale des maires francophones.

- le bureau municipal

Le bureau municipal gère les activités quotidiennes de la commune. Il est composé du maire et de ses quatre adjoints tous de la majorité. Il se réunit tous les vendredis.

Le maire dispose de 9 commissions de travail, à qui il soumet les différents problèmes pour réflexion et proposition de solution.

- le conseil municipal

Le conseil, organe suprême dans la prise de décision, se réunit ordinairement quatre fois par an. Il compte 29 membres (13 natifs de Mopti, 5 originaires de la région et 11 fonctionnaires et commerçants en service à Mopti).

On y dénombre par catégorie de cadres :

Catégorie A	5 pers. Soit 17%,
Catégorie B et C	18 pers. Soit 62%,
Autres (commerçants et notables)	6 pers. Soit 21%.

Contrairement aux autres communes urbaines du Mali, le parti présidentiel (ADEMA) n'a pas la majorité absolue à la mairie de Mopti avec seulement 11 conseillers sur 31. Certes, le maire et le premier adjoint y sont affiliés, mais seule une alliance avec les 9 conseillers de plusieurs partis minoritaires (PARENA–RDT- RAMAT) permet de ramener l'opposition au conseil municipal à 11 membres (opposition issue du groupement RND- PDP), parmi lesquels des notables influents : un ancien maire, un ancien premier adjoint (natifs de Mopti), et plusieurs membres des grandes familles les plus impliquées dans la vie économique et les appropriations foncières. Cette situation politique particulière s'explique en partie par le caractère hétérogène de cette ville carrefour où interfèrent les influences de vieilles familles locales enracinées avec celles de grands commerçants riches et d'origine extérieure à la région. En conséquence toute la vie politique municipale depuis 1998 est faite de compromis parfois délicats, les séances du conseil municipal étant souvent fort houleuses.

2-4 Chefferie coutumière et autochtonie dans la vie politique à Mopti

A Mopti, les “ autochtones ” revendiqués et reconnus (familles considérées comme “ fondatrices ” de la ville et ayant conclu un “ pacte d'alliance ” fondateur de la cohésion urbaine, comme la plupart

des mythes de fondation des villages du delta). Leur influence repose sur le registre de légitimité de l'autochtonie et de la tradition mais ils sont peu représentés au Conseil municipal. Ils agissent dans la sphère de la chefferie coutumière, une institution consensuelle, héritée de la période coloniale qui nomme et contrôle l'action locale des chefs de quartier et contribue à régler à l'amiable la plupart des différends entre citoyens.

Le pacte entre Kanta, Naciré et Touré, fondateurs de la chefferie coutumière, exclut radicalement de toute prétention à l' " autochtonie " certaines grandes et vieilles familles aujourd'hui très influentes sur le plan politique¹⁸. C'est le cas, par exemple, des Samassekou (forgeron), et des Sabé (bozo) qui revendiquent pourtant ce même registre de légitimité symbolique.

De leur côté, fonctionnaires et grands commerçants, bien représentés au Conseil municipal et économiquement influents ne cherchent pas à s'investir dans ce registre de légitimité.

*Alliances et légitimités des familles " autochtones "*¹⁹

Comme la plupart des mythes de fondation des villages du delta²⁰, les récits d'anciens valorisent ici l'hétérogénéité des fondateurs. La rencontre mythifiée et le pacte d'alliance²¹ entre un pêcheur bozo, un batelier somono (Naciré et Kanta) et un commerçant musulman marka (Touré), sont présentés comme fondement de la citoyenneté mopticienne. Le Marka aurait obtenu la chefferie de la ville par consensus, ce qui l'oblige à consulter, pour toute décision, les autres familles fondatrices (que l'on nomme en peul les *suudu baaba*, "la maison des pères"). Selon la version de B. K. Kanta : "La journée, Naciré et Kanta sont soit à la chasse soit à la pêche, presque toujours absents du campement. Ils décident de confier la responsabilité des lieux à Touré qui assure en quelque sorte la permanence au campement. De cette date à ce jour, quels que soient les changements de régimes politiques, la chefferie est détenue par la famille Touré". Cette chefferie coutumière, toujours reconnue comme médiation entre l'administration communale et les habitants, est relayée dans les quartiers par des chefs choisis par consensus parmi les notables, ce qui assure de fait un quadrillage de proximité des grandes familles dans toute la ville.

Réactivé lors de cérémonies sacrificielles et dans les logiques d'intermariage, et fondant symboliquement la cohésion politique de la ville, le pacte initial unit, mais il exclut aussi de l'autochtonie symbolique²² et des préséances coutumières plusieurs familles de vieille souche installées à Mopti bien avant les remblais. Cette exclusion symbolique est génératrice de tensions locales qui se transmettent entre générations²³

D'autant que depuis 1991, avec l'introduction du multipartisme puis de la démocratie locale (1998), les préséances traditionnelles sont quelque peu bousculées. Le maire et son premier adjoint, membres du parti gouvernemental sont considérés comme " allochtones " ²⁴, de même que les jeunes cadres dynamiques chargés de la gestion urbaine. Même si elles sont représentées au Conseil municipal et conviées à toutes les cérémonies publiques, et, même si elles "parrainent" tel ou tel candidat allochtone aux élections, les plus vieilles familles "fondatrices", enfermées dans une rente de situation symbolique et foncière²⁵ et peu investies dans la vie économique et politique moderne, se retrouvent peu à peu marginalisées.

La volonté municipale (soutenue par une ONG de développement) de créer des "Comités de Développement des Quartiers" au recrutement démocratique vise à outrepasser ces hiérarchies traditionnelles de l'autochtonie pour améliorer l'efficacité de la gestion de proximité en s'appuyant sur le tissu associatif.

Ces changements font émerger d'autres lignages anciens revendiquant aussi l'autochtonie et plus adaptés aux jeux contemporains de la parole et du pouvoir. Parmi eux, la grande famille des forgerons (*numu*) se

¹⁸ alors que les 3 familles du pacte (Naciré, Kanta et Touré) ne sont pas présentes au conseil municipal, et plutôt déclassées économiquement.

¹⁹ partie publiée dans Dorier-Apprill E. , Van den Avenne C.(2001) . " La connivence citadine et ses exclus. Le cas de Mopti , ville moyenne du Mali ". *Annales de la recherche urbaine*. Septembre 2001, N° spécial " les seuils du proche ", 7p, 2001.

²⁰ C.Fay, 1995

²¹ Pacte courant, nommé *hoolaare* en peul (litt. "confiance"), et que l'on peut décrire comme une relation liant entre eux des lignages ou groupes de lignages, appartenant à des ethnies, ou clans différents, par des liens d'entraide et de plaisanterie rituelle (*senankuya* en bambara). Par exemple, les Peuls et les forgerons, les Dogons et les Bozos, (voir Fay, 1995 : 437).

²² Nous reprenons le terme d'*autochtone*, utilisé en français du Mali pour traduire le terme bamanan *dugulen*, " enfant du pays ", et qui désigne ici les premiers arrivés.

²³ "L'histoire de Mopti se complique parce que tous veulent dire "fondateurs" de Mopti alors c'est des îlots qu'on a relié." "Les véritables fondateurs étaient Naciré, Kanta, Samassekou, Sabe, Djenebo chacun dans son îlot." H.Sabe, conseiller municipal.

²⁴ Même s'ils sont nés dans un rayon de moins de 10 km de la ville

²⁵ Partagées entre une nombreuse parentèle, leurs possessions foncières sont davantage une base d'influence locale qu'une source de revenus.

retrouve impliquée aux premiers rangs de la vie publique. Castés servant traditionnellement de médiateurs entre familles "nobles" (et qui normalement doivent savoir "rester à leur place"²⁶), les forgerons Samassekou, sont présents dans les partis de majorité et d'opposition du conseil municipal, leurs enfants sont lettrés, leur famille compte des enseignants et un ministre. En valorisant l'usage traditionnel qu'ils ont de la parole (leur droit à intercéder, mais aussi à blaguer, mentir, provoquer...), les forgerons de Mopti parviennent à occuper l'arène politique de la démocratie locale, et les avantages qui peuvent en découler dans un contexte de clientélisme généralisé. " *Si un gouverneur est nommé - il vient pas saluer le chef de village - il vient saluer dans la famille Samassekou - si le président il vient à Mopti il va pas saluer le chef de village ou bien saluer le chef des Bozos - non il vient dans la famille Samassekou* (M. Samassekou, 40 ans) ”.

Dans ce contexte, les "cadets sociaux" (et particulièrement à Mopti, les jeunes diplômés sans emploi n'appartenant pas aux familles autochtones) sont amenés à chercher d'autres logiques de légitimité pour intervenir dans la vie locale. C'est le cas de nombreuses associations loi 1901, dont l'AJDM (association des jeunes de Mopti) ou Kokadjé. Aucun de ses membres n'appartient aux lignages " autochtones " au sens symbolique, mais tous sont natifs de la ville, et plusieurs sont issus de puissantes familles de commerçants locaux. Tenant des discours très virulents contre les *suudu baaba*, ils ont conscience d'incarner cette "société civile" moderne et émergente dont on parle dans les médias, et qui doit dépasser les clivages anciens, notamment les clivages entre quartiers... Ils agissent en organisant des manifestations de rue et se sont imposés comme groupe de pression auprès des notables et le Conseil municipal à propos de toutes les affaires locales : " *tous nantis et tous nés à Mopti nous avons voulu participer au développement et appuyer les structures qui existaient déjà. Il y a des faits défailants dans notre ville, il fallait absolument un brassage des jeunes, il fallait que les jeunes de quartiers différents se donnent la main.*" (A.K Guitteye)²⁷

²⁶ Dans A.M et al. 1992, *Langues et métiers modernes ou modernisés au Mali (santé et travail du fer)*, ACCT- Didier Erudition, coll langues et développement, 213p.

²⁷ partie publiée dans Dorier-Apprill E. , Van den Avenne C.(2001) . " La connivence citadine et ses exclus. Le cas de Mopti , ville moyenne du Mali ". *Annales de la recherche urbaine*. Septembre 2001, N° spécial " les seuils du proche ", 7p, 2001.

CHAPITRE 2. MOPTI ET SON ASSAINISSEMENT, UNE PROBLEMATIQUE PARTICULIERE

1. LA QUESTION DES DECHETS, STRUCTURANTE DE L'URBANITE MOPTICIENNE.

A Mopti-Sévaré, comme dans beaucoup de villes africaines, les ordures servent de remblais dans les rues non goudronnées, pour rehausser leur niveau et boucher les trous résultant du passage des véhicules, ainsi que le creusement des saignées temporaires au moment des pluies (cf. infra) ; mais Mopti constitue un cas très particulier : c'est depuis l'origine un polder, et le sol urbain y est directement issu de l'accumulation de déchets mêlés à de l'argile.

2-1 les ordures domestiques au centre de la production du sol et de certains rapports sociaux

La question des déchets à Mopti est structurante de l'urbanité. Au sens matériel et historique, tout d'abord, puisque, comme nous l'avons décrit, le développement de la ville s'est fait par poldérisation des zones inondables, à partir d'un remblaiement constitué principalement d'ordures ménagères. Entamé au début du siècle dernier, à l'initiative de l'administration coloniale et au moyen du travail forcé, le remblaiement se poursuit aujourd'hui spontanément selon les mêmes techniques de compactage d'ordures ménagères (il s'agit surtout de déchets organiques : paille de riz, litières des animaux domestiques-nombreux en ville- débris alimentaires) et d'argile qui servent de socle au bâti.

Sur le plan d'une certaine " gestion traditionnelle " des déchets, Mopti fonctionne donc sur le mode du recyclage des déchets dans la production de sol à urbaniser.

Jusqu'à aujourd'hui, la quasi totalité des déchets collectés à Mopti, que ce soit par des 'bonnes', des tâcherons ou des GIE, aboutit en bordure de la ville, au contact du lit majeur du Bani et des bas-fonds environnants. Cette ceinture de déchets joue un rôle essentiel dans la dynamique urbaine, puisque c'est par elle que s'étend l'espace bâti. En général, on ne peut pas vraiment parler de " dépôts sauvages " (même si l'on déplore leur présence à proximité immédiate des maisons) : toutes ces ordures collectées en ville aboutissent en des points précis où elles servent au remblaiement des berges, selon des stratégies individuelles ou familiales d'occupation de l'espace. Cette ceinture de déchets est un espace stratégique du point de vue foncier : les commanditaires du remblaiement sont soit des résidents riverains désireux d'agrandir leur parcelle, soit des propriétaires de parcelles inondables situées dans les bas-fonds ou du Bani, et qui désirent les valoriser. Beaucoup de ces parcelles des bas-fonds ayant été vendues selon des procédures illicites.

Un véritable " commerce ", au double sens économique et social du terme, s'organise autour des ordures. Il structure les rapports entre riches et pauvres, autochtones et allochtones.

Les travaux de ramassage des ordures, de remblaiement (par accumulation de déchets collectés dans la ville) et de surveillance sont assurés au moins depuis un demi siècle (le phénomène est déjà décrit dans la monographie de Mopti par Gallais en 1959) par une main d'œuvre dépendante composée de manœuvres (ou *banagariw*), en général des *Bellas*²⁸, migrants saisonniers ou anciens réfugiés de la sécheresse fixés sur place et prolétarisés²⁹. Leurs huttes sont disposées dans les bas-fonds et sur les rives, sur les dépôts d'ordures, avant que ceux-ci ne soient consolidés et bâtis, dans les espaces libres entre deux maisons³⁰. Nous pouvons voir leur répartition autour de l'espace bâti sur la carte 11.

²⁸ Bélas ou Iklans : anciens dépendants cultivateurs des Touaregs.

²⁹ Amselle, 1981 - Harts Broeckhuis EJA., De Jong A., 1993- Lohnert B. 1995

³⁰ Aux plus basses eaux (mai-juin), plus d'un millier de huttes peuvent être dénombrées sur les berges de Mopti, dont 600 permanentes. Leur emplacement peut varier d'une année à l'autre suivant le niveau des eaux ou les accords de remblaiement passés avec les riverains. Enquête C. Meynet, 1998, complétée par Apprill, 1999-2000.

Les Bellas³¹ pratiquent diverses activités de survie liées à la production de l'espace urbain : remblaiement des bas-fonds, extraction du banco et fabrication de briques. Ils entretiennent des liens de dépendance avec certains notables, basés sur des contrats oraux de l'ordre du patronage : en échange de l'autorisation d'occuper les remblais situés à l'arrière de la maison de leur "patron", ils assurent des prestations en travail gratuit une fois par semaine (charriage et compactage d'ordures ménagères en les recouvrant de couches d'argile fraîche) auxquelles s'ajoutent souvent des redevances fixes, en numéraire.

Une fois le remblai terminé et la construction devenue possible, le campement doit se déplacer. Ce contrat oral joue sur la condition dépendante traditionnelle des Bellas, ici marginalisés socialement et spatialement, mais en même temps parfaitement intégrés au fonctionnement du système urbain, puisque sans eux, la ville ne s'étendrait pas : ils restent étroitement liés à la maison de leur "patron" urbain, à laquelle ils adossent leurs huttes chaque année à la même saison. "*Chaque Bella a sa place*" nous dit S. Fofana, commerçant-grossiste qui patronne plusieurs familles bellas pour remblayer ses parcelles³².

³¹ Le terme de *bella* tend à devenir une catégorie d'assignation urbaine ; du seul fait de pratiquer ces activités jugées dégradantes, ou de vivre sur les berges, les migrants d'autres origines se font taxer de "bella".

³² Extrait de Dorier Apprill E. (2002), " Gestion de l'environnement urbain et municipalisation en Afrique de l'Ouest : le cas de Mopti (Mali)", 1 in *Du local au mondial, gérer la ville*, AUTREPART, n°21, mars 2002, IRD-Ed de l'Aube, pp 119-134.

CARTE 11 : LES HABITATIONS DES BERGES A MOPTI

La question des déchets est également structurante de l'urbanité dans un sens identitaire, dans la mesure où, encore aujourd'hui, la conquête de terres à bâtir sur les espaces inondables, par le remblayage, est valorisée par les vieilles familles comme le prolongement légitime de l'histoire épique de la création des premiers quartiers. Elle constitue un élément clé d'une culture urbaine pionnière, revendiquée comme "mopticienne", facteur de fierté pour des citoyens appartenant aux plus vieilles familles de la ville. Ainsi, ce qui était au départ une relégation (décidée par les autorités coloniales) a été investi de manière symbolique. Les difficultés évoquées ont consolidé le lien à la concession remblayée, de même qu'elles font partie de l'histoire commune en partage : les histoires de remblaiement servent de ciment social.³³

2-2 La technique traditionnelle de remblaiement associe déchets et argile

D'un point de vue architectural, Mopti est caractérisée par la permanence de la construction en banco, selon des techniques anciennes, qui ont été importées de Djenné. Le style djenneké se lit par ailleurs sur certaines façades. Le site, exigü et artificiel (où le sol donc est fragile, se tasse facilement), et la cherté des terrains, exige ce type de construction en hauteur et en terre, également moins onéreuse puisque le matériau se trouve sur place, même s'il faut plus de main d'œuvre pour construire en banco qu'en ciment à cause du poids de l'argile.

Mopti a capté une partie du savoir-faire djenneké, non seulement en matière d'architecture et de maçonnerie, désormais perçue comme un patrimoine mopticien, mais aussi en matière de remblaiement. Djenné, située sur une levée naturelle en bordure du Bani, s'élève progressivement sur les décombres de ses anciennes maisons de banco reconstruites régulièrement. Mopti, ville-polder, doit son existence même au remblaiement. La technique de production du sol à urbaniser, systématisée ici par l'administration coloniale, fait également partie du patrimoine technique des maçons et entrepreneurs. Elle est vitale : les maisons construites sur les remblais mal conçus, non gérés, risquent de se fendiller et de s'effondrer.

Selon les maçons, propriétaires de maisons ou manœuvres que nous avons interrogés, l'utilisation bien dosée d'argile fraîche lourde (extraite du lit du Bani) en alternance avec des couches de déchets est un gage essentiel de réussite du remblai, à condition de savoir attendre le temps nécessaire avant de s'engager dans la construction (au moins une saison des pluies pour bien tasser le remblai, puis une saison sèche pour le sécher).

Les plus fortunés utilisent aussi, comme les autres, les déchets domestiques pour asseoir la base de leurs maisons, y compris dans le lotissement de "million kin", à Taikiri. Mais ils gagnent du temps en faisant conditionner les déchets dans des sacs de mil qui seront englobés dans un remblai de terre, et en utilisant aussi, pour compacter et fixer les déchets, de la latérite (amenée par camion du plateau de Sévaré). Diverses catégories de déchets urbains ont été mobilisées pour rehausser le niveau du sol dans ce lotissement tout récent dit "million kin" où se dressent aujourd'hui, autour du nouveau stade, de grandes et riches maisons de notables et commerçants : non seulement les ordures ménagères, mais aussi les boues de curage des caniveaux, déversés entre 1998 et 2000 par les GIE chargés de l'opération.

³³ "En 1955 il y a eu une distribution des lots ici, à Toguel. Malheureusement Toguel est une espèce d'île. La plus grande île se trouve au centre du quartier, dans la distribution des lots je suis tombé dans l'eau, ça c'est ma chance. Donc il fallait remblayer, il y avait une profondeur d'à peu près cinq mètres." (B. Sembé, 70 ans. Propos recueillis par C.Meynet, 1999)

Entretien avec un entrepreneur, propriétaire de 8 maisons

Pouvez-vous nous expliquer la technique pour que le remblai soit suffisamment solide ?

"la pénétration de l'eau de pluie renforce les ordures puisqu'il y a le banco, d'autant plus qu'il y a la latérite sur le banco. le banco pèse plus lourd que les ordures ménagères, celles-ci se transforment. Rien ne se perd, tout se transforme- donc, en quoi? en terre !

Au bout de deux ans tu as la terre. Tu augmentes la quantité de latérite, vingt voyages, quand il pleut ça descend, Le banco se colle aux ordures ménagères. La latérite ne se colle pas, mais le poids de la latérite fait descendre les ordures ménagères. Il faut toujours respecter le rapport ½ (deux fois plus de banco que de latérite)

Quelle durée et quel coût ?

Ça dépend des moyens. Si tu as les moyens tu n'attends pas la pluie, tu arroses . Il faut 100 à 200 m3 d'eau pour 1 lot au fur et à mesure-, quand on arrose, ça se fond (la latérite), ça se colle... maintenant si la pluie vient ça serait plus que si on arrosait.

Ici on n'a pas mis d'ordures, on a mis de la terre et latérite, c'est mieux que les ordures , mais c'est plus cher. Le transport d'une benne de terre de 7m3 depuis Sévaré coûte 9000F ; 12500 F pour la latérite. Le transport de banco par âne revient ente 50 et 75FCFA par chargement (paniers de quelques dizaines de litres).

Si vous faites 20 voyages de latérite, 40 voyages de banco, si l'ingénieur peut te donner 1 m de fondation, et bien, avec cette quantité de banco et de latérite, tu n'atteindras même pas le niveau des ordures !

- D'où vient la technique[de remblaiement] ?

... Très rôdée...ce sont nos ancêtres, Mopti est installée sur une rive, toute la ville, c'est uniquement du remblai. Au fur et à mesure que je ramasse les ordures, je verse derrière ma maison, avec l'argile, ça colle, ça s'étend. [...] Le poids de la latérite fait descendre les ordures ménagères [...] quand il pleut ça descend [...] Il y a un système de chaînage.[...] J'ai une maison au beau milieu du marigot faite il y a 4 ans avec un système de chaînage en bois : 1 mur de 60 ou 80 cm d'épaisseur tu comptes à la 7ème rangée, tu dispose le bois sur toute l'épaisseur du mur, si la maison descend, tout descend ensemble, on ne voit plus le bois (parce que c'est crépi par dessus).c'est une technique traditionnelle; on utilise le ronier venant du pays dogon ou de la zone inondée. le ronier venant du plateau est de meilleure qualité »³⁴

La question des déchets n'est donc pas prioritairement perçue, de l'intérieur, comme un problème environnemental et sanitaire à Mopti. Liée à la question foncière, elle se heurte à une conception de l'assainissement qui viserait à évacuer les ordures loin de la ville.

Il n'en demeure pas moins que Mopti est perçue au Mali comme l'archétype de la ville sale, moins sans doute à cause de sa morphologie particulière (l'histoire du site et du remblaiement n'est connu bien souvent que des Mopticiens et de ceux qui ont travaillé à et sur Mopti) qu'en raison des problèmes particuliers qu'engendrent le remblaiement : les ordures qui composent les berges et ceinturent la ville sont en grande part responsables de la difficulté d'écoulement des eaux. Mopti est une ville où l'on se retrouve plus que dans aucune ville du Mali « les pieds dans la boue ».

2-MOPTI, ARCHETYPE DE LA VILLE SALE ?

L'AMBIVALENCE DES MOTS ET DISCOURS : une analyse sociolinguistique

La question des ordures a été beaucoup étudiée et élevée au rang des priorités dans les différents projets d'assainissement de Mopti. Par exemple, dans le 3ème Projet Urbain du Mali, les premières orientations visent à « améliorer le cadre de vie à Mopti. Le premier objectif est, au sens large, l'assainissement de la presqu'île sud » (vol.2 p. 414) ; « le problème majeur de Mopti est l'assainissement des eaux usées et eaux vannes (évacuation des excréta), l'enlèvement des ordures ménagères » (vol.1 p. 292) ; « Mopti Sévaré et particulièrement l'unité urbaine de Mopti constitue un cas à part, et cependant exemplaire de la plupart des problèmes liés à l'assainissement » (vol. 1, p. 305).

« Le niveau de risque pour l'environnement est dépassé, à Mopti, dans plusieurs domaines, tous liés à la situation d'insalubrité de la ville » (plan stratégique d'assainissement, p.4).

Nous avons pu voir précédemment ce que représentent historiquement les ordures pour la ville de Mopti, il semble donc qu'il y ait deux discours complètement contradictoires à ce sujet, ou plutôt un discours qui n'obtient aucun écho dans les représentations historiques et les pratiques quotidiennes des habitants.

³⁴ propos collectés par E.Dorier Apprill.

Emergeant des eaux, Mopti est appelée “ Venise malienne ”. Ce qualificatif, utilisé principalement sur les affiches touristiques mais également revendiqué par les jeunes sur les murs de leur ville, construit une image de Mopti comme ville patrimoine, Mopti –plaque tournante du tourisme malien, grâce à sa situation entre Djenné, pays dogon et delta central- se construit une image de “ belle ville ”.

Cependant, la référence à Venise fonctionne également négativement : prise dans les eaux croupies, Mopti est au Mali l’archétype de la ville sale, particulièrement dans les discours que tiennent sur elle les Maliens étrangers à la ville ou étrangers au Mali (touristes ou experts en développement), mais aussi dans les discours véhiculés par les campagnes de sensibilisation à l’hygiène et la propreté (par exemple celles menées par l’ONG Action Mopti selon la méthode VRAC).

Ce discours produit par des instances extérieures à la ville, qui constitue donc un hétérostéréotype³⁵, est souvent repris par les acteurs mopticiens.

« La ville de Mopti connaît depuis des années une situation d’insalubrité critique »

(manuel de formation des animateurs, Programme de sensibilisation à l’hygiène de l’eau et à l’assainissement dans la ville de Mopti, Action Mopti)

« L’assainissement a de tout temps constitué une priorité à Mopti en raison même de la spécificité de son site » (Amadou Camara, rapport Plan de Développement communal)

« C’est vrai que dans la ville de Mopti, c’est sale. Mopti est très sale. On le dit partout que Mopti est sale. Mais Mopti n’est pas toute seule, il y a beaucoup d’autres villes maliennes qui sont sales également. Mais pour que les gens comprennent la saleté de Mopti, il faut qu’ils comprennent la manière dont la ville s’est construite. Mopti est construite sur l’eau. Mopti a été construite avec des ordures : prendre les ordures, remblayer avec et s’installer, voilà ce qui est le point de départ, la première lieu qu’on eut les gens pour s’installer. »

(Fouseini SY, président du GIE LAABAL, émission Saniya, Radio Jamana)

« Mopti est sale, il n’y a pas de ville plus sale que Mopti. C’est surtout sale à cause de la merde (bò), de l’eau qui vient des toilettes (nyègènejè), de l’eau sale (jinògò) » (Fatoumata SANOGO, petite bonne, non originaire de Mopti, Bougoufié).

Il est repris d’une part dans le discours populaire, parce qu’il permet de se soustraire au jugement de l’autre. Pratiquant l’auto-critique, les Mopticiens peuvent ainsi ne plus donner prise à la critique extérieure. La chanson rap “*Mopti nogolen don*” (Mopti est sale), composée par un groupe de lycéens et étudiants de Mopti, permet de donner une illustration de cette reprise du discours commun, elle résume également les différents éléments du stéréotype (mettant en avant par exemple la question principale de l’écoulement de l’eau). Reprise du discours commun, cette chanson contribue aussi à le fixer dans la mesure où elle est instrumentalisée sur les ondes radiophoniques de Mopti en étant très souvent utilisées dans des émissions de radio traitant des questions d’assainissement :

Mopti ma ville sale, ma ville sale, ma ville sale (refrain, 3 fois)

Il faut que quelqu’un le dise

Les rues sont pourries / Les ruelles sont pourries

Les tas d’ordures, les tas de pourriture / Sont éparpillés partout

Ça me donne la toux

Chaque fois j’ai la nausée / Je suis toujours en danger

Tu vois mec / Tu me crois / J’ai pas le choix / Mais j’ai le droit

Donc il faut que je le dise

Ma ville est sale

Ma ville est sale

³⁵ Rappelons que bien sûr, pour être stéréotype, il n’en repose pas moins sur la description de la réalité, un stéréotype n’est pas une représentation “fausse”, elle généralise le particulier pour construire une image, stigmatisante le plus généralement.

*Mopti est une ville historique
J'ai l'auto-critique
Et c'est ça qui me rend authentique
Je veux qu'elle soit mystique
Mais pas avec ces mouches
Et ces moustiques
Qui font la belle vie dans la cité
En perplexité*

Mopti ma ville sale, ma ville sale, ma ville sale (refrain, 3 fois)

*Monsieur le maire ne fait rien
Monsieur le gouverneur ne dit rien
Ils montrent même pas un état de vivacité
Dans la cité
La population est presque inerte / C'est le moment de l'alerte
Ils ont construit des caniveaux / Qui ne sont pas au niveau
Les eaux ne coulent pas comme il faut
Avec des millions et des millions financés
Encore pendant l'hivernage / Pour être à la page / Il te faut un petit bateau
Pour traverser la cité
Ou être comme un maître maçon
Dans le banco*

*Je dis ce que j'ai vu / Je transcris ce que je dis
C'est une réalité, une vérité
Car nos sens sont toujours éveillés
M.C. dans le quartier les années passées
Rien n'a changé
Est-ce que quelque chose a changé
Rien n'a changé
On est toujours avec le boubou
Dans laboue*

*BLACK BEAT contre l'insalubrité
On peut pas avoir une bonne santé
Sans la propreté
"prévenir vaut mieux que guérir"
c'est les B.B. sur le but
MC Dji Tyson and Dembson*

Cette reprise du discours d'autre part permet de rejeter la faute sur un agent extérieur, ou de trouver les causes ailleurs que dans ses propres pratiques. Le Mopticien reconnaît que sa ville est sale mais ne veut pas en porter la responsabilité. Les causes invoquées sont la pauvreté d'une part, l'incurie des services publics d'autre part.

« Mopti n'est pas sale, c'est la pauvreté. Si tu nous donnes de l'argent, ça va être propre. Mopti n'est pas sale mais c'est le haut commissaire et le maire qui font rien, ils bouffent l'argent seulement. Mopti n'est pas sale, c'est ceux qui doivent rendre propre qui ne font rien - ça me fait mal qu'on dise que Mopti est sale - Mopti n'est pas sale, je n'accepte pas ça. Avec un milliard, on peut rendre Mopti propre. » (Soumaïla GUISSÉ, brodeur, Toguel)

Le discours sur la ville sale enfin est repris par les notables et les opérateurs parce qu'il a une fonctionnalité : il permet le montage de projet et la demande de financement autour des questions

d'assainissement. Au Mali, Mopti focalise des projets d'assainissement d'origine extérieure, mais ces projets peuvent ne pas aboutir, ou dévient de leurs objectifs initiaux (cf. infra, à propos du grand collecteur de Toguel, ou de la pose de caissons de dépôt des ordures) mais en ayant parfois un réel impact économique et social.

Si le discours sur « la ville sale » est un lieu commun, il n'en demeure pas moins qu'il est informé par les réalités du terrain. C'est la spécificité du site de Mopti, et celle de son architecture, qui engendre un discours sur la saleté particulier, qui se cristallise autour de la question de l'écoulement de l'eau, de la boue, et des débordements de puisards. Si l'on observe le lexique utilisé pour décrire la saleté à Mopti, il est riche en termes décrivant les différents états plus ou moins liquides et plus ou moins putrides de la boue. Le terme le plus fréquent et le plus représentatif de la saleté mopticienne étant le terme de *jitoli* en bambara ou *ndiyam nyoldam* en peul, pouvant être traduit par " eau pourrie ". Il est à mettre en rapport avec cette spécificité architecturale qu'est le puisard ou *wulu wulu* en bambara, et *djurwol* en peul.

A propos des ordures, il est noter qu'alors qu'il existe plusieurs mots en bambara pour les dépotoirs selon en fait qu'il s'agit de dépotoirs sauvages ou structurés :

sununkun (dépotoir – terme traditionnel utilisé dans la campagne)

nyamabòyòrò (dépotoir : lieu destiné à recevoir des ordures)

nyamatò (tas d'ordure)

nògòdingè (trou à ordure)

La diversité de ce lexique n'est pas utilisée à Mopti parce que finalement il n'existe qu'une façon traditionnelle de se débarrasser des ordures : remblayer, et l'usage des ordures pour remblayer bas fonds ou creux des ruelles est considéré comme une pratique normale et adaptée. Le problème et la gêne ne portent que sur les dépôts perçus comme sauvages (*nyamato*), notamment ceux qui se développent à proximité des caissons implantés par les services municipaux, lorsque ceux-ci débordent et ne sont pas ramassés.

Lexique bambara / peul des ordures

1. En bambara :

Les ordures : <i>nògò</i>		
(terme générique neutre : sale, saleté, déchets) / antonyme : <i>saniya</i> (action : " fait de rendre propre ", assainissement), <i>jèya</i> (état : blancheur, propreté)		
solide	liquide	matière fécale
<i>nyama</i> (idée d'inutilité)	<i>jinògò</i> (litt. " eau sale " : eaux usées)	<i>bò</i> (terme générique)
<i>nyagasa</i> (idée d'encombrement)	<i>bògòji</i> (litt. " eau-boue " : boues liquides)	<i>nyamanataa</i> (litt. " qch qui se dépose parmi les <i>nyama</i> ")
<i>nyamanògò</i> (litt. " nyama sale " : ordure)	<i>jitoli</i> (litt. " eau pourrie ")	<i>bòkuru</i> (matière fécale sèche – humain)
<i>bagannògò</i> (litt. " saleté du bétail " fumier)	<i>nyègènbògò</i> (boues de vidange)	<i>bòmagan</i> (matière fécale molle – humain)
		<i>bòji</i> (diarrhée)

<p>Les nuisances <i>kasa</i> (odeur – terme générique neutre) – <i>kasagoman, kasajugu</i> (mauvaise odeur) <i>soso</i> (moustique), <i>limògò</i> (mouche), <i>bilenba/limògòba</i> (mouche bleue)</p>
<p>Lieux <i>sununkun</i> (dépotoir – terme traditionnel utilisé dans la campagne) <i>nyamabòyòrò</i> (dépotoir : lieu destiné à recevoir des ordures) <i>nyamatò</i> (tas d’ordure) <i>nògòdingè</i> (trou à ordure)</p> <p><i>wulu wulu</i> (trou destiné aux eaux usées) <i>fonse</i> (caniveau, fossé) <i>jibolisira</i> (rigole naturelle) <i>jibolidingè</i> (rigole construite)</p>

2. En peul :

Les ordures : <i>tuundi</i> (terme générique neutre : sale, saleté, déchets) / antonyme : <i>laabal</i>		
solide	liquide	matière fécale
<i>mbuudi</i>	<i>ndiyam bondam</i> (litt. “ eau sale ” : eaux usées ; désigne aussi l’alcool) <i>ndiyam tundudam</i> <i>ndiyam nyoldam</i> (litt. “ eau pourrie ”)	<i>mbuttiri</i> (humain) / <i>sobe</i> (animal) <i>birgi</i> (fumier) <i>ndogu reedu</i> (litt. “ ventre qui court ” diarrhée)
<p>Les nuisances <i>luuba</i> (mauvaise odeur) <i>bonngu</i>, pl. <i>bowdi</i> (moustique), <i>mbuubu</i>, pl. <i>buubi</i> (mouche)</p>		
<p>Lieux <i>mobtirde mbuudi</i> (litt. “ là où on rassemble les ordures ” dépotoir) <i>djurwol</i> (trou destiné aux eaux usées, puisard) <i>fonse</i> (emprunt au français “ fossé ” : caniveau) <i>datol ndiyam</i> (rigole)</p>		

Le contraire de la saleté se dit *saniya* ou *jèya* en bambara, *laabal* en peul. Le terme bambara *saniya*, terme qui traditionnellement signifie “ propreté ”, est un synonyme de *jèya* (*saniy*) ; il est dérivé d’un adjectif *sani*, qui signifie “ propre, pur ”, et *jèya* d’un adjectif *jè* dont le sens premier est “ blanc ” et le sens figuré “ propre ” (cf. lexique en annexe).

On observe une spécialisation contemporaine dans l’utilisation de ces deux termes. Le terme de *saniya* est celui qui a été choisi pour traduire le terme français “ assainissement ”, notamment dans les campagnes de sensibilisation. L’influence des campagnes de sensibilisation, ayant comme support notamment les radios, transparait dans l’usage des locuteurs. La “ *saniya* ” se différencie des pratiques individuelles quotidiennes de propreté comme étant la mise en œuvre collective d’actions ayant une visibilité publique, que ce soit les campagnes de balayage d’associations de femmes lors de “ journées d’assainissement ”, ou les mesures prises par les autorités pour débayer certaines rues, mettre en place des caissons de ramassage d’ordures, etc... Par ailleurs, le terme *saniya* est le titre d’une émission sur radio Jamana, traitant de question d’assainissement à Mopti. Le terme peul *laabal* quant à lui a été choisi comme nom par un des premiers GIE créé à Mopti. On retrouve le mot *jèya* dans *sugu jèya* (litt. “ la propreté du marché ”), qui est à la fois le titre d’une émission traitant de cette question particulière, et le nom d’un GIE. Si, dans ce cas, *jèya* et *saniya* ont le même contexte d’emploi, il est à noter que *saniya* est davantage un terme abstrait (de la même manière qu’*assainissement* en français), et *jèya* un terme concret utilisé lorsque l’assainissement s’inscrit dans un lieu particulier.

D’autres associations et GIE oeuvrant dans le domaine de l’assainissement reprennent ces termes dans leur nom : GIE commune *Saniya*, coopérative *Toguel Djeya*.

S'opère alors un décrochage dans les représentations entre d'une part, la propreté *jèya*, de l'ordre du privé, et référant à l'espace privé (ou considérée comme tel, et/ou considérée comme action concrète inscrite dans un lieu particulier), et d'autre part, l'assainissement *saniya*, référant à l'espace public, et mis en œuvre collectivement, (et/ou considéré comme programme davantage que comme action). Ce clivage entre deux types de pratiques (privées/publiques) est la clé qui permet de comprendre comment se construisent les discours autour de cette question, et aussi pour comprendre comment l'assainissement comme programme devient objet privilégié de discours.

Il semblerait donc, à ce niveau de l'analyse, que les conceptions de l'assainissement soient liées aux conceptions de l'espace public et aux pratiques de cet espace public.

Ceci rejoint ce que nous avons mentionné précédemment sur les causes invoquées de la saleté : la pauvreté explique la saleté ou niveau individuel, l'incurie politique explique la saleté des espaces publics. Par ailleurs, dans les discours, l'assainissement est lié aux infrastructures (égout et caniveaux) mais également à tout ce qui concerne l'état de la voirie : état des chaussées, encombrement des voies... L'assainissement est donc moins conçu comme de l'ordre de l'hygiène ou comme étant une question de santé publique que concernant la " mise en ordre " de l'espace urbain.

Les extraits qui suivent rendent compte de ce lien fait entre assainissement et infrastructures :

« Il s'agit du problème de caniveaux au niveau du centre commercial. La mairie et la police sont venues une fois pour demander aux gens de creuser des caniveaux devant leur magasins, et ont dit qu'ensuite eux viendront ramasser la terre et les ordures qui en sortiront.

Ainsi il y a eu des volontaires qui se sont exécutés mais malheureusement, on n'a plus revu personne et la pluie a fini par déverser les ordures enlevées dans les caniveaux. Est-ce normal ? Peut-on parler de l'assainissement dans ces conditions ? »

(auditeur de " C'est pas normal ", Radio Jamana)

*« Le port fluvial de l'Opération Pêche, communément appelé "digue" est le point de convergence de toute l'activité commerciale à Mopti, mais nous assistons à un calvaire total en ce qui concerne **les infrastructures et l'assainissement**. Cette partie de Mopti se trouve en très mauvais état : de la boue, des trous, sont visibles un peu partout, des ordures entassées devant les magasins. »*

(auditeur de " C'est pas normal ", radio Jamana)

Avant hier nous avons aperçu un homme dans un bulldozer qui en voulant gratter le sol a abîmé tout le quartier, de sorte que le lendemain, après une grosse pluie, l'eau a stagné et le quartier est devenu complètement impraticable. Comment pouvez vous comprendre qu'on parle dans ces conditions de l'assainissement ?

(habitant de Toguel, auditeur de " C'est pas normal ", radio Jamana)

« Dans notre carré à Sabela, il y a des trous dans tout le carré. En cette période d'hivernage, on ne peut pas parler d'assainissement tant qu'il y a des trous à travers tous nos carrés. Après chaque pluie, l'eau stagne dans ces trous, formant de la boue qui rend difficile le passage. La mairie doit apporter du gravier pour remblayer ces trous. »

(auditeur de " C'est pas normal ", Radio Jamana)

*A sept mois de la CAN rien n'est fait par rapport à **l'assainissement et aux infrastructures** dans la ville de Mopti. Jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise pour la réhabilitation de l'unique route principale qui traverse la ville.*

(auditeur de " C'est pas normal ", Radio Jamana)

Ces discours complexes sur saleté/assainissement dans la ville de Mopti ne se connectent pas toujours à des pratiques qui témoigneraient d'une gêne ou d'une prise en compte spécifique de la saleté dans la ville : il est clair qu'au quotidien et dans leurs pratiques, les Mopticiens " font avec ", avec la boue, avec les mouches, avec les fossés stagnants et les puisards qui débordent. Il n'est qu'à voir les gens assis au bord du grand collecteur de Toguel au " petit soir " (ainsi que l'on nomme le moment où le soleil décline,

et où la chaleur baisse) pour comprendre l'habitude de vivre dans cet environnement.

3-1 Entre gêne et habitude : la ville et la saleté au quotidien

Les discours signalent des nuisances : l'encombrement des voies lorsque les bennes à ordures débordent ou que l'eau stagne, les odeurs qui empêchent de se tenir assis dehors, et surtout les moustiques, attirés par les ordures en décomposition. Ces nuisances directes sont citées bien avant les questions de salubrité et de santé. Par ailleurs, pour avoir commencé nos enquêtes en saison sèche et les avoir finies en saison des pluies, il est clair que le problème de saleté ne se pose pas de la même manière et ne prend pas de l'importance au quotidien tout au long de l'année.

Les discours cependant bien souvent sont contredits par les pratiques : si la gêne est évoquée (et est réelle), l'habitude fait qu'elle n'empêche pas de s'asseoir non loin des tas d'ordures ou des trous d'eau stagnante.

Cette habitude est d'ailleurs bien souvent évoquée :

« Mais même si y a des odeurs ça nous dérange pas, on est habitué »
(Soumaïla GUISSÉ, brodeur, Toguel).

Et certaines anecdotes rendent compte d'un accommodement avec la saleté... :

« L'an dernier pendant l'orage y a quelqu'un qui a laissé tomber son argent là dedans (i.e. : dans le grand collecteur de Toguel) – et les enfants ils ont plongé d'ici jusqu'au déversoir et ils cherchent – celui qui gagne un billet il le prend

Ils étaient pas dégoûtés ?!

Ah non y avait l'argent...»

(M. FOFANA, commerçant, Toguel)

Le problème d'assainissement devient en fait crucial à Mopti pendant la saison des pluies, l'hivernage. Les eaux montent, et l'eau de pluie se mêle aux eaux usées, transformant les ruelles non damées et non drainées en marécage putride.

« Pendant l'hivernage, l'eau de pluie vient ici et les gens versent leurs eaux usées. Quand l'hivernage est fini, c'est fini. Mais là l'eau ne part pas, ça nous fatigue. [...] Pendant la saison sèche, on s'assoit de l'autre côté pour causer (là où l'eau stagne présentement). [...] Ici c'est pas sale, c'est juste pendant l'hivernage. L'eau ça sort du sol, et l'eau de pluie aussi, ça s'ajoute, y a pas d'écoulement pour l'eau. Mopti même est construit au milieu de l'eau. » (A. C., fille du chef de quartier de Mossinkoré)

« Si c'est pas pendant l'hivernage, il n'y a aucune saleté ici. [...] Pendant l'hivernage, les vidangeurs ne circulent pas dans les carrés, donc les gens eux-mêmes vident les wuluwulu devant leur porte, parce que c'est fatigant » (Mama TRAORE, vieille femme vendeuse de savon, Bougoufè).

« La saleté à Mopti, la toute première cause, c'est l'absence d'écoulement d'eau. Parce qu'il n'y a pas de passage d'écoulement d'eau. C'est la toute première cause de saleté parce que l'eau coule et s'il elle n'a pas de passage, elle stagne et salie l'endroit où elle stagne. Deuxièmement, c'est la faute aux hommes. Les gens ne font pas ce qu'il leur revient de faire. D'abord, il faut que tout le monde balaie devant sa porte tous les jours, ou tous les vendredis. De sorte que si toi tu balaies, et que les autres balaient, partout ça sera propre. Bon, y a une habitude aussi qu'il faut laisser. Certains écopent l'eau des toilettes et la jettent devant leur porte, on ne peut pas l'éviter. Bon, pour assainir, il faut que l'eau s'écoule parce que si les eaux usées stagnent ça salit, il faut trouver un moyen pour que ça s'écoule jusqu'au pagué, pour que ça ne dérange pas les gens. La troisième chose est qu'il y a beaucoup de plastiques maintenant dans notre pays. Si tu t'arrêtes devant le collecteur, tu le vois plein de plastiques qui débordent partout. Donc les plastiques sont une des causes de saleté, partout. Il faut trouver une solution, soit les brûler, soit une autre solution. Mais ce qui complique tout en ce qui concerne la saleté à Mopti, c'est que les gens n'en font pas leur problème. »

(Bamoye TRAORE, entrepreneur, entretien dans l'émission Saniya, Radio Jamana)

Le décrochage entre discours et pratiques n'est pas constant. La CAN 2002 (Coupe d'Afrique des

Nations) dont la préparation a constitué l'essentiel du cadre temporel de nos recherches de terrain s'est trouvé être le révélateur d'un renforcement des discours sur la saleté connecté à une mobilisation réelle (campagne de balayages dans les différents quartiers,...).

Ce qui apparaît ici est l'importance d'un événement de prestige où la ville de Mopti risque son renom. Dans les entretiens, comme dans les émissions de radio revient souvent le problème de la saleté, dans le contexte de la CAN, qui, comme on le dit en français du Mali, "gâte le nom" de Mopti.

« partout on dit que Mopti est sale, comme y a des gens qui viennent, on serait heureux si ces gens là trouvaient la ville propre » (chef de village de Taikiri)

L'événement de prestige suspend, pour un moment, le gommage de l'habitude et du quotidien, par la possibilité, prise en compte, d'un regard extérieur sur soi. Cependant, nombre de Mopticiens sont lucides sur l'après CAN et le fait que les initiatives conjoncturelles risquent bien d'être sans lendemain.

« Je remarque que le souci de notre ville est de rendre Mopti ville propre d'ici l'organisation de la CAN 2002 car tous les projets pour cette cause prendront fin à la veille de la CAN. On ne parle jamais d'après CAN. Pour quelle raison ? C'est pas normal. Il faut aussi penser au futur. »

(émission "C'est pas normal", Radio Jamana)

3-2 Les causes perçues de la saleté

a. Pour les espaces entre le public et le privé (les pas de porte, la rue devant la concession), les discours oscillent entre renvoi de la faute sur les autorités municipales, et auto-justification par la pauvreté.

On peut noter globalement qu'à Mopti chacun se renvoie la responsabilité sur les questions de propreté, et que cela crée également de nombreux conflits de voisinage. Il n'est pas rare dans l'émission en direct "C'est pas normal" de Radio Jamana qu'un auditeur dénonce l'un de ses voisins.

« Auditeur : beaucoup de gens pour se débarrasser de leurs eaux usées ont utilisé des tuyaux qui les conduisent directement sur le goudron et dans les rues.

Animateur : en connaissez vous des gens qui font cela ? et dans quel quartier ?

Auditeur : quand on longe le goudron au niveau de Gangal avant d'arriver au terrain scolaire, juste à quelques pas de la famille des wahabites vers la gauche du goudron, il y a une famille contiguë à une boutique dont les eaux usées sont toujours déversées sur le goudron et le plus souvent on est complètement trempé par le passage des véhicules. C'est pas normal. »

(émission "C'est pas normal", Radio Jamana)

3-2-1 discours sur la pauvreté : un discours de la fatalité

S'appliquant par ailleurs à beaucoup d'autres situations, on retrouve chez différents locuteurs un discours de la fatalité invoquant principalement la pauvreté. Ce discours est un discours convenu. Mais il est principalement tenu à moi, interlocutrice occidentale, il est un discours de justification.

La situation qui suit illustre ce type de discours. Elle a été enregistrée lors d'un sillonnage du quartier de Toguel.

Un homme se tient sur le pas de la porte de sa concession. Ce pas de porte fait directement face à une grande nappe d'eau stagnante pleine d'ordures. A l'approche de l'enquêteur qui regarde, l'homme dit "c'est la pauvreté". Il explique que c'est l'eau de leur propre wuluwulu qui stagne là devant la porte : ils écopent directement le wuluwulu dans la rue, "parce qu'il y a la fatigue". De même qu'ils y jettent leurs propres ordures, laissant un petit espace pour que l'eau passe. Il dit qu'ils n'ont "pas de moyen pour aller verser ailleurs - ça me plaît pas mais y a pas de moyen (ie : de moyen financier)" (Ibrahim GUITTEYE, blanchisseur, Toguel)

De même, cette apostrophe d'un jeune homme jouant aux cartes au bord du grand collecteur de Toguel : "Mopti nogolen tè -sègèn bè - n'i wari d'an ma - a bè jè" (*Mopti n'est pas sale, c'est la pauvreté. Si tu nous donne de l'argent, ça va être propre*) (Soumaïla GUISSÉ, brodeur).

3-2-2 discours sur l'incurie politique

Si la saleté est conséquence de la pauvreté, il s'agit moins d'une pauvreté individuelle que d'un manque de moyens au niveau collectif, non que l'argent manque pour traiter ces questions mais parce que l'argent destiné à l'assainissement se perd en route, "est bouffé", dit-on au Mali.

Cette thématique est omniprésente, aussi bien dans les discours que nous avons recueillis, que dans ceux qui reviennent de façon hebdomadaire dans l'émission " C'est pas normal ". Cette tribune libre témoigne d'un manque de confiance absolue envers les hommes politiques chargés de ces questions.³⁶

« Si les Blancs envoient de l'argent, nous on ne voit rien, les chefs seuls voient. La mairie doit faire des choses mais elle ne fait rien ». (Malamine WAGUE, commerçant en gros, Toguel)

« Mopti n'est pas sale mais c'est le haut commissaire et le maire qui font rien, ils bouffent l'argent seulement. Mopti n'est pas sale, c'est ceux qui doivent rendre propre qui ne font rien - ça me fait mal qu'on dise que Mopti est sale - Mopti n'est pas sale, je n'accepte pas ça. Avec un milliard, on peut rendre Mopti propre ». (Soumaïla GUISSÉ, brodeur, Toguel)

« Mopti ne peut pas être propre parce que le gouvernement ne sait même pas si Mopti fait partie du Mali. Le travail que la population fait, si la mairie faisait la même chose, on trouverait que Mopti est la région la plus propre. Tout le travail que la mairie doit faire, c'est la population qui le fait. C'est le seul problème à Mopti. La mairie veut manger seulement, elle ne veut pas travailler. Chaque fois le chef de quartier nous appelle, il nous dit qu'on doit avoir tel financement, mais on ne voit rien » (M. Samassekou, Komoguel).

« Toute cette saleté vient du gouvernement car il n'y a pas de caniveau pour l'évacuation des eaux usées, donc on verse les eaux usées dans les rues ». (A. Sogoba, ménagère, Mossinkoré).

Dans l'extrait qui suit, un jeune homme assis sur son pas de porte avec d'autres jeunes de son grin, commente la chance qu'il a de loger dans une rue propre.

« Nous on a la chance parce qu'il y a un fossé cimenté. C'est les chefs de famille qui font face, chacun a fait pour soi. Ce sont des Traoré, des gros marchands de poissons. Tout le monde ne peut pas faire ça, certains peuvent, d'autres pas.

Si on donne de l'argent pour ça, la mairie va tout manger et on voit rien. Il ne faut pas donner l'argent à la mairie mais aux habitants même. » (Adama TRAORE, jardinier, Bougoufè).

Animatrice : selon vous, pourquoi Mopti est sale ?

« selon moi, l'affaire de saleté à Mopti, c'est vraiment à cause de nos dirigeants parce que, moi je suis né à Mopti, j'ai grandi ici, notre grande famille est ici. Depuis qu'on est enfant, la voirie était occupée avec les histoires de wuluwulu. Bon, il n'y a qu'une seule grosse route. Bon, j'ai voyagé dans la région de Mopti dans d'autres cercles. Bon, il y a de bonnes routes dans le cercle, il y a de bons ponts dans le cercle. Mopti est une région, il n'y a pas de route, pas de goudron, pas de pont. Donc Mopti n'a pas trouvé de bons dirigeants. Si on demande aux Mopticiens, ils vont dire que Mopti est aux autochtones mopticiens, elle n'est à personne d'autre. Donc s'ils viennent mettre un dirigeant, c'est un des leurs. Ce dirigeant connaît sa propre réputation. Selon moi, c'est ça. »

Animatrice : bon, donc c'est la faute des dirigeants ; mais que faudrait-il faire maintenant ?

« qu'est-ce qui devrait être fait ? il faut que tous les Mopticiens sachent et disent "vraiment, on ne doit pas chercher l'argent pour qu'on dise qu'on installe des gens, le propriétaire vient dire "donne-moi 10 francs, ou bien donne moi 5000 francs aujourd'hui", tu ne vois rien. Les gens des autres villes peuvent venir dire que Mopti est sale, ça s'attache à notre nom. Bon, donc, il faut qu'on cherche des gens, qui s'intéressent à leur ville, qu'on leur donne le pouvoir pour que notre ville puisse être équipé de cette façon. Voilà ce que je pense. »

(Bouba Coulibaly, menuisier, émission Saniya, Radio Jamana)

³⁶ Rappelons que dans le contexte politique actuel du Mali, le thème de l'incurie politique ou de la corruption constituent à la fois des thèmes de légitime débat citoyen, mais aussi des « marronniers » sujets de prédilection des médias commerciaux leur garantissant une audience populaire. C'est le cas pour radio Jamana qui vit de ses revenus publicitaires. Cette liberté de parole et les critiques réitérées de l'émission envers le pouvoir municipal sont l'une des raisons de son grand succès populaire. Les critiques diffusées ne sont pas toujours fondées, et les relations entre cette radio et la mairie ne sont pas bonnes

3-2-3 L'imposition par le haut de pratiques nouvelles en matière d'assainissement

Les locuteurs signalent le décrochage entre pratiques traditionnelles en matière de gestion des déchets et pratiques nouvelles, imposées par le haut sans concertation de la population. C'est ce décrochage qui semble être la clé qui permet de comprendre la faillite des projets d'assainissement à Mopti.

« Nous dans le temps on n'avait pas de « problème d'ordure », on prenait les ordures pour mettre des deux côtés de la ville, pour endiguer la ville. Maintenant, on dit, avec la modernisation, de ne pas utiliser les ordures pour l'endiguement, donc les ordures sont devenues un problème et maintenant avec les matières plastiques, on ne sait pas où jeter. Y a des endroits qu'on avait réservés comme petite mare pour les animaux pour qu'ils aillent boire pendant la saison sèche, ça aussi on nous a dit de ne plus le faire.

Maintenant, ils mettent ça à 500m de la ville, sur les champs, et ils détruisent ces champs là et empoisonnent l'eau. En fait, la transformation des déchets, personne n'a eu le courage de s'en occuper. Y a les matières plastiques, les piles, il faut faire un choix, faire un tri et transformer en compost. Vraiment, les déchets là nous on en a des problèmes.[...]

Avant ils arrosaient les champs des gens, les gens payaient, jusqu'à 5000CFA le voyage du camion, si ils peuvent faire ça gratuit, les gens préfèrent, mais ils ne veulent pas. J'ai vu un homme, son champ était le meilleur de tous, pas besoin d'engrais, c'est comme ceux qui paient les Peuls pour qu'ils viennent avec leurs bêtes dans les champs. »

(Badara Sammasekou, conseiller municipal et propriétaire de cinéma, Komoguel)

Aux problèmes d'infrastructures et d'organisation s'ajoute " l'incivisme " des populations :

« Moi je trouve que Mopti n'est pas sale, c'est les mopticiens qui sont sales » (S. Traoré, commerçant, Mossinkoré).

« Je suis consciente que Mopti est une ville sale, et ces saletés ne viennent que de nos familles, car quand il y a des enfants ils ramènent n'importe quoi, tel que des vieux sachets plastiques. »

Chaque fois on fait de notre mieux, on nettoie chaque jour, mais les enfants ramènent les ordures chez nous. " (F. Naciré, ménagère, Komoguel).

La question de l'assainissement à Mopti est liée à des contraintes spécifiques de site géographique et de morphologie spatiale, qui font du problème de l'écoulement de l'eau en général (eaux de pluie, eaux usées) la principale nuisance rendant la vie quotidienne dans l'espace urbain difficile. L'assainissement dans les représentations est donc avant tout liée à la praticabilité de l'espace urbain : les Mopticiens ne se plaignent pas de la vue des dépôts d'ordures, mais, avant tout d'avoir le " boubou dans la boue ", pour reprendre l'expression du groupe de rap Black Beat.

En ce qui concerne la question spécifique de l'évacuation et du stockage des ordures, les Mopticiens dénoncent plutôt l'incohérence des directives et initiatives publiques (voir les nombreux conflits et récriminations au sujet du dépôt de caissons dans les quartiers), et plaident en fait pour la gestion " traditionnelle " des ordures qui consiste en un recyclage radical puisque que les ordures se transforment en sol sur lequel la ville peut s'étendre.

Les initiatives publiques sont souvent perçues comme venant perturber une gestion " privée " communautaire endogène et fonctionnelle. La conséquence en est parfois un certain laisser aller : la société civile se décharge sur les services publics de ce qu'elle prenait autrefois en charge, les services publics étant défaillants, le résultat final est que plus personne ne s'occupe de rien.

Les pratiques quotidiennes à Mopti concernant la gestion des ordures et de l'eau, les représentations sur la saleté et l'assainissement, ainsi que la manière dont ces pratiques structurent les rapports sociaux dans la ville révèlent en fait l'inadaptation d'une politique " par le haut " en matière d'assainissement, et de la difficile adaptation locale de décisions prises à un niveau global.

Cependant, même si localement, des solutions adaptées semblent pouvoir être envisagées, Mopti, comme les autres villes maliennes est interpellée par des modèles globaux de gestion urbaine.

3- PROBLEMES ET DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

Au delà des représentations, les problèmes d'assainissement sont particulièrement importants à Mopti, ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs liés entre eux qui relèvent d'abord du site de la ville, mais aussi des infrastructures insuffisantes et peu adaptées aux particularités du site. Nous verrons dans le chapitre 4 le rôle déterminant que peuvent avoir les différents opérateurs qui interviennent dans les domaines de l'assainissement (ordures, drainage des eaux pluviales, évacuation des eaux usées et des excréta).

4-1 Evaluer la quantité d'ordures produites

Les informations concernant les quantités d'ordures produites dans la commune sont peu fiables, malgré l'existence d'une bibliographie importante sur le sujet. Les acteurs de l'assainissement n'ont à leur disposition qu'une synthèse chiffrée à partir d'une enquête d'un bureau d'étude suédois, "Ingenjorfirmann Baath", effectuée en 1984 ; l'original de cette étude n'est pas en leur possession, la méthodologie employée n'est pas décrite, cependant ces données sont citées de manière redondante d'un document à l'autre.

La quantification des ordures dans quelques projets d'assainissement à Mopti

Balfour & Sons, A.C.W.A, 1973, " Le nettoyage de Mopti Sévaré ", OMS, PNUD, Bamako. Dans ce document, les auteurs évaluent la quantité d'ordures produite à partir d' " observations faites à Bamako, confirmées par d'autres villes africaines " (p.19), mais ces données n'ont pas été vérifiées sur le terrain. Les auteurs du rapport donnent le chiffre de 1,4 litre par personne et par jour.

Ingenjorfirmann Baath (Bureau d'étude suédois), 1984.

Données citées de manière redondante d'un document à l'autre. Nous n'avons pas trouvé l'original, ni la méthodologie de cette étude.

FINAH, 1990, Etude sur l'amélioration de l'assainissement à Mopti, 53 pages, annexes. Cette étude reprend les données du bureau d'études suédois concernant la quantité de déchets (p. 22), qui prévoyait une quantité de 127,7 m³ par jour, dans la commune, en 1995.

F. Cherel, 1993, " La gestion de la salubrité à Mopti ", AFVP, l'auteur présente en annexe un tableau donnant des chiffres sur la production d'ordures par quartier et par jour (on peut le supposer, mais ce n'est pas précisé), mais elle ne précise pas les sources de ces informations, au total la commune de Mopti aurait une production de 138,5 m³. Les quantités présentées sont un peu plus élevées que celles extraites de l'étude du bureau suédois.

UNIGEO, Progetti, 1996, Plan Stratégique d'assainissement de Mopti Sévaré, Agétipte, République du Mali. Dans ce rapport, les auteurs ont évalué la quantité d'ordures produites en extrapolant les données recueillies par le bureau d'études suédois, ainsi que celles du GIE Laabal, auxquelles ils ont ajouté leur propre " expérience acquise lors de la visite des lieux " (sic. pp. 5-5, 5-6) ; la production de déchets est estimée à environ 0,3 kg par personne et par jour, soit un volume de 0,0008 m³ (avec une densité de 340 kg/m³)

IGIP, CIRA, 1998, Etudes techniques d'aménagement de voirie et d'assainissement dans la commune de Mopti Sévaré – Avant-projet sommaire, Annexe H : étude environnementale, PDUD, Agétipte, République du Mali, Bamako. Les données utilisées dans ce document sur les quantités d'ordures produites, proviennent d'une extrapolation faite à partir des informations du bureau d'études suédois, ainsi que des prévisions élaborées par Laabal (premier GIE d'assainissement en activité à Mopti), " des données officielles n'étant pas disponibles " (p. 10). Les informations présentées ici sont les mêmes que dans le plan stratégique de 1996.

a) Enquête de quantification

- méthodologie

Une enquête de quantification des ordures a été réalisée à Mopti et Sévaré au mois de décembre 2001 à la demande et en liaison étroite avec la Direction des Services Techniques municipaux (DST) et la Coordination des GIE d'assainissement de la ville. Concrètement, la connaissance de la production journalière d'ordures à Mopti doit servir de référence pour l'évaluation du nombre de bennes nécessaires aux services techniques municipaux pour l'évacuation de ces ordures issues de la précollecte domiciliaire, l'évaluation des besoins en camions-bennes, et pour le choix du site de décharge intermédiaire.

Le premier objectif de ce travail était d'actualiser les données existantes qui dataient de 1984³⁷, cette étude évaluait la quantité d'ordures en 1984 à Mossinkoré à 12.8 m³ par jour, et sur l'ensemble de la commune à 96.1 m³. Cette même étude prévoyait pour 1995, 15.4 m³ à Mossinkoré et 127.7 m³ à Mopti Sévaré. Le rapport original de cette étude n'est pas disponible à Mopti ; nous n'en connaissons donc pas la méthodologie ; et les résultats semblaient discutables selon les responsables locaux de la collecte des déchets.

Notre travail a donc été mis en place en collaboration avec Mady Bagayoko (Directeur des Services Techniques municipaux, et participant du programme) ainsi que Amadou Camara (chef de la division assainissement à la

³⁷ Bureau d'études suédois Ingenjorsfirman BAATH, in FINAH, 1990, *Etude sur l'amélioration de l'assainissement à Mopti*.

Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances). La méthodologie a été conçue en collaboration avec nos partenaires et a essayé de prendre en compte au maximum les pratiques des habitants. Pour cela nous avons choisi de quantifier les ordures à trois niveaux dans la ville :

- les caissons installés par la municipalité
- les GIE qui font le ramassage de porte en porte
- les ménages qui n'utilisent pas les caissons et ne sont pas abonnés à un GIE.³⁸

Les enquêtes ont été menées pendant 6 jours consécutifs par 17 enquêteurs, qui ont travaillé sur six quartiers de la commune : Mossinkoré, Gangal, Taikiri, Komoguel 1, Sévaré 1 et 2. Ils ont quantifié les ordures évacuées à partir d'un outil de comptage unique, un seau de 20 litres, ils devaient également obtenir certaines informations concernant les ménages comme leur lieu d'habitation (numéros de porte et de rue) et surtout le nombre de personnes composant le ménage.

résultats

Un document sur le traitement de ces données et les résultats obtenus est joint en annexe du premier rapport méthodologique. Les résultats varient entre 0.002 et 0.01 m³ /pers/j. La moyenne générale de production d'ordures au niveau des familles est de 0.004 m³ /pers/j ; la moyenne générale relative à la production des ménages abonnés aux GIE est de 0.0054 m³ /pers/j, ces ménages produiraient donc plus de déchets que les autres, mais on peut également imaginer que d'autres ménages déposent une partie de leurs ordures dans la poubelle de leur voisin abonné.

Si on rapporte ces premiers résultats aux données de population, il est possible d'obtenir des chiffres que l'on peut comparer avec ceux obtenus par le bureau d'études suédois. Les données de population sont extraites des prévisions faites à partir du Recensement Général de la Population de 1998³⁹. En prenant l'exemple du quartier de Mossinkoré, les prévisions pour 2000 donnent une population de 10 323 habitants. Si on se base sur la production moyenne de ce même quartier (0.002 m³ /pers/j), on obtient une production de 20.6 m³/j sur l'ensemble du quartier ; le bureau d'études suédois prévoyait pour 1995, à Mossinkoré, 15.4 m³/j.

Sur l'ensemble de la commune les résultats sont également largement supérieurs, si on se sert de la moyenne de la production sur les six quartiers enquêtés (0.004 m³ /pers/j) on obtient une production journalière de 327.7 m³ (données antérieures : 127.7 m³) avec 81 929 habitants ; si on prend la moyenne des familles et des abonnés aux GIE (0.0047 m³ /pers/j), il en résulte une production journalière de 385 m³ sur l'ensemble de la commune. Les résultats de cette enquête donnent donc une production d'ordures beaucoup plus élevée que celle estimée par le bureau d'étude suédois ; les partenaires de cette enquête pensent que ces données correspondent à la réalité.

Dans le cas de Bamako⁴⁰ la production moyenne par habitants serait de 0.0017 m³ / jour, alors qu'à Mopti les enquêtes donnent 0,002 m³/pers/j au minimum. La quantité d'ordures produites à Mopti serait donc plus élevée, mais il est délicat de tirer des conclusions car on ne sait pas comment ont été obtenues les informations au niveau de Bamako.

4-2 Evacuation des eaux pluviales

L'acuité spécifique du problème de drainage à Mopti est liée aux contraintes particulières du sol urbain, entièrement artificiel, imperméable et plat. La nappe phréatique est proche de la surface. Les eaux ne peuvent s'écouler qu'en direction de deux vastes dépressions partiellement artificielles, bas-fonds surcreusés au moment de l'édification des digues et des remblais.

4-2-1- Une insuffisance d'infrastructures

Tout d'abord, il existe une **mauvaise répartition spatiale** entre les quartiers à Mopti, que nous voyons clairement sur la carte 12. Un embryon de réseau de caniveaux se concentre surtout dans les parties anciennes de la ville, quartiers de Komoguel et de Gangal. Les limites de Komoguel étaient celles de la ville coloniale où a été aménagé par l'administration de l'époque un réseau complet. A partir de 1960, ce réseau a été restauré puis étendu à Gangal par le premier Maire natif de Mopti (Bocoum B.). Les caniveaux de la génération 60 n'avaient

³⁸ Cf. C. Meynet, M. Bagayoko, 2001, " Méthodologie pour une quantification des ordures à Mopti Sévaré " 4p

³⁹ Cf. Schéma sommaire d'aménagement de la Commune de Mopti et environs, 2001.

⁴⁰ Atlas des décharges in <http://www.ulg.ac.be/cwbi/projets/atlas/>

pas de moellons et étaient cimentés seulement sur un côté. Ils manquaient d'entretien, la terre tombait de la paroi non cimentée et remplissait progressivement le fossé⁴¹, ce qui a entraîné une dégradation rapide de ces ouvrages.

Le drainage des quartiers repose sur un double collecteur cimenté et dallé hérité de la période coloniale, qui longe la voie principale, d'un "grand collecteur" de 870 mètres récemment aménagé sur un financement du FED⁴² en plein centre d'un quartier, de quelques kilomètres de caniveaux secondaires revêtus, mais trop étroits et à la pente trop faible pour être efficaces, et de nombreux petits fossés, confectionnés par les riverains, certains saisonniers, et qui ne sont répertoriés sur aucun plan. Tous débouchent aussi sur les *pagués*. Partout, le manque de déclivité, la trop forte charge sableuse des eaux de ruissellement liée à l'absence de revêtement des ruelles favorisent une sédimentation des matières solides qui finit par bloquer tout écoulement. Au total, le réseau ne joue donc guère qu'une fonction de stockage d'eaux stagnantes et de résidus divers.

A Sévaré, les caniveaux sont quasiment absents du paysage urbain, la grande majorité est creusée ; cependant, des caniveaux étaient en construction en 2001, dans le cadre du PDUD, nous pouvons repérer ces infrastructures sur la carte 13. Nous avons pu calculer la longueur totale des caniveaux, elle s'élève approximativement à 30 km, même chiffre que pour Mopti mais pour un espace presque 2 fois plus vaste.

Le sous-équipement de Mopti en caniveaux est donc indéniable. La longueur totale des caniveaux est estimée à 30 km⁴³. Les quartiers de Toguel, Bougoufié, Mossinkoré ne bénéficient d'aucun réseau d'égout. Certaines familles de ces quartiers ont pris l'initiative d'aménager et d'entretenir des caniveaux privés.

Le désengagement de l'Etat et de la municipalité se perçoit à travers les investissements dans la ville, les nouveaux caniveaux ont été construits par des intervenants extérieurs tel l'Agétipe, sur financement de la Banque Mondiale à travers le PDUD (Programme de Développement Urbain et Décentralisation), ou encore par des membres de la société civile (*cf. enquête historique des caniveaux privés*). Ces infrastructures d'assainissement sont complètement absentes de certaines zones nouvellement urbanisées, telles le lotissement de Taikiri Nord, Bougoufié Sud (où les seuls caniveaux repérés sont l'œuvre de personnes privées).

⁴¹ L'historique est reconstitué à partir de Gallais J. (1967), de Progetti et Unigeo (1996)

⁴² La section de ce collecteur, revêtu de moellons (1,80m X 1,50m) est en principe suffisante.

⁴³ Progetti et Unigeo, 1996, Groupe huit, 1996 . La dimension du réseau de caniveaux a été vérifiée sur le terrain et confirmée par Meynet C. en juillet 2000

CARTE 12 : LES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES DE DRAINAGE A MOPTI.

CARTE 13 : LES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES DE DRAINAGE A SEVARE.

4-2-2 Des documents de référence insuffisants et non réalistes

Les plans stratégiques d'assainissement qui se sont succédés de 1974 (Balfour & Sons) à nos jours (Icip, 2001) évoquent tous les problèmes posés par le réseau de drainage insuffisant et mal entretenu ; mais là encore aucune précision n'est apportée, on ne sait pas quels caniveaux doivent faire l'objet de travaux en priorité.

L'étude de la documentation sur l'assainissement nous a d'abord permis de constater l'écart existant entre les informations fournies et les réalités de terrain. L'exemple des caniveaux illustre bien cette situation.

En effet, il existe des plans du réseau de drainage (élaborés par le Groupe Huit pour le Troisième Projet Urbain en 1996). Ces plans sont disponibles à la DST. Mais si les cartes présentent le réseau (formel) existant, elles ne présentent aucune indication sur l'état de ce réseau, ni sur la présence de réseaux de caniveaux privés, informels (rigoles et émissaires cimentés construits par des particuliers, parfois depuis fort longtemps). Aucune différence n'est faite entre ce qui est fonctionnel et ce qui ne l'est pas, or l'intérêt se situe-t-il dans l'existence du caniveau ou dans la fonction que peut remplir une telle infrastructure ? Ces documents visent donc à servir de point de départ pour la mise en place de projets, alors qu'ils ne font pas état des réalités du terrain ; c'est le problème de la fiabilité des données qui se pose.

Les plans extraits de ce document sont en réalité erronés et incomplets. Nous pouvons prendre comme exemple le caniveau qui longe le goudron principal à Bougoufié, au niveau de Pont Carré ; en partant vers Gangal le caniveau est entièrement bouché sur une cinquantaine de mètres, or les plans officiels ne font pas état de cette réalité. Nous avons pu constater, par des observations de terrain, l'existence d'un réseau parallèle de caniveaux informels qui n'apparaît pas sur les plans officiels. Ces caniveaux sont l'œuvre de personnes privées, des notables, souvent de riches commerçants, et se situent généralement dans les zones peu desservies par ces infrastructures ; or ce réseau "informel" est matériellement relié au réseau formel, il est donc indispensable de le prendre en compte dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

Par ailleurs, en regardant la documentation et les multiples projets qui traitent de l'assainissement à Mopti, on s'aperçoit que la question des caniveaux est abordée de façon très générale, aucune étude détaillée véritablement utilisables par les services concernés n'a été réalisée à ce sujet ; et lesdits services (voirie, hygiène) n'ont-ils pas été associés à la collecte des données.

Dans un document produit par l'association Laabal en 1993, intitulé "projet d'amélioration de la salubrité à Mopti" (présenté in F. Chereil, 1993, "La gestion de la salubrité à Mopti", AFVP) il est précisé le caractère insuffisant des caniveaux et leur mauvais état, mais aucune différence n'est faite entre les caniveaux, qui ne sont pas tous dans le même état.

De nouvelles enquêtes ont donc été réalisées dans le cadre de la présente action de recherche, et en collaboration avec la DST et la voirie pour palier à cette carence en informations (le déroulement de ces enquêtes sera détaillé plus loin).

3-2-2-1 Nécessité d'une enquête et d'un suivi sur l'état des caniveaux

L'absence de sources complètes et fiables sur ce réseau de drainage et les problèmes de stagnation des eaux qui se posent dans la plupart des rues de Mopti ont amené les responsables municipaux à penser à l'importance d'un suivi de ces infrastructures. Pour cela nous avons élaboré, avec les partenaires locaux (agent voyer, président de la coordination) une grille d'enquête qui pourra être réutilisée à tout moment afin de suivre en temps réel l'évolution et l'état des caniveaux.

Le processus d'enquête est détaillé dans la partie 'bilan opérationnel', car c'est une action qui s'est mise en place à partir des demandes et avec certains membres des services techniques municipaux.

Grâce aux enquêtes menées sur les rues et les caniveaux, il est possible de faire un état des lieux du réseau actuel. Il est intéressant de pouvoir différencier les caniveaux qui ont des problèmes de fonctionnement, ceux qui ont une structure dégradée, et ceux qui sont en bon état. Cette séparation permet de classer et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre, par exemple un caniveau à la structure dégradée devra être entièrement réhabilité, alors qu'il ne faudra qu'un simple curage pour rendre fonctionnel un caniveau obstrué.

3-2-2-2 Pratiques

Dans la commune de Mopti, la question de dispositifs d'assainissement (en particulier celle des caniveaux)

constitue une problématique à double facette. L'on arrive à se demander si l'existence de caniveau n'est pas, autant que la non existence, source de problèmes. Dans les quartiers comme Toguel, Bougoufé, Mossinkoré, les eaux usées sont en grande partie déversées dans les rues. Les caniveaux de Komoguel, de Gangal, le collecteur central (à travers Mossinkoré, Toguel) regorgent, en toutes saisons, d'eaux stagnantes et d'ordures ménagères. L'insalubrité et la pollution de l'espace urbain résultent du mauvais drainage des eaux usées et vannes, ici en raison du non-fonctionnement des ouvrages, là du fait du manque total d'ouvrage. Dans l'un ou l'autre contexte, le problème d'hygiène est rendu plus critique par les comportements des citoyens. Face au manque de caniveaux, les ménages des quartiers démunis déversent les eaux usées dans les rues. Ailleurs les caniveaux sont transformés par les riverains en poubelles publiques.

On assiste donc à une mauvaise utilisation de ces infrastructures par les citoyens, prévues au départ pour l'évacuation des eaux pluviales, les caniveaux sont utilisés pour déverser les eaux usées, mais aussi les ordures ménagères. Les ménages riverains des caniveaux s'y sont "branchés" en construisant des petites rigoles qui évacuent les eaux usées de la concession vers le caniveau.

Les conséquences de ces pratiques sont frappantes, la grande majorité des caniveaux est encombrée voire complètement colmatée. En outre, durant la saison des pluies, les maisons construites la plupart du temps en banco (mélange de terre, de paille et d'eau) voient leurs murs se détacher, les matériaux se déposent dans les caniveaux et empêchent les eaux de s'écouler correctement.

D'autres pratiques usuelles participent au dysfonctionnement de ces infrastructures, notamment par le biais des processus de remblais qui servent à créer des espaces à bâtir. Mais les remblais se font aussi dans les rues, ce qui entraîne des modifications des pentes du sol, et perturbent l'évacuation déjà aléatoire des eaux pluviales, usées et vannes par les caniveaux. A certains endroits, les abords de la ville ont une côte plus élevée que l'intérieur des rues, il en résulte un inversement du sens d'écoulement et une stagnation des eaux dans les quartiers.

4-3 Evacuation des eaux usées

Il existe une sorte de circuit des eaux usées à Mopti-ville : elles partent toutes des concessions et aboutissent toutes dans le sol que ce soit à l'intérieur (par l'intermédiaire des rues) ou aux abords de la ville (dans les pagués) ; de plus, il n'existe aucun lieu de traitement des eaux. Par contre, entre la concession et le sous-sol, les eaux usées suivent différents trajets selon l'équipement et la situation géographique des concessions (puisard ou non, proximité d'un caniveau ou d'un pagué) :

- de la concession au puisard, du puisard à la barrique du vidangeur individuel, de la barrique au pagué
- de la concession au puisard, du puisard à la barrique, de la barrique au caniveau, du caniveau au pagué

Le circuit est parfois écourté lorsque les eaux ne transitent ni par le puisard, ni par le vidangeur individuel, elles sont rejetées directement dans les rues (rejet manuel) ou dans les caniveaux (par des petites rigoles reliant la concession au caniveau).

Les pratiques diffèrent donc essentiellement en fonction de l'équipement des ménages et des infrastructures publiques mises en place, mais aussi selon la situation géographique. A Sévaré, la majorité des ménages rejettent leurs eaux usées dans les rues directement, compte tenu de l'espace vacant les problèmes posés par ce type de pratique sont moins importants qu'à Mopti, où les habitants ont davantage recours au service des vidangeurs individuels.

4-3-1 Dispositifs

Il n'existe, à Mopti, aucun système collectif d'évacuation des eaux usées. Elles sont généralement recueillies dans des puisards, système individuel de collecte. Mopti et Djenné apparaissent comme des villes jumelles de ce point de vue architectural et urbanistique. Partout dans les rues, juste au pied des murs, le visiteur remarque des ouvrages de maçonneries plus ou moins élaborés, destinés à collecter les eaux de toilette et les eaux ménagères. Ce sont des puisards. Ils sont conçus dans des matériaux divers, présentent des formes variées. A Mopti, ils constituent des éléments originaux de l'urbanisme qui semblent avoir évolué dans le temps et avec la ville. Gallais (1959) n'évoque-t-il pas, en guise de puisards, desalebasses enterrées pour recueillir les eaux usagées. Ce modèle a aujourd'hui disparu. Actuellement, la gamme de puisards va du canari enterré dans le quartier de Taikiri à l'ouvrage bétonné (quelque fois avec dalle de fermeture en ciment) au quartier commercial, en passant par de simples trous creusés dans le sol. En principe, ces réceptacles sont vidés régulièrement, lorsqu'ils sont pleins.

4-3-2-Evacuation

a) par vidange

L'évacuation se fait soit par l'intervention de vidangeurs individuels, soit par les domestiques, ou encore par les enfants de la famille. Mais parfois l'évacuation se fait simplement dans la rue, par gravité, le trop-plein du puisard se déverse dans la rue, formant ainsi une flaque stagnante dans un creux naturel de la voie.

Le problème majeur qui se pose est la question du lieu d'évacuation ; les eaux usées sont souvent déversées dans le grand collecteur (pour les vidangeurs opérant dans la zone), dans le pagué au niveau de Pont carré, à Bougoufié, ou dans d'autres caniveaux, cela dépend du lieu de vidange ; ce sont des endroits qui ont été désignés par la mairie, mais les riverains se plaignent.

b) Par gravité

Les caniveaux jouent également un rôle important dans l'évacuation des eaux usées, car bien qu'ils aient été construits pour l'évacuation des eaux pluviales, ils sont largement utilisés pour éloigner les eaux usées des concessions. On retrouve un peu partout dans la ville des petites rigoles qui partent des concessions et rejoignent le caniveau qui passe devant la concession, qui permettent d'évacuer les eaux usées (essentiellement les eaux de vaisselle et de lessive). Le drain peut être plus ou moins aménagé et stabilisé par le ciment, mais toujours à ciel ouvert. Bien des fois, c'est une simple rainure dans le sol qui traverse le vestibule en passant sous les murs. Il aboutit à un caniveau, sinon à un espace anonyme ; l'essentiel étant d'évacuer les eaux indésirables le plus loin possible de la maison.

Parfois même, les rigoles ne sont pas nécessaires pour évacuer les eaux usées, les enfants ou domestiques se déplacent jusqu'au caniveau le plus proche pour vider leur sseau, le caniveau est également le lieu d'évacuation officiel pour les vidangeurs individuels.

4-3-3 Accroissement du volume d'eaux usées à évacuer

On ne peut évoquer la question des eaux usées sans rappeler le contexte d'accès à l'eau potable à Mopti. Ces deux aspects sont étroitement liés car le développement et la multiplication des branchements vont entraîner une augmentation des rejets d'eaux usées. D'ailleurs cet aspect de la question est déjà souligné dans le premier plan stratégique d'assainissement de 1964, époque à laquelle il n'existait pas encore de réseau d'adduction d'eau à Mopti. Il y est mentionné la nécessité de la création d'un réseau d'égout pour l'évacuation des eaux usées dont la quantité ne va cesser d'augmenter. Depuis un réseau d'adduction d'eau potable a été réalisé, le volume d'eau utilisé a augmenté, mais le réseau d'égouts projeté n'a pas vu le jour.

Le taux de raccordement de la population au réseau d'adduction d'eau n'a pas évolué rapidement, il est passé de 10 % en 1978 à 17 % en 1995, mais le nombre d'abonnés est passé de 527 en 1978 à 1297 en 1995⁴⁴. A la fin de l'année 2001, 2910 familles ont un branchement individuel⁴⁵. En 1983, la ville de Mopti disposait de 30 bornes fontaines mais 2 seulement étaient fonctionnelles. A cet égard, une amélioration importante est intervenue en 1999 avec la réalisation de 49 bornes fontaines dans la commune de Mopti dans le cadre du PDUD réparties comme suit : 10 BF à Mopti, 8 à Médina-coura, 15 à Sévaré Nord 16 à Sévaré Sud. Actuellement, on compte 148 BF dans l'ensemble de la commune, dont 105 sont en fonctionnement (62 à Mopti et 43 à Sévaré).

Par ailleurs, ces chiffres cachent certaines réalités qu'il est nécessaire de prendre en compte. En l'absence de bornes-fontaines et de branchement individuel, une grande partie des ménages ont recours au partage ou à la revente de voisinage ; d'après A. Morel, A. L'Huissier et V. Verdeil, en 1995, 83 % des habitants n'ayant pas l'eau à domicile avaient recours à leurs voisins (selon des modalités diverses), et seulement 7 % s'approvisionnaient aux bornes-fontaines.

Ces pratiques ont évolué depuis la création et la mise en service, dans le cadre du PDUD, de nouvelles bornes-fontaines privées dans l'ensemble de la commune⁴⁶. La politique d'EDM vise en outre à faire régresser ces pratiques de revente ou de partage entre voisins : les tarifs ont été revus en fonction de la consommation : au-delà de 20 m³ par mois le prix unitaire augmente afin de dissuader l'abonné à pratiquer la revente. Actuellement, les mopticiens utilisent majoritairement l'eau du robinet pour leur consommation en eau de

⁴⁴ A. Morel A L'Huissier, V. Verdeil, 1996, Gestion des Bornes-Fontaines : étude comparative et évaluation des projets réalisées ou en cours de réalisation. Villes de Kayes, Ségou et Mopti, Cergrene.

⁴⁵ Entretien avec M. Sissoko, chef de la division distribution eau EDM Mopti, décembre 2001, C. Meynet.

⁴⁶ Une cinquantaine de bornes fontaines attribuées en 2002 à des fontainiers privés à des tarifs d'installation et de facturation promotionnels.

boisson, l'eau des puits est surtout utilisée pour la lessive, la vaisselle et l'abreuvement des animaux. Le dernier recensement nous donne des informations sur le mode d'approvisionnement à l'eau de boisson, sur l'ensemble de la commune, 38 % des ménages ont un accès au robinet, un peu plus de 15 % ont recours à une fontaine publique et près de 36 % utilisent le puits pour s'approvisionner. Ces chiffres cachent des disparités car près d'une vingtaine de secteurs d'énumération ont des taux d'accès au robinet supérieur à 60 %, certains dépassant même 80 % à Mopti et Sévaré, par contre le réseau d'adduction d'eau est quasi absent à Médina Coura où les habitants se servaient exclusivement des puits. Cependant ces chiffres ont évolué depuis la multiplication des bornes-fontaines dans la commune. L'enquête ménages de M. Kiré donne des proportions similaires, 81,3 % de l'échantillon a recours à l'eau courante (robinet et borne-fontaine).

L'évidente et prévisible augmentation de la consommation d'eau par habitant n'a pas été suivie par la création d'un réseau collectif d'évacuation, la population et la densité ont également augmenté. Actuellement l'évacuation des eaux usées se fait toujours suivant le système traditionnel, et de nombreux problèmes de stagnation des eaux se posent.

4-4 Excrétas

La situation générale de l'assainissement, rapportée aux excréta, laisse à désirer, si l'on dresse un état des lieux à partir des sources bibliographiques⁴⁷ et des informations collectées lors des observations de terrain. Comme pour les eaux usées, l'évacuation des excréta hors de la ville de Mopti se caractérise par l'absence et/ou la défaillance d'un service municipal organisé à cet effet. La mairie ne dispose plus de camion-vidangeur (spiros) comme au début des années 90.

Le mode d'évacuation des excréta repose surtout sur le travail des vidangeurs, associé à une disposition traditionnelle originale des lieux d'aisance.

4-4-1- Infrastructures domestiques

Si la construction d'une fosse septique est désormais exigée pour l'obtention des permis de construire (obligatoire pour les nouvelles constructions en dur), ce type d'installation ne concerne qu'une faible minorité des constructions (moins de 80 permis de construire délivrés en 2002 pour Mopti-Sévaré). Le système le plus répandu dans l'habitat traditionnel de banco est celui des latrines en étage, sous lesquelles se situe un réservoir de 2 à 3 m², au niveau de la rue, doté de murs étanches et épais. La proximité de la nappe phréatique interdit tout système de fosse enterrée dans la majeure partie de la ville.

Cette structure des sanitaires constitue une particularité de Mopti, inspirée de l'architecture de Djenné, mais distincte des autres villes maliennes. Le spectacle des gens accédant aux toilettes situées en hauteur ont inspiré une appréciation aux auteurs du rapport "Plan stratégique d'assainissement de Mopti-Sévaré 1996". Alors qu'ils font remarquer, peut-être à juste raison, l'insuffisance des latrines publiques pour les marchés et les commerces, ils reconnaissent à la population le mérite d'avoir mis au point un système plus ou moins sophistiqué de collecte et de récolte des excréta.

L'enquête ménages nous indique que 93,2 % des ménages interrogés sont équipés de latrines et 6,3 % sont sans latrines. Il existe différents types de latrines en fonction de leur situation à l'étage, au sol, ou système mixte.

- Les latrines au "rez-de-chaussée" : elles sont le plus souvent faites de fosses "cylindriques" réalisées dans le sol, fermées chacune par une dalle dans laquelle est aménagée une ouverture pour la vidange (toujours au niveau du sol). Elles sont encore appelées latrines à fosse ou latrines enterrées. Elles sont généralement localisées dans un coin de la concession.

- Les latrines à l'étage : Elles sont accessibles à partir d'un toit où est placée l'ouverture du réservoir emmagasinant les déchets fécaux au ras du sol. La structure des latrines à l'étage rappelle celle d'un bâtiment à un étage où le rez-de-chaussée tient lieu de réservoir. Celui-ci est une maisonnette close, une sorte de "chambre noire" percée généralement d'un minuscule trou sur le côté. La fenêtre assure l'échappement des pressions et des gaz émanant des matières fécales. Ce type de latrine est encore appelé "*latrines-réservoir surélevé*"⁴⁸.

⁴⁷ Les bibliographies consultées sont les rapports de Unigeo-Progetti (1996), de Ganne B. et Tall R. (1990), de Enda Tiers-Monde (1984)

⁴⁸ Enda Tiers-Monde, 1984

4-4-2 Mode d'évacuation

Une à deux fois par an il est nécessaire de vider ce réservoir, en perçant le mur de banco qui le sépare de la rue. Entre 1998 et 2002 le travail était réalisé exclusivement par des vidangeurs artisanaux, le service de vidange par camion de la Voirie ne fonctionnant plus depuis 1995.⁴⁹ La technique consiste à déverser le contenu de la cuve sur la ruelle ou dans le caniveau éventuellement situé en contrebas de l'orifice, puis le pelleter dans une barrique-charrette et le transporter aux marges de la ville, sur les berges, ou, parfois, discrètement, dans les caniveaux du quartier. Cette année, la remise en état du camion, des projets de nouvelles acquisitions devraient changer la donne pour les secteurs de la ville accessibles aux véhicules évitant le déversement des matières fécales dans la rue et permettant le choix de lieu de dépotage plus éloigné des lieux d'habitation.

Si les dispositifs domestiques de stockage sont intrinsèquement bien adaptés au milieu, la densification urbaine et la généralisation de l'accès à l'eau potable accroissent les volumes d'eaux usées au-delà de leur capacité. D'autre part, le problème de l'évacuation et du traitement des déchets est préoccupant, car ce sont toujours les berges et les bas-fonds urbains les plus proches des habitations qui servent de zone de rejets pour la quasi-totalité des résidus solides et liquides de la ville.

4-4-3 Pratiques liées aux excréta et risque fécal sur les berges, les îles et les bas fonds de Mopti

a) Dépotage et défécation sur les berges et dans les pagués

Le dépotage des excréta urbains se pratique essentiellement sur les berges, au contact des quartiers, du fleuve d'un côté et des bas fonds inondables de l'autre : on conçoit que cet usage constitue un sujet de conflit, précisément parce qu'il est effectué en basses eaux, au moment où ces espaces sont le plus densément occupés. Les conflits avec les habitants des huttes sont le principal problème rencontré par les vidangeurs lors du dépôt des excréta.

En effet, les berges de Mopti sont vouées à des usages contradictoires. Elles constituent d'abord les espaces les plus facilement accessibles pour le rejet des déchets urbains, qui servent à étendre le polder. De fait, elles sont jalonnées d'ordures accumulées parfois recouvertes d'une mince couche de banco. L'occupation de l'espace des berges n'évolue pas seulement suivant le rythme de remblaiements et de nouvelles constructions, mais aussi suivant les changements saisonniers. Selon l'alternance de la crue et de la décrue, ces espaces marginaux sont occupés par une population de migrants qui repartent en hivernage. Nombre de petites activités très mobiles (vente de bois, de paille, de foin) ainsi que les huttes et cabanes des plus pauvres se fixent sur les dépôts d'ordures, avant que ceux-ci ne soient consolidés et bâtis. Aux plus basses eaux (mai-juin), plus d'un millier de huttes peuvent être dénombrées sur les berges de Mopti, dont 600 permanentes (cf. carte 11). Ce sont aussi des espaces d'activité, des zones de maraîchage de décrue, de lessive et de pêche en hautes eaux.⁵⁰ L'intense occupation des espaces de berges se perçoit sur le croquis du port, carte 14.

⁴⁹ En 1996, selon le rapport Progetti, 47% des habitants déclaraient utiliser le service de vidange municipal par camion spiros. Ce chiffre paraît surévalué : il n'y avait alors qu'un seul véhicule pour l'ensemble de la ville

⁵⁰ Enquête menée par C. Meynet, 1998, complétée par Apprill, 1999.

CARTE 14 : L'OCCUPATION DES BERGES DU PAGUE EN BASSES EAUX

Par ailleurs, les habitants de ces huttes ou les maraîchers et manœuvres du port, ne disposant pas de latrines, utilisent eux-mêmes le rebord des pagués comme aires de défécation (cf. carte 14). Ces pratiques génèrent un risque sanitaire évident dans toutes ces zones qui jouxtent des quartiers très densément peuplés et l'espace commerçant du port fréquenté par toute la population.

Le risque fécal est encore plus élevé dans les quartiers-villages suburbains des berges du fleuve et des îles où il n'existe aucun accès à l'eau potable. L'eau du Bani et du Niger est le seul contact entre Mopti et ses dépendances insulaires à l'allure de villages ou "*dagas*" (campements temporaires bozos). Or ces quartiers-villages, densément peuplés, ne sont dotés d'aucun équipement de base. Sans adduction d'eau potable, ils consomment pour la boisson les eaux du fleuve, utilisées aussi, dans ces villages, pour tous les autres usages quotidiens, notamment la défécation. Pourtant Djenédaga, Kakolodaga, Baricodaga font bien partie de la commune de Mopti, et leurs habitants, pêcheurs, bateliers, commerçants, vivent de l'économie urbaine, et aux rythmes de migrations pendulaires vers le marché ou le port⁵¹.

b) Actualité du péril fécal à Mopti : le risque de choléra

Les épidémies de choléra sont récurrentes à Mopti et dans le delta intérieur, en 1970, 1982, 1984, 1995-1996, la propagation se réalise très vite selon l'axe du fleuve. La zone inondée, avec la forte mobilité des pêcheurs semi-nomades, est particulièrement favorable à la diffusion de la maladie. Une enquête rétrospective menée au 13 juin 1995 sur 230 cas⁵² montre que dans 3/4 des cas le fleuve était la principale source d'approvisionnement en eau des malades et que 40% ne disposaient pas de latrines. La ville peut jouer le rôle de foyer de contamination et de relais de l'épidémie, mais le meilleur accès aux soins préserve relativement les populations citadines. Du 9 mai au 12 juin, 661 cas sont recensés dans la région. Le taux de létalité est beaucoup plus faible dans la commune de Mopti (7% de décès) que dans les arrondissements ruraux voisins (23%). Cependant, la géographie des cas dénombrés à Mopti et dans les environs immédiats traduit l'ampleur des inégalités sociales et spatiales d'accès à l'eau potable et à une relative salubrité, nous pouvons le voir sur la carte 15. Les premiers cas se sont déclarés simultanément dans les quartiers les plus denses du vieux Mopti (Mossinkoré, Bougoufié, Gangal)⁵³ et dans le bourg de Saré Mala (en amont de Mopti sur le Bani). Dès le lendemain, l'épidémie se diffuse le long des cours d'eau, avec plusieurs cas dans les quartiers insulaires situés face à Mopti, puis d'amont en aval. A Mopti, l'épidémie touche les quartiers de manière différentielle selon le niveau d'équipement, qui est proportionnel au niveau social⁵⁴. La carte du choléra montre que le nombre de cas n'est pas proportionnel au peuplement des quartiers (sauf à Mossinkoré et Bougoufié). Elles évoquent trois facteurs de risque. D'abord la promiscuité, avec les densités extrêmes de certains quartiers (dans les ménages frappés par le choléra, les équipes médicales ont dénombré jusqu'à 50 personnes vivant sur la même concession). Ensuite l'insalubrité de certains espaces publics des berges (nombre de cas furent identifiés sur la digue du port). Enfin, l'absence totale d'accès à l'eau potable dans les quartiers-villages insulaires de Mopti, les plus touchés, et qui cumulent le risque lié au dénuement villageois, à un isolement relatif, à l'exposition au milieu aquatique contaminé, à la grande mobilité quotidienne de la population. L'épidémie s'y prolonge plus longtemps, jusqu'en mars 1996.

⁵¹ Enquête menée par S. Bouineau, 1999, *Djennédaga et Kakolodaga, deux quartiers non lotis de la ville de Mopti*, mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, 102p.

⁵² Comité régional de crise pour la lutte contre le choléra, 1995.

⁵³ Enquête Dorier-Apprill, Kiré. Cela ne signifie évidemment pas à coup sûr que les malades aient été contaminés en ville. Notre source est le carnet de bord aimablement communiqué par le médecin chef de cercle, le Dr Diakité, et où étaient consignés tous les nouveaux cas, avec l'âge, le sexe et le lieu de résidence habituelle du malade.

⁵⁴ Si l'on s'appuie sur le recensement de 1987, Toguel -2 cas seulement- est l'un des quartiers les mieux desservis en eau potable et où l'on rencontre la plus forte proportion de cadres et de fonctionnaires.

CARTE 15 : EPIDEMIE DE CHOLERA. REPARTITION PAR QUARTIER A MOPTI

Ainsi, le quartier de Djenédaga, pourtant l'un des moins peuplés de la commune (environ 800 personnes en 1996, selon le recensement communal) rassemble-t-il à lui seul autant de cas que le grand quartier de Mossinkoré.

Djenédaga est un "pseudo-village" spontané, informel, bâti après l'extension du port (1972) sur un des ultimes remblais de Mopti. C'est une île en hautes eaux, mais pour accéder à Djenédaga en saison sèche, on peut traverser à pied le pagué ouest et ses rizières qui se transforment alors en une vaste zone de défécation fréquentée par les riverains, les voyageurs, les manœuvres du marché. Le quartier ne dispose d'aucun équipement, ni électricité ni eau, alors que moins de cent mètres le sépare des cloaques du port. Depuis sa création jusqu'à la dernière épidémie de choléra, les habitants consommaient l'eau du fleuve pour la boisson et la cuisine. Depuis l'épidémie, ils disent acheter l'eau de boisson auprès des commerçants du port ... mais pas tous, et pas toujours.

On voit d'après toutes les données aujourd'hui disponibles au centre de santé du cercle de Mopti que les zones de risque et les populations cibles, alors bien identifiées par les services sanitaires locaux, ne sont pas les zones centrales les plus denses et les plus visiblement "sales" de la ville.

On peut se demander pourquoi sept ans plus tard ce risque n'est pris en compte ni par les politiques urbaines nationales ou municipales, ni par les études d'experts portant sur l'assainissement de la ville.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES STRATEGIES ET DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT A MOPTI

Dans les différents projets et programmes urbains établis à l'échelle nationale, concernant l'ensemble des villes (cf chapitre 2), il est intéressant de signaler que dans le cas de Mopti-Sévaré le volet assainissement a toujours été prioritaire. Il n'a cependant pas donné lieu jusqu'en 2001 à des réalisations pérennes. De nombreuses solutions ont été préconisées au fil des années et des projets, mais aucune n'a jamais vraiment abouti. L'état de la ville et les problèmes d'assainissement décrits dans les années 60 et 70 restent donc les mêmes aujourd'hui, aggravés par une densité de peuplement beaucoup plus importante⁵⁵. La plupart de ces projets prône des aménagements lourds des vieux quartiers pour faciliter le ruissellement et l'aménagement de réseaux de collecte enterrés pour les eaux vannes.

Cependant l'analyse des rapports produits dans le domaine de l'assainissement depuis une trentaine d'années permet de voir l'évolution des approches. Une distinction doit être faite entre deux types d'études et projets, qui amènent également à deux perspectives différentes :

- des études menées dans le cadre des projets institutionnels nationaux avec des financements lourds du type Banque Mondiale, Agétipte.
- des documents produits localement à la demande directe de la municipalité ou par l'intermédiaire de la coopération décentralisée et qui, quelquefois, viennent en contradiction avec les précédents.

Jusqu'à présent toutes ces études n'ont débouché que sur des réalisations très ponctuelles et dont le fonctionnement est discutable (grand collecteur, caniveaux du marché du port, toilettes publiques, digue).

Certains événements imprévus viennent parfois infléchir brutalement ou radicaliser les stratégies : comme l'organisation de la CAN 2002 qui a mis en compétition les villes du Mali entre elles et, plaçant l'assainissement au cœur des préoccupations, comme un enjeu majeur pour l'image de la ville, a entraîné la réalisation précipitée de quelques travaux d'aménagement.

1- ANALYSE RETROSPECTIVE DES PLANS D'ASSAINISSEMENT CONCERNANT LA VILLE DE MOPTI

1-1 Le Rapport sur l'Aménagement Général de la ville de Mopti⁵⁶

En 1967, ce Rapport propose déjà la construction d'un réseau d'égout et recommande la construction de groupes de WC et de lavoirs à usage collectif. Aucune de ses recommandations n'a été appliquée dans les deux décennies suivantes. Il faut attendre les années 80 et 90 pour voir la réalisation du grand collecteur de Toguel (FED) et des latrines publiques dans le grand marché (pas dans les zones d'habitations).

1-2 Le premier " Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Mopti "

Il a été élaboré en 1974 par Balfour & Sons⁵⁷, dans le cadre du projet " Eau et assainissement au Mali ", entrepris par le gouvernement du Mali en 1972 et 1973 en collaboration avec l'OMS et le PNUD. Quatre rapports ont été élaborés dans le cadre de ce programme :

-Nettoyage de Mopti : dans ce rapport a été dressé un inventaire des caniveaux, de leur état et des aires de drainage de la ville. A la suite du constat de défaillance du système, un programme de nettoyage et de réparation du réseau a été préparé. Une étude sur les méthodes de ramassage et d'évacuation des ordures a également été réalisée, à la suite de laquelle des recommandations ont été faites pour améliorer le système. A chaque fois les coûts de réalisation, les besoins humains et matériels ont été déterminés. Ce document marque la première étape de l'assainissement de la ville, qui consiste au nettoyage et à la réparation du réseau de

⁵⁵ SCET, 1962 - Société d'équipement du Mali (SEMA)/FED (1967) - SEMA-Balfour/OMS-PNUD, (1974), UNIGEO-PROGETTI/Agétipte (1996).

⁵⁶ C'est un avant-projet financé par le FED et réalisé en 1967 par l'association entre la De Weger de Rome et la Société d'équipement du Mali (SEMA)

⁵⁷ Balfour & Sons, A.C.W.A, 1974, *Plan directeur d'assainissement de la ville de Mopti*, OMS, PNUD.

caniveaux.

-Critères d'assainissement, à partir de différentes enquêtes et analyses : il établit les critères de ruissellement en fonction des systèmes d'assainissement choisis. Ce rapport était à l'origine prévu pour Bamako, l'assainissement de Mopti a été ajouté au Projet, le rapport présente donc des recommandations pour les deux villes. Ce rapport recommande un système séparé pour l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

-Rapport organisationnel, une étude de la structure des autorités concernées par les différents domaines de l'assainissement a été réalisée à partir de laquelle des recommandations sont faites pour renforcer ces organismes, *“ tout en suggérant de nouveaux tarifs et impôts pour couvrir les frais engendrés par les propositions de cette étude ”*. Nous ne sommes pas en possession de ce rapport, en l'occurrence nous ne pouvons pas donner de plus amples informations à ce sujet.

-Plan directeur, dernier rapport de la série, il reprend l'ensemble des recommandations faites dans les précédents documents afin d'établir un plan d'action sur vingt ans, divisé en période de cinq ans. C'est dans ce rapport que sont envisagées des actions à plus long terme telles l'extension du réseau de caniveaux à toute la ville, la construction de blocs sanitaires, la construction d'un réseau de canalisation d'égouts à Mopti. C'est un document très détaillé, qui fournit un très bon état des lieux de la situation d'assainissement de la ville (inventaire de l'existant, analyse des pratiques), à une date donnée. Ce document se trouve dans les bureaux de la voirie municipale de Mopti. Il est toujours considéré comme une référence.

Les constatations faites dans ce rapport sur l'état d'assainissement de la ville permettent de réaliser que la majorité des problèmes qui se pose actuellement à Mopti n'est pas nouvelle et avait déjà été signalée : le manque d'infrastructures d'assainissement, leur mauvaise répartition et leur état de fonctionnement médiocre ; le système d'évacuation des ordures quasi inexistant, l'utilisation des ordures pour les remblais.

Une **priorité est donnée au quartier de Toguel** pour la construction de caniveaux car des inondations importantes s'y produisaient chaque année entraînant la stagnation des eaux dans les rues avec l'accumulation de déchets ; les photos présentées dans ce document rendent compte d'un paysage identique à celui que l'on peut observer encore aujourd'hui. La situation particulière de ce quartier provient en grande partie du non-respect de certaines obligations de construction par les populations.

En effet, il s'agit d'un quartier bas, son niveau est bien inférieur à celui des digues ; or, le niveau d'inondation était indiqué par des bornes et il était conseillé aux habitants de construire leur maison au dessus de ce niveau, mais ce conseil n'a pas été suivi, la plupart des maisons sont donc trop basses. Leur rez-de-chaussée est situé entre 1m et 2,5 m en dessous du niveau de la crue du fleuve. Ces aménagements préalables étaient pourtant bien stipulés dans le contrat de vente de terrain, *“ le constructeur devait bâtir les maisons de façon à permettre à la Municipalité de rehausser ultérieurement le niveau des rues ”*.⁵⁸

Pour l'évacuation et le traitement des eaux usées, **il est recommandé l'aménagement d'un réseau d'égouts qui desservirait la totalité de la ville**, avec une station de pompage unique qui déchargerait par un seul réservoir en aval de la confluence Bani Niger.

Pour les ordures, il y est proposé d'étendre le système de pré-collecte municipal existant, qui était limité dans l'espace, par l'installation de dépôts de transit d'où les ordures doivent être évacuées tous les jours, par camion. C'est ce principe qui est appliqué actuellement à Mopti et ce depuis deux ans environ, mais les 25 sites de dépôt prévus à l'époque ne sont pas atteints aujourd'hui. La méthode globale d'élimination des ordures préconisée est la mise en décharge contrôlée dans le bas-fond *“ afin d'aider au remblaiement de cette zone pour le développement de Mopti ”*. Ce projet de décharge contrôlée dans le bas-fond à Mopti, dans le cas du choix de faire deux décharges, une à Mopti, une à Sévaré, a été repris dans les deux *“ Plan Stratégiques d'Assainissement ”* élaborés en 1996 et 2001⁵⁹.

Le coût d'établissement total de ce plan directeur sur 20 ans s'élève à un peu plus de 5 milliards 700 millions de francs maliens et le coût de fonctionnement à un peu plus de 50 millions (le franc malien a à l'époque la même valeur que le franc CFA actuel, 1 franc malien = 0,01 FF). Pour l'entretien des ouvrages il est préconisé

⁵⁸ Balfour, 1974, Plan directeur, p.2/16.

⁵⁹ UNIGEO, Progetti, 1996, *Plan Stratégique d'assainissement de Mopti Sévaré*, Agétipte, République du Mali ; IGIP, CIRA, 2001, Plan stratégique d'assainissement (projet pilote) de la ville de Mopti, vol 1 et 2, PDUD, Agétipte, République du Mali, Bamako

l'augmentation des taxes existantes (taxe immobilière, surtaxe sur les tarifs de l'eau pour les habitations branchées au réseau d'égout), création de nouvelles taxes. Pour les frais de construction il est envisagé des prêts de type IDA ou Banque Mondiale.

application → Les différents projets envisagés dans ce premier document devaient être mis en place sur une période de vingt ans, mais aucune réalisation n'a été faite mis à part le grand collecteur et quelques caniveaux à Toguel.

Les différentes actions envisagées dans le plan directeur de 1974 se répartissaient comme suit :

- Programme Immédiat, 0 – 5 ans : construction d'un réseau de caniveaux pour Toguel et programme de nettoyage des caniveaux.
- Tranche intermédiaire-1, 5 - 10 ans : réseau d'égouts à Mopti ; 6 blocs sanitaires pour les écoles et 5 pour les endroits publics à Mopti, réseau d'évacuation des eaux pluviales pour la ville actuelle de Sévaré.
- Tranche intermédiaire-2, 10 – 15 ans : construction de deux blocs sanitaires pour l'école et le marché à Sévaré, réseau d'évacuation des eaux pluviales zone est, amélioration des réseaux existants.
- Tranche finale 15 – 20 ans, réseau d'évacuation des eaux pluviales zone ouest, construction d'un exutoire amélioré dans le Bani, réseau d'évacuation des eaux pluviales quartier Commercial, améliorations des réseaux existants, réseau d'évacuation des eaux pluviales dans le Bas-Fond, canalisation d'un réseau d'égouts dans le Bas-Fond, réseau d'évacuation des eaux pluviales pour la ville future de Sévaré.

Réalisation :

- caniveaux à Toguel et grand collecteur : le collecteur et les amenées ont été construits en 1995 par l'Agetipe.
- blocs sanitaires au port, ...
- caniveaux à Sévaré : Aucun réseau d'égout n'a été réalisé, quelques caniveaux étaient en construction en 2001, le long des voies principales.

2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

- Le 3^{ème} PUM a pour objectif d'articuler la création d'infrastructures en cohérence avec une stratégie en matière d'opérateurs (gestion partagée), mise en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale ;
- Un Plan de Développement Communal a été élaboré à l'initiative de la municipalité ;
- Le rôle incitateur de la coopération décentralisée qui suit aussi la Coopération française et stratégies régionales type réseau Waste net.

2-1 la définition d'une stratégie régionale sur la question des déchets solides en Afrique de l'ouest : la déclaration d'Abidjan et le " réseau africain des professionnels de la gestion des déchets solides " (ou *waste net*)⁶⁰

Le séminaire d'Abidjan, organisé en février 1996 par le PDM avec l'IAGU⁶¹ et le GREA-AO⁶² et le PDM réunit 120 professionnels des déchets ou de la gestion urbaine venus de toute l'Afrique de l'Ouest et notamment du Mali et du Bénin⁶³. Le séminaire se conclut par la publication d'un " *Plan d'action pour une gestion durable*

⁶⁰ ces informations concernent autant Mopti que Porto-Novo.

⁶¹ L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) est un bureau d'étude et de formation sénégalais spécialisé dans les questions d'environnement et de déchets, notamment les déchets biomédicaux et dangereux. L'IAGU a signé un contrat de partenariat avec le PGU dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de gestion de l'environnement urbain en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement sur la Gestion des Déchets Biomédicaux. L'IAGU propose également des cycles de formation continue à la maintenance et à la gestion des infrastructures et équipements communaux du Programme de Développement Municipal (PDM), et notamment sur la question des déchets solides. <http://www.iagu.org>

⁶² Groupe régional eau et assainissement

⁶³ GREA-AO-PDM-IAGU, *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et Centrale : vers une gestion durable*, Dossier de présentation, Séminaire Abidjan, 14 au 16 février 1996.

déchets solides en milieu urbain en Afrique de l'ouest et centrale”, ou “déclaration d'Abidjan” et par la création d'un “réseau africain des professionnels de la gestion des déchets solides” ou *African Waste Net*⁶⁴.

Le but déclaré d'*African waste net* est de “favoriser la réflexion et l'action des acteurs africains pour concevoir et mettre en pratique une politique réaliste de gestion durable des déchets dans les villes africaines, selon les principes de la déclaration d'Abidjan.” “*African Waste Net* concerne de fait l'ensemble des acteurs africains impliqués dans la gestion des déchets dans les villes d'Afrique, à savoir : les acteurs municipaux, les acteurs privés, communautaires et associatifs ; les experts et les chercheurs.”

L'esprit du projet est de promouvoir de manière pragmatique une “gestion partagée” sur la base du double principe de rationalité gestionnaire et de gouvernance, et ce à travers, d'une part, l'établissement de plans d'actions municipaux et d'autre part d'une délégation par les municipalités des interventions de terrain au secteur privé et communautaire.

Le principe 4 de la déclaration affirme que “*La concurrence dans un cadre légal et institutionnel transparent est source de réduction des coûts, d'innovation, d'émergence et de multiplication de savoir faire. Il doit en conséquence y être fait recours dans la gestion des déchets solides*”.

La promotion des principes de la déclaration d'Abidjan à travers la sous-région se réalise à travers l'organisation de tables rondes et séminaires régionaux qui seront l'occasion de sensibiliser acteurs locaux et bailleurs, et, notamment, de favoriser l'émergence d'acteurs privés, communautaires ou associatifs travaillant en partenariat avec les municipalités.

Ainsi la table ronde “*Enjeux et perspectives des GIE d'assainissement en milieu urbain au Mali*” organisée à Bamako en décembre 1996 par la coordination nationale des GIE et animée par le PDM, grâce à l'appui financier de la Mission locale de la coopération française, est l'occasion de réunir des professionnels africains venus d'horizons institutionnels et géographiques variés, de leur faire découvrir l'expérience malienne des GIE (à cette époque, 80 GIE spécialisés dans les déchets solides sont recensés au Mali), et d'élaborer des propositions et recommandations portant sur la “gestion concertée”, le cadre d'intervention des différents partenaires de la filière, les mécanisme de financement de la filière⁶⁵.

Le PDM compte alors beaucoup sur la synergie entre expériences africaines et l'assistance mutuelle que peuvent s'apporter les professionnels.

C'est ainsi qu'à la suite de cette table ronde, un échange est organisé au Burkina Faso entre des professionnels de Ouagadougou, des acteurs de l'assainissement à Mopti (un responsable du GIE Laabal (*voir infra*), de l'ONG Action Mopti, et le premier adjoint au maire de Mopti chargé de l'environnement) et une consultante du PDM... Divers autres échanges régionaux et ateliers thématiques sont organisés (notamment à Cotonou, en décembre 97, avec la création du Waste Net Bénin, dont la liste regroupe actuellement une cinquantaine de membres à Cotonou⁶⁶).

Ce rappel permet de mieux comprendre la convergence entre les orientations stratégiques du Mali et du Bénin.

2-2 Volet infrastructures et décentralisation du 3ème Projet urbain du Mali

Les trois **projets urbains du Mali** présentés précédemment évoquaient l'aspect environnemental au sens large, la question de l'assainissement urbain a pris une importance plus marquée dans le troisième et dernier projet. Il est important de souligner que les deux premiers projets concernaient essentiellement Bamako, avec une action à Mopti centrée sur l'enlèvement des déchets et la vidange des eaux-vannes, ce qui confirme à quel point la question de l'assainissement est cruciale depuis déjà un certain temps à Mopti Sévaré.

A Mopti, le budget –du 3^{ème} PUM - est d'environ 5,6 milliards de F cfa⁶⁷ et en plus des actions recommandées dans toutes les autres capitales régionales, il est prévu un volet protection contre les inondations, une partie du budget sera également consacrée à l'environnement et à l'alimentation en eau potable⁶⁸.

Une méthode IPIE (Inventaire pour la Programmation des Infrastructures et Equipements) qui se voulait à la fois un outil de recueil de données et une aide à la décision, a été utilisée pour faire ressortir les actions prioritaires, pour cela la commune a été divisée en quatre secteurs, deux à Mopti, deux à Sévaré. Pour chaque secteur, des données ont été entrées sous forme d'indicateurs et de “scores” (notation), ce qui a permis de classer les zones en fonction de leur niveau d'équipement et ainsi établir des priorités d'action. Les indicateurs

⁶⁴ <http://www.pdm-net.org/french/cdr/wastenet/wastnet.htm#wasnet>

⁶⁵ Collectif des groupements intervenant dans l'assainissement au mali (COGIAM), *Rapport de la table ronde “ rôle enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali ”*, Bamako février 1997, 50p.

⁶⁶ <http://www.pdm-net.org/french/cdr/wastenet/benin.htm>

⁶⁷ Sikasso le budget total des actions recommandées est d'environ 4,5 milliards de F cfa, Ségou environ 5,7 milliards les actions portent sur la voirie, le drainage, les marchés et la gare routière, dans les autres villes plus petites les actions portent essentiellement sur la voirie et le drainage.

⁶⁸ PUM 3, 1996, volume 2, fiches ville

utilisés concernent le niveau d'équipement de chaque zone ; pour l'assainissement il s'agit des caniveaux eaux pluviales (comptabilisés en ml/hab), des latrines publiques, des canalisations d'eaux usées, des points de collecte des ordures et des espaces verts. A partir de ces indicateurs, un diagnostic par secteur a été établi.

Le modèle assez simple au départ, devait être enrichi de nouvelles données, “ *puis progressivement faire appel à des techniques plus élaborées et s'articuler avec un SIG* ”⁶⁹, cet outil ayant pour objectif une “ appropriation ” par la cellule de coordination du projet pour une mise à jour régulière des données (la méthode est explicitée dans le volume 1 du projet). Mais les acteurs locaux peuvent-ils facilement se “ réapproprier ” un outil sans avoir été associés au départ à la confection de cet outil, et à la collecte des données ?

Ici, l'inventaire est demeuré le produit ponctuel d'un bureau d'études. Et les documents cartographiques contenus dans les volumes du 3^{ème} PUM, lorsqu'ils sont disponibles dans les structures locales (on les trouve à l'antenne de l'Agétype de Sévaré, on ne les trouve pas à la DST, ni au service de voirie), ne sont présents que dans leur version publiée et non actualisable). Des fonds de carte grand format issus de ce projet existent à la direction de la topographie, mais des vérifications de terrain montrent que le tracé des rues est inexact, etc.

Sur le plan de l'assainissement de Mopti-Sévaré, le 3^{ème} projet urbain dénonce les projets “ classiques ” trop onéreux et propose des solutions mieux adaptées à la situation. Pour les ordures ménagères, les auteurs proposent de se baser sur le système existant (combinaison service public/privé). Selon eux, une dizaine de GIE (ayant chacun un millier de concessions abonnées) seraient nécessaires pour optimiser la collecte des déchets, ils envisagent donc une “ *adhésion totale* ” des populations *en la rendant obligatoire*. Ce qui paraît très délicat à mettre en place, connaissant d'une part les pratiques des habitants en matière d'utilisation des ordures (remblais depuis la création de la ville), et d'autre part le peu de considération et de respect que les habitants ont envers la municipalité et les règlements.

Simultanément à la mise en place de ce troisième projet urbain, a été élaboré un nouveau “ Plan stratégique d'Assainissement de Mopti Sévaré ”. Des missions d'identification sur le terrain ont été effectuées par des experts de la Banque Mondiale pour l'élaboration du troisième projet urbain, les rapports permettent de comprendre leur positionnement et la démarche entreprise pour le mise en place de ce projet. Dans le dernier rapport en date de juillet 1996⁷⁰, une mise en parallèle est faite avec le plan stratégique d'assainissement, la qualité du document est salué, mais les différences d'approche et de solutions préconisées sont également précisées.

- Plan Stratégique d'Assainissement de Mopti Sévaré ” de 1996⁷¹

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études italien Unigéo Progetti, elle a coûté 94 millions de FCFA. L'AGETIPE, maître d'ouvrage de l'étude, était assisté par le GREA (groupe régional eau-assainissement d'Afrique de l'ouest, co-financé par la Banque mondiale et le PNUD).

Il présente la situation de la ville de façon générale mais n'apporte pas d'informations factuelles supplémentaires par rapport aux études antérieures ; les données ne sont pas détaillées. De manière générale, ce document prône la complémentarité des secteurs privé et public, le premier serait chargé de “ *l'ensemble de la chaîne de ramassage et d'évacuation des déchets* ” par contrat avec la municipalité, alors que le second “ *dispose de l'autorité pour définir et déployer une police sanitaire conséquente (...) il y aura donc convergence de capacités* ” (p.2).

“ *L'évacuation des ordures ménagères est un des problèmes sanitaires majeurs de la ville de Mopti Sévaré* ” (p5-3), les pratiques des habitants (remblais, rejets dans les caniveaux) sont considérées de la même façon, mais aucune tentative d'explication n'est donnée, surtout concernant le remblai des espaces inondés. Le Plan Stratégique prend en compte les pratiques actuelles et préconise un système mixte, public et privé, cependant les recommandations faites ne sont pas adaptées aux réalités.

Trois solutions sont proposées pour le ramassage des ordures, chacune est présentée avec ses avantages et ses inconvénients. Les auteurs du plan partent du constat de la quasi absence de gestion collective des ordures ménagères, mais tiennent compte de l'existence du GIE Laabal qui pratique depuis 1994 la précollecte domiciliaire.

⁶⁹ PUM 3, 1996, vol. 1, p.253.

⁷⁰ TA Thu Thuy, 1996, Contribution environnementale n°1 à la mission d'évaluation, République du Mali, Banque Mondiale, Troisième Projet Urbain

⁷¹ UNIGEO-AIC PROGETTI/Agétype. [1996], *Plan stratégique d'assainissement de la ville de Mopti*, 75p + annexes.

La priorité est le ramassage et la “ mise en sûreté ” des déchets dans une décharge et hors des habituels remblais, ce n’est qu’après que pourra être envisagée une éventuelle valorisation.

Trois propositions sont faites pour la remise des déchets :

- remise de “ porte à porte ” de chaque utilisateur avec l’emploi de poubelles privées et leur vidange dans des conteneurs des responsables du service d’hygiène ;
- remise “ porte à porte ” avec l’utilisation de fûts de propriété publique qui seraient ramassés par les responsables du service d’hygiène qui remettraient à chaque concession un fût vide et propre ;
- remise des déchets de chaque ménage à un endroit déterminé.

Le rapport présente pour chaque type proposé les avantages et les inconvénients, il en ressort une préférence pour la seconde proposition qui présente des avantages sanitaires importants, mais celle-ci est restée lettre morte. La solution préconisée impliquerait financièrement et physiquement les services techniques municipaux alors qu’ils n’en ont pas les moyens, actuellement. Par exemple rendre un fût (pour les ordures) propre à chacune des familles après chaque évacuation paraît irréalisable. Par ailleurs, il envisage une adhésion obligatoire de la totalité des habitants au service de précollecte effectué par les GIE, grâce à des campagnes de sensibilisation et par l’intervention de “ l’administration ” qui “ a les moyens législatifs pour rendre obligatoire le service et pour faire appliquer le “ Règlement de Police en matière d’hygiène publique et d’assainissement dans le périmètre urbain ”⁷² ; or, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont déjà eu lieu sans résultat aussi radical et les pouvoirs publics n’ont pas une légitimité suffisante pour imposer des pratiques, payantes de surcroît, aux habitants.

Actuellement ce sont les deux autres modalités qui permettent l’évacuation d’une partie des déchets, précollecte domiciliaire par les GIE, et, depuis fin 2001 et dans le contexte préparatoire de la CAN 2002, installation de caissons collectifs dans certaines rues, qui devaient être évacués par la municipalité qui a finalement délégué cette tâche au GIE Halleyedé.

Une fois ramassées, les ordures seraient amenées dans une décharge contrôlée. Encore une fois, un choix doit être fait entre une seule décharge à Sévaré, près de l’aéroport, ou deux : une à Mopti (dans le Bas-Fond près de la route de Sévaré) et une à Sévaré (toujours près de l’aéroport). C’est cette deuxième option qui a été choisie mais les décharges se sont pas encore réellement fonctionnelles car seule une petite partie des déchets y est évacuée (celle déposée dans les caissons par les ménages et par les commerçants des marchés, qui est ensuite évacuée par un GIE sous contrat avec la mairie), le reste des ordures, qu’il soit évacué par les manœuvres des GIE ou les populations elles-mêmes est encore rejeté aux abords de l’espace bâti, sur les berges des pagués à Mopti, dans les espaces restés vacants à Sévaré.

Le PDUD envisage de financer une partie du plan stratégique, à hauteur de 1200 millions de F cfa, les investissements seront faits à partir des études réalisées dans le cadre du plan stratégique mais après correction et réorientation des objectifs.

Projets	Proposition de budget du Plan stratégique UNIGEO*	Mission d’évaluation Banque Mondiale, 1996	3 PUM Banque Mondiale**, 1996
Etude de faisabilité	1 100 millions	50 millions	
Sensibilisation, animation et formation	650 millions	400 millions	500 millions
Assainissement pluvial et eaux usées à Mopti	3 200 millions	250 millions	350 millions
Collecte des ordures ménagères à Mopti et Sévaré	200 millions	300 millions	300 millions
Drainage Sévaré	190 millions	250 millions	350 millions
Assainissement Taikiri	150 millions	0	
Total	5 490 millions	1 250 millions	1500 millions

Source * **

Le rapport de la Banque Mondiale, lors de la mission d’évaluation, souligne l’insuffisance du plan stratégique d’assainissement sur la question des ordures, “ le 3ème PU aura comme objectif prioritaire de faire réussir la gestion durable des ordures ménagères à Mopti-Sévaré, qui conditionne la réussite des autres actions ”. Le PUM ne souhaite pas s’aventurer dans des investissements trop lourds pour les eaux usées.

⁷² Unigeo, Progetti, 1996, Plan Stratégique d’Assainissement de la ville de Mopti, Projet de démonstration, p.3

Les priorités énoncées sont parfois différentes dans plusieurs domaines d'intervention : par rapport aux ordures (leur gestion est primordiale pour le PUM) ; concernant les eaux usées (le problème est minimisé par le PUM car un changement de comportement est prioritaire), le rôle de Sévaré (mis en avant par le PUM), les deux projets sont d'accord sur l'importance à donner aux campagnes de sensibilisation et de formation.

La première phase du troisième projet urbain ne s'engage pas dans des financements lourds pour l'assainissement, car il est nécessaire de connaître les retombées du programme de sensibilisation sur le comportement des citoyens préalablement à des investissements plus importants.

Les recommandations de ce projet posent encore la question de l'adaptation aux réalités de terrain, en effet, ils prônent la création de GIE par une impulsion externe alors qu'un dynamisme local existe déjà, il n'y a aucune prise en compte des pratiques locales liées aux ordures (techniques de remblais), mais plutôt une volonté de transposer des modèles de compostage, récupération / transformation...

En 1998, dans le prolongement du plan stratégique, deux bureaux d'études, IGIP et CIRA, réalisent des " **Etudes techniques d'aménagement de voirie et d'assainissement dans la commune de Mopti / Sévaré** ", dans le cadre du PDUD.

Les différentes composantes et options présentées dans ce projet sont celles définies par le Plan stratégique réalisé deux ans auparavant. Il évoque la vidange des fosses et latrines par le camion municipal qui pourtant ne fonctionne plus depuis quelques années déjà. (cf. p. 9).

Décharge : selon ces études techniques, l'emplacement initialement prévu dans le plan stratégique pour la décharge contrôlée n'est pas bon, car proche des forages AEP pour l'ensemble de la commune. La meilleure solution, selon les auteurs, serait une décharge située entre Sévaré et Bandiagara, cependant ils préconisent une étude spécifique pour déterminer le lieu d'implantation de la décharge.

Pour la gestion des eaux usées, le " Plan Stratégique " envisage un système de tout à l'égout, avec le branchement de toutes les concessions à des caniveaux couverts qui draineraient les eaux vers un unique point de récolte pour un traitement final (ce projet a évolué suivant différentes versions qui seront plus largement commentées dans la partie suivante traitant des eaux et des excréta).

Dans le cadre de ce plan stratégique, un projet de démonstration a été élaboré la même année pour la mise en œuvre des solutions techniques prévues par le document général. Ce projet concerne les quartiers de Mossinkoré et Bougoufié, des actions doivent être mises en place dans le domaine des ordures et des eaux usées. Les priorités sont encore données aux mêmes quartiers anciens, " réguliers ", qui ont déjà fait l'objet de multiples projets, alors que d'autres espaces sont oubliés.

Les travaux PDUD de voirie en cours amélioreront sensiblement le drainage des eaux pluviales. Il s'agit des caniveaux le long des 5,292km de routes à Mopti, 7,3 km de route et de deux bassins d'orage de 15 000 m³ à Sévaré.

Tableau n°5 : Travaux exécutés en 2001 par L'AGETIPE dans le cadre du PDUD:

DESIGNATION TRAVAUX		MONTANT	SOURCE DE FINANCEMENT	OBSERVATION
Réhabilitation des caniveaux de Bougoufié-Mopti		42 326 714 f. cfa	Contrat de ville PDUD (fonds IDA- commune)	Travaux Terminés (2001).
Travaux de Voirie- assainissement (PDUD) :	rues pavées, tout-à l'égout, lagunage Mopti	1 139 796 470 f. cfa	PDUD (fonds IDA- Etat)	Travaux en cours d'exécution (2003)
	Décharge finale Sevaré	1 924 905 180 f. cfa	PDUD (fonds IDA- Etat)	

2-3 Le rôle local direct de la coopération décentralisée

a) Coopération entre communes

D'autres acteurs incontournables sont à prendre en considération dans ce processus, il s'agit des coopérations décentralisées.

Ce " nouveau champ de la solidarité internationale " ⁷³ est relativement récent, les municipalités du nord

⁷³ M. Raffoul, 2000, " La coopération décentralisée, nouveau champ de la solidarité internationale ", Le Monde Diplomatique, juillet 2000, pp. 22-
Programme PSEAU-PDM – AR D08 "Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo".UMR Laboratoire Population
Environnement Développement. IRD - Université de Provence. 63

s'engagent dans des projets en collaboration avec les villes du sud. Il s'agit de projets locaux établis en relation directe avec les acteurs du terrain.

- L'AIMF⁷⁴ : Mopti est membre de l'AIMF depuis l'année 2000. Aucun projet local n'a encore été soutenu jusqu'à présent par cette association, mais des membres de l'AIMF ont effectué une visite de terrain en mars 2002, pour le financement éventuels de projets du Plan de développement communal. Ils ont manifesté leur intérêt pour plusieurs projets (huit en tout), dans différents domaines du développement, tels la réalisation d'un ouvrage d'assainissement (caniveau à Sévaré), la rénovation ou création de douze salles de classe, la construction d'un Centre de santé communautaire (en cours, à Toguel), etc. ...

- De nombreux partenariats existent entre Mopti (la municipalité⁷⁵, le cercle⁷⁶ et la région⁷⁷) et des collectivités territoriales françaises. Certaines apportent un appui à la commune en matière de gestion urbaine

Il existe un partenariat direct entre la ville française de Maurepas (Yvelines) et Mopti, qui se manifeste par des apports d'équipements (par exemple la rénovation des locaux de la voirie, ou la dotation de deux camions bennes pour la DST), et notamment, depuis plusieurs années, à travers l'action de l'ONG Action Mopti (dont le siège est à Maurepas, mais implantée en permanence à Mopti avec un encadrement et un personnel local) ; elle comporte a un volet " *Environnement* " et un autre " *Coopération décentralisée et appui à la municipalité* ", et est adossée généralement sur des principes et recommandations promus par la Coopération française ou le PDM, (notamment, en matière de déchets, la déclaration d'Abidjan).

Depuis deux ans, Action Mopti travaille en étroite collaboration avec la Direction des Services Techniques de la ville. C'est dans le cadre de cette collaboration qu'a été élaborée le tout nouveau " Plan de Développement Communal " de Mopti-Sévaré.

L'analyse des documents élaborés par l'intermédiaire de la coopération décentralisée ou des ONG de développement montre une approche bien différente des grands projets nationaux. Il s'agit de projets de moins grande envergure, moins coûteux.

Certains ont la volonté d'appuyer les initiatives locales, tel est le cas du rapport de F. Cherel, 1993, " La gestion de la salubrité à Mopti ", AFVP. Il s'agit d'un simple rapport de stage qui présente dans un premier temps les acteurs de l'assainissement puis une enquête sur les pratiques et représentation des habitants a été menée. La dernière partie est consacrée à la présentation du projet du GIE Laabal, nouvellement créé qui propose des actions d'assainissement au niveau des ménages (collecte des ordures, évacuation des eaux usées) et qui marque le début de l'émergence de nouveaux acteurs.

Il s'agit parfois de projets-pilote qui envisagent de mettre en place une action sur une portion d'espace afin d'évaluer l'impact et le fonctionnement avant de la généraliser sur toute la ville, détaillés ci-dessous.

b) Exemple des projets de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement

La sensibilisation de la population aux problèmes d'assainissement apparaît essentielle pour accompagner les différents projets mis en place et assurer leur réussite. Le volet Sensibilisation et Education Environnementales relève du Service d'Hygiène communal qui s'occupe parallèlement de l'hygiène des denrées alimentaires et de la police sanitaire à travers toute la ville.

Cependant c'est avec l'appui de l'ONG Action Mopti que des véritables programmes de sensibilisation et d'éducation environnementales ont repris. En 1997, il existe au sein de l'ONG un " Programme de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement dans la commune de Mopti ", il s'agit d'un manuel de formation aux techniques d'animation et de sensibilisation pour les animateurs internes ou extérieurs à la structure. Il s'appuie sur la méthode VRAC (Voir, Réfléchir, Agir, Communiquer), qu'ils expliquent à l'aide de dessins représentant des scènes de la vie quotidienne. Cette méthode a été plusieurs fois utilisée pour les activités de sensibilisation dans les écoles.

Suivant ce même objectif de sensibilisation, l'ONG a organisé en 1999 un concours " ville propre " entre tous les quartiers. Le but était de mobiliser les quartiers contre l'insalubrité, de les équiper en petits matériels et

23.

⁷⁴ L'AIMF (Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones) a été créée le 1^{er} mai 1979, à Québec, à l'initiative de M. Jacques Chirac, alors Maire de Paris. Elle rassemble maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée. L'association compte aujourd'hui 99 membres, représentant 45 pays - <http://www.aimf.asso.fr/pres/index.html>

⁷⁵ Avec la commune de Maurepas

⁷⁶ avec le Syndicat d'agglomération de la ville nouvelle de Sst Quentin en Yvelines

⁷⁷ avec le département de l'Ile et Vilaine.

surtout d'inculquer aux populations un réflexe et un engouement pour l'assainissement. Le montant investi s'élevait à environ 15 millions de francs CFA (matériels, prix et autres), le financement a été pris en charge par le SCAC (Ambassade de France) sur FSD (Fonds Solidarité Développement).

Mais l'engouement a cessé après les prix. Les petits matériels donnés aux quartiers n'ont pas été entretenus ni renouvelés, aujourd'hui peu de quartiers sont dotés de matériel suffisant pour les petites actions d'assainissement.

Le problème est que ces campagnes de sensibilisation sont rarement accompagnées de changements au niveau des infrastructures urbaines d'assainissement. Les moyens dont disposent les habitants sont toujours les mêmes, même s'ils sont conscients de la nuisance causée par leurs pratiques, ils n'ont pas les moyens concrets d'en changer. Par exemple le rejet des eaux usées dans les rues ou dans les caniveaux est justifié par l'inexistence de lieux de rejets spécifiques pour ces déchets. Par ailleurs, les populations sont encore aujourd'hui persuadées que les caniveaux ont été construits comme un réseau d'égout, pour l'évacuation des eaux usées. Il en résulte un discours stéréotypé des habitants calqué sur les séances d'IEC (Informations, Education, Communication), qui désigne les ordures et les eaux usées comme des causes de maladies, mais leurs pratiques ne correspondent pas à leur propos.

Actuellement, un nouveau projet de "Sensibilisation de la population en hygiène et assainissement" est en train de se mettre en place, il s'agit de former un certain nombre de personnes qui serviront de relais pour faire passer les informations au niveau des quartiers. Le choix des personnes bénéficiaires de la formation montre la volonté de toucher l'ensemble de la population (les femmes par le biais des femmes relais, les jeunes par l'intermédiaire des pairs-éducateurs, etc.). Il est prévu de former 100 "relais" en technique de communication et en hygiène et assainissement. Par ailleurs, trois autres méthodes de sensibilisation doivent être mises en place : l'organisation de conférence-débats dans les quartiers et radio de proximité ; l'organisation de journées de salubrité ; une plus large diffusion des lois et arrêtés en matière d'hygiène et assainissement dans la commune de Mopti.

Le lancement officiel des activités a eu lieu en novembre 2001, mais les activités n'ont effectivement démarré que quelques mois plus tard. Trois modules de formation ont été élaborés. Il s'agit des modules relatifs aux thèmes suivants: "Hygiène du Milieu", "Hygiène Alimentaire" et "Hygiène de l'environnement". 100 relais de communications composés de personnes de divers horizons (comités de développement de quartier, la jeunesse, les associations des femmes, les pairs éducateurs, les relais femmes, les agents municipaux) ont été formés.

2-4 Des projets communaux stimulés par les échéances électorales

Un certain nombre de petits projets ont été réalisés dans la commune sans réel changement dans la politique d'assainissement. Récemment, un plan de développement communal a été élaboré, cette initiative marque une nouvelle orientation, une volonté de changement d'échelle pour une vision plus globale des problèmes de gestion urbaine.

a) Projet d'appui à l'assainissement de la commune de Mopti (2001)

Ce projet lancé par la DST en 2001, dans le contexte de compétition entre communes urbaines du Mali pour l'organisation de la CAN 2002, a bénéficié d'un soutien du PAM⁷⁸. Il visait à : « *responsabiliser les populations par rapport à la gestion de leur environnement, faire naître chez la population, un réflexe participatif pour l'amélioration de la propreté et l'hygiène publique, diminuer les cas de maladies liées à l'insalubrité dans la commune, favoriser l'émergence de nouvelles initiatives au sein de la population dans le domaine de l'assainissement et de la santé (création G.I.E et associations d'assainissement, structures communautaires, etc.)* » (DST de Mopti, Projet d'appui à l'assainissement de la commune de Mopti, rapport d'activité trimestriel, 2001)

Des groupements d'assainissement de quartier de la commune de Mopti, composés essentiellement de dix personnes et installés dans tous les quartiers à l'exception de Médina Coura, ont débuté les travaux d'assainissement de façon générale depuis le début du mois de janvier 2001. Les activités menées sont le curage des caniveaux, le balayage des voies et places publiques, le ramassage et transport des ordures vers les dépôts de transit autorisés. Chaque quartier a fourni un planning d'exécution des travaux avant le démarrage des activités. Chaque quartier a également reçu un lot de petit matériel d'assainissement (don du PAM) composé de : 7 Brouettes, 7 Pelles, 5 Pioches, 7 Râteaux. Enfin, la commune a reçu 8 caissons de stockage des déchets, à charge pour elle de les évacuer chaque semaine vers une décharge intermédiaire située hors de l'espace bâti (

⁷⁸ Dans le cadre de son « Programme d'accompagnement des villes secondaires en matière d'assainissement ».

don du PAM) repartis dans les quartiers.

Pour l'exécution des travaux le PAM a fourni des produits alimentaires qui ont été partagés entre membres des groupements (15,6 tonnes de céréales, 2,349 tonnes de légumineuses, 0,777 tonnes huile végétale).

La mairie pour sa part en plus des moyens techniques (personnel de suivi et d'appui technique), logistiques (camion benne, carburant etc.) a fourni un apport de 250 000 francs CFA sur 750 000 francs CFA convenu au groupement d'assainissement de quartier.

Le bilan de cette opération est mitigé : une efficacité visible courant 2001-2002 ne peut être dissociée de l'« effet CAN 2002 », mais l'élan participatif des mopticiens, désireux d'améliorer l'image de leur ville à l'occasion de cet événement, s'est vite essoufflé. Le choix arbitraire des « groupements d'assainissement » (souvent sur proposition des chefs de quartier) a suscité la grogne des GIE et ONG d'assainissement existants, qui, revendiquant un professionnalisme en la matière, n'ont pas été associés à l'opération et l'ont perçue comme une concurrence déloyale. Enfin, l'implantation des caissons à ordures dans les quartiers a posé de nombreux problèmes de voisinage qui sont évoqués en 3.2.

b) Le Plan décennal de développement communal (2001-2002)

Dans le contexte de la décentralisation, les municipalités sont dotées d'un pouvoir de planification et de décision qu'elles n'avaient pas auparavant. C'est dans ce cadre là que la commune de Mopti, avec l'appui de partenaires (l'ONG Action Mopti, la Coopération Française, le PDSU) a entrepris de mettre en place un *Plan Décennal et un plan triennal de Développement Communal*. La coopération décentralisée a joué un rôle important dans l'élaboration du PDC et dans le financement des ateliers de préparation et du forum de restitution⁷⁹. Mopti est la seule commune urbaine du Mali qui se soit dotée de cet outil (au Sénégal, la ville de St Louis s'est également dotée d'un PDC).

L'originalité du PDC réside dans une liberté de ton et de discours qui permet d'avoir une vision proche des réalités. La municipalité et Action Mopti ont fait appel à des consultants extérieurs pour la rédaction du document, parmi eux des membres de l'ONG AGAT, « cercle de réflexion » fonctionnant comme un bureau d'études et dont fait partie le DST. Les compétences techniques de cadres territoriaux ont pu être valorisées à cette occasion, certains même à titre personnel, tel le chef de la section assainissement à la DRACPN.

L'élaboration de ce document s'est également faite suivant une démarche participative. Pour cela, l'ensemble des acteurs du développement (élus locaux, opérateurs économiques, services techniques déconcentrés de l'Etat, partenaires internes et externes et société civile) ont été associés à la tenue d'ateliers et d'un forum (février 2002), visant à attester « *la volonté politique désormais affichée par les autorités municipales de faire du développement de la commune une affaire de tous* »⁸⁰.

Le plan prend en compte la totalité des activités urbaines, présentées de façon sectorielle. Cinq secteurs ont été retenus eux-mêmes divisés en différents domaines. Un diagnostic par secteur a pu être fait à partir de l'analyse des documents existants, puis des ateliers thématiques ont été organisés ; ils ont permis d'approfondir les réflexions et de faire ressortir les priorités de développement pour chaque secteur à partir desquelles a été élaboré un document provisoire ; ce document a ensuite été validé par l'ensemble des acteurs puis adopté par le Conseil Municipal.

La question de l'assainissement y est abordée dans le secteur « Aménagement Urbain ». Le problème majeur du domaine « hygiène et assainissement » est « *l'insalubrité généralisée* », l'objectif global des actions prévues dans le plan est donc l'amélioration de la salubrité dans la commune. Les différentes contraintes rencontrées dans ce domaine ont été hiérarchisées, les contraintes institutionnelle et organisationnelle ont été placées en tête avec en première ligne la *faible volonté politique*.

Cette vision va à l'encontre des recommandations du Plan stratégique de 1996 qui part du principe que la municipalité possède l'autorité nécessaire pour encadrer le secteur. A partir du diagnostic et de la définition des problèmes, un certain nombre d'activités ont été planifiées pour la décennie à venir (à partir de janvier 2003). Les actions prévues concernent à la fois l'aspect institutionnel et organisationnel (cadre de concertation, implication des acteurs, sensibilisation, formation, etc.) ainsi que l'aspect opérationnel (réhabilitation et réalisation d'ouvrages d'assainissement, dotation en matériel, etc.).

TABLEAU 1 : PROPOSITIONS DU PDC DANS LE DOMAINE HYGIENE ET ASSAINISSEMENT⁸¹

⁷⁹ La présente action de recherche y a contribué en permettant de financer deux ateliers sur l'assainissement.

⁸⁰ PDC, production 2001, p.1

⁸¹ PDC, 2001

Activités / Objectifs	Résultats attendus	Durée	Coût
Création d'un cadre de concertation entre la mairie et tous les acteurs	Confiance entre population et mairie restaurée	Janvier-dec 2003	PM
Afficher une volonté politique accrue des élus municipaux	idem	2003-2012	PM
Diffusion textes législatifs et réglementaires en matière d'hygiène et assainissement / sensibilisation et communication autour de ces textes.	Diminution de l'écoulement anarchiques des eaux usées et des dépôts sauvages d'ordures.	2003-2012	5 000 000 F cfa
Réhabilitation des ouvrages d'assainissement dégradés (caniveaux, dépôts ordures)	3000 ml de caniveaux (300/an) et 10 dépôts (1/an) réhabilités.	2003-2012	45 000 000 F cfa
Réalisation nouveaux ouvrages d'assainissement	20 000 ml de caniveaux réalisés (2000ml/an)	2003-2012	600 000 000 F cfa
Formation des acteurs	1000 acteurs formés	Janvier-déc 2003	10 000 000 F cfa
Viabilisation des quartiers lotis non viabilisés	Sévaré, Taikiri et Médina Coura sont viabilisés	2003-2012	50 000 000 F cfa
Equipement des services techniques en matériel	Mairie doté d'un spiros, d'une pelle mécanique et d'un grader	2003-2012	250 000 000 F cfa
Rencontres autour des questions de gestion du domaine public, pour une occupation rationnelle de l'espace public	10 rencontres (1/an) entre gestionnaires et usagers	2003-2012	3 000 000 F cfa
Création de toilettes publiques	10 nouveaux blocs de trois latrines (1 bloc/an)	2003-2012	15 000 000 F cfa
Diligenter le renouvellement des contrats de ville avec Agetipe	Processus de signatures des contrats diligentés	2003-2012	PM
Mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation pour une meilleure gestion	Activités du domaine de l'hygiène et assainissement sont suivies et évaluées	Janvier-dec 2003	200 000 F cfa

Le coût prévisionnel global de ces activités s'élève à un peu plus d'un milliard de F cfa (1 128 200 000 F cfa). L'approche du problème est complète mais elle est peu approfondie, il manque en effet un grand nombre d'informations (toutes ces remarques ont été soulignées lors du forum de présentation en février 2002) : pas de fiche de projet, pas de détail de mise en place des actions, la répartition des tâches entre les acteurs et les différents niveaux de pouvoir (Etat, cercle, région commune) n'est pas spécifiée. Par ailleurs, un certain nombre d'informations existantes n'ont pas été prises en compte (telles les programmes de recherches réalisées ou en cours). Par ailleurs, les intitulés des actions manquent de précision, le tableau ci-dessus reprend mot pour mot les termes du document, or il peut se cacher un grand nombre de réalités derrière un vocabulaire "développementaliste" (*cadre de concertation, afficher une volonté politique, viabilisation*). Enfin, aucune précision n'est donnée sur les modes de financement envisagés et envisageables.

L'équipe DST-Action Mopti est en train d'intégrer les recommandations du forum. Après cela, une "table ronde des bailleurs" pourra être organisée⁸². La période de démarrage du PDC a été modifiée compte tenu de la date prévisible des prochaines élections municipales (2003-2012). Dans l'immédiat, la mairie a cependant déjà entrepris, au coup par coup, la recherche de bailleurs ou de prêts pour réaliser d'emblée certains des projets du mentionnés dans le PDC.

b) Des projets municipaux ponctuels, au gré des opportunités de financement

1- la réhabilitation des toilettes du Port de Pêche de Mopti :

Ce projet est entièrement financé par la mairie de Mopti sur prêt de l'Office Malienne de l'Habitat. il est exécuté à 100%. son coût est d'environ 16 000 000 FCFA

2- la construction de deux nouveaux blocs de 12 latrines chacun au Port de Pêche de Mopti.

Ce projet est également financé par la mairie de Mopti sur prêt de l'Office Malienne de l'Habitat. il est exécuté à 60%. son coût est d'environ 16 000 000 FCFA

⁸² La date de tenue de cette table ronde n'a pas encore été fixée.

3- la réhabilitation des caniveaux du Port de Pêche et du marché central de Mopti :

Ce projet a été conçu à partir des informations fournies par le SIG, élaboré dans le cadre de la présente Action de recherche⁸³, sur lesquelles les services techniques municipaux se sont basés pour élaborer les dossiers d'appel d'offre. Ce projet est également financé par la mairie de Mopti sur prêt de l'Office Malienne de l'Habitat. Il vient de commencer. Son coût est d'environ 50 000 000 FCFA.

4- le projet puisards

L'UNICEF est toujours un partenaire potentiel véritablement intéressé par les projets visant à l'amélioration de l'hygiène dans la commune de Mopti. Cet organisme a déjà financé des projets de puisards dans certaines communes et est intéressé à en faire autant à Mopti. Un projet de création de 170 puisards à Sévaré a été élaboré par la Mairie, la DRACPN et la Direction Régionale de la Santé et soumis à l'UNICEF en 2001. La municipalité et les populations contribueraient à hauteur de 40% environ.

L'UNICEF a été sollicité pour le financement de 75 puisards et le SIAC Maurepas pour 100 ouvrages. Les quartiers concernés par ce projet sont Sevaré, Medina Coura, Komoguel I et Komoguel II.

Le coût prévisionnel est de 120 000 f cfa pour les puisards de 30 usagers et 100 000 f cfa pour ceux de 15 usagers. L'apport de la mairie est de 37 710 f cfa pour les puisards de 30 usagers et 23 535 f cfa pour les puisards de 15 usagers. La contribution de la population (bénéficiaire directe) s'élève à 31 425 fcfa pour les puisards de 30 usagers et 19 625 fcfa pour les puisards de 15 usagers.

En mars 2002, 50 puisards avaient été réalisées, dont 35 financés par l'UNICEF.

2-5 L'efficacité des mobilisations conjoncturelles : l'exemple de la CAN 2002

Certains événements sont fédérateurs, fortement mobilisateurs pour l'opinion publique et peuvent ainsi permettre de débloquer des décisions, et des moyens pour la mise en œuvre de certaines actions prévues depuis un certain temps. Il est important de souligner le rôle de l'Etat dans l'initiative.

L'année 2002 a été marquée, au Mali, par un événement exceptionnel, à l'échelle du continent, l'organisation de la CAN 2002 (Coupe d'Afrique des Nations de football) qui s'est déroulée du 19 janvier au 10 février. Dans un contexte préélectoral, l'Etat a instrumentalisé la CAN pour susciter de grands travaux de rénovation et de construction, partout dans le pays, et plus particulièrement dans les villes accueillant des matches.

De plus, l'organisation de la CAN a donné lieu à une véritable compétition entre les villes car il y a d'abord eu une phase de présélection puis, aux environs du mois d'octobre 2001, le choix des villes allant accueillir une poule a été définitivement arrêté.

La participation de Mopti à la CAN pouvait être remise en question à cause du manque d'infrastructure (routes et réseaux de canalisations), ce qui a rendu la question de l'assainissement conjoncturellement cruciale.

Nous avons pu assister à Mopti à une intense mobilisation politique et populaire autour de l'assainissement durant la période de préparation de la CAN, afin de ne pas manquer le rendez-vous avec l'événement, car les villes ne répondant pas aux normes de sécurité fixées par la CAF (Confédération Africaine de Football) seraient exclues de la liste des villes-hôtes. Or les normes de sécurité reposent entre autres sur des seuils d'hygiène, d'assainissement, de santé. C'est pourquoi, il fallait convaincre, dès leur première visite, les inspecteurs de la CAF en leur proposant une image saine de la ville. Selon Mr Camara O⁸⁴, "*Une certaine union sacrée s'est formée autour de cette CAN*". En suivant cette idée, on peut remarquer que l'assainissement présenté comme un enjeu majeur pour le tourisme, pour l'image même de la ville, permet une sensibilisation et une mobilisation plus grande des populations. Des "journées de salubrité" ont été organisées pour la venue de certaines personnalités du COCAN (Comité d'Organisation de la CAN), lors des visites de sites pour le choix des villes allant abriter une poule de la coupe.

Cette question de l'assainissement de Mopti devient, dans ce contexte, l'un des thèmes privilégiés de l'émission "C'est pas normal", émission-forum, hebdomadaire (chaque samedi matin), en direct et durant deux heures, suivie par une grande majorité de Mopticiens :

Tous les caniveaux sont délabrés, or Mopti ne fait-elle pas partie des villes candidates à la CAN ? Rien jusque là n'a été fait. Si la ville de Mopti n'est pas à même de l'organiser, pourquoi ne céderait-elle pas sa place à une autre ville du Mali ?

Animateur : Ne soyez pas trop pressé, un peu de patience.

⁸³ Couche état des lieux des caniveaux (degré de détérioration), de leurs dimensions et des matériaux de construction utilisés.

⁸⁴ Mr Camara O. est ingénieur sanitaire à la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Nuisances

Auditeur : Par exemple, quand on prend la cas de Sikasso, tout le monde reconnaît, et avec beaucoup de joie que Sikasso en a complètement fini avec la construction de ses goudrons et tous ses caniveaux.

Chaque jour on parle de l'assainissement et, jusqu'à aujourd'hui, rien de concret n'est fait. On nous fait payer chaque jour des tickets pour la CAN, mais nos places restent toujours non balayées. Comment voulez vous que la ville soit propre dans de telles conditions ? La mairie existe-t-elle ou pas, ou bien est-elle en grève.

(émission " C'est pas normal ", radio Jamana)

Avant hier nous avons aperçu un homme dans un bulldozer qui en voulant gratter le sol a abîmé tout le quartier, de sorte que le lendemain, après une grosse pluie, l'eau a stagné et le quartier est devenu complètement impraticable. Comment pouvez vous comprendre qu'on parle dans ces conditions de l'assainissement ? Est-ce ainsi que nous pourrions prétendre recevoir une poule de la CAN que le pays doit abriter. Et d'ailleurs, qui a donné l'ordre au conducteur du bulldozer de gratter un endroit qui était déjà parfait ? Nos femmes ne peuvent même plus passer pour aller au marché, à moins de raser les murs, est-ce normal ? (Auditeur, habitant le quartier de Toguel, émission " C'est pas normal ", Radio Jamana).

A sept mois de la CAN rien n'est fait par rapport à l'assainissement et aux infrastructures dans la ville de Mopti. Jusqu'à présent aucune mesure n'a été prise pour la réhabilitation de l'unique route principale qui traverse la ville. Si les autorités ne sont pas en mesure de faire bitumer cette route, je leur propose une bonne piste sans gravier ni goudron qui coûte moins cher et sera faite dans un délai court.

Dans quelques jours, le président de la CAF, Issa Ayattou, accompagné d'une importante délégation, sera à Mopti pour voir l'état d'avancement des travaux. Je demande à nos autorités communales de tout faire pour que les visites se limitent au stade de Taikiri en empruntant la digue de Toguel qui se trouve en chantier, et le village CAN 2002 à Sévaré qui peut-être pourra les impressionner. Sinon, si Issa Ayatou se rend compte qu'il n'y a pas de route à l'intérieur de Mopti, je suis sûr et certain que Mopti sera disqualifié pour abriter la CAN 2002.

(émission " C'est pas normal ", Radio Jamana)

Il s'agit d'un problème relatif aux toilettes publiques. Vraiment, nous n'arrivons pas bien à respirer à cause de l'odeur dégagée par les WC de la Digue : sous nos pieds c'est l'eau usée de ce WC qui coule 24h/24. Je suis la seule personne à évoquer ce problème peut-être parce que la Digue ne fait pas partie du plan de développement de la CAN 2002 car personne ne se préoccupe de l'assainissement de la zone. Sinon j'ai contacté les responsables de l'assainissement de la ville pour leur signaler, ils se sont même déplacés jusqu'au lieu mais rien n'a changé à présent, c'est pas normal.

(émission " C'est pas normal ", Radio Jamana)

Cette mobilisation suscitée par l'événement se mesure à plusieurs niveaux.

- En premier lieu, des efforts inédits sont déployés par la commune pour étendre le ramassage des ordures à l'ensemble de la ville et donner une image salubre à la ville toute entière: " *La perspective de l'organisation de la CAN 2002 dans la ville de Mopti place actuellement l'assainissement au rang de grande priorité* ".⁸⁵. Mopti est présélectionnée parmi les villes hôtes.

- Par ailleurs, de nombreuses associations ayant pour objectif l'assainissement se sont créées durant cette période, pensant obtenir des subventions pour leurs activités.

- L'engagement des populations s'est fait aussi par le paiement de taxes, la popularité du football a été utilisée pour la mise en place de taxes sur les routes à l'entrée et à la sortie de chaque ville, destinées au financement de travaux d'infrastructures pour la CAN (stade, village sportif, voirie). Les difficultés que connaissent les communes pour percevoir les taxes municipales (notamment la TDRL) sont reconnues, or durant la période précédent cet événement, le prélèvement des taxes routières pour la CAN n'a pas posé de problème.

Parmi les grands travaux entrepris, on peut noter la reprise complète de la digue de ceinture qui va relier la route de Sévaré au stade Baréma Bocoum à Taikiri, avec la construction d'un caniveau tout le long ; la réhabilitation du goudron principal ainsi que des caniveaux qui le longent ; l'adressage complet de la commune (Mopti, Sévaré et Médina Coura) a également été réalisé ; de larges voies ont été reprises aussi à Sévaré ; une

⁸⁵ PDC, production 2001,p.9

vaste opération d'éclairage a eu lieu sur les voies principales de Mopti et Sévaré. Certains changements ont également eu lieu à l'entrée de la ville, avec le déplacement et l'aménagement de la gare routière de Sévaré (à côté de la BCEAO), et l'élévation d'un monument là où se trouvait l'ancienne gare. Certains travaux étaient en attente depuis plusieurs années et ont vu le jour cette année, comme la réhabilitation de certains caniveaux (projet PDUD, datant de 1998). Ces travaux se poursuivent encore aujourd'hui, après la CAN.

On peut dire aujourd'hui que la ville de Mopti s'est transformée plus visiblement en l'espace d'un an que pendant les dix années précédentes où de nombreux projets sont restés sans suite, et que les équipements urbains réhabilités cette année étaient déjà fortement dégradés (cas du goudron principal et de l'ensemble des caniveaux).

- L'assainissement et l'embellissement urbain ont été, comme c'est souvent le cas en pareille circonstance, l'occasion de "déguerpir", comme on dit au Mali, les populations habitant sur les berges de la ville. Tel a été le cas de la zone longeant la digue de ceinture allant jusqu'au stade de Taikiri, qui étaient le lieu d'installation de nombreuses populations, occupant illégalement les abords de la ville, seuls espaces disponibles, et habitant généralement des huttes en paille et vivant de petits travaux journaliers.

Au moment des travaux sur la digue de ceinture, les autorités municipales ont demandé à ces populations de quitter les lieux, en leur proposant d'aller s'installer ailleurs, vers le village CAN (situé entre Mopti et Sévaré) ou à Médina Coura (quartier situé à cinq ou six kilomètres de Mopti, non desservi en équipements de base). Les habitants des berges ont refusé et sont restés sur place jusqu'au mois de janvier 2002, date à laquelle les autorités les ont expulsés de force.

Finalement, le COCAN n'a pas sélectionné Mopti pour accueillir une *pool* de la compétition. Au total, les aménagements réalisés présentent une certaine limitation spatiale et temporelle ; les réalisations n'ont concerné que les espaces les plus visibles (digue de ceinture reliant la route de Sévaré directement au stade, goudron principal, entrée de Mopti) ce qui confère un caractère artificiel à ces actions. Par ailleurs, aucun projet durable d'entretien des infrastructures créées n'a été mis en place, le GIE chargé de l'évacuation des dépôts de transit n'a eu au départ qu'un contrat d'un mois, qui a ensuite été reconduit, mais la mairie ne s'est pas pour autant engagé à plus long terme. N'avons-nous pas davantage assisté à une opération de communication internationale plus qu'à une politique locale d'aménagement et d'assainissement ?

3 QUATRE EXEMPLES ET LEUR RISQUE DE DERIVE

3-1 Le grand collecteur de Toguel

Le creusement du grand collecteur, dont le rôle premier est de drainer les eaux pluviales, dans le quartier de Toguel a changé la vie quotidienne des riverains, en permettant de drainer et assécher toutes les ruelles adjacentes. De ce fait, les abords du grand collecteur sont maintenant propres, voire aménagés, comme c'est le cas non loin de la mosquée, où un espace a été cimenté par le propriétaire d'une concession, le long de son mur, espace qui forme désormais une terrasse, où sont placés des nattes, et où les vieux du quartier, avant ou après la prière se retrouvent pour discuter. Les bords du grand collecteur sont devenus un lieu de sociabilité important dans ce quartier .

Les vieux, les griots, quittent la maison et viennent causer ici. C'est moi-même qui ai construit ça, si j'avais les moyens j'aurais fait encore mieux. [...] Avant qu'ils ne fassent le fossé ici y avait de l'eau et des saletés en permanence, c'était pas possible de s'asseoir. C'est moi-même qui enlevais les ordures pour les brûler. Maintenant, avec le fossé, c'est propre. (Boubou DIALLO, griot, Toguel)

Nous on s'est toujours assis ici, même avant qu'il y ait le grand fossé. Avant, y avait des jours où on pouvait pas s'asseoir à cause de l'eau mais maintenant c'est mieux. Souvent, la voirie vient nettoyer. Mais même si y a des odeurs ça nous dérange pas, on est habitué. En fait, y a plus d'utilité que de dérangement parce que déjà l'eau passe, s'il n'y avait pas le fossé, tu n'aurais pas pu venir ici avec la pluie. (Soumaïla GUISSÉ, brodeur, Toguel)

Ça a été avantageux – avant la construction du fossé quand y avait pluie on était inondé jusqu'à l'intérieur de la chambre (M. FOFANA, commerçant, Toguel)

Cependant, la présence du grand collecteur ne va pas sans poser problème, notamment à cause de l'utilisation abusive qu'en font les riverains :

Bon, en ce qui concerne le grand fossé de Toguel, ça aussi c'est sale ; certains défèquent là-dedans, on y jettent des cadavres de bétail, on y jette toutes sortes de choses. (Fabou Coulibaly, courtier, " Saniya ", radio Jamana)

Le fossé (ie : le grand collecteur de Toguel) est plus infect que le tas d'ordure (celui sur le chemin de l'imam) – y en a qui vidangent leur WC là dedans et même quand on met des désinfectants – ils n'attendent pas que cela fasse son effet pour déverser – la nuit il faut que le vent souffle sinon personne ne peut s'asseoir ici à cause des odeurs – avec la chaleur aussi – si il commence à faire très chaud dès le matin – on ne peut pas rester à cause de l'odeur (Nana DICKO, ménagère et vendeuse de beignet, Toguel)

L'attente des Mopticiens, et particulièrement à Toguel, concerne le creusement de caniveaux d'évacuation. La mauvaise utilisation de ces caniveaux cependant montre le faible impact des campagnes de sensibilisation (voir images des affiches), et le manque de structure prenant en charge les déchets. Pour beaucoup, les fossés sont conçus comme de vaste dépotoir, et l'on compte sur l'eau pour évacuer les déchets solides. Du fait de la présence du grand fossé près de chez eux, certains ne vont plus vider l'eau de leur puisard ailleurs. Cela montre la nécessité d'envisager la question de l'eau et des déchets de manière globale et intégrée.

3-2 Les caissons

Certains équipements destinés à gérer les déchets ont même un effet secondaires en provoquant des points de fixation d'ordures sur la voirie.

Depuis courant 2001, une quinzaine de bennes (certaines financées par le PAM, d'autres par la coopération décentralisée d'île et Vilaine, une par la ville de Maurepas) ont donc été installées à l'intérieur des quartiers pour récupérer les ordures ménagères des habitants (3 à Sévaré et 12 à Mopti). Les services municipaux doivent ensuite évacuer ces ordures vers une décharge intermédiaire en attendant la création de la décharge finale de Sévaré (prévue par le PDUD et actuellement en cours d'achèvement). Cette initiative a posé plusieurs problèmes. D'une part, ces caissons ne sont pas assez nombreux pour couvrir l'ensemble de l'espace urbain mais surtout, les services de ramassage de la mairie ne parviennent pas à les évacuer régulièrement, les bennes servent alors de point de fixation des ordures au cœur même de l'espace habité. *« Les planifications des mouvements de camions pour le ramassage des ordures sont bien souvent remises en cause par des instructions supérieures au directeur technique »*⁸⁶.

Par ailleurs, il y a contradiction entre l'installation de ces caissons pour l'évacuation des ordures et la politique officielle d'appui aux GIE de précollecte domiciliaire dans le cadre des principes de la « gestion partagée » : certains clients ayant résilié leur abonnement pour jeter leurs ordures directement.

Les problèmes de gestion de ces caissons illustrent bien la concurrence/complémentarité existant entre les différents acteurs, en effet le PAM a subventionné les bennes dont les ordures sont d'abord évacuées par un GIE sous contrat avec la municipalité, qui utilise les véhicules des services techniques de la mairie. Par la suite, la mairie a pris le relais de ce travail en régie directe, interdisant aux GIE de précollecte d'utiliser les caissons comme dépôts de transit. Ces quelques témoignages, tirés de nombreux entretiens réalisés à ce sujet témoignent du malaise éprouvé par la population :

« Tout ça [la mise en place de bennes à ordures] c'est pour assainir le quartier et c'est dans l'esprit de la CAN mais on aboutit au résultat contraire : au lieu de rendre le quartier sain, on salit davantage et on complique le problème de déchet, et que là où on en est on a décidé de casser ça, quelles qu'en soient les conséquences et de faire transporter ça sur la périphérie. »

Avant on transportait les ordures où ?

« on était abonné avec des charretiers qui chaque soir venaient enlever les ordures – on les payait à mille francs – on préfère ce système là – ils [ie : la mairie] doivent collaborer avec le chef de village pour assainir mais ils collaborent pour salir encore »

Quelle solution ?

« Raser ça totalement et que chacun dépose ses ordures dans le pagué – la quantité des déchets c'est lié à

⁸⁶ PDC, aménagement urbain, p11

l'élevage domestique aussi – y a des animaux dans le quartier dans les maisons donc les litières on transporte ça – ça ça pollue en grande quantité – souvent des gens viennent avec des charrettes pour prendre pour leur jardin – ceux qui ont leur maison au bord du pagué – qui sont en train de remblayer – y en a qui viennent enlever pour utiliser »

« Souvent quand il y a multiplication des plaintes, la mairie répond qu'elle n'a pas de carburant pour les camions, et on constate que pendant qu'on reste nous dans les déchets les camions de la mairie transporte du sable, du graviers pour leurs constructions »

S'il y avait des réalisations à faire, que voudriez vous ?

« qu'ils mettent en place un bon parc de charrettes qui se promènent de carré en carré pour évacuer les déchets – nous-mêmes on était abonné au GIE Laabal – maintenant puisque les gens trouvent à jeter ici ils paient plus »

(M. FOFANA, commerçant, Toguel)

Au moment des enquêtes dans ce quartier, la grogne avait essentiellement pour cible un enclos à ordures déposé par la mairie dans une rue derrière la mosquée de Toguel (dans un lieu pourtant désigné par le comité de développement du quartier !), qui une fois plein n'avait jamais été vidé et débordait jusque devant les portes des concessions alentour. Le problème avait pris une importance particulière et avait été plusieurs fois évoqué sur Radio Jamana lors de l'émission " C'est pas normal " ... et cela surtout parce que le caisson se trouvait être sur le trajet habituel de l'imam pour se rendre à la mosquée. Les pressions et les plaintes répétées ont obtenu gain de cause : le caisson a été déplacé à deux carrés de là, où il peut déborder sans incommoder les notables...

L'évocation du problème du caisson permet de rendre compte de l'ensemble de la gêne causé par la présence des ordures, comme dans l'extrait qui suit :

« On avait demandé à la mairie d'enlever, car l'odeur nous emmerde et ça attire les moustiques, ça a fait plus de trois mois, on vient pas ramasser. Si c'est rempli, les femmes ramassent et elles renvoient jusqu'au pagué. On a demandé de venir casser ça. C'est la mairie qui est venu casser. C'est à côté de la mosquée, ça empêche les gens de venir prier. Y a eu beaucoup d'émissions là dessus. Les enfants jouaient dessus... Et c'est sur la route de l'imam. Maintenant c'est les femmes qui soulèvent sur leur tête pour emmener. Ils ont cassé ça y a deux mois. » (Mamadou WAGUE, réparateur, Toguel)

L'évocation de ce problème particulier et ponctuel permet également d'évoquer et mettre en lumière des pratiques différentes : pratiques imposées par le haut, la mairie aurait un beau jour déposé des caissons dans les différents quartiers, sans concertation préalable avec les habitants (sinon avec les comités de développement) qui sur les emplacements possibles, sans explication quant à l'utilisation :

« Personne n'est venu nous demander pour la benne –il y a un manque de concertation – le matin où ils ont commencé à construire – la même nuit – des enfants sont venus tout démonter ils ont cassé – ils ont demandé partout mais qui a cassé ça – et après ils ont construit encore »

Le même type de problème s'est posé pour la benne installée à Bougoufié dans la rue du petit marché (*Bella Sugunin*) ; les habitantes se sont plaintes à plusieurs reprises auprès des autorités jusqu'à ce que le caisson soit déplacé. Peu de temps après il réapparaissait au même endroit avec sa ceinture d'ordures.

3-3 La question du compostage

Les projets actuels de décharges « semi-contrôlées » prônent la valorisation des déchets par récupération et compostage. Cette dernière pratique a déjà été essayée mais n'a pas donné les résultats escomptés, cependant elle reste d'actualité dans les chantiers en cours (décharge du projet pilote PDUD de Sévaré, projet de décharge intermédiaire de Mopti-ville soumis pour financement à la GTZ, par exemple).

Les auteurs du Plan de Développement Communal soulignent les potentialités agricoles de la commune et la composition des ordures " très adaptées au compostage " ⁸⁷, ils envisagent donc le développement des filières de récupération et de recyclage en décharge finale. C'est une solution qui peut paraître intéressante ; elle présente un double avantage, à la fois pour la protection de l'environnement, et pour la création d'emplois. Cependant, des tentatives de promotion des activités de compostage ont déjà eu lieu à Mopti et elles ne se sont

⁸⁷ PDC, p15

pas avérées concluantes (cf infra, 2-3-2). Les ordures triées et regroupées en tas ne se sont pas décomposées comme cela était attendu à cause du manque d'entretien. N'oublions pas que le climat de Mopti comporte une longue saison sèche de 8 mois au cours de laquelle souffle l'harmattan qui contribue à dessécher les ordures, et que le long processus qui consiste à arroser les ordures et à les retourner régulièrement pour produire le compost y est plus lourd que dans d'autres conditions. Or les populations sont d'autant moins prêtes à s'investir dans cette activité que, dans une région où l'élevage urbain et transhumant est important (avec contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs peuls), les maraîchers peuvent facilement s'approvisionner en sacs de fumier bon marché, le prix de vente du compost ainsi produit est bien trop cher pour intéresser les maraîchers qui utilisent surtout du fumier qui ne coûte que 100 F cfa (sac de mil de 100 kg)⁸⁸

3-4 Etude détaillée des projets de gestion des excréta

Certains (des élus, le DST, des habitants) pensent que la meilleure réponse à la question des déchets liquides et excréta est une opération de grande ampleur, démolir les réseaux aériens existant, paver les rues et reprendre l'ensemble de la ville, avec un vaste réseau de tout à l'égout, une vision très radicale de la situation qui peut s'avérer efficace, mais reste cependant très coûteuse. Le projet pilote actuellement réalisé par l'Agétipte dans le cadre du PDUD va dans ce sens : il s'agit d'équiper entièrement deux rues d'un système de tout à l'égout raccordé à deux sites de lagunages. Un projet à l'étude consisterait aussi à endiguer définitivement l'ensemble de la ville (berges du Bani) afin d'éviter la poursuite des remblaiements intempestifs et des rejets sauvages de déchets.

La seconde solution est de mettre en place des opérations légères au coup par coup, adaptées au niveau de vie de la population et aux ressources de la ville en matière d'entretien des équipements. Cette conception paraît plus réaliste, mais elle nécessite la prise en compte de l'ensemble des pratiques formelles et informelles, la réalisation concrète des projets élaborés et aussi la sensibilisation des habitants.

a) le projet-pilote de tout-à-l'égout

financé par la Banque mondiale dans le cadre du PDUD, il découle du projet stratégique d'assainissement réalisé pour le 3ème projet urbain du Mali en 1996, et consiste en l'aménagement de rues pavées drainantes équipées de réseaux d'égouts avec refoulement par chasse d'eau. La question du traitement des effluents reste problématique : ils seraient rejetés au pied des berges par un collecteur aboutissant au bord des casiers rizicoles et traités dans un site unique de lagunage.

Un appel d'offre a été lancé en 2000 par l'entremise de l'AGETIPE pour une réalisation pilote de tout à l'égout dans deux ruelles de Mossinkoré et Bougoufié, dont le financement sera assuré par la Banque Mondiale.

S'il vise à améliorer l'évacuation des excréta en supprimant le système actuel de stockage et de vidange, le projet paraît techniquement irréaliste, à cause de l'instabilité du sol urbain (qui entraîne un risque d'obstruction ou de rupture des canalisations en PVC), et surtout des difficultés d'écoulement, rendant nécessaire la mise en place d'un système de refoulement par motopompe et, *aux frais des riverains*⁸⁹, l'exhaussement des maisons dont le niveau est inférieur à celui de la rue à cause du tassement des remblais. Dans le document des études techniques d'aménagement de 1998, qui fait suite au PDUD, une estimation des coûts en équipement au niveau des concessions pour le branchement au système d'égouts à la charge des populations, somme démesurée par rapport aux moyens des habitants, plus de 70 000 Fcfa par concession.

Enfin ce projet ne concerne, une fois de plus, que la partie centrale dense de l'agglomération, se désintéressant des "villages périurbains", des quartiers informels et des espaces de pluri-activité des berges où précisément le risque fécal est le plus aigu.

La zone du projet pilote concernée par l'installation du réseau d'égouts, avec l'aménagement de rues revêtues, est située dans les quartiers de Mossinkoré et Bougoufié. Elle a fait l'objet d'une enquête exhaustive en 2002 pour identifier les réalités socio-économiques en relation avec les problèmes de l'assainissement. Le réseau d'égout va desservir 61 concessions abritant 128 ménages à Mossinkoré, 54 concessions et 115 ménages à Bougoufié.

Résultats enquêtes ménages sur le consentement à payer (DST Mopti)

Les enquêtes menées dans la zone de projet pilote montrent que 53,4% des ménages utilisent l'électricité et 79% utilisent l'eau

⁸⁸ M. Chauvin, 1999, *Le maraîchage péri-urbain à Mopti*, AFVP Bamako.

⁸⁹ Ce point explicitement mentionné dans le projet n'a fait l'objet d'aucune information publique.

potable. Ce qui peut signifier que les résidents de la zone de projet ont une habitude de payer l'électricité et l'eau. Par ailleurs, les enquêtes ont également montré que les dépenses consacrées à l'eau et l'électricité représentent 40% de l'ensemble des dépenses. De façon générale, les dépenses effectuées par chacun des ménages dans la zone de projet est évaluées à au moins 5000 FCFA par mois pour l'électricité et 3000 FCFA pour l'eau potable.

Quant à l'évaluation de la capacité et la volonté de payer les frais généraux relatifs au projet, les enquêtes effectuées dans la zone ont montré que plus de 50% de la population a une certaine habitude de faire des dépenses pour l'assainissement. Selon ces mêmes enquêtes 70% des ménages évacuent leurs ordures ménagères par le système non-payant (enfants de la concession, domestiques). Le regroupement des différentes dépenses par catégorie et par nature indique que les ménages dépensent entre 110 et 160 FCFA par jour pour les eaux usées, les ordures ménagères, et les latrines.

Pour connaître la volonté de payer de la population enquêtée, deux types de questions ont été posées : il s'agit de :

-- Hiérarchie des nuisances pour chaque ménage

-- L'ordre de priorité que chaque ménage accorde aux solutions que l'on doit trouver pour chaque problème spécifique.

Il ressort de cette enquête que plus de 50% des ménages considèrent les nuisances liées aux eaux usées comme les plus importantes et que par conséquent trouver des solutions aux problèmes des eaux usées est leur priorité numéro 1. La question des eaux usées est suivie de celle des latrines et des ordures ménagères.

En nous référant aux dépenses d'assainissement que les ménages ont l'habitude de faire et aux coûts actuels des fournitures pour les travaux à faire, nous avons posé une série de questions pour tester l'acceptation de projet et la capacité de payer des ménages. D'une manière générale, la totalité des ménages accepte le branchement sur le réseau d'égouts. Pour les dépenses engagées la disponibilité des intéressés varient selon les cas :

-- 54,3% sont prêts à supporter les dépenses estimées pour les eaux pluviales contre 45,7% les acceptent pour un montant inférieur,

-- 64,9% des ménages sont prêts à supporter les dépenses estimées pour le branchement des latrines contre 35,1% qui le sent pour un montant inférieur.

-- 89,4% des ménages sont prêts à supporter les dépenses estimées pour les eaux usées contre 10,6% qui l'acceptent pour un montant inférieur.

Les résidents de la zone de projet pilote ont l'habitude de faire face à ces différentes dépenses au cas par cas ou simultanément sans en avoir la possibilité de se soustraire aux contraintes et nuisances qui s'imposent à eux. La disponibilité des ménages reflète bien le degré d'importance des nuisances et la priorité qui est accordée aux solutions.

Le coût de redevance proposé par le nouveau système est de 220 FCFA/jour ou 185 FCFA / jour selon le type de réseau. Le regroupement par catégorie de ménage et nature de prestation montrent que 93% des ménages acceptent de payer 220 FCFA ou 185 FCFA/jour contre 4,5% qui souhaitent payer à un coût inférieur; 1,5% acceptent de payer à un montant plus élevé. Ce prix de redevance couvrent à la fois le service rendu par le réseau et les prestations d'entretien.

b) Le projet alternatif ENDA

Wane O., Radoux M. (1984) - Technologies adaptées à l'assainissement de la ville de Mopti, ENDA, 27p + annexes.

En 1984, ce rapport ENDA prend acte de la non réalisation des projets antérieurs en matière de gestion des excréta, de leur coût élevé et de leurs contraintes techniques et propose une série d'alternatives légères de compostage associé à des lagunages légers. Les auteurs analysent les forces et les faiblesses des propositions successives en matière d'assainissement à Mopti. Dans l'ensemble les différents projets ont établi un diagnostic correct de la situation. Mais les propositions technologiques sont trop coûteuses, au départ dans leur mise en place, ensuite dans leur fonctionnement et leur maintenance pour les particuliers mais aussi pour la commune (2,5 milliards de francs maliens d'investissement en 1974 pour un budget municipal de 269 millions en 1983 dont 63 % servant à payer des salaires) et pas adaptées aux réalités du terrain.

Cette étude a été réalisée à la suite du séminaire sur les " outils et méthodes pour la planification des villes moyennes en Afrique " qui avait suscité à Mopti " *une forte demande pour un projet d'assainissement adapté et surtout efficace* ". Pour les déchets humains et les eaux usées, plusieurs propositions ont été faites, elles ont pour objectif la récupération des excréta pour l'agriculture et la résolution du problème des eaux usées. Il s'agissait de modèles de fosses utilisés ailleurs dans le monde (Suède, Nord du Vietnam), ou d'un système de lagunage qui présente un certain nombre d'avantages : des garanties sanitaires et une grande souplesse d'utilisation qui permettrait d'adapter le système aux réalités mopticiennes.

Les différentes fosses proposées ici n'ont jamais étaient construites à Mopti. Quant au système de lagunage, il a été repris dans plusieurs projets alternatifs soutenus par la ville de Maurepas dans le cadre de la coopération décentralisée, malgré le manque d'enthousiasme manifesté par la municipalité de Mopti.

Face au manque d'échos institutionnel rencontré par ces propositions, et dans un projet de 1999 conçu à la demande de la municipalité de Maurepas et de l'ONG Action Mopti et qui date de 1999, J-P Mettetal⁹⁰ propose un certain nombre de recommandations concernant la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

⁹⁰ Ingénieur à la DIREN Franche Comté, intervenant bénévolement pour le compte de la ville de Maurepas.

c) Le projet alternatif de rues pavées drainantes (ville de Maurepas, Action Mopti)

Ce récent projet vise à promouvoir une solution associant une collecte domiciliaire améliorée et le traitement des déchets par lagunage par microphytes. Les aspects techniques sont détaillés dans la partie traitant des eaux usées et des excréta. Nous verrons également que ce projet s'est heurté à des considérations socio-culturelles fortement ancrées dans les mentalités mopticiennes, ainsi qu'à un blocage foncier.

En 1999, ce projet dit « projet Mettetal » présentait également des solutions alternatives aux problèmes de gestion des eaux usées. L'auteur de ce rapport préconise la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, la suppression des caniveaux fermés au profit d'une rue pavée drainante (chaussée en V), afin d'éviter.

Les effluents seraient pré-traités par chaque concession par un système de puisards à sortie syphoïde (qui se bloquent s'ils ne sont pas vidangés) avant de rejoindre un réseau d'égouts. L'épuration des eaux usées se ferait par *“ la mise en place de lagunes et de lits à macrophytes, à faible distance de la zone bâtie et qui, alimentés gravitairement, pourraient être multipliés, on pourrait ainsi créer un ou deux dispositifs par quartier (environ huit sites) ”* desservant chacun une dizaine de rues et dispersés dans l'espace disponible des bas-fonds, aux abords des quartiers mais à plus de 50 m des zones habitées⁹¹. Certains sites seraient implantés dans le pagué Danawal, domaine public inconstructible de l'Etat, précisément mis en réserve comme zone de lagunage et pisciculture. Ce projet techniquement réaliste et relativement peu coûteux a longtemps suscité une réaction plus que réservée de la municipalité⁹². Ce manque d'enthousiasme pose question, s'agissant de la résolution à moindre coût d'un problème aussi aigu de santé publique. Il ne s'agit pas seulement d'indifférence, ou de la préférence compréhensible accordée aux projets institutionnels du PDUD financés par la Banque Mondiale, mais de véritables réticences liées aux enjeux fonciers conflictuels qui portent sur les espaces de bas-fonds (voir 3.).

Depuis peu, la municipalité semble enfin avoir pris le parti de s'engager contre les empiétements sur les domaines publics. Et la DST a entrepris de maintenir fermée pendant toute la saison sèche la digue du pagué Danawal, empêchant l'écoulement des eaux. Ce maintien des eaux permet s'avère la seule façon d'éviter la progression des emprises foncières illégales, et permet peut-être d'envisager

Grâce à la motivation de la DST et à une bonne entente entre celle-ci et la coopération décentralisée de la ville de Maurepas, le projet vient d'être retenu dans le cadre du Plan de Développement Communal sous forme de projet-pilote qui ne concerne qu'une rue (la “ rue 392 ”) à Mossinkoré⁹³, ruelle particulièrement insalubre située non loin des locaux de l'ONG Action Mopti. Dans le Plan d'Opération Triennal, il est envisagé de réaliser le test de la rue pavée drainante dès la première année, pour un coût de 150 millions de francs CFA.

En effet, le pavage des voies fait l'unanimité, mais la municipalité a pris conscience des contraintes de fonctionnements élevés du système pilote de tout-à-l'égout mis en place dans le cadre du PDUD, de sa fragilité technique, de sa forte consommation d'eau (il s'agit d'un système à chasse actionné par une motopompe).

Mais ce sont les bailleurs potentiels qui, cette fois, se montrent réticents, alors que le projet pilote de rue pavée drainante avec tout-à-l'égout, financé par la Banque Mondiale, est en cours d'achèvement à quelques rues de là. Les objections du SCAC de l'ambassade de France à Bamako, sollicité par Action Mopti pour un financement sont d'ordre technique (adéquation des tuyaux de PVC à un écoulement gravitaire), et d'autre part concernent la réalité d'une implication communale dans le nouveau projet et son articulation avec le projet pilote de l'Agétipe réalisé quelques rues plus loin.

Sur les deux derniers points, nous relevons une nette avancée du dossier, puisque le DST de Mopti, prenant en compte certaines de ces critiques, a rectifié le devis initial pour tenir davantage compte des contraintes du site ; mais surtout (2003), une coordination avec la mission Agétipe a permis d'ores et déjà d'envisager de connecter le nouveau système d'écoulement gravitaire avec la lagune Agétipe.

Les interventions de la DST dans ce projet, qui demande sans doute à être amélioré, témoignent au moins d'une progressive appropriation du projet par des services locaux dont la légitimité et la compétence technique est reconnue.

⁹¹ Projet conçu par Jean Pierre Mettetal (DIREN Franche Comté).

⁹² Entretiens avec plusieurs conseillers municipaux.

⁹³ Il s'agit d'une ruelle connaissant de très graves problèmes de drainage

CHAPITRE 4

OPERATEURS DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT A MOPTI

Au cours des dernières années, parallèlement à la mise en œuvre de la décentralisation, d'importants changements des fondements institutionnels de la gestion de l'assainissement ont eu lieu dans les communes du Mali, suivant les principes de la *gestion partagée* des services urbains, qui articule

- la maîtrise d'ouvrage publique (étatique ou municipale)
- une contractualisation de la gestion urbaine
- une dynamique concurrentielle entre opérateurs et projets, des instances publiques jouant le rôle d'arbitre

La gestion des déchets liquides et solides relève, en principe, de la responsabilité de la municipalité. Mais actuellement la voirie municipale n'effectue plus le ramassage des ordures et une politique de délégation des services urbains à des GIE (Groupement d'Intérêt Economique) se met en place depuis 1998, elle concerne l'entretien de certains espaces publics (marchés, port, voies principales).

Parallèlement, la précollecte domiciliaire des ordures par des GIE est encouragée par les bailleurs extérieurs, tels la Banque Mondiale, ainsi que la coopération décentralisée. Mais l'on oublie souvent, dans le panorama de la « gestion partagée » le rôle essentiel des acteurs informels et du travail domestique. A Mopti plus qu'ailleurs peut-être (voir chapitre 1), il est largement majoritaire.

1 LES SERVICES PUBLICS

3-1 les Services Techniques Municipaux

La commune demeure le premier acteur de la gestion urbaine. La gestion et la mise en place des services urbains de base (tels l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé, à l'éducation et à l'assainissement) sont sous sa responsabilité. Mais les communes tendent à déléguer de plus en plus les opérations concrètes relatives à l'enlèvement des ordures ménagères ou à la vidange des latrines à des opérateurs privés, tels les GIE. Les municipalités ont donc plus un rôle de suivi et de contrôle qu'un rôle opérationnel dans la gestion urbaine.

Suivant cette logique de réorganisation des services de gestion urbaine, et à l'image des autres communes urbaines du pays, une **DST (Direction des Services Techniques)** a été mise en place en 1998 (par arrêté n°18/CM du 26/10/98). Son rôle consiste à faire le lien entre la municipalité et les services techniques (voirie, hygiène), assurer le suivi et la coordination des activités et des relations avec les prestataires privés. Avec la création du poste de directeur technique, une légère confusion est apparue à certains agents concernant leurs attributions. Le fonctionnement du service reste donc pour le moment approximatif. Le service n'a pas encore toute l'autonomie requise dans l'exécution de ses missions.

La direction des services techniques municipaux est composée de la voirie Municipale, le service d'hygiène communal et la section domaniale. La DST est gérée par un directeur qui est chargé de :

- ⇒ Coordonner les activités de l'ensemble des services ;
- ⇒ Programmer, planifier et suivre l'exécution des travaux de voirie et assainissement ;
- ⇒ Produire les rapports d'activité de la direction ;
- ⇒ De maintenir les relations avec l'ensemble des services techniques extérieurs
(Travaux Publics, Domaines, Urbanisme, etc.)

TABLEAU 2 : LES MOYENS HUMAINS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Personnel de la DST	Direction	Voirie assainissement	Service d'hygiène	Domaine	Garage
cadres	Cadre de catégorie A Le directeur ingénieur en génie civil	L'agent voyer : technicien de bâtiment	Cadre de catégorie B Le chef de service d'hygiène : technicien sanitaire	Cadre de catégorie C ? Le chef de la section domaniale : agent administratif	Cadre de catégorie C : le chef de garage
		Cadre ?? technicien en mécanique auto			
Ouvriers permanents	1 manoeuvre transformé en secrétaire	12 manoeuvres et 4 ouvriers qualifiés permanents 1 maçon, 1 forgeron 1 plombier, 1 menuisier)	8 ouvriers qualifiés : Agents sanitaires	Aucun	4 chauffeurs, 1 aide-mécanicien
Ouvriers contractuels		17 manoeuvres		Aucun	

Source : DST Mopti, rapport annuel d'activités 2001.

TABLEAU 3 : LES MOYENS MATERIELS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Types	Direction	Voirie	Service d'hygiène	Domaine	Garage
Informatique	1 ordinateur				
Véhicules	1 véhicule de liaison	04 camions bennes dont un camion multi bennes, un Pick-up 404 Peugeot 2 véhicules funèbres			
Matériel technique			Un pulvérisateur		une chargeuse de batterie
Petits matériels		un souffleur et un marteau pour la forge, 5 brouettes en bon état, 3 pics en état de fonctionnement passable, 5 pelles en état de fonctionnement passable, 1 barres à mine en bon état			Une caisse à outillage complet

Source : DST Mopti, rapport annuel d'activités 2001.

La faiblesse de l'équipement est accentuée par le mauvais état du matériel, cas des véhicules, qui entrave le bon déroulement des activités municipales. Il se pose également le problème de la disponibilité de ce matériel, parfois utilisé à des fins personnels par les agents, pour le transport de latérite ou autres matériaux sur des chantiers personnels. Enfin, l'ensemble des moyens matériels et humains sont concentrés à Mopti au détriment du reste de la commune (Sévaré, Médina Coura).

Parallèlement à la délégation (contractualisation) des services urbains, on a pu assister depuis une dizaine d'année à un allègement progressif du personnel de ces services municipaux. Ainsi, en 1990, vingt cinq agents travaillaient au service d'hygiène de Mopti-Sévaré, les personnes décédées et parties en retraite n'ont pas été remplacées, aujourd'hui le service ne compte plus que huit agents et un chef de service, pour l'ensemble de la commune.

Depuis 2000, il est prévu le recrutement de sept agents supplémentaires ; en 2001 des appels d'offre ont même été lancés à la radio, des dossiers de candidature ont été déposés, mais aucun recrutement n'a eu lieu par manque de moyens financiers dans le contexte d'organisation de la CAN.

Le phénomène se répète de la même manière pour la voirie municipale, les réductions de personnels ont eu lieu par le non-renouvellement des effectifs. Au total, la voirie dispose de 13 manoeuvres et 6 ouvriers qualifiés permanents (4 chauffeurs, 1 maçon, 1 forgeron) à Mopti, et 2 manoeuvres permanents à Sévaré, dix sept contractuels, un agent voyer, un chef de garage et un directeur des services techniques.

Le personnel permanent de la DST est donc relativement réduit en quantité mais aussi en termes de compétence, 4 cadres (1 de catégorie A, 1 de catégorie B et 2 de catégorie C) seulement sont présents au sein des services techniques ; les ouvriers qualifiés sont également peu nombreux, moins d'une vingtaine répartis sur

les quatre sections. Cette insuffisance explique en partie la “ sur-sollicitation ” des cadres et en particulier du directeur des services techniques, seul cadre de rang A, qui est au centre du dispositif et peut à tout moment être appelé pour une réunion, pour une visite de chantier ou pour diverses questions et requêtes. Le sous-encadrement des services urbains se retrouve dans de nombreuses villes des pays en développement.⁹⁴

profil du Directeur des Services Techniques de Mopti

Né à Mopti en 1962, le Directeur des Services Techniques depuis la création de cette direction en 1998 est ingénieur en génie civil. Après un baccalauréat technique en génie civil obtenu au lycée technique de Bamako en 1984, il part poursuivre ses études en Russie jusqu'en 1990, il va obtenir un diplôme d'ingénieur et un master en génie civil. De retour au Mali il enchaîne sans discontinuer différentes expériences en tant que chef de chantiers à Bamako et Mopti au sein d'entreprises privées (entreprise de BTP Oumar Bathily à Bamako nov 1990- Nov 1991, entreprise de BTP Djiguiya à Sévaré Juillet 1994- Octobre 1998) et auprès d'ONG (Chef de Chantiers des travaux d'aménagement hydro agricole deWorld relief à Sévaré entre Décembre 1991 et Juin 1994).

Lors de ces différentes expériences il est amené à faire des études techniques, élaborer des projets, suivre les travaux sur le terrain et produire des rapports sur l'avancement des travaux. Ainsi lors du dernier poste occupé dans une entreprise de BTP de Mopti-Sévaré entre 1994 et 1998, il a supervisé la reconstruction du collecteur principal de Toguel/Mopti, de la Direction Régionale de la santé de Mopti, de la station TV FM de Douentza dans la région de Mopti, du centre de santé et maternité de Kadiol/Sossobé dans la région de Mopti, du bâtiment administratif de l'IPEG de Mopti, etc.

Ce poste de DST représente pour lui une étape supplémentaire dans une carrière déjà bien remplie et une possibilité de tremplin et de diversification. Parallèlement à toutes ses fonctions techniques, M.B a en effet commencé à exercer aussi des activités de consultant indépendant, notamment entre 1994 et 1998 pour *Save the Children-UK_PAIB*, et plus récemment dans le cadre d'un bureau d'étude local à statut d'ONG (*AGAT*).

Jeune cadre dynamique, compétent, polyglotte, il est constamment sollicité et interrompu dans son travail de DST pour de multiples tâches municipales qui outrepassent largement ses attributions normales. Il représente la mairie lors de nombreuses réunions, visites de terrain pour différents projets ou actions de la municipalité, pour les événements particuliers (coupe d'Afrique des nations...). La multiplicité des tâches qui lui sont confiées, la surcharge de travail évidente (dont nous avons pu évaluer l'ampleur durant plusieurs mois de présence sur place) pose la question du manque de cadres de rang A au sein de la DST, et des services municipaux en général (on retrouve ce problème à Porto Novo).

3-2 Les moyens d'actions de la commune

La commune est officiellement et administrativement le premier gestionnaire de l'espace urbain et des services liés à l'assainissement. Certains projets, certaines réalisations résultent de la volonté de la municipalité.

Cependant la municipalité n'est pas au centre effectif de l'opérationnel, elle a davantage un rôle de suivi, de supervision, nous verrons par la suite, les processus de délégation de services.

Les populations ont la plupart du temps une image assez négative du rôle et de l'action de la municipalité, ils expriment leur insatisfaction et désignent les élus comme responsables de la situation critique que connaît la commune en matière d'hygiène et assainissement.

Par ailleurs, les lois et règlements en matière d'hygiène et assainissement dans la commune sont largement méconnus de la population, on assiste donc à un non-respect de ces lois, auxquelles s'ajoute une absence de sanction grâce aux (ou à cause des) multiples réseaux de relations qui font la société mopticienne.

- évolution des moyens affectés aux dépenses ordinaires d'assainissement

De 1989 à 1997 les dépenses ordinaires réalisées dans la commune pour l'assainissement ont oscillé entre 4 et 11 %, elles se composaient uniquement des rubriques *Frais de personnel, achat de matériels, et Entretien & Fonctionnement des véhicules et engins*. La rubrique *Réfection des caniveaux* programmée depuis 1991 n'est apparue dans les réalisations qu'en 1994 et à hauteur de 35,55% des prévisions.

A partir de 1997, grâce à l'appui de l'Etat à travers le PDUD, les ressources mobilisées pour l'assainissement ont à nouveau augmenté pour atteindre la somme d'environ 32 millions francs CFA par an (dont 10 millions en 1997 ; 12 millions en 1998 ; 14 millions en 1999 et 18 millions en 2000 comme apport de la commune en

⁹⁴ S. Jaglin, 1993, Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, p. 174.

faveur du compte d'entretien).⁹⁵ Une partie de ces sommes a été affectée pour le paiement des GIE sous contrat avec l'Agetipe pour les différentes opérations de nettoyage.

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DE LA MUNICIPALITÉ.

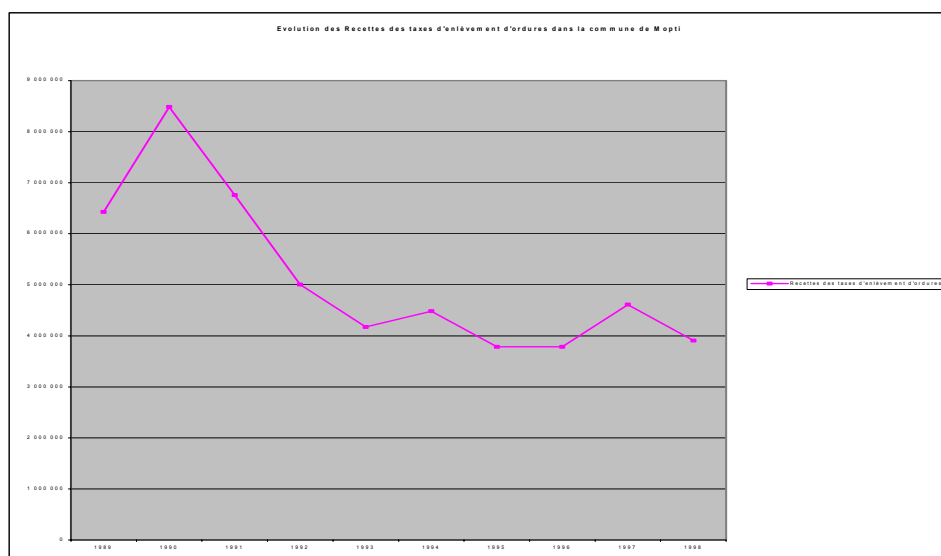
Année	Dépenses Ordinaires Réalisées en Assainissement (DA)	Dépenses Ordinaires Totales Réalisées par la Commune (DT)	Ratio DA/DT
1989	8 307 900	93 577 390	8.88%
1990	7 444 545	114 757 305	6.49%
1991*	7 480 230	78 080 605	9.58%
1992*	10 876 065	97 572 100	11.15%
1993	12 199 625	114 944 876	10.61%
1994	11 391 420	106 146 244	10.73%
1995	5 463 685	103 224 690	5.29%
1996	5 463 635	117 952 660	4.63%
1997	4 925 665	122 818 745	4.01%
1998	10 000 000 (apport PDUD)		
1999	12 000 000 (apport PDUD)		
2000	14 000 000 (apport PDUD)		

* Sous la Délégation spéciale

L'analyse des chiffres ci-dessus interroge la volonté politique relative au volet assainissement dans la commune. L'effondrement des dépenses ordinaires affectées à l'assainissement est sans doute lié à l'effondrement des recettes du secteur depuis 1995.

En effet, les ressources propres de la commune en matière d'assainissement proviennent des droits de vidange avec le camion spiros et du prélèvement de la taxe d'enlèvement des ordures, mais ces deux revenus sont instables et peu importants. En 1992, les vidanges ont rapporté 2 683 800 FCFA de recettes contre 600 000 FCFA de prévisions, mais depuis 1995 le camion en panne n'a pas été réparé, malgré l'intérêt financier qu'il pouvait représenter.

Les recettes liées à la taxe d'enlèvement des ordures connaissent quant à elles des variations importantes d'année en année, le graphique ci-dessous fait également apparaître une baisse très nette après 1991. En 1998, les recettes s'élevaient à près de 4 millions de F cfa (4 000 000).



Sources : PDC.

L'instauration de la TDRL avait pour but d'augmenter les ressources de la commune en intéressant les habitants à des projets de développements locaux. D'après le " document de projet sur la restructuration des comités de

⁹⁵ PDC, 2001.

quartier de la ville de Mopti ” A. De Lalande, O. Haidara, décembre 2000, le montant de la TDRL s’élève à 1400 F cfa par personne. Le montant de cette taxe est fixé par la commune en fonction de ses moyens économiques (PNB local). 60 % de la somme récoltée doit être consacré aux projets de développement des quartiers. Ces projets sont soumis à l’avis de la municipalité qui après consultation des services techniques prend sa décision. Cependant “ *jusqu’à présent* ”⁹⁶ aucun projet soumis par les CDQ (Comités de Développement de Quartier) n’a bénéficié de ce financement.

Le recouvrement de la TDRL (d’un montant de 3750 fca. par habitant) est assuré par les chefs de quartiers. Mais le taux de recouvrement demeure très faible : en 1999, le taux de recouvrement de cette taxe était de 7,67 % (environ 2 millions récupérés contre 31 millions prévus), il a très légèrement augmenté en 2000 avec 9,46 %.

Il existe en quelque sorte un cercle vicieux car d’un côté les populations ne paient que très peu la taxe car elles n’en voient pas les retombées dans leur quartier, de l’autre côté la mairie n’utilise pas tous les moyens pour faire appliquer le paiement de la taxe. La mise à disposition prochaine de la ville par le PACUM en mars 2003 d’une base de données complète des résidents comportant leur adresse, la taille du ménage, et l’état de paiement de la TDRL pourrait fournir l’occasion d’améliorer le recouvrement. Mais l’imminence de la fin du mandat de l’actuelle équipe municipale, et le contexte de pré-campagne électorale (élections municipales prévues en 2004) n’est sans doute pas propice à des mesures impopulaires – sauf si la « délégation spéciale » qui doit être instaurée en juin 2003 s’arme de courage politique.

Autres ressources de la commune (voir tableau en annexe):

- loyers et concessions pour les boutiques appartenant à la ville et les marchés dont la gestion est concédée à des GIE ou de grands commerçants moyennant une redevance annuelle fixe.

Il s’agit d’un poste important de recettes potentielles qui est désormais géré grâce à une base de données « équipements marchands » mise en place à la mairie de Mopti (service comptable) dans le cadre du PACUM.

- taxes sur l’occupation du domaine public : concerne les étals de vente, gargotes implantés sur les espaces publics autorisés (digue du port, marchés).

- taxes sur les taxis et camions

- taxe sur le bétail : varie selon l’animal

- taxe sur les armes : varie selon le type d’arme

- taxe de voirie : 2000 F cfa par famille, “ *elle est réglée selon l’article 8 prg. 12 de la loi 96 – 051. Elle a été introduite à Mopti en 2000 et sert à la maintenance des rues dans la commune.* ”⁹⁷

- taxe municipale : 300 F cfa par personne, “ *la façon dont elle est présente à Mopti est unique au Mali. La mairie collecte cette taxe pour financer des programmes d’assainissement de la commune.* ”⁹⁸

3-2 Améliorer le recouvrement fiscal par une participation de la société civile ? Le lent démarrage des comités de quartier

La tentative de mise en place des comités de quartier illustre bien l’articulation public/privé, qui résulte d’une volonté de “ gestion partagée ” des services urbains.

En 2001, la commune de Mopti était encore la seule du Mali à avoir mis en place des Comités de Développement de Quartier (CDQ) Leur unique base légale est en fait une décision municipale No. 36/CM du 3 septembre 1999 : en effet leur existence n’est pas signalée dans les lois et décrets de la décentralisation.

Ces comités ont été d’abord créés pour développer la participation communautaire, mais aussi contribuer à améliorer la situation financière de la commune. Quand la nouvelle équipe municipale prend ses fonctions en juillet 1998 elle constate le très faible taux de recouvrement de la TDRL (Taxe de Développement Local et Régional), elle envisage donc de déléguer la gestion de cette tâche à la population autour du chef de quartier, à travers le projet "Initiatives de quartier" à partir duquel vont être créés les CDQ.

Les comités sont donc chargés du recouvrement de la TDRL, mais ils ont également un rôle d’appui pour la sensibilisation de la population à l’utilité de cette taxe, et un rôle décisionnel par l’élaboration de projets de quartier. Le financement de ces structures peut provenir de différentes sources ; le financement officiel et régulier est celui venant de la TDRL, 60 % de la somme récoltée doit être versé aux comités ; par ailleurs des revenus peuvent être générés par certaines activités au sein du quartier (gestion de borne fontaine ou de toilettes publiques, location de matériel) ; des aides ponctuelles peuvent être obtenues auprès des bailleurs extérieurs.

⁹⁶ A. De Lalande, O. Haidara, 2000, p. 30.

⁹⁷ A. De Lalande, O. Haidara, 2000, p. 28.

⁹⁸ Idem.

Chaque comité possède un bureau de 13 membres élus pour 5 ans, des réunions et assemblées générales doivent être organisées régulièrement.

Dans le principe, ce type de structure est intéressant et paraît adapté au contexte de décentralisation et de gestion partagée ; en effet, les CDQ sont censés être un lien entre le public et le privé, entre le pouvoir et la société civile car ils ont été initiés par la municipalité puis "appropriés" par les quartiers et leurs habitants par l'élection des membres du bureau, la participation aux assemblées, l'élaboration de projets pour le quartier.

Cependant la réalité est différente et le problème de financement de ces comités pour des projets de quartier se pose, en effet, la part de la TDRL qui leur revient ne leur a jamais été versée. Actuellement, ces comités ne fonctionnent pas effectivement, les activités prévues, les réunions ne sont pas tenues.

2-L'IMPORTANCE DE L'ARTISANAT INFORMEL ET DU TRAVAIL DOMESTIQUE

1-1 Le travail familial et domestique

Les pratiques des habitants dans le domaine de l'assainissement sont multiples, comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre, certaines de ces pratiques confèrent aux citoyens un rôle de véritable opérateur.

A Mopti, le travail des ménages revêt une importance généralement sous-estimée. La contribution des ménages repose principalement sur l'intervention physique de ses membres et secondairement sur la main d'œuvre rémunérée. Les habitants participent, à leur niveau, à l'ensemble des pratiques liées à l'assainissement : l'évacuation des eaux usées à partir des puisards, le curage des caniveaux longeant les concessions, l'évacuation des ordures vers les dépôts de transit (pagué et caissons), le balayage des devantures de concessions.

Les enfants et les domestiques ont un rôle prédominant dans les pratiques d'évacuation, ce sont eux qui sont chargés des tâches énumérées précédemment, lorsque les chefs de ménage n'embauchent pas de manœuvres pour ces travaux. Les résultats de l'enquête ménages de M. Kiré indiquent que pour 84,6 % des ménages, l'enlèvement des ordures revient à la famille. Parmi cet échantillon, 80,3 % font travailler les membres apparentés et 4,3 % les membres non-apparentés (domestiques de maison, aides-ménagères). Les membres apparentés, ce sont d'abord les femmes dans 36,7 % des cas, ensuite les enfants pour 26,6 %. 17 % des ménages recourent au travail complémentaire de ces deux catégories. Le travail des femmes et des enfants revêt un caractère très important dans tous les quartiers même si parfois il intègre celui des 'bonnes' (aide-ménagères). Mais c'est dans les quartiers de Djennédaga-Kakolodaga, Médina Coura, Taïkiri, Barigodaga-Namaradaga que les femmes et les enfants constituent l'unique force de travail dans l'assainissement de la concession et du quartier (entre 92 et 100%).

Certaines activités sont menées pour réduire les effets pervers des actions municipales, par exemple en 1999, la municipalité a entrepris de restaurer certains caniveaux le long du goudron et de les couvrir de dalles. L'aménagement réalisé n'était certainement pas la bonne opération en ce sens qu'il a empiré l'état de pollution de la voie publique. Avant la fermeture des caniveaux, les membres des ménages voisins s'investissaient, de temps à autre, dans le curage. La pose des dalles a marqué la fin des pratiques d'investissements familiaux. En plus elle a contribué à engorger davantage les caniveaux. Les eaux sales débordaient et envahissaient la chaussée, engendrant un environnement fort malsain. Devant cette situation, des familles, sans en référer aux autorités municipales, ont pris l'initiative de découvrir les caniveaux en retirant les dalles. Ainsi à partir des sections désormais dégagées, les membres des ménages pouvaient à nouveau recommencer à écoper les eaux putrides et à les rejeter le long de la route. Nous verrons ultérieurement que certains habitants s'investissent encore d'avantage dans l'aménagement urbain.

a) Saison des pluies / saison sèche

Il est important de rappeler l'impact des variations saisonnières sur les pratiques des populations.

L'enquête ménage (M.Kiré) fait ressortir la variation saisonnière des pratiques d'assainissement des ménages, selon le niveau des eaux de crues et la disponibilité en main d'œuvre. En saison des pluies, et jusqu'à novembre-décembre, le recours au travail rémunéré disparaît, en effet manœuvres (vidangeurs et ramasseurs

d'ordures) et bonnes, pour la plupart migrants saisonniers retournent au village pour les travaux agricoles. D'autre part à cette époque où de nombreuses rues de la ville sont plus ou moins inondées, la pratique usuelle est de mêler les eaux usées domestiques aux eaux pluviales des rues et des caniveaux.

Le problème d'assainissement devient donc crucial à Mopti pendant la saison des pluies, l'hivernage. Les eaux montent et l'eau de pluie se mêle aux eaux usées, transformant les ruelles non damées et non drainées en marécage putride.

« Pendant l'hivernage, l'eau de pluie vient ici et les gens versent leurs eaux usées. Quand l'hivernage est fini, c'est fini. Mais là l'eau ne part pas, ça nous fatigue. [...] Pendant la saison sèche, on s'assoit de l'autre côté pour causer (là où l'eau stagne présentement). [...] Ici c'est pas sale, c'est juste pendant l'hivernage. L'eau ça sort du sol, et l'eau de pluie aussi, ça s'ajoute, y a pas d'écoulement pour l'eau. Mopti même est construit au milieu de l'eau. » (A. C., fille du chef de quartier de Mossinkoré)

« Si c'est pas pendant l'hivernage, il n'y a aucune saleté ici. La rigole est bouchée, et nous les vieilles on balaie. Il y a des gens qui versent l'eau du wuluwulu, et le matin, quand personne ne voit, les mères jettent la merde des pots des enfants. Pendant l'hivernage, les vidangeurs ne circulent pas dans les carrés, donc les gens eux-mêmes vident les wuluwulu devant leur porte, parce que c'est fatiganté (Mama TRAORE, vieille femme vendeuse de savon, Bougoufè).

« L'eau stagne dans le trou et ne s'écoule pas. Le vent envoie des saletés, des plastiques, si ça rentre dans l'eau après ça sort pas. C'est les moustiques surtout qui nous dérangent. » (Amadou BA, éleveur, Toguel)

Cela fait que la question cruciale à Mopti est celle de l'évacuation des eaux : eaux pluviales, eaux usées. Les réclamations des habitants portent sur le creusement et l'entretien des caniveaux.

b) Deux registres de pratiques concernent l'assainissement à Mopti.

Tout d'abord, il convient de décrire les activités quotidiennes traditionnelles, dévolues aux femmes (femmes de la concession ou domestiques, lorsque les moyens des ménages le permettent). Chaque matin, les femmes balaient entièrement la cour de la concession (la cour est par ailleurs balayée après chaque repas) et balaie une partie de la rue correspondant à un périmètre englobant leur pas de porte. Dans les rues où cette pratique est régulière et partagée (et elle est d'autant plus régulière qu'elle est partagée), les rues sont ainsi balayées une fois par jour, de façon privée.

En saison des pluies, dans les rues non pourvues de caniveaux, les jeunes hommes sont mis à contribution pour creuser des rigoles de drainage qui permettent aux eaux pluviales d'être évacuées. Là aussi, la propreté et la praticabilité des rues sont prises en charge, collectivement, par la société civile et les riverains, à titre privé.

Ces pratiques quotidiennes traditionnelles peuvent être décrites, en utilisant un terme bambara les traduisant, comme des pratiques se rapportant à la *jèya*, la propreté (*jèya* est un substantif dérivé d'un adjectif *jè* dont le sens premier est " blanc " et le sens figuré " propre "). Il existe par ailleurs un autre terme en bambara, celui de *saniya*, qui renvoie à un ensemble de pratiques différentes. Synonyme de *jèya*, *saniya* est le terme utilisé, notamment à la radio, dans les campagnes de sensibilisation. Il est le terme qui a été choisi pour traduire le terme français " assainissement "

La " *saniya* " se différencie des pratiques individuelles quotidiennes de propreté comme étant la mise en œuvre collective d'actions ayant une visibilité publique, que ce soit les campagnes de balayage d'associations de femmes lors de " journées d'assainissement ", ou les mesures prises par les autorités pour débayer certaines rues, mettre en place des caissons de ramassage d'ordures, etc. S'opère alors un décrochage dans les représentations entre d'une part la propreté " *jèya* " (de l'ordre du privé, et référant à l'espace privé, ou considéré comme tel) et d'autre part l'assainissement " *saniya* " (référant à l'espace public, et mis en œuvre collectivement).

Il semblerait donc, à ce niveau de l'analyse, que les conceptions de l'assainissement soient liées aux conceptions de l'espace public et aux pratiques de cet espace public.

La propreté et l'assainissement sont essentiellement le rôle des femmes. Parce que traditionnellement ce sont elles qui balaient et maintiennent propres la concession et ses alentours, ce sont également elles qui s'investissent dans la propreté des espaces publics, à travers la mise en place d'associations féminines ayant parmi leur objectif, l'assainissement de leur quartier, de leur ville. Cependant, lorsque l'on passe à un autre niveau de gestion, lorsque l'activité liée à l'assainissement devient ou peut devenir réellement économique (création de GIE, entreprises), ou avoir une dimension politique, être connecté à une directive globale, ... le

rôle des hommes est généralement prédominant.

1-2 les tâcherons informels

Les opérateurs indépendants et informels interviennent essentiellement dans le secteur des eaux usées et des excréta ; ils ont le rôle le plus visible dans les activités de vidange. Ce sont en général des saisonniers (l'activité se pratique en saison sèche, à la morte saison agricole), mais il y a aussi des migrants venus chercher du travail qui se sont installés définitivement. Ils travaillent avec des petites citernes ou barriques montées sur une sorte de pousse-pousse qu'ils tirent manuellement.

a) Les vidangeurs artisanaux

Les vidangeurs individuels ont un certain nombre de clients qui payent au mois et travaillent également ponctuellement, généralement ce sont les populations qui viennent les voir pour vidanger leur puisard ou leurs latrines.

Par exemple, A. D est un vidangeur qui travaille à Toguel, il s'occupe de 18 familles en permanence, il va ramasser les eaux usées tous les jours. Les gens le payent par mois, le prix maximum est de 7000 F cfa, le minimum est de 3000 F, ce sont les mêmes clients depuis qu'il a commencé à travailler.

Son gain mensuel varie donc de 54 000 F cfa à 126 000 F cfa. Il y a également des clients qui viennent le voir ponctuellement, il va vidanger leur fosse et est payé à la tâche. Actuellement, il ne possède pas de matériel, il emprunte le matériel à des particuliers, il paye petit à petit, comme une location vente. Le matériel complet peut revenir à 55 000 ou 60 000 F cfa d'investissement.

Selon S. K., un autre vidangeur interrogé, le prix de vidange pour les eaux usées peut varier de 750 Fcfa à 10 000 F cfa pour une seule vidange, en fonction de la taille du puisard.

Il existe deux types de vidanges, celle des eaux usées et celle des excréta. La vidange des eaux usées peut se faire tous les jours, dans ce cadre là les ménages peuvent s'abonner, alors que la vidange des excréta ne se fait que quand la fosse est pleine, c'est-à-dire tous les ans ou plus en fonction de la taille de la fosse et du nombre de personnes dans le ménage.

Certains de ces vidangeurs travaillent ensemble, mais il n'existe aucune organisation officielle de ces travailleurs. La tâche est pénible et dévalorisante, mais considérée comme assez rémunératrice : de l'ordre de 3000 à 5000 FCFA par jour. Les vidangeurs sont presque tous des migrants saisonniers attachés à leur indépendance économique : les récents projets de création de GIE spécialisés (et qui auraient été subventionnés dans le cadre de projets de coopération) leur sont apparus comme une menace directe et une concurrence déloyale⁹⁹ on leur proposait de faire le travail contre un salaire de 15 000 F cfa par mois, alors qu'ils peuvent gagner jusqu'à 40 000 F cfa¹⁰⁰, voire davantage. Actuellement, ils doivent être munis d'une simple "autorisation de vidange de latrine" délivrée par le service d'hygiène contre la redevance de 1000 FCFA. Un produit désinfectant est sensé leur être fourni pour traiter la chaussée après le travail.

Cependant, les quelques vidangeurs interrogés déclarent être intéressés par la création d'une association, qui permettrait dans un premier temps d'éviter les concurrences déloyales des nouveaux vidangeurs qui proposent des prix très bas, ce regroupement pourrait également permettre l'acquisition du matériel à un moindre coût (actuellement le matériel complet peut coûter jusqu'à 60 000 F cfa), et organiser les aires de vidanges. Mais il est indispensable de prendre en compte les revenus actuels de ces vidangeurs.

Il est important de souligner le caractère saisonnier de cette activité, en effet une partie des vidangeurs ne sont présents à Mopti que pendant la saison sèche (à partir de janvier jusqu'en juin). A. D. déclare qu'il arrête le travail de vidange pendant l'hivernage, à cause des " saignées " pratiquées à cette période par les riverains dans la chaussée pour que l'eau de leurs puisards s'y évacue directement (se confondant avec les eaux de pluies) : ce sont en quelque sorte ses congés. La variation des activités est également étroitement liée à la saisonnalité des pratiques des habitants, pendant l'hivernage des saignées sont creusées dans les rues sans caniveau pour évacuer les eaux de pluie, et utilisées par les ménages pour déverser leurs eaux usées. Pendant la saison des pluies, seuls les excréta continuent d'être évacués, les clients eaux usées arrêtent leur abonnement pendant trois mois environ.

⁹⁹ Entretien avec S. Keita, vidangeur individuel, octobre 2001, C. Meynet.

¹⁰⁰ Entretiens collectifs réalisés par E. Dorier-Apprill, 2000.

b) Le problème majeur : le dépotage

Le problème majeur qui se pose pour les vidangeurs est la question du lieu d'évacuation.

Où enterrer, où déposer les effluents ? La mairie a bien indiqué un lieu, sur la route menant à Sévaré. Mais compte tenu de l'usage de charrettes à bras, et de la rémunération au trajet, il est impossible aux vidangeurs de faire de longs parcours, et de s'embarrasser de considérations d'hygiène ou d'écologie... Le dépotage se pratique donc en période de basses eaux sur les marges inondables de la ville, aux abords immédiats de l'espace bâti, jusqu'au fond des *pagués*, sur les remblais des berges, au bord de la digue avancée vers le Bani, et même dans les caniveaux, le lieu d'évacuation dépend de l'emplacement de la concession. En effet, A. D. déclare à ce propos : *“ je verse les eaux usées dans le grand collecteur. Les gens du comité d'hygiène et même la mairie sont d'accord. Avant je mettais les eaux usées dans le pagué, mais maintenant avec la construction de la nouvelle route, on nous a interdit et on nous a dit de déverser les eaux usées dans le collecteur ”*. Cette pratique a créé des problèmes aux populations riveraines, mais un arrangement s'est fait avec le service d'hygiène, cependant les nuisances persistent.

1-3 Quelle prise en compte des Bellas ?

Le rôle traditionnel des Bella a été détaillé dans la première partie, nous reviendrons dans cette partie sur les caractéristiques de ces populations. L'installation des populations migrantes à Mopti trouve une explication dans les épisodes de sécheresse qu'a connu le pays depuis la fin des années 60, ces périodes ont été marquées par des mouvements de population du nord vers le sud, certaines ont vu dans les villes comme Mopti un refuge ; une grande partie de ces migrants se sont installés aux abords de la ville dans des habitations précaires. Lors d'enquêtes menées en 1998 à Mopti, nous avons pu constater que les Bella étaient les plus nombreux sur les berges, sur les 600 huttes permanentes recensées sur les berges de Mopti, 78 % sont occupées par des Bella, alors que cette ethnie n'est présente qu'à hauteur de 5.8 % dans la population totale de la ville¹⁰¹.

Les populations nouvellement arrivées en ville sont parmi les plus pauvres, le site de la ville les oblige à s'installer en périphérie de l'espace bâti, ce qui entraîne une marginalisation spatiale notable. Certains sont installés depuis 30 ans sur les remblais d'un bas-fonds (300 huttes dans la zone de Ouré Nema notamment) sur le mode d'un regroupement communautaire par agrégation-relégation ethnique, le seul de ce type à Mopti, et qui témoigne du nonaccès de ces descendants d'esclaves à la citoyenneté. Ils aspirent pourtant à une reconnaissance urbaine et le manifestent en payant leurs taxes locales. Mais la menace de déguerpissement pèse toujours sur leur campement. Cette insécurité foncière caractérise la majorité des Bella installés sur les berges ce qui a des conséquences directes sur leur mode de vie et les activités qu'ils mènent. En effet, outre les travaux de remblais avec les ordures qui constituent leur lot quotidien, le plus souvent non rémunéré, les Bella sont connus pour effectuer des petits travaux peu stables, peu rémunérateurs et dans des conditions difficiles tels divers transports à dos d'âne (sable, banco, briques). Les Bella installés temporairement à Mopti pratiquent le même type d'activité, y compris les travaux de remblais qui leur permettent de s'installer sur le terrain qu'ils comblent.

Les conditions sociales de ces habitants sont également marginales, les Bella interrogés ne se considèrent pas différents des mopticiens par contre ces derniers perçoivent les Bella comme inférieurs à eux, à cause des activités peu valorisantes qu'ils pratiquent, leur rapport particulier aux ordures et leur situation géographique en dehors de l'espace bâti « officiel ». Les zones occupées par les Bella, que ce soit sur les berges ou dans les interstices urbains sont des espaces artificiels, qui n'existent pas officiellement, leurs occupants ne sont, par conséquent, pas reconnus en tant que tels. Cependant leur rôle dans le processus de création de sol urbain est primordial, ils font ce que les mopticiens refusent de faire, ils occupent également une place cruciale dans la cycle de gestion des ordures. Leurs connaissances en matière de remblais et d'entretien d'animaux de trait (les ânes essentiellement) peuvent être utiles pour l'assainissement de la ville dans le cadre d'une politique de légitimation des pratiques anciennes de « recyclage » par remblais des ordures.

1-4 Les initiatives de particuliers : Un potentiel d'initiative locale ?

a) Les remblaiements de chaussées privés

L'absence de revêtement des rues est généralisée, il n'existe qu'un seul véritable goudron à Mopti ville qui

¹⁰¹ M. Ledret, C. Reynes, 1993, *Bilan d'activité pour Action Mopti, « développement urbain de la ville de Mopti »*.

traverse toute la ville. Pendant l'hivernage les inondations des rues sont fréquentes et de nombreux problèmes de circulation se posent pendant cette saison. Certains habitants aisés ont décidé de palier à ces insuffisances par leur propre moyen, c'est ainsi que des riches particuliers ont procédé au remblaiement avec de la latérite de leur rue, ou d'autres rues du quartier qui étaient particulièrement dégradées.

Ce type d'action peut être interprété de différentes manières, dans un premier temps on peut penser qu'il s'agit d'une simple aspiration à un confort personnel. Cette aspiration peut être renforcée par la volonté de réaliser un acte de prestige ou une pratique d'ostentation, voire de clientélisme. A partir du service rendu aux populations riveraines de la voie "réhabilitée", celles-ci sont en quelque sorte redevables envers leur bienfaiteur et lui doivent un certain respect.

Cette pratique peut également permettre au promoteur de se faire connaître auprès des autorités municipales. C'est suivant ce principe que certains GIE commencent leur activité en rendant des services gratuitement pour ensuite obtenir des marchés. Un exemple en particulier peut illustrer ce phénomène. Toguel, dernier quartier remblayé est le quartier qui présente le plus gros problème d'inondation; certaines zones y sont particulièrement insalubres durant l'hivernage, comme la véritable mare qui entoure l'école. C'est cet espace qu'un résident du quartier a choisi de remblayer avec de la latérite. Les résultats sont indéniables, l'école est à nouveau accessible, les eaux stagnantes ont disparu. Grâce à cette action d'utilité publique, la personne a été reconnue par les services techniques municipaux. A la suite de cela, cet entrepreneur privé a pu signer, par le biais de son GIE, le GIE Halleydé, un contrat avec la mairie pour l'évacuation des caissons à ordures vers le dépôt final. La mairie a sollicité ce GIE car elle savait, grâce à l'opération de remblayage, qu'il était en possession de plusieurs camion-bennes. *"Ce sont eux qui sont venus nous voir. Parce qu'ils ont vu ce qu'on a fait à l'école et moi même j'ai demandé s'ils peuvent me donner le marché"*¹⁰²

b) La construction de caniveaux privés

Le manque d'infrastructures publiques a poussé certains habitants aisés à faire construire eux-mêmes des caniveaux reliant leur concession au réseau officiel. Nous avons choisi de retracer l'histoire de ces caniveaux privés à travers des entretiens, de les localiser précisément sur les cartes du réseau de drainage dont ils étaient absents. Ce travail a été effectué avec l'aide précieuse de Aly Dia, sa connaissance de la ville et des acteurs de l'assainissement a permis un accès relativement aisé aux informations.

Plus d'une vingtaine de caniveaux de ce type a été repérés, ils se localisent essentiellement dans les quartiers sous-équipés tels Bougoufié (surtout la partie sud en construction), Mossinkoré et Toguel. Aucun n'a été repéré à Komoguel 1 qui est le quartier le mieux équipé car c'est le premier quartier à avoir été bâti du temps de l'occupation coloniale. Seize entretiens ont été réalisés. L'hypothèse de départ était que des personnes relativement riches construisent des caniveaux afin d'asseoir leur rôle dans la ville, développer prestige et capital social auprès des riverains; nous pensions donc que les caniveaux étaient construits au-delà même de leur propre concession.

Au vu des entretiens effectués et des repérages sur le terrain, cette hypothèse ne se confirme pas entièrement, en effet les caniveaux sont le plus souvent construits juste devant la porte des intéressés. Il s'agit la plupart du temps de grands commerçants aisés, dont le premier objectif est le confort personnel, parfois ils en font profiter le voisinage mais seulement lorsqu'il est nécessaire pour eux de faire passer le caniveau devant d'autres concessions pour rejoindre le pagué ou un autre caniveau déjà construit. Ainsi, très souvent plusieurs personnes ont participé au financement du caniveau. Malgré cela, un certain nombre de voisins profitent du caniveau, directement (quand le caniveau passe devant leur concession) ou indirectement (les enfants se déplacent pour venir déverser les eaux usées dedans).

Le second objectif de cette enquête était de cerner le rôle potentiel et le statut de ces promoteurs dans la ville, il s'agissait de savoir s'ils participaient à d'autres opérations de ce type, s'ils faisaient partie d'associations, de syndicats ou autres groupes de décisions. Nous avons été amenés à identifier des grands commerçants qui jouent un rôle relativement important dans la ville de par leurs activités, leurs possessions (magasins, propriétés,...) ou encore leurs relations avec les autorités (participation aux conseils de quartier).

Ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent, ce qui confirme la présence de grandes familles influentes à Mopti, qui n'appartiennent pas au groupe des plus anciennes familles de la ville. Leur logique de fonctionnement semble s'écarter de celle de l'*autochtonie* qui a été (un peu rapidement) décrite par certains auteurs comme la principale logique de fonctionnement politique à Mopti.

¹⁰² Entretien avec B. Bah, GIE Hallaybé, janvier 2002, C. Meynet.

En effet, ces familles économiquement puissantes, par ailleurs bien représentées au conseil municipal, semblent se désintéresser du type de capital symbolique qu'est l'autochtonie. Grands commerçants enrichis, principaux propriétaires d'immeubles et de terrains, et seules familles qui investissent dans l'espace public urbain, ce ne sont justement pas des autochtones : ni reconnus comme tels, ni surtout revendiqués¹⁰³.

Les sphères publique et privée agissent dans le même domaine, sur les mêmes espaces, l'objectif étant la complémentarité des deux types d'acteurs, avec des responsabilités bien définies. Afin de créer une véritable chaîne de services continue. Mais sa mise en place dans les villes et à Mopti pose des problèmes, malgré la pléthore d'acteurs présent dans le domaine de l'assainissement.

3 LES OPERATEURS FORMELS PRIVES

Le défi auquel est confrontée la municipalité de Mopti élue en 1998 est donc de passer d'une gestion privative des déchets familiaux (reposant largement sur le travail des enfants, la main d'œuvre domestique et le recours à des tâcherons sous-payés et sous-équipés), où les solutions adoptées reposent sur une évacuation au moindre coût et au plus proche, au mépris des précautions les plus élémentaires d'hygiène publique et au détriment des populations marginales des zones d'habitat précaire, à une gestion qui tienne compte de l'intérêt collectif, et prévoit le traitement des déchets dans la perspective d'un développement urbain durable. Pour cela, il faudrait pouvoir mettre en réserve des terrains pour les décharges contrôlées, des zones de lagunage pour les effluents fécaux, aménager les berges et équiper les quartiers des marges humides.

Mais la modernisation des structures et des modalités de fonctionnement (concession, fiscalisation, salariat) de nouveaux opérateurs privés formels (ONG et GIE) semble l'emporter sur le fond des problèmes de gestion environnementale.

La gestion partagée des services urbains signifie l'implication de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux : institutions publiques (échelle nationale, Etat, et locale, municipalité), secteur privé (formel, GIE, associations, ONG, et informel) et les bénéficiaires, usagers, société civile. Chacun a son rôle à jouer dans la gestion, il s'agit d'organiser le partage des tâches afin que chaque acteur reconnaisse sa responsabilité et participe effectivement à la gestion, afin de gérer efficacement la ville dans son ensemble. A Mopti, comme dans les autres villes du Mali, la répartition des tâches ne s'est pas faite officiellement, mais plutôt au gré des transformations impulsées d'en haut (décentralisation, délégation et privatisation des services), des opportunités de marchés (pour les GIE en particulier) et des moyens de chacun des acteurs. Cette nouvelle distribution des rôles s'est ajoutée aux pratiques des citoyens, qui ont elles-mêmes évolué au contact de ces changements. Nous assistons donc aujourd'hui à une gestion anarchiquement partagée et dont l'insuffisance d'organisation laisse des espaces non desservis et une partie des acteurs non reconnus.

Les services techniques municipaux ont actuellement plus un rôle de suivi, d'organisation des activités et de sensibilisation de la population, qu'un rôle véritablement opérationnel. Les activités qu'ils mènent ne sont donc pas visibles dans l'espace. Cependant, en 2000 – 2001 les marchés habituellement concédés à des opérateurs privés pour le nettoyage d'une partie d'un domaine public n'ont pas donné de suite ; ainsi la mairie s'est directement chargée du recrutement de manœuvres pour le curage de certains caniveaux.

La perception des actions d'assainissement peut se faire à des niveaux différents : à travers les opérations de nettoyage, curage et à travers l'aménagement, la création d'infrastructures.

Les activités de nettoyage les plus visibles sont celles réalisées par les acteurs privés, les GIE sous contrat en particulier, mais aussi les associations. Les opérations d'aménagement reviennent en premiers lieux aux acteurs "extérieur" type Agetype, Banque Mondiale, Coopération décentralisée, des acteurs nationaux interviennent en second lieu pour des actions de moindre ampleur ; quelques individus privés participent à la création d'infrastructures à un niveau très local.

Il est intéressant de souligner l'importance de la visibilité des actions mises en œuvre et des activités effectuées car elle permet d'acquiescer une certaine légitimité, une reconnaissance auprès des citoyens.

¹⁰³ Cf. Dorier-Apprill (E), Van den Avenne (C.), *Traditions orales et citoyenneté, Les enjeux de l'histoire urbaine à Mopti (Mali)*, Communication aux "Journées de la Commission de géographie tropicale et du développement", La Rochelle, septembre 2001 (sous presse).

Tableau 5 : les principes de la Gestion partagée de l'assainissement à Mopti

Acteurs	Tâches, fonctions	Espace concerné
Municipalité	Décisions, élaborations projets	
Direction des services techniques	Contrôle, suivi et coordination des services municipaux. Suivi des projets externes	
Agents municipaux	Sensibilisation, suivi des travaux, contrôle,	Lieux dépôts ordures Ensemble de la commune
Agetipe	Réhabilitation et réalisation infrastructures, appels d'offre	Voies principales
GIE sous contrat	Nettoyage voies principales et marchés, curage caniveaux Evacuation des ordures vers décharges finales	Voies principales Caissons
GIE de collecte	Pré collecte des ordures auprès des ménages	Ensemble de la commune en fonction de la clientèle, quelques quartiers non desservis
informel	Vidange des eaux usées et excréta auprès des ménages	Ensemble de la commune
Associations	Nettoyage des rues	Voies secondaires, intérieur des quartiers
Habitants	Balayage, évacuation des ordures / remblais et des eaux usées. Construction puisards – évacuation des eaux usées Construction caniveaux - curage	Concessions et rues alentours

Il existe deux types d'opérateurs privés formels qui ont des activités dans le domaine de l'assainissement, les GIE et les associations ; leurs activités, leur fonctionnement et leurs objectifs sont officiellement différents.

Les associations sont créées selon la loi 1901, à but (officiellement) non lucratif, elles doivent se présenter à la mairie, puis elles obtiennent le récépissé auprès du Cercle.

Les GIE comme leur nom l'indique ont une vocation économique, ils ont l'avantage de pouvoir être créés sans apport financier particulier au départ, ils sont régis par la loi n°92 – 002 du 27 août 1992, ils sont enregistrés au niveau du registre du commerce de la commune. *“ Quant au GIE il est purement commercial, donc il est délivré par des actes notariaux enregistrés au niveau du tribunal de commerce, bien entendu sous caution des frais versés. Les frais du GIE coûtent 75 000 F cfa. Nous avons des statuts, conformément à la loi, c'est à nous de créer notre règlement intérieur de fonctionnement. Mais les statuts sont faits de concert avec nous par le notaire. ”*¹⁰⁴

Cependant, les structures présentes dans le domaine de l'assainissement ne se différencient pas toujours en fonction de leurs statuts, l'analyse de leurs activités apporte d'avantage d'informations sur leur fonctionnement, leur profil et permet d'établir une typologie (présentée ci-dessous).

2-1- L'émergence des opérateurs formels, associatifs privés (Associations et GIE)

L'émergence des acteurs privés dans le secteur de l'assainissement a débuté en 1990 au Mali, à Bamako, à Mopti leur émergence est plus lente et chaotique ...En décembre 1996, lors de la tenue de la table ronde *“ Enjeux et perspectives des GIE d'assainissement en milieu urbain au Mali ”*, on dénombrait seulement 5 GIE à Mopti (dont 3 fonctionnels), alors qu'il y en avait déjà 13 à Ségou (1 par quartier) et 10 à Sikasso, deux autres capitales régionales de taille comparable.¹⁰⁵

¹⁰⁴ Entretien avec N. Sangaré, président GIE Tabital, août 2000, C. Meynet.

¹⁰⁵ Collectif des groupements intervenant dans l'assainissement au Mali (COGIAM), *Rapport de la table ronde “ rôle enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali ”*, Bamako février 1997, p 19 et sqq..

Le développement des GIE de ramassage des déchets au Mali

La DSUVA (Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement) de Bamako a jusqu'à cette date en charge la gestion des ordures ménagères. En 1990, elle va passer un contrat avec la COFESFA (coopérative féminine pour la santé familiale et l'assainissement) qui va se charger de la collecte des déchets et de la sensibilisation des populations.¹⁰⁶

C'est dans ce contexte que de jeunes diplômés sans emploi vont se regrouper en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) et se lancer dans des activités d'assainissement. Leurs activités vont prospérer d'abord très rapidement dans la capitale malienne, le GIE Beseya à Hamdallaye démarre ses activités de ramassage des ordures de porte en porte en février 1992 avec 600 concessions, cinq mois plus tard il compte 1500 abonnés ; le GIE Sema Saniya à Faladié a été créé en 1991, à cette époque il y avait 91 abonnés, deux ans plus tard, le nombre de concessions s'élève à 1000 et 1050 en 2001¹⁰⁷. Le nombre de GIE dans la capitale va se multiplier considérablement en moins d'un an, il existe 15 GIE en juin 1992, en février 1993 on en compte 65.

Plus tard, la mise en place du PDUD a été suivi d'une multiplication des GIE et leur développement, dans toutes les villes du Mali. Ils sont définis au titre de l'article 722 du Code de Commerce du Mali comme une structure de "coopération interentreprise (ayant pour objet une activité de production, de distribution ou de prestation de services) ayant un but économique". Ils sont constitués avec ou sans capital et leurs activités doivent servir d'appoint aux activités principales des entreprises membres. Tout GIE doit être immatriculé au registre du commerce conformément à l'article 724 du Code de Commerce.

La création des GIE va être saluée très positivement par les acteurs extérieurs qui vont voir dans ces initiatives privées une nouvelle dynamique qui peut être capable de répondre aux insuffisances des pouvoirs publics. De nombreux projets et programmes de développement vont prôner l'appui aux GIE pour la gestion des déchets en milieu urbain, tels le dernier plan stratégique d'assainissement et le troisième projet urbain de la Banque Mondiale.

Dans le cadre de la présente action de recherche, une enquête d'identification des acteurs privés de Mopti a été réalisée en 2000-2001, avec Aly Dia, président de la récente *Coordination des ONG et GIE d'assainissement* (qui est l'un de nos partenaires dans le cadre de cette AR).

Nous avons pu recenser au total 14 GIE et 20 Associations à Mopti, et 7 GIE et 14 Associations à Sévaré¹⁰⁸.

Même si seule une minorité d'entre eux parvient à accéder à des contrats publics, la multiplication de ces GIE après 1998 est étroitement liée à la mise en œuvre effective de la décentralisation après les élections municipales, qui permet la délégation des services urbains par les municipalités à des opérateurs privés, particulièrement dans le domaine de l'assainissement.

a) Chronologie de l'évolution à Mopti

L'histogramme 1 et le tableau 1 nous permettent de voir l'évolution de la création et de la multiplication des groupements de citoyens dans la commune, depuis 1988, 20 GIE et 34 associations déclarant des activités dans le domaine de l'assainissement ont été créés à Mopti.

Le tableau 3 (ci-dessous) présente ces structures de manière chronologique, sans faire de différenciation en fonction du statut : nous avons choisi de retenir ici tous les groupements dont les statuts déclarent l'assainissement comme activité, et/ou déclarant jouer un rôle, même minime, sur la scène de l'assainissement, afin de mesurer l'ampleur du phénomène.¹⁰⁹

Analyse chronologique

- Le phénomène associatif est plus ancien et plus important que celui des GIE, parmi les associations rencontrées la plus ancienne a été créée en 1988, le premier GIE a vu le jour quatre ans après.

- La création de GIE commence en 1992 avec le GIE Asfer à Sévaré, le processus s'accélère d'abord en 1996, année qui voit la naissance de 3 GIE ; en 1995 et 1996, 9 associations sont créées. Puis une nouvelle amplification du phénomène a lieu en 1999, 9 associations et 6 GIE voient le jour. Ce développement des groupements en 1999 peut trouver une explication dans la perspective d'organisation de la CAN 2002, pour laquelle l'assainissement a été hissé au rang de priorité, les citoyens ont ainsi pensé pouvoir obtenir des aides, des subventions voire des contrats pour la réalisation de certains travaux d'assainissement.

Cette chronologie peut également être analysée à la lumière des processus extérieurs de mise en place de projets d'assainissement. A partir du début des années 1990, les bailleurs de fond internationaux vont encourager les initiatives privées dans le domaine de l'assainissement par l'appui aux GIE. Plusieurs rencontres entre

¹⁰⁶ TA Thu Thuy, 1998, Pour une gestion efficiente des déchets dans les villes africaines. Les mutations à conduire ", Les cahiers du PDM n°1, 60p. (p.15). Les informations suivantes proviennent de la même source.

¹⁰⁷ TA Thu Thuy, 1998, Cahier PDM n°1

¹⁰⁸ Ces chiffres ne peuvent être considérés comme définitifs car des structures de ce genre sont créées régulièrement, phénomène qui s'est amplifié avec l'organisation de la CAN 2002 au Mali

¹⁰⁹ Cependant, les activités d'assainissement sont souvent très secondaires comme nous le verrons plus loin.

l'ensemble des acteurs (bailleurs, des membres du gouvernement, autorités locales, opérateurs privés, société civile) ont eu lieu autour du thème de l'assainissement et plus particulièrement la gestion des déchets urbains.

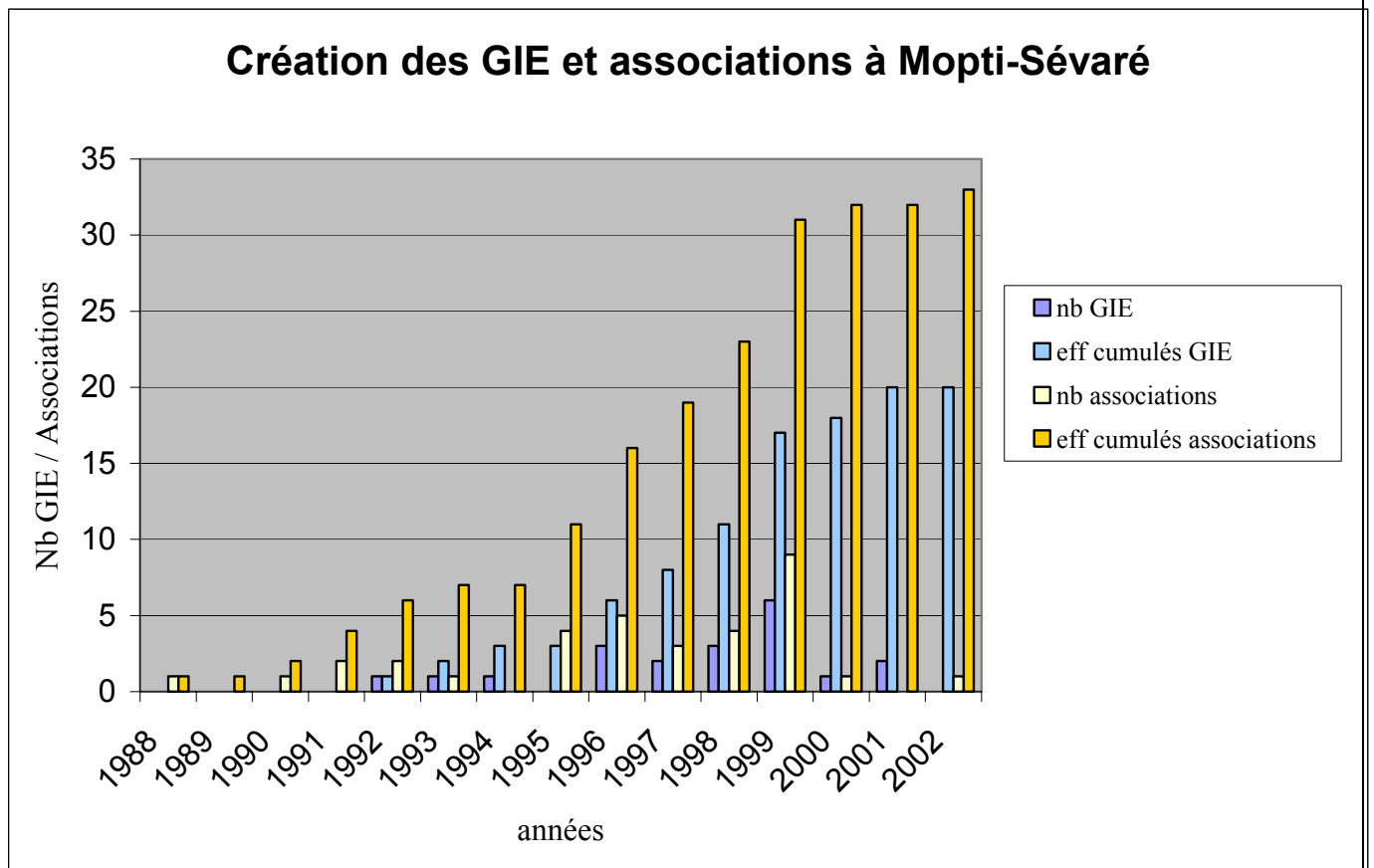
En 1993, le programme " Jeunes, Ville, Emploi " a été lancé par la coopération française, ce programme va permettre l'appui aux initiatives des jeunes, y compris par la création de GIE.

La mise en place du réseau African waste net (présenté précédemment) a lieu à la suite du séminaire organisé à Abidjan par le PDM en février 1996 a donné une impulsion favorable aux réflexions autour de la gestion partagée de l'assainissement en milieu urbain. Les opérateurs privés vont prendre une place de plus en plus importante dans ce partage.

Un certain nombre de rencontres vont avoir lieu à la suite de cette initiative régionale. En décembre 1996, une table ronde a été organisée à Bamako par le Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali (CO.G.I.A.M), ayant pour thème " Rôle, enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali (Bamako) ". Cette table ronde a permis de réunir les acteurs publics, les municipalités (maires, services techniques), les autorités nationales (direction nationale de l'Hydraulique, mission de décentralisation) ; les opérateurs privés, les GIE, les coordinations de GIE du Mali, ainsi que des invités de la sous-région et des acteurs extérieurs (coopération décentralisée), afin de discuter, d'échanger autour du thème de l'assainissement en milieu urbain et particulièrement de la place du secteur privé (les GIE) dans ce domaine.

autres rencontres avec les dates, les participants, à mettre en parallèle avec la multiplication des GIE à Mopti. Ces réunions ont été l'occasion de souligner l'émergence des acteurs privés dans ce domaine et de saluer leur dynamisme. Les GIE se voient ainsi projeter sur le devant de la scène et on leur donne un rôle important : on leur demande d'assurer la gestion des ordures, il s'agit en quelque sorte de remplacer le public qui n'a pas su remplir ce rôle. Le rôle qu'on leur confère peut dans certains cas les dépasser de par l'ampleur de la tâche à accomplir et de par le manque de suivi et d'appui institutionnel des autorités publiques. D'autre part, malgré cette volonté commune des différentes autorités à appuyer la sphère privée, à déléguer les services publics, dans la réalité le processus a parfois du mal à se réaliser pleinement.

Graphique 1 : Chronologie de création des GIE et associations d'assainissement



Sources : enquêtes terrain C. Meynet, A. Dia, 2001.

-Tableau 6 : Ensemble GIE et associations par date de création

Association

GIE

Autre

Groupements par date	Date de création	Activité d'assainissement	Autres activités	Zone(s) d'intervention	Type
Asso. Sabonyuman	1988 (recherche de récépissé)	nettoyage rues, places publiques, écoles,	aucune	Médina Coura	3b
Asso. Benkady	1990	nettoyage quartier et actions ponctuelles	maraîchage, petit crédit	Barigon Daga et quartier administratif	3b
Asso. Djandé Fulfuldé	1991 (mais récépissé en 96)	nettoyage du quartier, école et terrain ; nettoyage du marché	alphabétisation, embouche, maraîchage	Taikiri	3b
Asso. Super Danaya	décembre 1991	nettoyage des rues, compostage dans le bas-fond, plus activités ponctuelles	teinture, alphabétisation, transformation alimentaire, couture	Toguel	3b
Asso. Soutoura	1992	nettoyage du quartier, des rues, les voies principales, nettoyage des saignées, destruction des dépôts anarchiques d'ordures (elles remblaient des trous avec), une fois par semaine.	alphabétisation, teinture indigo	Sévaré I	3b
Asso. Elégance	1992	nettoyage des rues	animation SR (Santé de la Reproduction), (IEC), transformation produits alimentaires, embouche	Toguel	3b
GIE Asfer	Novembre 1992	Nettoyage du quartier	Maraîchage, savonnerie, embouche bovine	Sévaré, secteur II	3b
GIE Laabal	1993	Ramassage ordures porte à porte	aucune	Mopti, quartiers Toguel, Komoguel, Gangal, Mossinkoré, Bougoufié	2b
AJDP Toguel (Association des jeunes pour le Développement et le Progrès)	août 1993	balayage rues, ramassage des ordures, creusement de saignées pendant l'hivernage	maraîchage, éducation, alphabétisation	Toguel	3b
GIE Kounari	Mars 1994	Activités ponctuelles (journées de salubrité)	gestion, embouche bovine, menuiserie, commerce, transaction immobilière, convoyage de bœufs	Ensemble de Mopti-ville.	3c
Asso. Kenkelefo	1995	balayage des rues, nettoyage des saignées	petits commerces, savonnerie, teinture	Bougoufié	3b
Asso. Dewral et Gollé	Août 1995	nettoyage des rues, sensibilisation pour les eaux usées	maraîchage, embouche, alphabétisation	Sévaré I	3b
Asso. Djiguitunkou	Septembre 1995	nettoyage des alentours de l'école, places publiques, ramassage des plastiques	transformation de matières plastiques, lutte contre le SIDA, élevage, reboisement, transformation alimentaire, maraîchage, alphabétisation (actuellement en formation), lutte contre la malnutrition des enfants.	Sévaré III, Banguéta	3b
Asso. Jiguissème	Octobre 1995	nettoyage des alentours des caissons à ordures installés par la mairie ; deux fois par mois nettoyage des rues	appui aux aides ménagères (sensibilisation) ; gestion d'une borne fontaine (secteur II, Sévaré) ; imprégnation des moustiquaires, teinture ; transformation de produits alimentaires.	Sévaré II	3a
Asso. Loloni	Mars 1996	entretien du quartier, nettoyage des rues, nettoyage du centre de santé (salles, ...)	Maraîchage, riziculture	Sévaré I et II	3b
Asso. Kawral (Association féminine multifonctionnelle artisanale de Taikiri)	1996	nettoyage quartier plus activités ponctuelles	maraîchage, embouche, aviculture	Taikiri	3b
Asso. Brillantine	1996	nettoyage des rues, évacuation des ordures dans le quartier, nettoyage des saignées	petits commerces	Toguel	3b

Asso. Benkady (Taikiri)	1996	nettoyage des rues, évacuation des dépôts d'ordures	maraîchage, champ de riz, coopérative (tissage, teinture indigo), transformation agro-alimentaire, savonnerie	Taikiri village et lotissement	3b
GIE Lav'net	Septembre 1996	Vidange latrines et puisards, nettoyage de bureaux	Désinfection, aménagement d'espaces verts	Sévaré, tous les secteurs Mopti, services, gouvernorat	2a
GIE CME	Octobre 1996	Ramassage de porte en porte jusqu'en 99. Activités ponctuelles (journée de salubrité)	immobilier (transactions, conseils)	Précollecte à Sévaré, secteur II et III. Ensemble de la commune.	2b puis 3c
GIE Wallam Myobé	Novembre 1996	projet de ramassage des plastiques	Promotion de l'élevage	Mopti, quartier Taikiri	3c
Asso. ADAF	novembre 1996	ramassage des ordures dans les rues et dans les dépotoirs.	alphabétisation fonctionnelle, projet : embouche	Sévaré secteur I	3b
Asso. Soutoura Toguel	1997	nettoyage des rues et des fossés	aucune	Toguel	3b
Groupe Beesse	Mai 1997	Ramassage ordures porte à porte	aucune	Mopti, quartiers Gangal, Mossinkoré, Bougoufié	2b
GIE Adawula	Juin 1997	curage des caniveaux, projet spiros	embouche bovine, commercialisation de moutons, dépôt de boissons à côté de la grande mosquée à Mopti	Mopti, ensemble des quartiers	1ab
Asso. Kin Kanou Développement	novembre 1997	nettoyage du quartier, remblais avec latérite pendant la saison des pluies	sensibilisation	Bougoufié sud	3b
Asso. Césiriso	décembre 1997	nettoyage des rues, deux côtés du goudron, évacuation des ordures du dépôt	teinture, tissage, maraîchage, appui aux enfants des rues	Sévaré I, alentour camp militaire	3b
GIE Emeg	Février 1998	Ramassage ordures porte à porte, nettoyage voies principales, curage caniveaux.	gardiennage	Mopti pour assainissement Gardiennage à Mopti, Djenné, Douentza, Bandiagara	1a et 2a
GIE Gpes	Juin 1998	Ramassage ordures porte à porte	Aucune	Sévaré, secteurs I, II et III	2b
GIE Muso Yiriwaton	Juin 1998	Nettoyage rues, contrat mairie pour gestion marché	Gestion	Sévaré, secteur II	1b
Asso. Siguibana	Juillet 1998	Nettoyage rues	transformation produits alimentaires, épargne crédit, alphabétisation, imprégnation de moustiquaires, projet d'éducation, embouche, maraîchage	Sévaré I	3b
Asso. Djè Douman	septembre 1998	nettoyage des rues	transformation des plastiques, sensibilisation	Mossinkoré	3b
AJDM (Association des Jeunes pour le Développement de Mossinkoré)	octobre 1998	nettoyage des rues, curage des caniveaux, surveillance	aucune	Mossinkoré	3b
Asso. Fourmis	Octobre 1998	Nettoyage rues	alphabétisation ; agro-alimentaire ; épargne-crédit ; santé (sensibilisation MST, farine infantile, imprégnation moustiquaire) ; embouche bovine (dossier seulement)	Sévaré I, alentours de l'ODEM, route de Gao	3b
Coopérative Toguel Djeya	janvier 1999	collecte domiciliaire des ordures et eaux usées	aucune	Mopti, quartier Toguel	2b
GIE Commune Saniya	Février 1999	Nettoyage quartier	Aucune	Mopti, quartier Bougoufié	3b
GIE Tabital	Mars 1999	Nettoyage voies principales, curage caniveau	Etude de faisabilité	Ensemble commune	1b
Asso. Djiguiya	Avril 1999	nettoyage du camp, des rues	teinture, petits commerces, alphabétisation, maraîchage, embouche, savonnerie	Sévaré I, alentour camp militaire	3b
Asso. Kwana	avril 1999	curage petits fossés, nettoyage rues	aucune	Komoguel	3b

Asso. Dental	Mai 1999	nettoyage des rues, places dans le quartier, écoles, dépôt d'ordures	savonnerie, teinture, maraîchage	Sevaré III	3b
Asso. Antenne II	mai 1999	nettoyage des rues et places publiques	embouche	Gangal secteur V	3b
Asso. Kelenya	juillet 1999	nettoyage rues et caniveaux	aviculture	Bougoufié	3b
Asso. Payidé Mô-Kho	septembre 1999	nettoyage du quartier	aucune	Komoguel 2	3b
GIE Anya	Octobre 1999	Aucune	Aucune	Sévaré	3c
Asso. Kokodjé	novembre 1999	au départ remblai avec les ordures pour faire une digue de ceinture. Depuis la CAN : chaque samedi ils nettoient à Komoguel 2, et le dimanche à Barigon daga.	reboisement, remblai de la digue allant à Barigon Daga	Barigon Daga, quartier administratif	3b
GIE Djiguiya	Novembre 1999	Nettoyage rue	Aucune	Médina Coura	3b
GIE Dewral	Novembre 1999	Nettoyage rue, montage de projets (EU et OM).	Aucune	Sévaré, secteur I	3a
Asso. Jam Woodi	Décembre 1999	Balayage des rues et du camp militaire	teinture, savonnerie, hygiène et environnement	Sévaré I	3b
Asso. Macina	Décembre 1999	nettoyage du camp, dispensaire, marché, évacuation des ordures	aucune	Sévaré I	3b
GIE Sugu Djeya	1999	gestion et nettoyage du marché Sakarowel, projet assainissement	Gestion	Mopti, ensemble commune	1a
Asso. Saramaya	Janvier 2000	entretien des rues, désherbage, évacuation ordures	transformation agro-alimentaire, teinture bogolan, indigo, maraîchage, projets : reboisement et alphabétisation pour les jeunes membres	Sévaré I	3a
GIE EQV	Septembre 2000	Nettoyage rue, curage caniveau	gardiennage, produits laitiers	Mopti, Mossinkoré	3b
GIE Dental	Mai 2001	Vidange fosses avec spiros	Aucune	Ensemble commune	2a
GIE Halleydé	Janvier 2001	Evacuation des ordures des caissons vers décharge finale	Transport et vente de matériaux	Ensemble commune	1a
Asso. Kokadjé	2002	Balayage du goudron, nettoyage de certains services		Mopti, tous les quartiers	3a
GIE Soya Bathily	?	Gestion et nettoyage boutiques de la digue	?	Mopti	1

b) Typologie

A partir de ce tableau récapitulatif, il est possible d'établir une typologie de structures en fonction de l'orientation de l'activité d'assainissement et des logiques de fonctionnement. Ces logiques peuvent être déterminées au vu du fonctionnement financier de ces structures, de leur projet ou de leur attente et se perçoivent avant tout à travers les activités effectives.

Le phénomène associatif revêt une ampleur remarquable, cependant toutes les structures n'emploient pas les mêmes méthodes d'action et les résultats sur le terrain de l'assainissement ne sont pas les mêmes et ce malgré la volonté affichée d'améliorer les conditions d'hygiène.

Par ailleurs, tous les groupements n'ont pas un impact égal sur l'assainissement de la ville, parfois l'impact est davantage social qu'opérationnel, c'est ce que nous montre la typologie présentée ci-dessous, et son analyse.

Type 1- Les GIE orientés vers la gestion d'espaces publics sous contrat avec la municipalité(ou en attente de contrat)

- 1a : logique entrepreneuriale ;
- 1b : dépendance envers les bailleurs.

Type 2- Les GIE orientés vers les services rendus aux particuliers : collecte domiciliaire des ordures, eaux usées ou nettoyages divers.

- 2a : logique entrepreneuriale ;
- 2b : dépendance

Type 3- Les associations et GIE qui agissent sur le domaine public, sans contrat ni revenu mais ont d'autres activités importantes (maraîchage, transformation alimentaire), les activités d'assainissement sont symboliques et ponctuelles, dans tous les cas ces structures ont une logique sociale.

- 3a : logique entrepreneuriale ;
- 3b : dépendance
- 3c : les associations et GIE sans activités d'assainissement régulières

c) Critères de regroupement

Les différents types ont été définis à partir de critères marquant l'orientation, plus ou moins choisie, des groupements dans leurs activités, car ce choix renvoie à une certaine logique des membres du groupement, ou du moins de son président.

Type 1- il s'agit des groupements qui bénéficient ou ont bénéficié de la délégation des services publics auprès d'opérateurs privés. Ce sont des GIE qui ont eu un contrat avec l'Agetipe, ou la mairie une année ou davantage ; ils participent donc entièrement au processus de décentralisation engagé depuis quelques années.

Type 2 : il s'agit des structures qui tirent leur revenu par le prélèvement de redevances liées à une activité de collecte des déchets qu'elles effectuent auprès des particuliers (ménages ou services) ;

Type 3 : il s'agit des groupements qui ne retirent aucun revenu des activités d'assainissement qu'ils mènent, il s'agit généralement d'activités peu importantes. Dans ce type, la logique entrepreneuriale concerne généralement les activités non liées à l'assainissement, telles les transformations alimentaires et la vente des produits. A l'intérieur de ce groupe, les sous-types ont leur importance car ils permettent de différencier des structures qui n'ont pas les mêmes objectifs de départ, mais qui se retrouvent dans la même situation à un moment donné.

Il existe également un lien entre les différents types de groupements en fonction de leur rapport à l'espace. Il y a une complémentarité entre les GIE sous contrat Agetipe qui agissent sur la partie la plus visible de l'espace public (voies principales bitumées, places publiques, marchés) et les associations généralement féminines qui participent " dans l'ombre " à l'assainissement de la ville, à l'intérieur des quartiers.

Les GIE sous contrat agissent selon une logique d'ostentation, la priorité est donnée au visible, or ce sont en partie des financements publics qui permettent la mise en place de ces activités. Les zones concernées par les contrats représentent les espaces en vue, qui ont une certaine valeur symbolique, tels les voies principales, les marchés.

Un choix a été fait dans la géographie du curage, tous les caniveaux ne sont pas pris en compte par les contrats Agetipe, seuls les caniveaux les plus visibles et les plus grands sont concernés : les caniveaux longeant les voies principales de Mopti et Sévaré, les caniveaux du port de pêche à Mopti et le grand collecteur de Toguel qui marque une priorité. Le nettoyage des rues est également soumis à des choix, ce sont les voies principales qui font l'objet des contrats. Le choix des lieux des infrastructures et de leur entretien (routes, nettoyage, caniveaux, curage) nous renseigne sur la stratégie de la mairie qui investit d'avantage dans le visible : les caissons, poubelles du goudron (financées par l'OMATHO)

La gestion urbaine passe obligatoirement par un partage de l'espace entre les différents intervenants. Les projets aussi privilégient certains espaces, cas du quartier de Mossinkoré très sollicité (car présence d'Action Mopti). Les espaces les moins stratégiques sont gérés par les populations, aucun projet ne les concerne, ainsi certaines zones restent systématiquement en dehors du champ d'intervention des opérateurs et des projets, ce sont les espaces intérieurs, sans " valeur marchande ", voire des espaces marginaux (cas des berges et des îles et villages alentours).

2-2 Les opérateurs sous contrat

Dans le cadre du Projet de Développement Urbain et Décentralisation de la Banque Mondiale, des contrats sont passés entre les Communes et l'Agétipte pour la délégation de certains services auprès d'opérateurs privés. C'est ainsi que chaque année, l'Agétipte lance des appels d'offres auxquels les GIE répondent pour effectuer des travaux d'entretien de certains ouvrages (caniveau, voies bitumées, marchés).

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public Pour l'Emploi (AGETIPE) a un rôle d'intermédiaire entre le projet, les Communes et les opérateurs. Elle est chargée de lancer les appels d'offre et de procéder aux passations de marchés, en collaboration avec les municipalités. Le budget pour ces activités de nettoyage se partage entre la Commune, à 31 % et l'Etat, à 69 %, la budget annuel moyen s'élève à 32 millions de F cfa, en 2000 la contribution de la municipalité a été de 18 millions¹¹⁰. Il est prévu dans le cadre du PDUD une évolution de ces proportions qui tendraient à s'inverser, les municipalités prendront en charge la plus grande part de financement, pour aboutir à une entière autonomie.

" La municipalité a une enveloppe à partir de laquelle elle va dégager les priorités, c'est elle qui choisit les marchés, les lieux à assainir. L'Agétipte est ensuite chargée de constituer des dossiers d'appel d'offre en fonction des décisions de la mairie. L'objectif à moyen terme est que la mairie puisse traiter directement avec les GIE sans passer par l'Agétipte " (DST, mars 2002).

A Mopti, les premiers appels d'offre lancés par l'Agétipte dans le cadre du PDUD ont eu lieu en 1997, les premiers travaux ont débuté début 1998. Ils s'adressent uniquement à des GIE locaux, c'est une règle explicite car l'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des acteurs de terrain, en valorisant leurs compétences et en leur donnant les moyens de mettre en place leurs activités. Trois ou quatre GIE ont été chargés, chaque année depuis 1998, du balayage des voies bitumées et des marchés et du curage des caniveaux. D'autres GIE effectuent du ramassage d'ordures de porte en porte pour les ménages (voir infra). Il existe en tout plus d'une cinquantaine d'opérateurs privés (associations et GIE) plus ou moins efficaces sur l'ensemble de la commune.

8 GIE appartiennent à ce premier type de structure, ils ont actuellement ou ont eu, depuis 1999, des contrats publics d'assainissement avec la municipalité via l'Agétipte ou directement (cas des contrats de gestion, par exemple).

¹¹⁰ PDC, 2001

Tableau 7 : les opérateurs sous contrat

Dénomination GIE	Date de création	Profession du président	Zone et domaine d'intervention	Montant contrat Agetipe (en F cfa)
GIE Laabal	1993	Ingénieur d'élevage	Mopti et Sévaré Précollecte à Mopti, quartiers de Komoguel, Gangal, Mossinkoré, Bougoufié et Toguel Contrat 99 à Sévaré : Nettoyage des artères principales bitumées, des rues (Rue 40, rue Motel-Eglise, rue Laya Dolo-Ancien Abattoir) et les places publiques (Aly Maïga, Ambodedjo, derrière l'ODEM et place des taxis) et curage des collecteurs	1999 : 9 740 140
GIE Adawula	1997	Enseignant à la retraite	Mopti Contrat 99 : Curage des caniveaux de la Digue de pêche, du Collecteur de Toguel et de l'ensemble des caniveaux adjacents et des caniveaux du long de la grande voie bitumée Contrat 2000 : Mopti (Curage caniveaux Digue de pêche et Collecteur de Toguel)	1999 : 7 750 000
GIE EMEG	1998	Entrepreneur	Mopti Contrat 99 : entretiens des voies bitumées (quartier administratif), des marchés du centre commercial, de la digue, de Bougoufié, du Bas-Fond, de Medina-coura et de la place de Taïkiri Contrat 2000 : Curage caniveau	1999 : 10 695 726
GIE Muso Yiriwaton	1998	Commerçante	Sévaré 2000 et 2001 : contrat avec la mairie pour la gestion du marché	
GIE Tabital	1999	Comptable	Sévaré Contrat 2000 : nettoyage artères principales de la ville et curage caniveau longeant la route Sévaré- Mopti	
GIE Sugu Djeya	1999	Ménagère	Mopti Contrat 2000 : gestion du marché Sakorowel, nettoyage digue du port de pêche	
GIE Sory Bathily			Mopti, Contrat 2000 (et 2001) : déléataire de gestion des 35 nouvelles boutiques du Port de Pêche de Mopti. Chargé du recouvrement des redevances des boutiques et de l'entretien régulier des infrastructures.	
GIE Halleydé	2001	Transporteur	Mopti et Sévaré contrat avec la mairie en 2002 pour l'évacuation des caissons à ordures vers les décharges finales. Contrat passé au départ pour la période de la CAN, puis renouvelé tous les mois.	

TABLEAU 8 : LES OPERATEURS DE COLLECTE DOMICILIAIRE DANS LA COMMUNE (voir § 4-2-3)

Dénomination	Date de création	Profession / formation président(e)	Type d'activité d'assainissement	Zone(s) d'activités	Nombre d'abonnés / clients	Autres activités	Nb salariés et fonction (assainissement)	Subventions, aides, formations
GIE Laabal	1993	Ingénieur d'élevage	Pré collecte ordures ménagères	Mopti, quartiers Komoguel, Gangal, Mossinkoré, Bougoufié	210 en 1999 ¹¹¹ ; 186 en 2000 et 120 en 2001 ¹¹²	Contrats Agetipe	2 manoeuvres, 1 recouvreur, 1 gardien	1994 : Action Mopti (prêt de 3 millions) 1995 : Jeune Ville Emploi (formation compostage) ^{Erreur ! Signet non défini.} CFD : subvention de 6 millions + prêt de 10 millions ^{Erreur ! Signet non défini.}
GIE Lav'net	1996	Technicien diéséliste	Vidange latrines et puisards, nettoyage de bureaux	Sévaré, tous les secteurs Mopti, services, gouvernorat	variable	Désinfection, aménagement d'espaces verts	4 membres du GIE, 5 manoeuvres à Sévaré, 2 à Mopti (des femmes).	aucune
Groupe Beese	1997	Agent service d'hygiène	Pré collecte ordures ménagères	Mopti, quartiers Gangal, Mossinkoré, Bougoufié	64 en 1999 ^{Erreur ! Signet non défini.} 74 en 2000	aucune	1 manoeuvre	1998 : projet " un espoir dans le désert ", don de matériel
GIE Emeg	1998	entrepreneur	Pré collecte ordures ménagères	Mopti, quartiers administratif et commercial	36 en 2000 ; 29 en 2001 ^{Erreur ! Signet non défini.}	Gardiennage et contrats Agetipe	2001 : 1 charretier pour les OM, 1 contrôleur, le président	1998 : AGFOR : formation en gestion d'entreprise
GIE Gpes	1998	Fonctionnaire en retraite	Pré collecte ordures ménagères	Sévaré, secteurs I, II et III	167 en 2001	aucune	3 charretiers, un recouvreurs	projet " un espoir dans le désert "
Coopérative Toguel Djeya	1999	Ménagère	Pré collecte ordures ménagères et eaux usées	Mopti, quartier de Toguel	27 en 2000	aucune	2 manoeuvres	1998 : 1 hollandaise du nom de Franca : don d'argent pour du matériel -2001 : DED : formation en assainissement, plus appui financier
GIE Dental	2001	mécanicien	Pré collecte eaux usées et excréta	Ensemble de la commune	variable	aucune	1 chauffeur, 1 manoeuvre, 1 apprenti	aucune

L. Crapelet, 1999, La collecte domiciliaire des ordures ménagères à Mopti. Etude quantitative et qualitative, rapport stage Action Mopti Enquêtes de terrain, C. Meynet, oct. 2000 et oct. 2001.

2-3 Les opérateurs de collecte domiciliaire (tableau 5)

Cinq GIE (Emeg et Laabal à Mopti, Gpes et Lav'net à Sévaré et Dental sur l'ensemble de la commune), une coopérative (Toguel Djeya) et une association (groupe Beese) pratiquent la collecte domiciliaire d'ordures ménagères, d'eaux usées et d'excrétas. Mais il existe des différences entre ces structures de par l'ampleur de leur activité et de par leur mode de fonctionnement et de financement, qui définissent ici aussi des logiques différentes. Par exemple le GIE Lav'net à Sévaré fonctionne véritablement comme une petite entreprise, il n'attend pas d'aides pour réaliser ses activités, par ailleurs il entreprend des démarches auprès des services pour obtenir des contrats de nettoyage des bureaux. Il se différencie donc des autres structures en offrant des activités diversifiées à ses clients potentiels ; ces clients sont également divers, il peut s'agir de ménages à titre individuel (pour l'évacuation des excréta) ou d'administration, à titre collectif.

Le nombre d'abonnés varie d'une trentaine de clients à deux cents (Laabal), répartis sur l'ensemble des quartiers sauf Taikiri.. Le GIE Laabal pratique la précollecte dans plusieurs quartiers de Mopti ville, Toguel, Gangal, Komoguel, Mossinkoré et Bougoufié, au total le GIE regroupait le plus grand nombre d'abonnés, 190 en 2000¹¹³. Le Groupe Beese ramasse les ordures dans les quartiers de Gangal, Mossinkoré et Bougoufié, il compte 74 clients en 2000. Le GIE Emeg, par contre, pratique cette activité dans les quartiers administratif et commercial ; il ne regroupe que 28 clients mais certains payent plus de 750 F cfa par mois car ce sont des administrations, des restaurants ou hôtels. La coopérative Toguel Djeya n'opère que dans le quartier de Toguel, elle compte 28 abonnés, pour les ordures ménagères et les eaux usées. Enfin, le GIE Gpes à Sévaré compte 170 clients sur les trois secteurs. Sur l'ensemble de la commune, il y a donc environ 500 ménages abonnés (320 à Mopti et 170 à Sévaré) ; 13 739 ménages ont été recensés en 1998, le taux d'abonnement est donc très faible avec environ 3,6 % des ménages abonnés. Ce chiffre peut être revu à la hausse si l'on considère que certains ménages se regroupent pour s'abonner au sein d'une concession, cependant le taux reste peu élevé. L'enquête ménages réalisée par Modibo Kiré (échantillon de 395 ménages) donnent des résultats aux proportions similaires : sur 95,7 % de réponse, le travail familial représente 84,6 %, contre seulement 11,1 % pour le travail rémunéré.

La multiplication de la création de GIE n'a pas entraîné l'augmentation du nombre d'abonnés mais plutôt une hausse de la concurrence.

Seuls quelques GIE ont des membres qui parviennent à percevoir un salaire ou une rémunération pour les activités d'assainissement effectuées, tels est le cas du GIE Halleydé dans lequel trois personnes reçoivent un salaire ainsi que le président lui-même.

Ces GIE de précollecte domiciliaire sont en concurrence sur les mêmes espaces, on peut retrouver deux GIE sur une même zone, comme on peut le voir sur la carte 11, alors que d'autres quartiers ne sont pas du tout concernés par un tel service (cas de Taikiri). Tel n'est pas le cas à Sévaré puisqu'un seul GIE travaille pour les trois secteurs (cf. carte 12). A Sévaré, un seul GIE ramasse les ordures auprès des ménages, le manque de moyen ne lui permet pas de satisfaire toutes les demandes. Nous avons pu constater sur le terrain une absence d'information, plusieurs personnes interrogées ne connaissent pas l'existence de ce service, qui pourrait les intéresser.

Les activités de ramassage ne sont pas régulières, la majorité s'arrête pendant la saison des pluies, plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : un certain nombre de charretiers sont des travailleurs saisonniers qui repartent dans leur village au moment de l'hivernage ; d'autre part, il n'est pas facile de circuler dans les rues de Mopti en cette saison à cause des flaques ; les populations utilisent à ce moment-là leurs ordures pour remblayer les inondations ; et enfin les habitants profitent des pluies pour évacuer leurs eaux usées dans les rues.

Certains problèmes se posent pour les charretiers, le premier est directement lié à la structure de la ville avec ses rues étroites qui ne permettent pas aux charrettes de circuler partout, le second est celui des récipients qui servent de poubelle, ils sont en très mauvais état, le charretier est souvent obligé de faire plusieurs allers-retours et de ramasser les ordures par terre.

Les entretiens menés sur le terrain ont permis de constater le manque de professionnalisme des membres des

¹¹³ Tous les chiffres présentés ici sont extraits d'enquêtes de terrain effectuées en 2000 et 2001 par C. Meynet.

GIE, les présidents ou responsables ne connaissent pas leurs abonnés, ni leur nombre, ni leur nom. Les seules personnes qui sont au courant sont les recouvreurs, qui ne sont pas toujours en bon terme avec la direction du GIE, tel est le cas du GIE Gpes à Sévaré qui a connu un changement de direction lors du décès de l'épouse de l'actuel président. Cette dernière s'occupait de faire passer les informations, elle avait confiance dans ses employés, ce qui n'est plus le cas actuellement. Par ailleurs les salaires des employés sont très faibles : 15 000 F cfa pour les charretiers et 25 000 f cfa pour le recouvreur qui doit parcourir les trois secteurs de Sévaré en bicyclette.

CARTE 16 : LES ABONNES A LA PRECOLLECTE D'OM A MOPTI

CARTE 17 : LES ABONNES A LA PRECOLLECTE D'OM A SEVARE.

Les problèmes rencontrés par les GIE de collecte domiciliaire d'ordures ménagères :

Les problèmes ne sont pas les mêmes pour toutes les structures qui constituent ce deuxième type, les GIE qui effectuent la précollecte des ordures sont ceux qui ont le plus de difficultés et connaissent l'instabilité la plus importante : variation saisonnière des activités, impraticabilité des rues en saison des pluies, départ des manœuvres pendant l'hivernage, pratiques des habitants qui se servent des ordures d'avantage en hivernage pour combler les trous dans les rues, éviter les inondations. Ensemble de conditions qui cohabitent et entraînent le ralentissement voire même l'arrêt des activités de ramassage des ordures.

Problème de recouvrement, non-rentabilité des activités, peu de motivation... (cf. Sema Sanya Bko)

Par ailleurs, les deux autres GIE qui ont un profil différent (Dental et Lav'net), ne sont pas dans une logique de dépendance, ils n'attendent pas de subvention particulière, ils espèrent obtenir des contrats ou souhaitent seulement se faire connaître d'avantage de la population pour étendre leur champ d'action.

Par ailleurs, les activités de collecte qu'ils effectuent (fosses septiques, latrines) ne peuvent faire l'objet d'un retard de paiement car celui-ci se fait directement, une fois le travail accompli.

2-3-1 Itinéraires et profils des fondateurs

Une enquête complémentaire sur les responsables créateurs de GIE a été menée, une dizaine de présidents de GIE a été rencontrée ; les questions portaient sur leurs parcours scolaire et professionnel, leur expérience au Mali et à l'étranger (grille d'entretien : voir annexe méthodologique) ; l'objectif étant de cerner quelle genre de personnes fondent des GIE, et de voir s'il existe des points communs entre elles.

Les membres des GIE sont des cadres, parfois anciens fonctionnaires, mais très peu sont spécialistes de l'assainissement.

Ce sont majoritairement des hommes, seuls trois groupes sont gérés par des femmes. Le GIE Sugu Djeya qui est sous contrat avec la mairie et l'Agetipe depuis 2000 pour la gestion et le nettoyage du marché de Sakarowel, a été créé par une femme en 1999. Le groupe Beese est en réalité une association féminine mais comme son activité principale est rémunératrice, nous avons décidé de la classer parmi les GIE. Enfin, le GIE EQV (Environnement et qualité de vie) est également dirigé par une femme. Au début, les fondateurs de GIE étaient le plus souvent de jeunes diplômés sans emploi ou des "partants volontaires à la retraite". Aux expériences professionnelles assez diverses : certains ayant occupé plusieurs emplois et voyagé, d'autres sont d'anciens fonctionnaires dont la carrière s'est déroulée sur le territoire national. Ce sont généralement des personnes entreprenantes, qui ont beaucoup de projets.

Les créations récentes sont aussi le fait de citoyens économiquement bien intégrés, quelquefois titulaires d'emplois proches de la municipalité (un agent du Service d'hygiène, un conseiller municipal), et par là-même informés des procédures, des besoins, des contrats possibles. Il y a souvent des liens de parenté entre membres des GIE. Dans les 3 cas où des femmes apparaissent à l'initiative de la création, leurs époux ont joué un rôle de conseil et de médiation essentiel.

La volonté de ces entrepreneurs est en premier lieu la création d'emplois pour une amélioration de leur cadre de vie, cependant ils déclarent aussi être intéressés et motivés par l'assainissement et l'amélioration de la salubrité de leur espace de vie.

- les GIE ont été créés par des "déflatés" de la fonction publique, à la suite de leur départ à la retraite anticipé.

M. Sankaré est d'ailleurs membre de deux GIE, Tabital et Adawula :

"Je suis membre du GIE Adawula puisqu'il est constitué des "partants volontaires". Quand nous nous sommes érigés en association des travailleurs volontaires à la retraite, les "déflatés" de la fonction publique. Alors avec les démarches auprès du gouvernement, le gouvernement nous a dit qu'il ne pourra pas financer individuellement les membres, mais qu'il vaut mieux s'ériger en groupement. C'est ainsi qu'est né le GIE Meseri à Bamako qui regroupe tous les partants volontaires qui ont voulu être membre. Là, le gouvernement nous a donné comme prime de réinsertion 500 millions. Il y avait eu des financements auparavant mais très faibles, quand vous demandez un projet de 23 millions et qu'on vous donne 3 millions, c'est comme dire allez-y vous régaler de cet argent. Compte tenu de toutes ces difficultés le gouvernement a voulu changer de politique avec les partants volontaires. C'est ainsi qu'avec toutes nos démarches ils ont trouvé nécessaire de mettre à notre disposition 500 millions de F cfa, pour 5023 partants volontaires. Si on considère le revenu par personne,

chaque partant n'a pas 100 000 F, on a peut-être 80 000, ça ne peut rien financer.

Nous avons trouvé nécessaire de faire quelque chose de plus potable avec ce fond. Nous avons trouvé qu'avec les caisses associatives c'était encore mieux, nous présentons des mini projets que les caisses vont financer. (...). Le grand cerveau à Bamako a dilapidé les fonds, il y a eu des poursuites judiciaires qui n'ont pas donné grand effet ; maintenant on se retrouve sur des béquilles.

C'est à l'image de ce GIE qu'on a créé ici Adawula, sur le conseil du directeur de la DAF, qui avait de la sympathie pour moi. Au niveau de Adawula, je suis le commissaire au compte, je m'occupe de la partie financière. Je suis dans les réunions, je suis sur le terrain ”.

-les GIE familiaux cas de Tabital et Halleydé (car méfiance des personnes extérieures, il se sent plus en confiance avec les membres de sa famille). C'est aussi une manière d'embaucher ses proches (enfants, frères, femmes).

“ Moi j'ai mes enfants, j'ai déjà trois ou quatre garçons qui travaillent, plus mes frères et mes cousins. J'ai créé un GIE, nous sommes au nombre de douze personnes, c'est un GIE familial (...) Dans le GIE, il y a trois personnes qui ne sont pas de la famille, ce sont des amis.”¹¹⁴.

-Parmi les responsables rencontrés, un seul a connu plusieurs expériences dans le domaine de l'assainissement avant de créer son GIE, il s'agit de Moussa Dembélé, président du GIE EMEG (Entente Malienne pour l'Entretien et le Gardiennage) :

“ Pour travailler je connais un peu les rouages de l'assainissement, comme depuis 1978 je fais le manœuvre, sinon en réalité je n'ai pas appris ça sur le papier. Quand je suis au bac seulement, il y avait une nécessité de la famille, comme je suis l'aîné, je devais faire quelque chose pour subvenir aux besoins fondamentaux de la famille, je ne pouvais plus continuer les études.

C'est dans l'assainissement qu'il y avait de l'argent, parce que les gens n'aiment pas tellement la saleté. Moi, je veux juste avoir un fond de commerce donc là où il y a de l'argent je travaille. C'est-à-dire c'est entre l'assainissement et le commerce que j'ai toujours opéré. Je ne suis pas toujours issu d'une famille aisée, je suis obligé de me donner corps et âme.

*A Dakar je faisais le nettoyage de la molle du Mali, c'est-à-dire dans chaque port il y a pour les pays, je faisais le nettoyage dans le compartiment du Mali. Au Burkina je faisais la décontenance des fosses septiques. Pour Abidjan c'était un marché qu'on entretenait. En Algérie à Oran, c'était un peu de tout qu'on faisait, en Lybie aussi c'était un peu de tout. ”*¹¹⁵.

2-3-2 Etudes de cas d'opérateurs privés de précollecte domiciliaire à Mopti

Deux exemples de GIE qui ont tous les deux des activités de collecte de déchets mais qui sont cependant très différents, à plusieurs points de vue. Tout d'abord au niveau des activités, le premier s'occupe de la précollecte de déchets solides et le second des déchets liquides. Par ailleurs, leur fonctionnement est marqué par des logiques différentes, le GIE Dental, créé en 2001, est d'avantage entreprenant, peut-être est-il représentatif de la seconde génération de GIE ?

Ces deux portraits de GIE vont revenir sur l'historique de leur création, sur les activités menées et leur évolution ; le GIE Laabal, plus ancien, a fait l'objet de commentaires dans différents rapports « extérieurs ».

a) le GIE Laabal

L'analyse de l'expérience mouvementée du GIE *Laabal* est intéressante et permet de tirer certaines leçons, d'autant plus que le projet, pionnier à Mopti, a été largement subventionné par des fonds de coopération (CFD, fondation Danielle Mitterrand, coopération décentralisée) et cité comme un exemple d'initiative nouvelle et prometteuse dans différentes références (ENDA¹¹⁶, F. Chereil¹¹⁷).

L'initiative a notamment été citée en exemple lors de la table ronde organisée à Bamako en décembre 1996 portant sur les “ Rôle, enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali ”, pour souligner le cadre de concertation mis en place entre la municipalité, le GIE et l'ONG qui “ *pourrait être une*

¹¹⁴ Entretien B. Bah, président GIE Halleydé, janvier 2002, C. Meynet

¹¹⁵ entretien réalisé par C. Meynet, août 2000

¹¹⁶ Programme d'économie environnementale urbaine et populaire de Enda Tiers Monde, http://www.globenet.org/preceup/pages/ang/chapitre/capitali/geo/geo_af.htm

¹¹⁷ F. Chereil, 1993, “ La gestion de la salubrité à Mopti ”, AFVP, Action Mopti

illustration en la matière ¹¹⁸. Les aléas de cette entreprise montrent en effet les limites d'un projet pionnier à Mopti, soutenu de l'extérieur, mais qui ne prenait pas suffisamment en compte les pratiques des habitants.

A Mopti le GIE Laabal a été le premier à être créé (en 1993) pour mener des activités d'assainissement. L'idée de départ est venue de quelques amis, jeunes diplômés sans emploi qui ont monté un projet d'assainissement conforme aux modèles alors prônés par les bailleurs extérieurs. L'ONG Action Mopti a appuyé cette initiative dans le cadre de son programme d'assainissement. Le projet détaillé concernait le ramassage des ordures ménagères et l'évacuation des eaux usées avec, dans un premier temps, un projet de valorisation des déchets par compostage et de traitement des eaux usées par lagunage devait être mis en place dans un second temps.

La procédure de création, en tout point exemplaire semblait un gage de réussite : des enquêtes ont été réalisées pour évaluer la capacité des ménages à payer, ainsi que des campagnes de sensibilisation de porte en porte. Les quatre membres fondateurs ont également réalisé une opération de comptage des concessions et des puisards dans six quartiers (Komoguel 1, Gangal, Toguel, Mossinkoré, Bougoufié et Taikiri)¹¹⁹, puis un système de numérotation des concessions par secteur a été mis en place dans le quartier de Mossinkoré.

Les activités ont démarré le 4 août 1994, au 1^{er} décembre de la même année, on dénombrait 635 concessions abonnées au ramassage des ordures et 85 concessions abonnées à la vidange des puisards. Tout le monde a accueilli positivement l'initiative de ce GIE, préfinancée par l'ONG Action Mopti par un prêt de 3 millions de F cfa en attendant la subvention de la Caisse Française de Développement qui s'est élevée à 6,3 millions à laquelle s'ajoute un prêt de 10 millions. Action Mopti a par ailleurs contribué à la signature d'un contrat de 5 ans entre le GIE Laabal et la municipalité : *“ On avait Action Mopti comme une sorte d'arbitre, parce qu'en matière de politique on se connaît ici, on sait qu'au niveau de la mairie ça ne va pas. Pour ne pas être dans l'embarras on a préféré avoir un arbitre entre nous ”*¹²⁰.

Dans le cadre de ce projet des formations étaient prévues, seules certaines ont eu lieu telle une formation à la technique de compostage (qui s'est déroulée au Bénin au CTOM de Tohoué). D'autres formations devaient être dispensées, financées par le programme Jeune Ville Emploi, elles n'ont pas eu lieu. Ce non-respect des prévisions a marqué le début d'une rupture dans la coopération entre les différents acteurs. *“ Je dirais même que c'est une des causes de notre mésentente avec Action Mopti. Jusqu'à présent le fond est là-bas mais la formation n'a pas été dispensée ”*

- tensions croissantes entre Action Mopti et le GIE : Des problèmes de délai dans les décisions d'Action Mopti se sont fait sentir car la structure locale devait soumettre systématiquement les projets au siège de Maurepas. Les membres du GIE se sont avérés être de mauvais gestionnaires, mais ils s'en défendent en arguant de la formation en gestion qui n'a pas été faite. La mésentente entre les deux partenaires s'est accentuée lors des différentes réunions, puis en novembre 1998 Action Mopti a décidé de rompre le contrat les unissant au GIE Laabal.

Au final, la présentation du projet, ce qui a été écrit et envisagé lors du démarrage du programme ne s'est pas avéré réaliste. Dans le document fiche-projet du Preceup-ENDA Tiers Monde, l'expérience Laabal *“ qui propose un véritable service d'assainissement ”* est présentée de façon très enthousiaste, concernant le nombre d'abonnés par exemple (635 en 1994), les auteurs de la fiche affirment que la demande est très forte, or le nombre d'abonnés n'a jamais dépassé les 700 et n'a cessé de décroître, à la fois à cause de l'irrégularité des prestations offertes par le GIE (liées à l'instabilité de leur main d'œuvre), et de la montée de la concurrence. Actuellement, les activités de précollecte domiciliaire continuent mais avec une moindre importance, deux charretiers travaillaient en 2001 pour ramasser les ordures d'environ 150 abonnés. Cela n'est pas rentable, le GIE essaye donc de se tourner vers les contrats Agetipe pour l'entretien d'espaces publics. Il y a actuellement un seul cadre au sein du GIE, le président lui-même qui est ingénieur d'élevage.

Plusieurs leçons peuvent être tirées de cette expérience :

- La principale remarque est qu'elle ne s'est pas suffisamment appuyée sur des compétences techniques et les pratiques existant localement. Il s'agit en quelque sorte d'une *“ fausse innovation ”*, car calquée sur un modèle organisationnel diffusé dans toute les villes de la sous région.

¹¹⁸ COGIAM (Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali), 1996, Rapport de la table ronde *“ rôle, enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali ”*.

¹¹⁹ Entretien avec Idrissa Cissé, membre fondateur, août 2000, C. Meynet

¹²⁰ idem

- Ainsi, des problèmes se sont posés avec les ânes qui sont tombés malades ou qui sont morts faute de soins. Dans le texte introductif au rapport de la table ronde “ rôle enjeux et perspectives des GIE dans l’assainissement en milieu urbain au Mali ”, le COGIAM se félicite de “ l’introduction de la charrette à traction asine comme matériel de collecte des ordures ” dans les villes du Mali. Mais à Mopti, l’utilisation des ânes pour le transport de la terre et des déchets est une pratique ancienne et banale, qui a d’ailleurs servi à la poldérisation, socle de la ville. La gestion des ânes est depuis des décennies une spécialité des Bellas, populations de réfugiés et de migrants saisonniers de la sécheresse qui effectuent, avec les ânes, de nombreuses tâches liées aux déchets (transport de banco, de briques, remblais d’ordures) : le travail de charretier aurait donc pu être confié à ces “ spécialistes ” plutôt qu’à des jeunes sans emploi ... Mais cette suggestion renvoie au statut même de ces populations, stigmatisées en tant qu’anciens esclaves de Touaregs et marginalisés socialement et spatialement dans la ville¹²¹.

- Parmi les problèmes qui se sont posés au cours de leur période d’activités, le déséquilibre dans la répartition du personnel entre manœuvres et cadres, le non paiement régulier des manœuvres, tout comme le mauvais recouvrement des abonnements de la part des ménages peuvent amener à poser la question du bien-fondé du salariat lorsque l’on sait qu’à Mopti un grand nombre de manœuvres travaillent journalièrement à la collecte de déchets et sont payés à la tâche par leurs clients. Ce système, pour informel qu’il soit, fonctionne bien et est plus avantageux pour les ouvriers.

- Enfin, les projets de compost et de lagunage qui constituaient un aspect crucial du projet dans sa dimension de développement durable, n’ont jamais vu le jour, et se sont révélés totalement inadaptés aux réalités mopticiennes. Le prix de revient et de vente du compost était trop cher pour intéresser les maraîchers qui utilisent surtout du fumier, facilement disponible, et qui ne coûte que 100 F cfa (sac de mil de 100 kg)¹²² alors que le GIE Laabal proposait de vendre son compost entre 1100 F cfa et 3670 F cfa le m³ (selon type de compost), or la majorité des maraîchers ne peuvent investir une telle somme dans une activité temporaire ou secondaire (le maraîchage de décrue est important sur les berges).

- L’évacuation des eaux usées a également posé des problèmes car les techniques employées n’étaient pas rentables, les pompes se bouchaient avec les ordures, ce qui ne permettait pas de vidanger un nombre suffisant de fosses.

Cette expérience a permis de voir les limites d’une situation de monopole dans la gestion des déchets. L’ouverture du marché à la concurrence peut être une solution alternative. En effet, le GIE Laabal a ouvert la voie et fortement marqué les esprits des Mopticiens (qui emploient maintenant le terme de *Laabal*¹²³ pour désigner tout GIE faisant du ramassage de porte à porte).

b) Le GIE DENTAL

Un autre exemple de GIE est intéressant car il montre les différences pouvant exister dans la mise en place et le fonctionnement de tels groupements. Il s’agit du GIE Dental qui a été créé récemment, en mai 2001.

La création du GIE est directement liée au projet de rachat du camion Spiros de la mairie qui était en panne depuis 1995. Le secrétaire général du GIE, conseiller municipal, a été informé de la vente de certains matériels et véhicules de la mairie; le président du GIE, mécanicien, a fait toutes les réparations. Le coût total du Spiros (achat, réparation et les frais de dossier) s’élève à 4, 686 millions de cfa, cette opération et les activités qu’ils mènent ont été entièrement autofinancées. Chacun des cinq membres du bureau a investi 250 000 F cfa. Aucun dossier de subvention n’a été déposé au niveau des ONG et structures d’Etat.

Les fondateurs de Dental se démarquent radicalement de la démarche passée de *Laabal* en s’affirmant comme des entrepreneurs qui ne veulent pas demander et attendre des aides et autres subventions. C’est pourquoi tous les membres du GIE ont cotisé, “ car si tu as ton argent là-dedans, tu vas tout faire pour que ça marche ”¹²⁴. Ils préfèrent montrer ce qu’ils sont capables de faire avant de demander quoi que ce soit, ils s’opposent aux pratiques des autres GIE qui sont en attente de marchés. Ils n’ont d’ailleurs pas adhéré à la coordination, car ils

¹²¹ Lohnert B. [1995], *Überleben am rande ders Stadt*. Freiburger Studien zur Geographischen Entwicklungsforschung, n°8, Verlag für Entwicklungspolitik, Saarbrücken, 259p. - C. Meynet, 1998, *l’occupation des berges à Mopti*, mémoire de maîtrise, Université de Provence.

¹²² M. Chauvin, 1999, *Le maraîchage péri-urbain à Mopti*”, AFVP, mémoire de DEA

¹²³ *Laabal* est un terme Peul qui signifie assainissement.

¹²⁴ Entretien avec Bareima Samassekou, secrétaire général GIE Dental, décembre 2001, C. Meynet.

estiment qu' " *il y a un problème d'organisation dans la coordination. Les GIE ne sont pas sérieux* ", ils envisagent quand même d'en faire partie. Les activités de vidange ont débuté au mois de décembre, pour se faire connaître, le GIE a diffusé un message à la radio, pour une somme de 17 000 F cfa.

Ils ont également en projet de mettre en circulation une citerne, car " *il y a un besoin au niveau de la mairie aussi* ", ainsi le véhicule pourra avoir un double emploi, il sera mis en location pour d'éventuels travaux de bitumage.

Cet exemple est intéressant à plusieurs niveaux, dans un premier temps parce que l'on a à faire à de véritables entrepreneurs, avec des compétences techniques, qui sont conscients des habitudes néfastes des GIE qui fonctionnent comme des ONG, en attente de nouvelles subventions, alors qu'un GIE doit être en principe plus proche du fonctionnement d'une petite entreprise. Dans un second temps, cet exemple illustre bien le problème de confusion des rôles quand une même personne est à la fois conseiller municipal et membre fondateur d'un GIE (est-ce un fonctionnaire d'Etat ou un entrepreneur privé ?). Cela nous amène également à poser la question de la préférence accordée par la mairie à ce GIE pour la vente de gré à gré du camion spiros, alors qu'un autre GIE spécialisé dans le curage des caniveaux avait depuis longtemps manifesté son intention de racheter l'engin. Cette préférence a d'ailleurs généré un conflit avec ce GIE.

La vidange par camion spiros

Jusqu'en 1995, le camion spiros de la mairie était en état de marche et le service de vidange des excréta était donc public.

Actuellement, seul le GIE Dental pratique cette activité, après avoir racheté le camion spiros de la mairie en septembre 2001. Le prix de vidange est de 12 500 F cfa le voyage pour une citerne de 4000 litres. Les excréta sont emportés vers la décharge de Sévaré, vers Barbé, ce qui fait 30 km aller-retour. Pour l'instant ce GIE ne travaille qu'à Mopti mais peut faire occasionnellement des vidanges à Sévaré.

Dans le cadre du PDC, la mairie a le projet d'acheter un camion spiros, nous pouvons alors soulever la question d'une concurrence éventuelle entre acteurs privé et public sur ce même domaine d'intervention (le GIE Lav'net à Sévaré envisage également l'acquisition de ce type de matériel) ?

c) Les initiatives des GIE

D'autres GIE font preuve d'esprit d'initiative et d'un certain professionnalisme en embauchant des consultants pour le montage de projets d'assainissement (ordures ménagères et eaux usées) sur l'ensemble de la commune, tel a été le cas des GIE Sugu Djeya en février 2001, et Dewral en février 2000.

Exemple du projet Sugi Djeya¹²⁵ :

Il s'agit d'une étude de faisabilité du Projet d'assainissement qui a été réalisée par des consultants, à la demande du GIE. " *Le projet a pour objet d'offrir des prestations de services aux populations de la commune de Mopti (villes de Mopti et Sévaré) à travers le ramassage des ordures ménagères, la vidange des latrines et le curage des caniveaux* " (p.4)

Présentation de la situation de la ville, les problèmes d'assainissement sont énumérés (ordures dans les caniveaux, eaux usées et excréta dans le fleuve).

Dénonciation de la " *quasi absence des services de la voirie municipale* " et du manque d'équipements des autres GIE. Pour appuyer ces affirmations, des enquêtes de terrain ont été menées pour évaluer le pourcentage de " couvertures ", ou de " gestion ", des différents aspects de l'assainissement urbain (caniveaux, latrines, ordures ménagères) par les principaux acteurs (voirie municipale, GIE Sugu Djeya, GIE Laabal, autres GIE et la population). Les résultats sont présentés dans un tableau, il en ressort que les caniveaux représentent la partie la moins prise en charge (10 % seulement, partagés entre la mairie et les efforts de la population), viennent ensuite les latrines qui sont couvertes à 95 % (uniquement par les populations) enfin, les ordures ménagères seraient prises en charge à 100 % (la plus grande part revenant encore une fois aux habitants avec 70 %). Le projet insiste donc sur cette " *situation inconcevable* " pour un chef lieu de région (contexte touristique et organisation de la CAN 2002).

Cette première présentation du projet est complétée par une étude de marché, pour laquelle des enquêtes auprès " *d'un échantillon représentatif de 20 % des ménages* " ont été faites sur leur capacité / volonté à payer pour les trois services d'assainissement : ramassage des ordures dans les concessions et les marchés, le vidange des latrines et le curage des caniveaux passant devant les concessions. Les résultats de ces enquêtes montrent une

¹²⁵ Ouattara C., Maiga A., 2001, Projet d'assainissement de la commune de Mopti, GIE Sugu Djeya, Mopti, 18p.

quasi-totale adhésion des ménages pour le paiement de redevances (95% pour les ordures ménagères, 90% pour la vidange des latrines et 65 % pour le curage des caniveaux), ces chiffres paraissent “ gonflés ” (enquête effectuée auprès de 20% mais les commentaires sont basés sur la totalité des ménages). Les redevances envisagées sont de 750 F / concession / mois pour la pré collecte des ordures tous les jours ; 3600 F / concession / trimestre pour la vidange des latrines ; 6600 F / concession / semestre pour le curage des caniveaux, ce qui semble relativement élevé pour la plupart des ménages..

Une étude technique et une évaluation du coût du projet ont également été faites. Le matériel d'exploitation nécessaire est relativement important : 3 bennes et 2 spiros, 11 charrettes plus du petit matériel (brouettes, pelles, pics, etc.), pour une somme de 107 698 500 F cfa. Le GIE envisage d'employer 70 personnes, dont 5 manœuvres et 11 charretiers pour la réalisation et le fonctionnement du projet. Le coût global du projet s'élève à 144 703 500, environ 7,7 % doit être pris en charge par le GIE (ce qui représente les frais d'établissement, le matériel et mobilier de bureau et une petite partie des fonds de roulement), la somme restante qui représente plus de 92% entre dans la rubrique financement, il s'agit en réalité d'un prêt sur 5 ans, avec un différé d'un an, à un taux d'intérêt de 15% l'an. Un compte d'exploitation prévisionnel très détaillé est présenté ensuite qui rend compte des recettes et des dépenses sur les cinq premières années.

Ce type d'attitude marque une évolution des GIE, une prise de conscience de ce qu'attendent les bailleurs de fond dans le domaine. Ils dépassent la simple attente de subventions.

2-4 Les acteurs “ symboliques ” de l'assainissement

Le dernier type regroupe les structures ayant des activités d'assainissement qui ne rapportent aucun revenu et restent parfois ponctuelles et symboliques, ce sont également des acteurs qui agissent dans l'ombre, leurs activités sont beaucoup moins visibles que celles effectuées sous contrat.

Tableau 9 : Les acteurs symboliques de l'assainissement

Dénomination	Date de création	Profession du/de la président(e)	Activités d'assainissement	Autres activités	Zone(s) d'intervention	Subventions / aides
Asso Sabonyuman	1988	?	nettoyage rues, places publiques, écoles,	aucune	Médina Coura	aucune
Asso Benkady	1990	ménagère	nettoyage quartier et actions ponctuelles	maraîchage, petit crédit	Barigon Daga et quartier administratif	-1992 : commandant de Cercle : don d'une pompe pour le jardin -1996 : ? : don argent (achat de grains puis revente pdt la période de soudure -1998 : Père Vesperin : don de 2 moulins -2001 : PAM : nourritures
Asso Djandé Fulfuldé	1991	ménagère	nettoyage du quartier, école et terrain ; nettoyage du marché	alphabétisation, embouche, maraîchage	Taikiri	2001 : Fondation pou l'enfance : don d'un moulin
Asso Super Danaya	1991	commerçante	nettoyage des rues, compostage dans le bas-fond, plus activités ponctuelles	teinture, alphabétisation, transformation alimentaire, couture	Toguel	1999 : SIATA (organisme du Burkina), don de matériel 2000 : Asso Bokar Sarasy, formation alphabétisation, teinture
Asso Soutoura	1992	Ménagère	nettoyage du quartier, des rues, les voies principales, nettoyage des saignées, destruction des dépôts anarchiques d'ordures (elles remblaient des trous avec), une fois par semaine.	alphabétisation, teinture indigo	Sévaré I	1996 ou 97 : mairie, don de 10 balais -formation avec un don de matériel par le biais de la mairie
Asso Elégance	1992	technicien des arts, direction régionale de la jeunesse	nettoyage des rues	animation SR (Santé de la Reproduction), (IEC), transformation produits alimentaires, embouche	Toguel	2000 : action sociale : alphabétisation bambara 2000, Fafpa, par le biais de la coordination : formation en gestion 2000 : CAFO, formation en assainissement 2001, Promotion féminine : formation femme et politique 2001, action sociale et promotion féminine : montage micro projets 2001, AMPPF : formation SR
GIE Asfer	1992	Ménagère	Nettoyage du quartier	Maraîchage, savonnerie, embouche bovine	Sévaré, secteur II	1996 " un espoir dans le désert " (don matériel, formations) 1997 : PAM (don nourriture)
AJDP Toguel (Association des jeunes pour le Développement et le Progrès)	1993	Secrétaire général à la chambre du commerce et de l'industrie à Mopti	balayage rues, ramassage des ordures, creusement de saignées pendant l'hivernage	maraîchage, éducation, alphabétisation	Toguel	1997 don de matériel par Action Mopti en
GIE Kounari	1994	comptable	Activités ponctuelles (journées de salubrité)	gestion, embouche bovine, menuiserie, commerce, transaction immobilière, convoyage de bœufs	Ensemble de Mopti-ville	1998 : AGFOR mairie : formation en assainissement
Asso Kenkelefo	1995	commerçante	balayage des rues, nettoyage des saignées	petits commerces, savonnerie, teinture	Bougoufié	2001 : Action Mopti : formation santé de la reproduction 2000 et 2001 : Action Sociale : formation alphabétisation et santé
Asso Dewral et Gollé	1995	Secrétaire	nettoyage des rues, sensibilisation pour les eaux usées	maraîchage, embouche, alphabétisation	Sévaré I	1997 : autoformation 1998 : Action Mopti , formation en Peul 1999 : PAM, don de nourriture

Asso Djiguitunkou	1995	Enseignante	nettoyage des alentours de l'école, places publiques, ramassage des plastiques	transformation de matières plastiques, lutte contre le SIDA, élevage, reboisement, transformation alimentaire, maraîchage, alphabétisation (actuellement en formation), lutte contre la malnutrition des enfants.	Sévaré III, Banguétaba	1998 : DED : argent -1998 : self help (US) : argent -2000 : association musola Mali : argent plus matériel -2001 : Action Mopti : argent -2001 : plate forme multifonctionnelle -2001 : fondation pour l'enfance : don d'un moulin -amis de France : aide en continue
Asso Jiguissème	1995	ménagère	nettoyage des alentours des caissons à ordures installés par la mairie ; deux fois par mois nettoyage des rues	appui aux aides ménagères (sensibilisation) ; gestion d'une borne fontaine (secteur II, Sévaré) ; imprégnation des moustiquaires, teinture ; transformation de produits alimentaires.	Sévaré II	partenariat permanent avec Save the children (matériel de sensibilisation, formation à l'assainissement) 1999 – 2000 : PNLS (don d'argent pour la location de matériel vidéo pour la sensibilisation) Care Mali (alphabétisation, formation à la gestion d'entreprise rémunérée à 75 000 F CFA, avec cette somme achat de matériel pour la teinture) 2001 : Contrat avec la mairie pour le nettoyage des abords des caissons
Asso Loloni	1996	Ménagère	entretien du quartier, nettoyage des rues, nettoyage du centre de santé (salles, ...)	Maraîchage, riziculture	Sévaré I et II	1998 : DED (All'd) : don de matériel pour le jardin, plus des frais pour la clôture -1999 : Corps de la paix : matériel Contrats ponctuels avec le PAM (don de nourriture contre travaux)
Asso Kawral (Association féminine multifonctionnelle artisanale de Taikiri)	1996	ménagère	nettoyage quartier plus activités ponctuelles	maraîchage, embouche, aviculture	Taikiri	aucune
Asso Brillantine	1996	ménagère	nettoyage des rues, évacuation des ordures dans le quartier, nettoyage des saignées	petits commerces	Toguel	31/07/01 : journée Panafricaine de la femme, PAM don de nourriture
Asso Benkady (Taikiri)	1996	ménagère	nettoyage des rues, évacuation des dépôts d'ordures	maraîchage, champ de riz, coopérative (tissage, teinture indigo), transformation agro-alimentaire, savonnerie	Taikiri village et lotissement	1998 : PAM don de mil
Asso ADAF	1996	animatrice en alphabétisation	ramassage des ordures dans les rues et dans les dépotoirs.	alphabétisation fonctionnelle, projet : embouche	Sévaré secteur I	1998 : PAM : don de matériel plus farine de maïs
GIE CME	1996	Secrétaire général conseil de Cercle	Ramassage de porte en porte jusqu'en 99. Activités ponctuelles (journée de salubrité)	immobilier (transactions, conseils)	Ensemble de la commune	1995 : le GIE était alors une association ; GTZ : aides financières 1996 GTZ : formation en assainissement
GIE Wallam Myobé	1996	infirmier	projet de ramassage des plastiques	Promotion de l'élevage	Mopti, quartier Taikiri	aucune
Asso Soutoura Toguel	1997	petit commerce	nettoyage des rues et des fossés	aucune	Toguel	Denefla, 1998 et 1999 : alphabétisation -affaires sociales, 1999 : formation sur le paludisme -Action Mopti, tous les ans : IEC
Asso Kin Kanou Développement	1997	dépanneur radio télévision	nettoyage du quartier, remblais avec latérite pendant la saison des pluies	sensibilisation	Bougoufié sud	1999 : Action Mopti, formation en assainissement

Asso Césiriso	1997	commerçante	nettoyage des rues, deux côtés du goudron, évacuation des ordures du dépôt	teinture, tissage, maraîchage, appui aux enfants des rues	Sévaré I, alentour camp militaire	1999 – 2000 : Action Mopti : formation en assainissement, planning familial, alphabétisation -2001 : Save the children : formation
Asso Siguibana	1998	ménagère	Nettoyage rues	transformation produits alimentaires, épargne crédit, alphabétisation, imprégnation de moustiquaires, projet de éducation, embouche, maraîchage	Sévaré I	juillet 2001 : promotion féminine, don de matériel -2000 : CAFO, don d'une pelle, un rateau, une paire de gants
Asso Djè Douman	1998	ménagère	nettoyage des rues	transformation des plastiques, sensibilisation	Mossinkoré	2001 : PAM : don de matériel
AJDM (Association des Jeunes pour le Développement de Mossinkoré)	1998	commerçant de poisson	nettoyage des rues, curage des caniveaux, surveillance	aucune	Mossinkoré	aucune
Asso Fourmis	1998	commerçante	Nettoyage rues	<i>alphabétisation ; agro-alimentaire ; épargne-crédit ; santé (sensibilisation MST, farine infantile, imprégnation moustiquaire) ; embouche bovine (dossier seulement)</i>	Sévaré I, alentours de l'ODEM, route de Gao	Projet DEFSam : formation sur l'agro-alimentaire
Asso Djiguiya	1999	Enseignante	nettoyage du camp, des rues	<i>teinture, petits commerces, alphabétisation, maraîchage, embouche, savonnerie</i>	Sévaré I, alentour camp militaire	deux formations pour la teinture avec Fafpa et la boutique de gestion
GIE Commune Sanya	1999	Enseignante	<i>Nettoyage quartier, ramassage et évacuation des ordures jusqu'à Pont Carré, vidange des puisards ; 3 ou 4 fois par semaine</i>	<i>aucune</i>	Mopti, quartier Bougoufié	aucune
Asso Kwana	1999	petit commerce	curage petits fossés, nettoyage rues	aucune	Komoguel	PAM, 2001 : don d'une charrette (elles cherchent un âne actuellement)
Asso Dental	1999	Animatrice rurale	nettoyage des rues, places dans le quartier, écoles, dépôt d'ordures	savonnerie, teinture, maraîchage	Sevaré III	aucune
Asso Antenne II	1999	ménagère	nettoyage des rues et places publiques	embouche	Gangal secteur V	aucune
Asso Kelenya	1999	ménagère	nettoyage rues et caniveaux	aviculture	Bougoufié	1999 : CECI (Canadien) : formation en alphabétisation
Asso Payidé Mô-Kho	1999	horloger	nettoyage du quartier	aucune	Komoguel 2	aucune
Asso Kokodjé	1999	agriculteur pêcheur	au départ remblai avec les ordures pour faire une digue de ceinture. Depuis la CAN : chaque samedi ils nettoient à Komoguel 2, et le dimanche à Barigon daga.	reboisement, remblai de la digue allant à Barigon Daga	Barigon Daga, quartier administratif	2000 : Opération riz : formation en alphabétisation fonctionnelle, plus décentralisation
Asso Jam Woodi	1999	enseignante	Balayage des rues et du camp militaire	teinture, savonnerie, hygiène et environnement	Sévaré I	aucune
Asso Macina	1999	Enseignante contractuelle	nettoyage du camp, dispensaire, marché, évacuation des ordures	aucune	Sévaré I	1999-2000 : corps des volontaires : formation alphabétisation, teinture, savonnerie, nutrition, aviculture, gestion
GIE Annya	1999	Ménagère	aucune	aucune	Sévaré	aucune

GIE Djiguiya	1999	Technicien agricole, Office Riz	Nettoyage des rues	aucune	Médina Coura	aucune
GIE Dewral	1999	secrétaire	Nettoyage rue, montage de projets (EU et OM).	aucune	Sévaré, secteur I	aucune
Asso Saramaya	2000	Ménagère	entretien des rues, désherbage, évacuation ordures	transformation agro-alimentaire, teinture bogolan, indigo, maraîchage, projets : reboisement et alphabétisation pour les jeunes membres	Sévaré I	2001 : Atlas formation : formation, don de deux rateaux et une pelle -CAFO : formation en assainissement
GIE EQV	2000	Ingénieur agro économique (Directeur Général de l'Opération Pêche	Nettoyage rue, curage caniveau	gardiennage, produits laitiers	Mopti, Mossinkoré	aucune
Asso Kokadjé	2002	?	Balayage du goudron, nettoyage de certains services		Mopti, tous les quartiers	aucune

La première constatation est qu'il s'agit du type qui rassemble le plus grand nombre de groupements, 43 au total. Le type 3 regroupe des structures de statut différents, on retrouve des associations et des GIE, les associations sont, cependant les plus nombreuses.

Il existe à Mopti un très grand nombre d'associations, celles qui participent à l'assainissement de la ville sont en grande majorité des associations féminines, mais il y a également quelques associations de jeunes, dans les deux cas les regroupements se font généralement au sein d'un quartier.

Au total nous avons pu recenser 19 associations à Mopti et 14 à Sévaré qui comptent l'assainissement parmi leurs multiples activités. Les associations sont le plus souvent créées dans le but d'une reconnaissance officielle, ce qui peut permettre par la suite d'obtenir des aides, des subventions, des formations, car le regroupement existe déjà avant même l'obtention des papiers reconnaissant leur existence.

Il est important de préciser que les informations contenues dans le tableau proviennent des entretiens menés auprès de ces associations, les activités en particulier sont celles déclarées par la personne interrogée. Les dates de création ne correspondent pas toujours aux dates d'officialisation des associations (obtention du récépissé), il peut y avoir plusieurs années de décalage, ou inversement les dates d'obtention des papiers ne correspondent pas non plus toujours à la réalité d'existence de l'association, qui peut avoir été créée plusieurs années auparavant. Les dates présentées ici sont celles déclarées par les personnes interrogées, à l'appui des documents officiels, il peut s'agir des dates de début des activités ou la date réelle de création de l'association. Exemple de l'association Sabobyuman de Médina Coura qui existe depuis 1998 mais qui n'a toujours pas de récépissé.

L'officialisation de ces groupements a souvent pour objectif des possibilités d'aide et l'extension de leurs activités, un certain nombre d'associations existait bien avant l'obtention du récépissé et du statut d'association sous forme de tontine.

“ Notre association a commencé par la mutuelle des femmes, dans laquelle on faisait une cotisation chaque lundi qui s'élève à 100 F, pour donner ça à une femme. C'est lors d'une formation de planning familial donné par Action Mopti que nous avons appris qu'il existe une caisse des femmes pour leur développement, mais je ne connais pas le nom de cette caisse. Mais paraît-il que cette caisse n'aide les femmes que si elles s'associent. dès lors j'ai regroupé mes femmes pour leur parler de la nouvelle ”¹²⁶.

Petite historique des associations en milieu urbain ...

Les structures lignagères traditionnelles présentes en milieu rural ont un rôle de régulation et d'organisation sociale. Arrivés en ville, les nouveaux citadins ont besoin de ce type de structures collectives, celles-ci se reproduisent en ville par l'intermédiaire des groupements associatifs¹²⁷. Mais parallèlement les associations permettent une différenciation, distanciation d'avec la sphère familiale contraignante alors que les associations sont des lieux d'autonomie, sans obligation.

L'ampleur du phénomène peut s'expliquer par la prédominance du groupe sur l'individu dans les sociétés africaines.

On observe également une transformation de ce type de groupement par la volonté d'une création marchande ; les associations s'adaptent à la conjoncture de crise que connaissent les villes africaines par le montage de projets, la recherche de financements, etc.

L'intervention du mouvement associatif en milieu urbain est relativement récent, son émergence puis son accélération se sont fait dans les années 1980 puis 1990.

La question des genres :

-beaucoup d'associations sont exclusivement féminines (car reconnaissance d'un mode de vie, volonté de s'affirmer, de s'organiser et d'agir à leur niveau)

-par ailleurs la question de l'assainissement, sa gestion revient essentiellement aux femmes, depuis le balayage de la cour, jusqu'aux soins des enfants, tout ceci est clairement perceptible dans les discours de la part des hommes comme des femmes, la question de la salubrité est sous leur responsabilité au niveau du ménage..

“ Je veux jusqu'à présent que Dieu aide à assainir la ville de Mopti et j'invite les femmes aussi à prendre le courage parce que la ville ne peut pas être propre sans les femmes ” (A.S, ménagère Toguel)

-les femmes apparaissent donc moins entreprenantes que les hommes “ visiblement ”, car elles sont en réalité omniprésentes, elles participent activement à la gestion de leur espace. Elles sont très présentes au sein de la

¹²⁶ Entretien avec T. Kané, présidente association Super Danaya, août 2000, C. Meynet.

¹²⁷ M. O'Deyé, 1985, Les associations en villes africaines, Dakar Brazzaville, L'Harmatta, 125p.

coordination d'assainissement. Elles sont moins sur le devant de la scène, moins présente dans la politique, dans les administrations

-N'ayant que très peu de moyens financiers, elles savent s'organiser, mettre en place des activités avec peu de moyen (ancienneté des systèmes de micro-crédit, tontine, en milieu traditionnel).

Les principales caractéristiques des associations

-souvent démarrage par une tontine, le système de micro-crédit continue une fois l'association créée

-le groupement existe généralement bien avant l'officialisation, l'objectif de ce changement de statut est l'obtention d'aides

-beaucoup d'associations féminines

-association de quartier (habitantes d'un même quartier s'associent pour des petites activités dans le quartier) sauf Kokadjé qui est communale. Le regroupement en association suit donc une logique très locale (localisée), ce processus "officialise" et renforce les relations de voisinage.

- ce sont des associations multi-fonctionnelles, les principales activités que l'on retrouve au sein de ces associations sont : maraîchage, alphabétisation, transformation alimentaire. Certaines de ses activités sont rémunératrices et ont une importance marquée comparées aux activités d'assainissement. Le cas de l'association Djiguissemé à Sévaré est remarquable, les femmes, très dynamiques, ont pu nouer de nombreux contacts, obtenir des formations, des revenus grâce à la vente de produits alimentaires qu'elles ont préparés (confiture, couscous de mil) auprès des hôtels et des touristes de Sévaré. Elles ont également en charge la gestion d'une borne-fontaine à Sévaré, qui a été mise en location par la mairie.

-les associations ont davantage un rôle social qu'un réel impact dans l'assainissement, en effet le regroupement permet de renforcer, voire de créer des liens entre les membres, elles se réunissent toutes les semaines. Le premier objectif est l'entraide des membres face à une vie urbaine difficile, des problèmes économiques face aux nombreuses dépenses quotidiennes auxquelles s'ajoutent les dépenses autres lors des cérémonies sociales (baptêmes, mariage, décès).

-rôle dans l'assainissement peu important car les femmes balayent les rues, chose qu'elles faisaient déjà auparavant, elles pratiquent au sein de l'association des activités d'assainissement ponctuelles. Cependant ce rôle n'est pas négligeable, même s'il est beaucoup moins visible que les activités réalisées sous contrat qui concernent les espaces "marchands" de la ville ; le petit balayage hebdomadaire des espaces oubliés des services publics permet de maintenir une certaine propreté à l'intérieur des quartiers.

-importance des aides accordées à ce type de structure, on le voit dans le tableau la colonne aide/financement est presque toujours informée, toutes les associations ont bénéficié à un moment ou un autre d'une petite subvention, d'un don de matériel de nourriture, de formations..., pas uniquement pour leurs activités d'assainissement.

-même si l'assainissement n'est pas leur activité principale, toutes ces associations font partie de la coordination, elles payent leur cotisation, sont présentes aux réunions et se font entendre.

Conclusion

Il est possible de passer d'un type à l'autre, car ce sont au départ des choix, des orientations, mais parfois ce sont les circonstances, les opportunités, les relations, l'accès à l'information, qui vont faire la différence et orienter l'évolution de ces groupements. Certains groupements cependant, n'aspirent pas forcément à un "agrandissement", car leur logique est différente, elle est plus sociale que politique et économique.

L'omniprésence des associations et GIE montre également la capacité d'adaptation des citoyens face à une situation de crise.

2-5 La mise en place d'une Coordination des associations et GIE à Mopti

Des coordinations de GIE se mettent en place dans différentes villes maliennes (et ouest-africaines en général) depuis quelques années suivant des recommandations convergentes, issues d'analyses d'expériences extérieures, et concluant toutes à la nécessité que "*ces entreprises locales commencent à s'associer au sein de coordinations*" afin de renforcer leur pouvoir et leur crédibilité dans le nouveau contexte de gouvernance locale.¹²⁸

¹²⁸ Ta Thu Thuy, 1998, p. 44

a) Genèse de la Coordination

A Mopti, la **Coordination des associations et GIE d'assainissement** a vu le jour récemment, officiellement le 12 février 2000.

Ici, elle a été initiée par *Action Mopti*. Bien avant sa création de nombreuses rencontres avaient été organisées au sein de cette ONG de coopération décentralisée, réunissant les GIE, les associations et les services techniques municipaux¹²⁹.

La coordination est installée dans un bureau à l'étage du marché Sakarowel, dans le quartier de Gangal.

TABLEAU 10 : COMPOSITION DU BUREAU DE LA COORDINATION POUR LA PERIODE 2000 / 2003

Fonction	Nom	Groupement d'origine
Président	Aly Dia	GIE Adawula
Secrétaire général	N'Diobo Sankaré	GIE Tabital
Secrétaire générale adjointe	Djenéba Maïga	GIE Aniya
Secrétaire à l'organisation	Soulaka Koyaté	GIE Commune Saniya
Secrétaire à l'organisation	Moctar Fofana	GIE Lav'net
Secrétaire à l'organisation	Oumoui Touré	Association Brillantine
Secrétaire à l'organisation	Hassance Cissé	GIE Kounari
Trésorière générale	Mme Coulibaly Néné Sy	GIE Sugu Djeya
Trésorière générale adjointe	Mariam Maïga	Association Fourmis
Secrétaire à la sensibilisation	Boubacar Diallo	Association Payidé Mô-Kho
Secrétaire à la sensibilisation	Korka Tamboura	GIE Dewral
Secrétaire à la sensibilisation	Mamadou Gaba	AJDM
Secrétaire à la sensibilisation	Toulaye Gariko	Association Jiguisseme
Secrétaire à la formation et à l'emploi	Mme Cissé Sira Diakité	Association Djiguitunkou
Secrétaire à la formation et à l'emploi	Pama Konipo	Association Elégance
Commissaire aux comptes	Ami Kassambara	GIE Muso Yiriwaton
Commissaire aux comptes	N'Deye Touré	GIE Sugu Djeya
Commissaire aux conflits	Mme Tapo Tata Kané	Association / GIE Super Danaya
Commissaire aux conflits	Bintou Sissoko	Association Loloni
Commissaire aux conflits	Hamadou Bah	GIE Wallam Myobé

TABLEAU 11 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA COORDINATION POUR LA PERIODE 2000 / 2003

Fonction	Nom	Groupement d'origine
Président	Modibo Bah	
Membre	Drissa Cissé	GIE Laabal
Membre	Mah Diallo	Association Dewral et Gollé
Membre	Salif Camara	GIE Sugu Djeya
Membre	Maïmouna Traoré	Association Sotoura
Membre	Aïssata Bah	GIE Dewral

Plusieurs objectifs ont incité ici les GIE à se regrouper, c'est ce que nous explique Aly Dia, le président de cette coordination :

“ Bon on s'est dit que nous sommes tous là, associations et GIE, nous faisons tous de l'assainissement mais dans le désordre. Après réflexion on s'est dit pourquoi ne pas nous organiser, former une coordination, pour qu'on parle le même langage. Surtout qu'actuellement tous les contrats-ville sont en train d'être délégués à des associations et GIE, dans le cadre des travaux de la ville ”. (...)

“ A partir de là, nous avons touché Action Mopti, qui nous avait dit que le fait de nous organiser, de former une coordination, ça les intéresse beaucoup ; ils sont prêts à nous aider pour mettre cette structure en place. C'est comme ça qu'ils nous ont aidé à faire des communiqués à la radio, des affiches, à faire aussi des

¹²⁹ J-F Cordier, 1999, Rapport d'activités, Programme “ Environnement – Coopération Municipale ”, Action Mopti. Programme PSEAU-PDM – AR D08 "Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo".UMR114 Laboratoire Population Environnement Développement. IRD - Université de Provence.

invitations, pour inviter toutes les associations et GIE à se regrouper en Assemblée Générale. Après finalisation des statuts et règlements, après le programme de travail que nous avons adopté en assemblée. A partir de là nous avons créé la coordination. ”

“ On s'est dit aussi que en créant la coordination nous allons avoir plus de force auprès des autorités municipales, donc ça c'est surtout l'objet aussi. Aussi nous sommes là, en désordre, il y a des associations parmi nous qui n'ont même pas un matériel de travail. En formant une coordination peut-être qu'on peut aller vers des bailleurs de fonds, des partenaires qui vont pouvoir nous aider en nous donnant du matériel par exemple, que nous allons voir comment gérer. A partir de là nous avons estimé qu'il faut même créer une commission de gestion au sein de la coordination, chose d'ailleurs qui a été beaucoup apprécié par le directeur de l'assainissement. Parce qu'au niveau de l'assainissement ils sont en train de faire en sorte qu'il y ait un programme qui va nous aider pour avoir du matériel de travail. C'est ce qui nous manque beaucoup, c'est des associations et GIE qui ont été formés mais qui n'ont pas de gros moyens, donc chacun se débrouille. Nous avons estimé qu'en nous donnant du matériel, ça pourra nous aider dans la tâche et nous allons aussi, avec un comité de gestion, voir comment pérenniser ce matériel en le renouvelant chaque fois qu'il y a usure. Voilà en gros ce qui nous a conduit à faire cette coordination. ”¹³⁰

b) difficultés

Malgré les besoins, force est de constater les difficultés de la coordination de GIE à trouver sa place.

La Coordination rencontre un certain nombre de difficultés car il s'agit avant tout de coordonner des GIE et associations très hétérogènes à la fois dans leur logique, dans leurs activités et surtout dans leurs attentes, dans leur façon de voir les problèmes d'assainissement dans la commune.

Certains GIE et associations ont décidé de ne pas adhérer à la coordination : Lavnet, Emeg Dental, leurs arguments portent essentiellement sur le manque de structuration de la coordination et l'absence d'intérêt pour eux. Il s'agit des GIE les plus stabilisés, ayant des activités rentables et n'attendant pas d'aide ni de subvention, ce type de groupement aurait moins besoin de la coordination. Parfois ils s'opposent catégoriquement à la coordination à cause des tensions existant entre les GIE pour l'obtention des marchés Agetipe, tel est le cas du GIE Emeg :

“ Parce que normalement les GIE ça doit être apolitique, selon mon constat c'est politisé, c'est pourquoi je n'en fais pas partie. Selon ma compréhension, ma vision de cette coordination, en réalité nous avons été trahis, en un mot nous avons été le meilleur GIE l'an passé. Pour avoir des marchés ils ont tenu des relations avec les hommes politiques en place ; je n'ai pas approché, ce que je connais, je n'ai pas besoin de favoritisme. En un mot celui qui n'approche pas les hommes politiques pour une faveur, on va le mettre de côté. On m'a mis de côté. On a été l'an passé le meilleur, le seul GIE évalué positivement. J'ai vu dans ça la trahison des autres GIE, c'est pourquoi je ne fais pas partie de la coordination ”¹³¹.

D'autres ne voient pas l'intérêt d'une telle coordination et ne veulent pas s'y impliquer directement, ils relèvent également le manque de sérieux de certains GIE :

“ Nous allons adhérer à la coordination, mais pour le moment nous voulons d'abord former les gens et ensuite brancher ces agents avec la coordination.

Il y a un problème d'organisation dans la coordination. Les GIE ne sont pas sérieux ”¹³²

Certains dénoncent le manque d'action de la coordination et justifient ainsi le manque d'intérêt qu'ils y portent :

“ Les GIE vraiment nous sommes en bon terme. Nous nous réunissons beaucoup, mais je me suis rendu compte qu' on parle plus qu'on ne s'exécute. Moi je préfère l'acte à la parole. On se réunit, on cotise, créer des comités de coordination. Ça ne bouge pas, ça parle trop. Même Aly Dia nous dit mais vous on ne vous voit plus, mais nous on préfère rester sur le terrain avoir quelque chose. Aller et rester assis toute la journée, alors qu'on peut avoir un 2500 F par jour ici. ”¹³³

Cependant, nous avons pu noter la présence de GIE et associations dans la coordination qui n'ont pas encore d'activités en matière d'assainissement. Leurs attentes par rapport à la coordination sont donc différentes, ils

¹³⁰ Entretien avec Aly Dia, juillet 2000, C. Meynet.

¹³¹ Entretien avec M. Dembélé, président GIE Emeg, août 1998, C. Meynet.

¹³² Entretien avec B. Samassekou, secrétaire général GIE Dental, décembre 2001, C. Meynet.

¹³³ Entretien avec M. Fofana, président GIE Lav'net, octobre 2001, C. Meynet.

peuvent espérer profiter de propositions d'activités, de contrat, de financement. Par ailleurs, toutes les demandes d'appui formulées auprès d'Action Mopti doivent passer par la coordination. Mais pour l'instant aucun contrat ou autre financement n'a été obtenu par l'intermédiaire de la coordination.

On peut alors se demander quels sont véritablement le rôle, la mission de la coordination, en dehors des attentes de ses membres ?

A t-elle pour mission l'organisation du travail dans l'assainissement dans l'espace de la ville : (organiser les aires de précollecte, rationalisation des contrats) ?

Est-elle chargée de la régulation des conflits entre les opérateurs et/ou entre les opérateurs et la mairie ? De la gestion de la concurrence ? Mais une collaboration est-elle réellement envisageable entre des groupements qui sont mis en concurrence lors des appels d'offre Agetipe ?

Peut-elle jouer le rôle d'arbitre entre les différents niveaux opérationnels ?

Enfin, nous avons pu observer à maintes reprises des tensions entre la Coordination et la municipalité, et constater, par exemple, que la Coordination des associations et GIE n'a pas été mentionnée dans le Plan de développement Communal, alors qu'elle est censée être incontournable (il est stipulé dans le contrat liant la coordination à Action Mopti que tout GIE voulant faire une demande de prêt, de formation au niveau de l'ONG doit impérativement être membre de la coordination). Il existe également un manque de communication entre les deux instances communales, la mairie prend des décisions concernant l'attribution des marchés d'entretien des espaces publics sans en informer la coordination.

Nous sommes en droit de penser que les autorités municipales craignent le développement de ce type d'acteur qui pourrait peser dans les décisions si on leur en donnait les moyens.

4 GESTION PARTAGEE OU DISPUTEES ?

L'émergence des GIE d'assainissement à Mopti et dans les autres villes maliennes a été soutenue et encouragée par l'ensemble des institutions nationales et internationales. A Mopti, l'expérience de Laabal (décrite précédemment) a montré les limites d'un tel système de monopole, c'est dans ce sens que de nouveaux GIE ont été appuyés par Action Mopti et par la municipalité. Cependant, la multiplication de ces acteurs a amené à poser la question de l'efficacité et de la cohésion de leurs activités.

4-1 Conflits et concurrences entre opérateurs

a) Relations ambiguës entre municipalité et opérateurs privés

Plusieurs questions peuvent se poser concernant le rôle de la municipalité dans la gestion de la concurrence, est-ce une instance d'arbitrage, de régulation et d'organisation du service ? Les enquêtes de terrain ne permettent pas de répondre positivement, en effet les pouvoirs publics ont essentiellement un rôle de suivi des activités menées (dans le cadre des contrats Agetipe) mais ne semblent pas s'impliquer dans une éventuelle gestion des services de précollecte domiciliaire.

Plusieurs exemples peuvent illustrer ces ambiguïtés, et posent aussi des problèmes relatifs à l'attribution des marchés publics, qui évoquent ceux signalés dans le tout récent rapport du bureau malien de la Banque mondiale¹³⁴.

- Le GIE Adawula avait depuis longtemps un projet de rachat du camion spiros de la mairie et sa remise en état afin de mettre en place un système de vidange de fosses sur toute la commune, le projet était soutenu par Action Mopti (accord pour un prêt) en accord avec la municipalité ; un jour, un membre du GIE s'est rendu à la mairie pour se renseigner sur l'avancée du projet de cessation, et là on lui dit que le spiros avait disparu dans la nuit... Plus tard, nous avons appris qu'il avait été vendu à un autre GIE qui offrait une somme plus importante (*et dont le secrétaire général est un conseiller municipal*), le problème est que la mairie n'avait en aucune manière

¹³⁴ En octobre 1999 avait été créée par la Banque Mondiale, une commission anti-corruption ad-hoc qui a été transformée en une commission permanente, la Cellule d'Appui aux Structures de Contrôle de l'Administration (CASCA). Dans un rapport de la mission anti-corruption il est signalé la généralisation des abus de passation de marchés publics de gré à gré ; " en 1997, les marchés de gré à gré représentaient 42 % des marchés portant sur 80 millions de dollars ; il en était probablement de même en 1998 " (p. xii). Ces pratiques se sont développées malgré l'existence d'un code général de passation des marchés promulgué en 1995.

Banque Mondiale, février 2002, *Recommandations visant à renforcer le programme anti-corruption*.

Programme PSEAU-PDM – AR D08 "Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo".UMR116 Laboratoire Population Environnement Développement. IRD - Université de Provence.

averti le GIE Adawula de l'existence d'un autre acheteur potentiel, l'empêchant ainsi de surenchérir...

- Le PDC nous offre une autre piste de réflexion : dans la partie correspondant à la dotation de la mairie en matériel (secteur aménagement urbain), il est projeté d'acheter un camion spiros. On peut alors se demander si la mairie ne va pas rentrer en concurrence avec le GIE Dental. Il est intéressant de signaler aussi, qu'après la revente du spiros, le GIE Adawula a continué à chercher un véhicule pour la vidange des fosses, allant même jusqu'à Bamako et ce avec le soutien d'Action Mopti.

- Un dernier exemple peut illustrer le manque d'appui de la mairie envers la coordination des associations et GIE. Le PAM (Programme Alimentaire Mondial) a mis en place un projet d'assainissement dans les quartiers qui consistait à donner du petit matériel et de la nourriture à des associations en échange de l'entretien des abords des caissons installés pour l'évacuation des ordures. Mais ces dons ne sont pas revenus aux associations déjà implantées dans le quartier, mais à des personnes privées.

b) Des conflits entre opérateurs institutionnels pour non respect des procédures

Un certain nombre de marchés publics a été cédé sans appel d'offre préalable ce qui, dans le nouveau contexte de " lutte contre la corruption " ne peut être acceptable.

- C'est ainsi que les travaux de réhabilitation des caniveaux de Bougoufié, prévus pour un montant de 42 millions de francs CFA, d'une longueur de 1700 m et une durée prévue de 3 mois ont été stoppés. Ces travaux avaient démarré dans l'urgence en octobre 2000 (à l'occasion de la visite à Mopti d'une délégation de la COCAN 2002) mais ont vite été arrêtés pour la non conformité à la procédure normale de passation de marché public. Le contentieux entre l'AGETIPE (Maître d'Ouvrage Délégué) et les entreprises retenues est encore aujourd'hui (mai 2002) au niveau de la justice malienne.

Ces travaux devaient être financés en partie par la Banque mondiale, l'Etat et la commune de Mopti. La participation de la commune dans ce fond se fait de façon progressive et cette participation s'élève à 40% pour l'année 2001, l'année de la réalisation prévue des caniveaux de Bougoufié.

- Autre exemple, concernant les contrats passés entre la mairie et les GIE, via l'Agétiipe, en 2001. Les appels d'offre pour l'année 2001 ont été lancés tardivement, les GIE y ont répondu, certains ont été éliminés dès le départ pour cause de budget trop élevé, d'autres ont été retenus. L'Agétiipe Bamako leur a même demandé de commencer les travaux, au mois de juillet 2001, mais les GIE n'ayant pas reçu de document écrit ont refusé de s'engager dans les travaux. Finalement, aucun GIE n'a eu de contrat et les travaux d'entretien ont été exécutés par des manœuvres embauchés directement par la mairie. Après discussion avec les différents protagonistes de l'histoire (GIE, Agétiipe et services municipaux), il est apparu évident que les choix reviennent entièrement à la mairie, qui n'a pas jugé nécessaire d'informer les GIE de ses choix.

En effet, avec l'organisation de la CAN 2002, la mairie avait des besoins urgents en travaux plus importants, l'Agétiipe a donc suggéré à la municipalité de prendre en charge elle-même le curage des caniveaux et le balayage des voies bitumées et de garder la somme allouée par l'Agétiipe pour ces entretiens pour des travaux plus lourds. Parallèlement, un GIE venu de Ségou a eu un contrat avec la mairie pour le curage des caniveaux, il a employé les mêmes manœuvres que le GIE Adawula ainsi que son matériel. Or, il est stipulé dans les contrats passés entre l'Agétiipe et les communes que les appels d'offre doivent être accordés à des GIE locaux, afin d'appuyer les initiatives locales. Lorsque le président de la coordination a appris cela, il a écrit une lettre à l'Agétiipe Bamako pour faire arrêter les travaux ; le maire a affirmé qu'il n'y avait aucun accord entre eux et le GIE, alors qu'une avance avait été faite.

c) Conflits entre Gie, entre GIE et informels

Il existe aussi une concurrence entre les opérateurs de la collecte domiciliaire sur un même espace sans complémentarité car tous les quartiers ne sont pas couverts par leur service, tels Médina Coura, Taikiri village et lotissement, alors que les quartiers de Gangal, Mossinkoré et Komoguel sont desservis par deux groupements (GIE Laabal et groupe Beese). Certains abonnés changent d'opérateurs en fonction des saisons, le GIE Laabal récupère des clients du groupe Beese lorsque celui-ci arrête ses activités pendant la saison des pluies.

Les vidangeurs individuels risquent d'être concurrencés par le GIE Dental qui a récemment mis en service un

camion spiros pour la vidange des fosses septiques. Cependant les vidangeurs gardent un certain monopole à Mopti – ville grâce à l'inaccessibilité par camion d'un grand nombre de rues, trop étroites et encombrées.

4-2 Tensions entre institutions locales

La multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine, leurs multiples appartenances institutionnelles entraînent une confusion des rôles, des statuts entraînant parfois des conflits de compétence, ou une absence d'activités.

Le cas de la DRACPN illustre bien les conflits pouvant exister entre les différents niveaux de pouvoir. Toutes les tensions entre la direction régionale et la mairie ont ralenti la mise en place des activités et l'élaboration de programmes clairs au sein de la direction régionale.

“ Moi je résume le problème de la direction par le fait qu'il y ait non compréhension totale dès la prise de fonction entre le directeur et la mairie, ça a amené une paralysie je ne sais pas pour une question d'orgueil ou autre, personne ne veut se remettre en cause, reconnaître ses torts. C'est toujours les mêmes choses, la mairie n'a pas le droit de faire ceci, la direction cela..., c'est ça qui fait qu'il y a un grand blocage de nos activités dans la commune, parce que les communes sont nos partenaires incontournables, nous n'avons pas de budget à notre niveau, nous avons les personnes ressources, la maîtrise technique normalement que nous sommes censés avoir pour les appuyer. Malheureusement dès le départ il y a eu des conflits de personnes, carrément ça paralysie le service ”¹³⁵

Par ailleurs, le manque de moyens matériels et humains se fait sentir très rapidement, ce qui empêche la réalisation d'activités concrètes, les bureaux sont vides et les employés sont peu voire pas occupés. Le personnel peut par contre être sollicité par ailleurs pour des activités ponctuelles, ce qui peut poser des problèmes, l'exemple du travail de A. Camara, chef du secteur assainissement à la DRACPN, est significatif des conflits de personne qui freinent les actions.

“ La mairie avec l'ONG Action Mopti m'avait sollicité pour travailler sur le plan de développement communal, et là ça a fait tout un tas de problèmes, il a fallu même que le Haut Commissaire même intervienne à ce niveau pour que je sois admis au niveau de ce plan. Là j'ai travaillé sur le secteur d'aménagement urbain. Le directeur, lui il a des problèmes avec la mairie, il ne voulait pas qu'un de ces agents soit dedans ; bon moi je lui ai fait savoir que notre service c'est l'Etat, ce n'est pas des personnes, les hommes passent le service reste. Nous sommes là pour faire des missions qui nous sont assignées par l'Etat, il n'y a de considération des sentiments.

Ce qui fait que mon travail actuellement au niveau de la Commune de Mopti, ça se fait je peux dire de manière plus ou moins informelle, et surtout avec la mairie et Action Mopti, moi je fais le travail un peu sur l'assainissement, mais au niveau de la direction y'a pas un cadre de travail bien défini, pour élaborer des programmes des choses comme ça. ”¹³⁶

a) Problème de délimitation des rôles des différentes institutions et acteurs

Un certain nombre d'acteurs peut être classé dans différentes catégories de par leur pluriactivité et le cumul de leurs fonctions, à la fois dans les secteurs public et privé. Cette situation est directement liée à l'instabilité des contrats, aux faibles rémunérations (parfois même absence de rémunération). Malgré cette logique financière compréhensible, ces situations de “ double emploi ” peuvent poser des problèmes, avant tout de repère et de discours, une même personne pourra émettre des avis différents, voire agir de façon contradictoire, sur un même sujet en fonction de la position adoptée.

Ainsi, le président de la *coordination communale des associations et GIE d'assainissement*, est à la fois organisateur du GIE Adawula, président du comité local de la Croix Rouge et secrétaire au développement et à la promotion de la femme au sein de la Croix Rouge régionale, il a également créé sa propre ONG œuvrant en milieu rural (ADEPSA : association pour le développement des pays du Sahel).

Ainsi le directeur des services techniques municipaux est également membre de l'ONG Agat fondée en 1999, qui a son siège à Sévaré. L'ONG compte quatre membres, tous cadres, dont Yacouba Traoré, sociologue spécialiste en évaluation des impacts, employé par le projet FED VRES (Valorisation des Ressources en Eau de

¹³⁵Entretien avec A. Camara, chef du secteur assainissement DRACPN, décembre 2001, C. Meynet.

¹³⁶Entretien avec A. Camara, chef du secteur assainissement DRACPN, décembre 2001, C. Meynet

Surface). Cette ONG, créée comme un “ cercle de réflexion sur les problèmes d’aménagement des terroirs ”, fonctionne comme un bureau d’études. Chacun de ses membres a déjà une certaine expérience en indépendant. L’ONG a réalisé des études pour l’Institut du Sahel, pour le PAIB (choix de villages pour la réalisation de micro-projets). Tous les membres d’AGAT ont un emploi en dehors de l’ONG mais utilisent cette structure pour répondre à des appels d’offre pour des études préalables à la mise en œuvre de projets, par exemple un diagnostic des associations concernées par un programme d’appui de l’UNICEF. Dans le cadre du Plan de Développement Communal, l’ONG AGAT a été sélectionnée comme consultante.

b) Un manque de concertation entre institutions officielles

Le manque de concertation entre DST- DRACPN et coopération décentralisée est critiqué dans le texte même du plan de développement communal :

“ Pour le moment, il n’existe pas un réel cadre de concertation entre la DRACPN et la mairie. Une situation préjudiciable à une bonne coordination des actions sur le terrain. Des conflits sont même déjà survenus. La collaboration existe mais il reste à l’organiser au mieux. Dans le cas spécifique de la commune de Mopti, la DRACPN agit directement sur le terrain, souvent indépendamment de la mairie et s’arrogeant bien des prérogatives qui sont loin d’être les siennes. Une situation fort regrettable et préjudiciable à une synergie d’actions institutionnelles. ”

4-3 Fragilité des GIE

Ces “ micro-entreprises ” se révèlent très vulnérables : les principaux GIE se sont constitués pour répondre aux contrats de ville gérés par l’AGETIPE depuis plusieurs années. Or au second semestre 2001, les appels d’offre n’ont pas abouti : en effet, face à l’urgence des aménagements nécessaires pour l’organisation de la CAN 2002, la ville de Mopti (comme plusieurs autres communes urbaines du Mali) a obtenu de l’Agetipe la conversion du budget de fonctionnement et d’entretien en budget d’aménagement et de renforcement des infrastructures existantes (réhabilitation et création de caniveaux). La DST a ensuite embauché directement des manœuvres (ceux-là même qui d’habitude travaillaient pour les GIE) pour faire les travaux d’entretiens des voies principales, des marchés et le curage des caniveaux.

Comme dans de nombreuses autres villes africaines, où la question a été soulevée: la capacité de décision de ces nouveaux acteurs semble inexistante, “ absence totale de capacités de négociation des organisations communautaires de base dans la définition des options institutionnelles et les stratégies de mise en œuvre de système de collecte et d’évacuation des déchets solides ”¹³⁷ Il est important que les GIE puissent se faire entendre auprès de leurs partenaires, les municipalités, les ONG ; c’était bien l’objectif de la création d’une coordination des GIE et associations d’assainissement

Les problèmes rencontrés par les GIE entraînent des variations de stratégie, il existe des fluctuations entre les différentes logiques qui les animent. Ces changements se justifient avant tout par la volonté de survie de ces structures et par une obligation d’adaptation au « marché ».

Entre logique entrepreneuriale et dépendance

Nous entendons par logique entrepreneuriale une certaine volonté d’autonomie, qui peut se percevoir à travers un investissement propre des membres du groupement, une indépendance vis à vis des bailleurs de fond en général (c’est-à-dire les structures pouvant apporter différentes aides et subventions, des prêts, voire des contrats de travail).

D’autres groupements fonctionnent exclusivement par apports extérieurs, ils sont d’avantage dans une situation d’attente et de dépendance.

Nous avons pu constater, cependant, que ces logiques ne sont pas si différentes, il est possible d’agir suivant les deux logiques simultanément. Les structures les plus dynamiques connaissent le fonctionnement de l’aide internationale, la logique des bailleurs de fond et proposent des projets qui vont dans le même sens. Leur volonté d’entreprise dépend donc en partie des financements extérieurs qui peuvent permettre la réalisation de leurs projets et créent ainsi une certaine autonomie des activités.

Le statut n’informe pas toujours sur le type de logique qui anime ces groupements : il existe des GIE qui

¹³⁷ UWEP, ENDA- ECOPOP, 1997, *La participation de la communauté à la gestion des déchets solides en Afrique de l’Ouest*, in <http://www.globenet.org/preceup/pages/fr/chapitre/etatlieu/approchr/c/a.htm>
Programme PSEAU-PDM – AR D08 "Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo".UMR119
Laboratoire Population Environnement Développement. IRD - Université de Provence.

fonctionnent comme des associations (logique de dépendance et d'attente de subventions) alors que des associations agissent selon des logiques d'entreprise (vente de produit transformé, recherche de marché).

Des logiques opportunistes animent un certain nombre de groupements, des GIE et associations ont été créés pour bénéficier de certaines offres potentielles (CAN 2002) ou réelles (marchés Agetipe). Certains opérateurs font de l'assainissement ou déclarent en faire car ils savent que c'est un secteur porteur. Cependant, l'opportunisme n'est pas forcément négatif, le parcours du GIE *Sugu Djeya* est un exemple représentatif. Ce groupement a été créé à la suite d'un appel d'offre pour la gestion et le nettoyage du marché destiné à des GIE féminins. Le GIE a obtenu le marché dès la première année, ce marché a été reconduit jusqu'à nos jours (2003). Ce contrat lui a permis de se développer et en 2001, les membres du GIE ont monté un projet d'assainissement pour l'ensemble de la commune (présenté précédemment).

Par ailleurs, la mise en place de la coordination a dynamisé le secteur, car de nombreuses associations féminines en font partie alors que l'assainissement ne représente pas leur principale activité.

L'objectif d'une étude sur les groupements privés qui ont investi la scène de l'assainissement est dans un premier temps de cerner précisément leur fonctionnement, afin de déterminer et de mesurer, dans un second temps, leur pertinence et leur efficacité, à travers les résultats sur le terrain.

Registre d'efficacité recherchée ?

Parallèlement, nous avons pu constater que le fonctionnement et l'efficacité réels de ces groupements ne sont pas toujours perceptibles physiquement car ces structures ont très souvent d'abord une fonction sociale.

Cette fonction de régulation est parfois même plus importante que les activités d'assainissement effectuées ou seulement énoncées lors de leur mise en place. Les exemples les plus frappants dans ce domaine proviennent certainement des associations féminines, multi fonctionnelles qui ont pour objectif principal une amélioration de leur condition de vie :

...un jour on a eu l'initiative de créer un groupement pour qu'on s'aide dans le ménage (O. Touré, présidente association Brillantine, Mopti)

Concernant les activités c'est pour aider les femmes à s'en sortir et ensuite pour améliorer les conditions de vie dans la famille. Tout le monde sait que les femmes sont fatiguées, il n'y a pas de travail que les femmes vont faire pour pouvoir s'en sortir. Si on transforme en association, on peut avoir des financements qui vont nous favoriser (Mme Pama Konipo, présidente association Élégance, Mopti)

4-4 Interprétation spatiale de ce « partage »

Un certain nombre de problèmes s'est posé et se pose encore pour la mise en place d'une certaine gouvernance, les acteurs ont du mal à trouver leur place respective et à asseoir leur légitimité sur la scène urbaine. Il est possible de visualiser la traduction de ce partage dans l'espace. Les cartes 18 à 21 permettent de visualiser à la fois les infrastructures existantes (collectives / individuelle, mais aussi publique / privée), une partie des acteurs intervenant directement ou indirectement dans le domaine (publics et privés) et les espaces sensibles (rejets eaux usées, dépôts ordures ménagères) situés aux abords de l'espace bâti.

La gestion « mal partagée » des ordures (cartes 18 et 19) :

Ces cartes permettent de repérer les interactions, voire les concurrences entre les acteurs publics et entre publics et privés : à Mopti, deux GIE pratiquent la précollecte sur un même espace ; les services privés de précollecte (type GIE) voient leurs activités « menacées » par l'installation de caissons par la municipalité ; mais il existe également une complémentarité car ces caissons sont évacués par un GIE sous contrat avec la mairie.

Ces cartes de synthèse illustrent également les pratiques des habitants en matière d'ordures, nous percevons, à Mopti, la « ceinture de déchets », directement liée aux pratiques de remblais (de la part des habitants, mais aussi des GIE), « habitudes » confirmées par la répartition des abonnés au service de précollecte qui se situent majoritairement de part et d'autre du goudron, dans les zones les plus éloignées des berges. A Sévaré, le site et les pratiques sont différents, les habitants déposent leurs ordures dans les rues, pour les brûler ou pour remblayer des trous, sans que cela pose de problèmes majeurs aux riverains.

La gestion anarchique des eaux usées (cartes 20 et 21) :

Ces cartes permettent de visualiser la complémentarité existant entre les secteurs publics et privés dans le domaine des infrastructures collectives, à Mopti surtout. Le réseau de caniveaux publics est en quelque sorte prolongé par quelques caniveaux privés (partie sud de Bougoufé et une petite zone à Toguel) et par un grand nombre de saignées temporaires (dans les quartiers de Mossinkoré, Bougoufé et Toguel). Par contre, les équipements individuels sont tous privés, ce sont des puisards qui peuvent être faits dans des matériaux différents, fermé ou ouvert. Ce type d'équipement est très répandu à Mopti, au total nous avons recensé 1762 puisards. Il est possible de faire un lien entre les deux types d'équipements, puisque les espaces les mieux desservis en caniveaux sont ceux où les puisards sont les moins nombreux.

Enfin, les zones de rejets apparaissent sous différentes formes : les points de lavage (vaisselle, linge et véhicules) localisés aux abords des pagués (en saison sèche) et sur les berges du fleuve Bani (toute l'année). Les zones de stagnation des eaux usées se situent aux abords de l'espace bâti, elles se forment soit par le rejet des eaux drainées par les caniveaux, soit par le rejet des eaux usées domestiques évacuées par les vidangeurs individuels ou les habitants eux-mêmes. A travers l'identification de ces points et zones de rejets, ce sont les espaces sensibles de la ville qui apparaissent : les berges et bas-fond.

CARTE 18 : LA GESTION « MAL PARTAGÉE » DES ORDURES A MOPTI

CARTE 19 : LA GESTION « MAL PARTAGEE » DES ORDURES A SEVARE.

CARTE 20 : LA GESTION « MAL PARTAGEE » DES EAUX USEES A MOPTI.

CARTE 21 : LA GESTION « MAL PARTAGEE » DES EAUX USEES A SEVARE

CONCLUSION

1 - LA QUESTION FONCIERE ET LE REMBLAIEMENT

L'élimination des déchets de l'espace urbain est une priorité que l'on retrouve dans la plupart des projets traitant de l'assainissement. Or, à Mopti le problème ne se pose pas de la même façon que dans les autres villes maliennes et africaines. En effet, le site de la ville implantée en zone inondée est bloqué, toute extension de l'espace doit être précédée d'un long travail de remblaiement, or ces remblais sont composés de divers matériaux naturels (terre, paille,...) mais aussi d'ordures ménagères. On comprend donc rapidement que la question des déchets revêt aussi un important aspect culturel. Cependant seules les monographies urbaines et universitaires tiennent compte de cet aspect, alors que les nombreux projets d'assainissement en font abstraction, même s'ils signalent cette pratique, ils ne la prennent pas en considération pour la mise en place d'éventuelles opérations, ils envisagent même de l'éradiquer.

Par conséquent, à Mopti ville, la question de l'assainissement (déchets solides et liquides) est inséparable de la question foncière, ce qui s'explique principalement par la situation géographique, le manque d'espace devient alors une composante essentielle de la ville. Cette question foncière se présente sous un double aspect. On assiste à des occupations illicites des berges par les réfugiés de la sécheresse et des saisonniers car les berges sont les seuls rares espaces disponibles dans la ville. Or, ces berges sont également les lieux de déversement des ordures et des eaux usées pour les habitants, mais aussi pour les GIE qui font le ramassage de porte en porte.

Par ailleurs, la question des ordures est fortement liée à celle de la conquête de terres à bâtir. Les espaces " libres ", sont toujours des zones de bas-fond, en partie inondées ou inondables ; il est nécessaire de procéder à un long travail de remblaiement avant de construire, or depuis la naissance même de la ville, les remblais se font en partie avec les ordures. Il existe donc une contradiction flagrante entre la volonté des " décideurs ", bailleurs... qui veulent éliminer les ordures de la ville, et les pratiques des habitants qui ont besoin des ordures. Les berges et bas fonds de la ville font toujours l'objet de remblaiements informels destinés à les transformer en sol urbanisable. Face à la saturation de l'espace, c'est souvent le seul moyen d'accéder à un terrain à bâtir dans les anciens quartiers, ce à quoi aspirent tous les vieux citadins. Un conseiller municipal natif de Mopti, interrogé sur la question, nous propose de visiter son propre remblai, sur les rives du Bani : "*Moi même j'ai un terrain que je remblaie par ordures, moi-même ! Y'a des gens qui passent tout leur temps, ils n'ont pas de lieu, ils peuvent pas avoir de terrain. Donc quand tu ne peux pas loger tes enfants tu es obligé de toi-même te débrouiller comme ça, tu remblaies les choses, et tu occupes, c'est comme ça. (...) J'ai hérité ça de mon père, il faisait le remblai et je continue ..."*

2 - DES PRIORITES DISCUTABLES

2-1 En terme de domaine d'intervention :

- En analysant la documentation portant sur l'assainissement, les projets et rapport de missions à Mopti on se rend compte que la priorité est donnée au problème des déchets solides par rapport aux déchets liquides, alors que la question des déchets liquide comporte des enjeux sanitaires plus aigus, et qu'elle est placée en tête des priorités par les habitants.

Cette constatation peut se faire également en observant les actions menées par les acteurs privés, GIE et Associations, la majorité s'occupe du ramassage des ordures (de porte en porte), ou du nettoyage des rues (balayage une ou deux fois par semaine). Cette priorité donnée à la gestion des déchets solides, s'oppose au manque d'intérêt institutionnel (au moins jusqu'en 2002) pour la question des excréta pourtant prioritaire en termes de santé publique (réalité tangible et récurrence des épidémies de choléra, qui ne touchent que très peu les quartiers denses de la vieille ville-destinataires de la totalité des programmes d'assainissement- mais ses périphéries fluviales et spontanées).

A contrario, on note la pesanteur des présupposés sur les liens entre ordures ménagères et santé à Mopti,

supposés légitimer la priorité donnée à la question des déchets solides et qui, eux, ne sont étayés par aucune étude ! Par exemple le lien entre ordures-moustiques et paludisme, alors que les enquêtes épidémiologiques réalisées par Dicko¹³⁸ montrent bien (de manière très attendue et classique) que la prévalence du paludisme est plus faible à Mopti que dans les zones rurales voisines (rappelons que les anophèles détestent les eaux croupies).

2-2 En terme d'espaces d'intervention :

- Priorité donnée aux quartiers anciens et denses où la présence des déchets est “ spectaculaire ” et facilement visible lors d'une expertise courte ... alors que ce n'est pas là que le risque sanitaire est le plus grave. Evaluer et tâcher d'améliorer la situation des quartiers informels, “ pseudo-villages ” des rives et des îles où aucune forme d'assainissement n'est fonctionnelle (sinon le rejet dans le fleuve qui sert aussi de source d'approvisionnement en eau)

Dans le PDC, l'insalubrité générale de la commune est reconnue, cependant “ *un accent particulier* ” est mis “ *sur les quartiers de Komoguel, Toguel, Taikiry et Bougoufié* ”, alors que les quartiers “ irréguliers ” des abords du fleuve, tels Djene Ka Daga, ne sont absolument pas évoqués. La problématique est que ces quartiers ne sont pas légaux, les autorités ont autorisé l'implantation des populations dans ces zones, mais elles refusent de les légaliser, car cela entraînerait l'obligation d'une viabilisation ou du moins la desserte par les services urbains de base (eau, électricité).

- Priorité également aux voies principales, en matière d'assainissement l'intérieur des quartiers n'a véritablement jamais été une priorité de la municipalité et il n'est toujours pas concerné par les contrats entre la mairie, l'Agetipe et les GIE.

-les dépôts de transit pour les ordures ne concernent pas tous les quartiers, Médina Coura et Taikiri n'en sont pas dotés, les quartiers du fleuve non plus, et Sévaré n'est doté que de 4 caissons, cependant ils ne sont pas mentionnés dans le PDC comme étant des zones sous-équipées

-Les études et projets concernant l'évacuation et le traitement des excréments concernent toujours la population résidente permanente des quartiers denses "intra-digues", se désintéressant de Djenédaga (pour des raisons administratives, en raison de son caractère “ informel ” : le quartier court toujours le risque d'un déguerpissement – il est pourtant très officiellement doté d'un chef de quartier), des "villages périurbains" (qui appartiennent pourtant administrativement à la commune et paient leur TDRL), ainsi que des espaces de contact et de pluri-activité autour du port.

Pourtant, en 1995, ces quartiers furent les plus durement touchés par l'épidémie de choléra. Depuis, rien n'a changé, aucun d'entre eux n'a fait l'objet de projet pour l'adduction d'eau. Il est vrai que leurs habitants, s'ils relèvent de la commune de Mopti, ne sont pas représentés au conseil municipal et ne sont pas considérés par les élus comme des "autochtones" de la ville. Le choléra continue à sévir à Mopti à un faible niveau endémique en période de basses eaux. Une résurgence épidémique est toujours à craindre.

2-3 Espaces sensibles de l'assainissement à Mopti

Le site particulier de Mopti pose des problèmes plus accrus qu'ailleurs, certains espaces sont davantage soumis aux risques sanitaires.

Le pagué et les berges sont les principales zones de rejets des ordures et des eaux usées par les populations mais aussi par les opérateurs privés, GIE et vidangeur individuel. Ce sont également vers ces espaces périphériques que se déversent les caniveaux. On observe ainsi de vastes zones insalubres où se mêlent eaux usées stagnantes et ordures ménagères à quelques mètres de l'espace bâti. Par ailleurs, ces espaces sont également les lieux d'implantation des migrants temporaires et permanents.

La zone de rejet du collecteur principal, à Toguel, est particulièrement insalubre avec une vaste mare composée d'eaux usées stagnantes auxquelles s'ajoutent des ordures de toute sorte. Le même type de paysage se retrouve au début de la digue de Pont carré, à Bougoufié, qui est le lieu d'évacuation des matières fécales extraites des latrines par les vidangeurs individuels, espace qui côtoie des dépôts sauvages d'ordures, d'animaux morts.

¹³⁸ DICKO A. *Epidémiologie du paludisme dans la région de Mopti en vue de l'élaboration d'un programme régional de lutte*, 1995, 84 pages. Programme PSEAU-PDM – AR D08 "Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo".UMR127 Laboratoire Population Environnement Développement. IRD - Université de Provence.

Les quartiers insulaires qui appartiennent administrativement à la commune mais ne sont pas desservis par les infrastructures d'assainissement et ne sont jamais pris en compte dans les divers projets, comme cela a été souligné précédemment et qui pourtant présentent des risques importants d'un point de vue hygiène et santé.

3 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS :

Il est possible de formuler les observations suivantes à propos des multiples initiatives prises à Mopti en matière d'assainissement depuis plusieurs décennies afin de faire des recommandations adaptées aux réalités :

1- Empilement de programmes réalisés de façon partielle, de projets et de financements mal coordonnés, avec de grands projets nationaux souvent déconnectés de la programmation locale et des besoins exprimés à la base, et qui généreront pour la municipalité des coûts élevés de fonctionnement et d'entretien.

2- Hiatus entre études et partie opérationnelle des programmes. Forte déperdition documentaire. Reprise des mêmes recommandations de plan en plan

- Projets lourds partiellement réalisés, mais seulement la dimension équipement, sans prendre en compte les charges de fonctionnement
- absence d'analyse sur les échecs de la réalisation : non dit qui tient lieu de stratégie

3- Priorité donnée à la gestion des déchets solides, opposée au manque d'intérêt institutionnel pour la question des excréta pourtant prioritaire en termes de santé publique (réalité tangible et récurrence des épidémies de choléra, qui ne touchent que très peu les quartiers denses de la vieille ville - destinataires de la totalité des programmes d'assainissement - mais ses périphéries fluviales et spontanées).

⇒ Gestion des eaux usées et excréta comme priorité sanitaire bien plus que la mise en décharge des déchets solides ! Urgence de définir des secteurs sécurisés pour le dépôtage. Mettre en place une articulation entre le travail des vidangeurs manuels (indispensable dans de nombreux quartiers compte tenu de la faible largeur des rues) et les structures dotées de camions.

4- A contrario, pesanteur des présupposés sur les liens entre ordures ménagères et santé à Mopti, et qui, eux, ne sont étayés par aucune étude ! Par exemple le lien entre ordures-moustiques et paludisme, alors que les enquêtes épidémiologiques réalisées à Mopti par A.Dicko (cf bibliographie) montrent bien (de manière très attendue et classique) que la prévalence du paludisme est plus faible à Mopti que dans les zones rurales voisines (rappelons que les anophèles détestent les eaux croupies) ...

5- Priorité donnée aux quartiers anciens et denses où la présence des déchets est "spectaculaire" et facilement visible lors d'une expertise courte ... alors que ce n'est pas là que le risque sanitaire est le plus grave. Evaluer et tâcher d'améliorer la situation des quartiers informels, "pseudo-villages" des rives et des îles où aucune forme d'assainissement n'est fonctionnelle (sinon le rejet dans le fleuve qui sert aussi de source d'approvisionnement en eau).

⇒ Face au réel risque pour la santé publique, intervenir en priorité (gestion des excréta, adduction d'eau potable) dans les quartiers des rives et ceux du fleuve, même "spontanés" et pas uniquement dans les zones "formelles" du vieux centre.

6- Décalage entre les pratiques (remblai-construction) et les solutions préconisées (compost par exemple) inspirées des solutions toutes faites importées des guides de "bonnes pratiques" mais qui ne correspondent pas aux besoins locaux ; par exemple le compost, dans une région où l'élevage transhumant est fréquent avec contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs, où les maraîchers peuvent s'approvisionner en sacs de fumier bon marché ...

Ne vaudrait-il pas mieux améliorer les techniques de remblaiement pour les rendre plus "durables" (ce qui concrètement, à Mopti, signifie: éviter l'effondrement des maisons construites à la hâte sur des remblais trop frais et mal stabilisés, éviter les écoulements et infiltrations dans la nappe ?)

Il y a à Mopti un vrai savoir-faire dans le remblai où alternent des quantités dosées de déchets ménagers, argile et latérite, dans un contexte bioclimatique particulier qui laisse aux remblais le temps de sécher, se durcir, fixer.

Ne serait-il pas pertinent de l'analyser ? On connaît les vertus " collantes ", mais aussi absorbantes de l'argile. Etudier son rôle possible dans la neutralisation des effets polluants des remblais ?

Un savoir faire aussi dans l'élaboration des toilettes surélevées avec stockage des excréta en rez-de-chaussée, sans contact avec la nappe. Or ce savoir-faire là s'oublie... non pas dans les maisonnées populaires mais dans les constructions les plus récentes et les plus " modernes " des lotissements récents (quartier de " million-kin ") où l'on préfère les sanitaires en rez-de-chaussée avec fosse enterrée, ce qui suppose de nouvelles techniques de pompage-vidange.. et où certains maçons proposent des fosses à fond perdu pour réduire les vidanges (les liquides s'infiltrant directement)

⇒ Prise en compte des pratiques, les améliorer plutôt que les dénier : tester les techniques de remblais, analyse physico-chimique des déchets entrant dans le remblaiement, des effluents de remblais, tester le rôle de l'argile dans les remblais.

7- La variation socioculturelle des pratiques d'assainissement des ménages en matière d'évacuation des ordures est importante. Il semble y avoir un lien entre le niveau socioculturel et le recours aux GIE, mais en matière d'excréta, notamment, il semble paradoxalement que plus le niveau socioculturel s'élève, plus les dispositifs domestiques, (qui tendent à se rapprocher de normes occidentales), présentent des risques pour l'environnement, dans la mesure où ils ne sont pas toujours étanches : latrine au rez-de-chaussée de la maison et fosse enterrée à fond perdu (au lieu de la cuve située au niveau de la rue qui est typiquement mopticienne et mieux adaptée à la proximité de la nappe phréatique).

8- Décalage entre les solutions préconisées et les représentations ; application déraisonnée de techniques normatives et infantilisante de " sensibilisation " à la propreté par les habitants, qui ne tiennent pas compte des représentations locales, de la répartition des tâches au sein de la maisonnée (" sensibiliser " les membres des comités de quartier, notables ou grands adolescents masculins à la perception du propre et du sale et à l'hygiène ménagère-ne pas laisser déféquer les enfants dans la rue, ne pas y jeter ses ordures- alors que cette sorte de travail incombe aux femmes en général, mais surtout aux bonnes et aux tâcherons) du différentiel de pratique entre espaces domestiques et publics. L'erreur dans le public-cible confine à la dénégation d'une réalité sociale, celle du travail des domestiques, des " parents pauvres " et des Bellas : on peut dire que cette catégorie d'acteurs est inexistante dans les rapports que nous avons pu consulter, alors qu'ils réalisent l'essentiel des travaux (en saison sèche). L'ignorance manifestée lors de notre enquête de 2000 par les mères de jeunes enfants concernant les relations gestion des déchets/risque sanitaire (notamment en ce qui concerne le choléra) remet passablement en question l'efficacité des campagnes de sensibilisation à l'hygiène.

8- Meilleure efficacité, semble-t-il, des émissions de radio locales animées par des locaux et qui laissent davantage de part au " débat " contradictoire qu'à la prescription.

9- Importance du travail domestique (enfants et " petites bonnes " en saison sèche) plus que du recours à des prestataires extérieurs pour la gestion des déchets liquides et solides des ménages.

⇒ Mieux tenir compte des équilibres régionaux (relations ville-campagnes), et des compétences particulières de catégories déclassées de la population dans la gestion pratique des déchets, et ce, depuis des générations (conduite et entretien des ânes, remblais). Ne pas chercher à imposer des solutions préconçues qui s'avèrent quelquefois décevantes (cf histoire du projet Laabal)

10- L'enquête ménage fait ressortir la variation saisonnière des pratiques d'assainissement des ménages, selon le niveau des eaux de crues et la disponibilité en main d'œuvre. En saison des pluies, et jusqu'à novembre-décembre, le recours au travail rémunéré disparaît, en effet manœuvres (vidangeurs et ramasseurs d'ordures) et bonnes, pour la plupart migrants saisonniers retournent au village. D'autre part à cette époque où de nombreuses rues de la ville sont plus ou moins inondées, la pratique usuelle est de mêler les eaux usées domestiques aux eaux pluviales des rues et des caniveaux. La vidange des excréta se fait en saison sèche. Les missions d'expertises se font entre la fin de la saison des pluies et février-mars, époque où le climat est plus clément...

11- Problème de concurrences entre travailleurs indépendants, migrants saisonniers et mise en place du salariat dans le cadre des GIE. Trop grande faiblesse des salaires payés par les GIE à leur manœuvres (très inférieurs au

gain journalier d'un tâcheron indépendant) liée au nombre excessif de cadres par rapport aux manœuvres dans beaucoup de GIE, mais aussi au fait que les contrats publics sont systématiquement accordés au moins-disant (sans tenir véritablement compte des impératifs de la charge de travail).

⇒ Si l'on opte pour la formalisation de la filière déchets, opérer un renforcement des capacités professionnelles des GIE, de leur capacité de gestion et d'accès à une information transparente ; alléger les procédures de passation des marchés, raccourcir les délais de paiement, clarifier la relation entre DST et GIE pour la réalisation de travaux d'assainissement et l'emploi de manœuvres.

12- Problème de communication entre les acteurs et coordination des actions : GIE freinés par la précarité des contrats, lourdeur bureaucratique des procédures de paiement, l'absence de transparence dans la concurrence ; leur excessive dépendance par rapport à des contrats publics de trop courte durée, la lenteur bureaucratique des délais de passation des marchés et de paiement (nécessité de préfinancements d'origine extérieure pour ces jeunes entreprises, nécessité d'un déplacement à Bamako pour le paiement)

13- Problèmes de gestion des concurrences tarifaires entre GIE et indépendants, et même entre GIE et services techniques municipaux (en 2001-2002, après lancement des habituels appels d'offre, et sans doute pour des raisons politiques, à cause de la proximité de l'échéance électorale, la mairie a pris directement en charge de nombreux travaux (par exemple le curage des caniveaux) qui étaient normalement, depuis 1998, délégués aux GIE, en débauchant leurs manœuvres avec des contrats précaires ! (et pour un coût, semble-t-il, supérieur aux devis proposés par les GIE). Problème de financement de ces GIE, quelle est la rentabilité d'un paiement direct par les ménages pauvres ?

⇒ réorganisation, rationalisation des aires d'activités des GIE, par le biais de la coordination, instaurer un GIE par quartier ou zone,

⇒ parallèlement à l'appui au projet de construction de puisard, il pourrait être intéressant d'y associer les vidangeurs individuels afin de pérenniser leurs activités par un regroupement en association ou GIE, avec là aussi une organisation de leur aire d'activité, en prenant en compte leur revenu actuel. Pour cela une enquête approfondie auprès des acteurs serait nécessaire.

14- Problème de l'imprécision du rôle de la DST (Direction des services techniques municipaux) et de sa faible marge de manœuvre entre bailleurs internationaux et opérateurs privés... Paradoxe d'une décentralisation qui confère plus de responsabilité aux communes, à leurs élus et cadres techniques, (nécessité d'un pouvoir territorial fort pour faire respecter le droit de l'urbanisme, les normes d'hygiène publique, entretenir les infrastructures et recouvrer les taxes locales), mais est associée, d'un côté, à une programmation « par le haut », émanant de grands programmes nationaux et de bailleurs internationaux, et, d'autre part, à l'injonction de « délégation de gestion » des infrastructures rentables à des opérateurs privés.

Il paraît donc nécessaire de renforcer la DST afin qu'elle puisse exercer son pouvoir et assurer le respect des règles en matière d'hygiène et d'assainissement.

Tensions et confusion des rôles entre mairie, GIE, ONG dans le domaine de l'assainissement « au quotidien ».

BIBLIOGRAPHIE

- CHAUVIN M., (1998), *Le maraîchage périurbain à Mopti*, mémoire AFVP, 69 p.
- CHEREL F., 1993, “ La gestion de la salubrité à Mopti ”, AFVP, Action Mopti, 39p. + annexes.
- CO.G.I.A.M (Collectif des Groupements Intervenant dans l’Assainissement au Mali), 1997, Rapport de la table ronde “ Rôle, enjeux et perspectives des GIE dans l’assainissement en milieu urbain au Mali (Bamako, décembre 1996), 51p.
- CRAPELET L. (2000) – *La collecte domiciliaire des déchets à Mopti : description et potentiel de valorisation des plastiques et des piles*, rapport de stage, Action Mopti, 52p + annexes.
- DANTE N. T, 1994, “ Rapport de synthèse Atelier d’information et d’orientation sur les différents domaines de l’assainissement ”, CPAC, Alphalog, Bamako, 18p.
- DICKO A. *Epidémiologie du paludisme dans la région de Mopti en vue de l’élaboration d’un programme régional de lutte*, 1995, 84 pages.
- DORIER-APPRILL E. (2000) - *Enjeux environnementaux, risques sanitaires et politique urbaine. Berges, bas-fonds et îles de Mopti : des zones à risque, des espaces convoités*, Communication au SYMPOSIUM INTERNATIONAL "L’eau, la santé et l’environnement" , février 2000, Rennes, ENSP-Académie de l'eau. 10p + 4 cartes HT. (**article sous presse**)
- DORIER-APPRILL E., VAN DEN AVENNE C. (2001) . “ La connivence citadine et ses exclus. Le cas de Mopti , ville moyenne du Mali ”. *Annales de la recherche urbaine*. Septembre 2001, N°90 “ les seuils du proche ”, septembre 2001, pp 117-125.
- DORIER APPRILL E. (2002), " Gestion de l’environnement urbain et municipalisation en Afrique de l’Ouest : le cas de Mopti (Mali)", 1 in *Du local au mondial, gérer la ville*, AUTREPART, n°21, mars 2002, IRD-Ed de l’Aube, pp 119-134.
- FINAH. [1990], *Etude sur l’amélioration de l’assainissement à Mopti*, 53 pages, annexes.
- GALLAIS J. (1967), *Le delta intérieur du Niger, Etude de géographie régionale*, Dakar IFAN, Mémoire de l’Institut fondamental d’Afrique noire, 2 tomes, 621p.
- GANNE B. TALL R. (1983) - *Habitat et formes d’activité dans les pays du Sahel, Enquêtes à Mopti (Mali)*. Plan-Construction, 92 p.
- GOUVERNORAT DE MOPTI- COMITE REGIONAL DE CRISE POUR LA LUTTE CONTRE LE CHOLERA
-*épidémie de choléra dans la région de Mopti, premiers constats et prvisions*, mai 95
-*rapport préliminaire sur les activités de lutte contre le choléra dans la région de Mopti*, juin 95
-*rapport d’étape sur la situation du choléra dan,s la région de Mopti*, juin 95
- KEITA A. BLONDET G., *La filière de ramassage et traitement des déchets urbains au Mali*, Programme JVE-Association des maires du Mali-Cités unies développement, juin 95.
- GROLEAU A. *Programme d’appui à l’assainissement de la ville de Mopti*, bilan d’activités d’Action Mopti, juillet 96.
- IGIPE, CIRA, 2001, Plan stratégique d’assainissement (projet pilote) de la ville de Mopti, vol 1 et 2, PDUD, Agétipte, République du Mali, Bamako.
- Info CREPA (Centre Régional pour l’Eau Potable et l’Assainissement à faible coût), 1995, n°9, juillet-août-septembre, 24p.
- KALAMBRY A, 1986, “ Assainissement : guerre des tranchées entre clan ”, in Les Echos n°386 du 12 janvier, p.4
- LANTERI A., 1997, “ Gestion des services d’environnement urbain sur la ville de Ségou (Mali) : recherche / action autour d’un schéma d’organisation des filières ”, AFVP, 60p. + annexes.
- MARCHAL F., 1996, “ Manuel pédagogique à l’usage des GIE d’assainissement au Mali ”, AFVP, 53p.
- MEYNET C. (1999), *Dynamiques et acteurs de l’urbanisation à Mopti, Mali* » mémoire de DEA, Université de Provence, 130p.
- MEYNET C. (2001) “ Les habitations précaires sur les berges de Mopti, Mali ”, in BRUN B., DUFOUR A-H, PICON B., RIBEREAU-GAYON M-D., *Cabanos, cabanons et campements*, Travaux de la Société d’Ecologie Humaine, Edition du Bergier, pp. 133-144.
- Ministère de L’urbanisme et de L’habitat [1995], 3^{ème} *projet urbain du Mali, Décentralisation et infrastructures*, 3 volumes, atlas,
- Programme PSEAU-PDM – AR D08 "*Gestion des déchets urbains et aide à la décision municipale. Mopti. Port Novo*".UMR131 Laboratoire Population Environnement Développement. IRD - Université de Provence.

Bamako, vol II atlas

Municipalité de Mopti-ONG Action Mopti, *Plan Décennal De Développement De La Commune Urbaine De Mopti (2002-2011)*, Novembre 2002

Municipalité de Mopti, *Programme Triennal De Développement De La Commune Urbaine De Mopti Ptc (2002-2004)*, Novembre 2002

Municipalité de Mopti, *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)*, 2000.

Municipalité de Mopti-ONG Action Mopti, *Plan De Développement Communal 2002-2011*, « Aménagement Urbain, Etat Des Lieux » –mars 2001.

ROBERT Y, 1999, “ Plan d'action pour une gestion durable des déchets ménagers à Bamako ”, ORSTOM Bamako, 7p. + annexes.

SCHLUBACH J., 1995, “ Gestion des ordures ménagères au Mali, mise en décharge et valorisation ”, DESS Développement et coopération, Département des Sciences politiques, Paris I, 141p. + annexes.

SEMA-Balfour/OMS-PNUD [1974], *Plan directeur d'assainissement de la ville de Mopti*, 1974.

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU MALI (SEMA)/FED [1967], *Schéma d'aménagement général de la ville de Mopti*, 1967

TA THU THUY, 1996, “ La composante gestion des déchets solides à Bamako ”, Banque Mondiale, 3^{ème} PUM, 33p.

TA THU THUY, 1996, “ Rôle, enjeux et perspectives des GIE d'assainissement en milieu urbain au Mali ”, compte rendu et réflexions très personnelles, 8p.

TAM TAM, 1999, “ 4^{ème} Rapport d'activités des GIE : EMEG, LAABAL, ADAWULA (3^{ème}) ”, 9p.

TOURE M. P., 1997, “ Les structures de gestion participative au Mali ”, 12p.

TRAORE D. V., 1996, “ assainissement des centres urbains : contribution des Groupements d'Intérêt Economique à la gestion et au traitement des ordures ”, Croix Rouge, RESEE, 58p.

TRAORE N. E. SISSOKO, MAIGA F. SOKONA, 1994, “ Recensement et analyse des textes sur l'assainissement ”, République du Mali, 50p.

UNIGEO-AIC PROGETTI/Agetipe. [1996], *Plan stratégique d'assainissement de la ville de Mopti*, 75p + annexes.

WANE O., RADOUX M. [1984], *Technologies adaptées à l'assainissement de la ville de Mopti*, ENDA, 27p + annexes.

TEXTES DE VALORISATION PUBLIES PAR DES MEMBRES DE L'EQUIPE

DORIER-APPRILL E. (2000) - *Enjeux environnementaux, risques sanitaires et politique urbaine. Berges, bas-fonds et îles de Mopti : des zones à risque, des espaces convoités*, Communication au SYMPOSIUM INTERNATIONAL "L'eau, la santé et l'environnement", février 2000, Rennes, ENSP-Académie de l'eau. 10p + 4 cartes HT. (**article sous presse**)

DORIER-APPRILL E., VAN DEN AVENNE C. (2001) . “ La connivence citadine et ses exclus. Le cas de Mopti , ville moyenne du Mali ”. *Annales de la recherche urbaine*. Septembre 2001, N°90 “ les seuils du proche ”, septembre 2001, pp 117-125.

DORIER APPRILL E. (2002), " Gestion de l'environnement urbain et municipalisation en Afrique de l'Ouest : le cas de Mopti (Mali)", 1 in *Du local au mondial, gérer la ville*, AUTREPART, n°21, mars 2002, IRD-Ed de l'Aube, pp 119-134.

MEYNET C. (2001) “ Les habitations précaires sur les berges de Mopti, Mali ”, in BRUN B., DUFOUR A-H, PICON B., RIBEREAU-GAYON M-D., *Cabanés, cabanons et campements*, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine, Edition du Bergier, pp. 133-144.

INDEX DES CARTES

- Carte 1 : La commune de Mopti, 6**
- Carte 2 : Les étapes de l'urbanisation de Mopti, 7**
- Carte 3 présentation de Mopti, 8**
- Carte 4 : Présentation de Sévaré, 9**
- Carte 5 : L'occupation des rues à Mopti, 10**
- Carte 6 : L'occupation des rues à Sévaré, 11**
- Carte 7 : densités par quartiers à Mopti, 13**
- Carte 8 : densités par quartiers à Sévaré, 14**
- Carte 9 : Densités par secteurs d'énumération à Mopti, 16**
- Carte 10 : Densités par secteurs d'énumération à Sévaré, 17**
- Carte 11 : Les habitations des berges à Mopti, 30**
- Carte 12 : Les infrastructures collectives de drainage à Mopti., 45**
- Carte 13 : Les infrastructures collectives de drainage à Sévaré., 46**
- Carte 14 : L'occupation des berges du pagué en basses eaux, 52**
- Carte 15 : Epidémie de choléra. Répartition par quartier à Mopti, 54**
- Carte 16 : les abonnées a la précollecte d'OM à Mopti, 99**
- Carte 17 : Les abonnés à la précollecte d'OM à Sévaré., 100**
- Carte 18 : La gestion « mal partagée » des ordures à Mopti, 121**
- Carte 19 : La gestion « mal partagée » des ordures à Sévaré., 122**
- Carte 20 : La gestion « mal partagée » des eaux usées à Mopti., 123**
- Carte 21 : La gestion « mal partagée » des eaux usées à Sévaré, 124**

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- tableau 1 : propositions du PDC dans le domaine hygiène et assainissement, 65**
- tableau 2 : les moyens humains des services techniques municipaux, 76**
- tableau 3 : les moyens matériels des services techniques municipaux, 76**
- tableau 4 : évolution des dépenses de la municipalité., 78**
- tableau 5 : les principes de la gestion partagée de l'assainissement à mopti, 85**
- graphique 1 : chronologie de création des GIE et associations d'assainissement, 89**
- tableau 6 : ensemble gie et associations par date de création, 90**
- tableau 7 : les opérateurs sous contrat, 95**
- tableau 8 : les opérateurs de collecte domiciliaire dans la commune, 96**
- tableau 9 : les acteurs symboliques de l'assainissement, 107**
- tableau 10 : composition du bureau de la coordination pour la période 2000 / 2003, 113**
- tableau 11 : composition de la commission de controle de la coordination pour la periode 2000 / 2003, 113**